



UNHCR

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés

APPEL GLOBAL

2018-2019



APPEL
GLOBAL
2018-2019

APPEL GLOBAL 2018-2019

L'Appel global du HCR est destiné à informer les gouvernements, les donateurs du secteur privé, les partenaires et les autres lecteurs intéressés sur les priorités de l'organisation et les activités budgétisées en 2018 et 2019. Ces informations sont présentées de deux manières : sous forme de publication imprimée et sur le site internet Global Focus.



L'**Appel global 2018-2019**, sous forme de publication imprimée, présente les ressources qui seront nécessaires au HCR en 2018 (ainsi que les montants prévisionnels pour 2019) pour assurer la protection et améliorer les conditions de vie de dizaines de millions de personnes relevant de la compétence du HCR : les réfugiés, les déplacés internes, les rapatriés, les apatrides et les autres personnes relevant de sa compétence. La publication souligne également les défis auxquels font face l'organisation et ses partenaires afin de répondre à une multiplicité de crises mettant en danger des vies et à des besoins humanitaires qui ne cessent d'augmenter.

- Aperçu global : les besoins du HCR en 2018-2019
- Résumés régionaux
- Informations thématiques
- Statistiques et informations financières



Le **site internet Global Focus** (<http://reporting.unhcr.org>) est la principale plateforme de communication de l'information sur les opérations mise à la disposition des donateurs. Le site offre des informations régulièrement actualisées sur les programmes, les opérations, les besoins financiers, les niveaux de financement et les contributions des donateurs.

- Statistiques sur les personnes qui relèvent de la compétence du HCR
- Informations opérationnelles sur plus de 70 pays et 16 sous-régions
- Données sur une sélection de thèmes et objectifs opérationnels
- Informations financières, y compris les besoins budgétaires, les contributions et profils des donateurs gouvernementaux et des donateurs privés

LE HCR EN 2018

Mission

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est mandaté par les Nations Unies pour conduire et coordonner l'action internationale pour la protection des réfugiés à travers le monde et pour la recherche de solutions à leurs problèmes. À ce jour (décembre 2017), 148 États sont parties à la Convention de 1951 relative au statut de réfugiés et/ou à son Protocole de 1967.

La mission première du HCR est de chercher à garantir les droits et le bien-être des réfugiés. Dans la poursuite de cet objectif, l'organisation s'efforce de s'assurer que chacun puisse bénéficier du droit d'asile et trouver refuge en toute sécurité dans un autre État ainsi que retourner de plein gré dans son pays d'origine. En assistant les réfugiés à rentrer chez eux ou à s'installer de manière permanente dans un autre pays, le HCR recherche également des solutions durables à leurs situations.

Le Comité exécutif du Programme du HCR (qui compte 101 États membres en octobre 2017) et l'Assemblée générale des Nations Unies ont également autorisé l'intervention du HCR en faveur

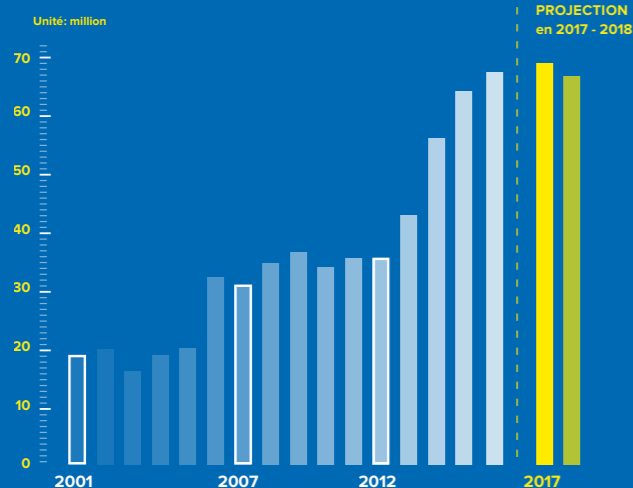
d'autres groupes. Ces groupes incluent les anciens réfugiés de retour dans leur pays d'origine, les personnes déplacées internes, les apatrides ou les personnes dont la nationalité est controversée. À ce jour (octobre 2017), 89 États ont adhéré à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et 70 à la Convention de 1961 sur la réduction de l'apatridie.

L'organisation s'efforce de prévenir les situations de déplacements forcés en encourageant les États et les autres institutions à créer les conditions propices à la protection des droits de l'homme et au règlement pacifique des différends. Dans toutes ses activités, le HCR apporte une attention particulière aux besoins des enfants et cherche à promouvoir l'égalité des droits pour les femmes et les filles. L'organisation mène son action en collaboration avec de nombreux partenaires, dont les gouvernements, les organisations régionales, internationales et non gouvernementales. Convaincu que les réfugiés et les autres personnes qui bénéficient des activités de l'organisation devraient être consultés pour les prises de décision qui affectent leurs vies, le HCR s'est engagé à mettre en œuvre le principe de participation dans ses actions.

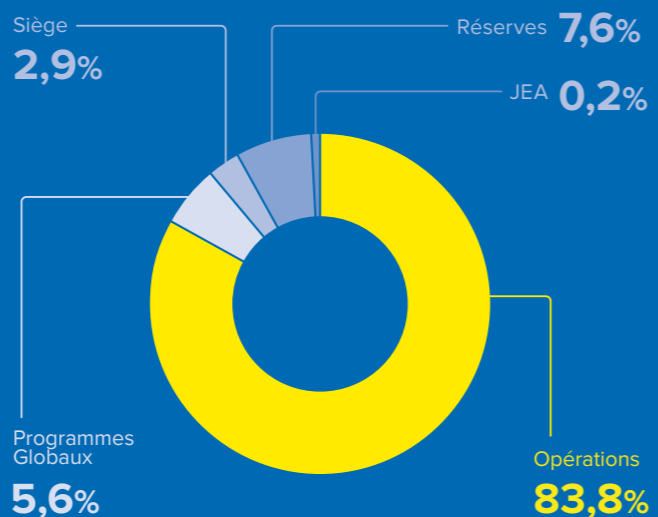
Présence du HCR dans le monde (projection 2018)

11 621 personnels* dans 468 sites et 130 pays où le HCR est présent

67,7 millions de personnes relevant de la compétence du HCR



Un budget global de **7,51 milliards de dollars**



* Inclut toutes les positions, à l'exception des JEA et VNU (source: A/AC.96/1169- HCR programme budgétaire biennal 2018-2019).

Chiffres clés

En 2018, les besoins du HCR pour couvrir les activités programmées* s'élèvent à 6,93 milliards de dollars. Le pourcentage alloué par pilier est présenté ci-dessous.

PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS

Plus de la **moitié des réfugiés** sont originaires de trois pays

- République arabe syrienne**
5,5 millions de personnes
- Afghanistan**
2,5 millions de personnes
- Soudan du Sud**
1,4 million de personnes

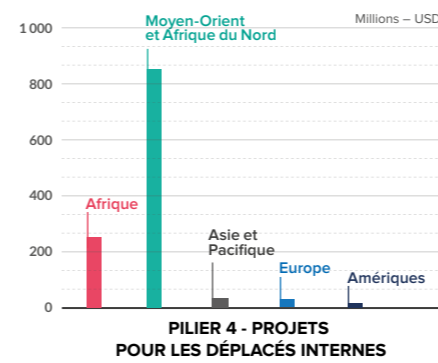
Principaux **pays d'accueil des réfugiés**

Pays	Nombre de réfugiés**
Turquie	2,9 millions
Pakistan	1,4 million
Liban	1 million
République islamique d'Iran	979 400
Ouganda	940 800
Éthiopie	791 600

PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES

1,2 milliard de dollars

17%



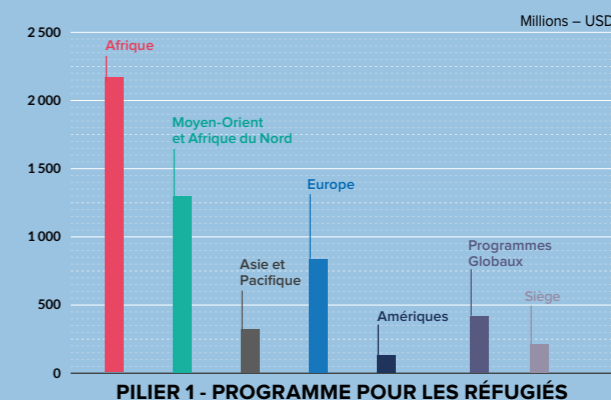
* Les activités programmées comprennent les activités des opérations et du siège ainsi que les programmes globaux. Sont exclus les réserves et le programme des Jeunes Experts et Associés (JEA).

** A la fin d'année 2016.

5,4 milliards de dollars

78%

des activités programmées en 2018

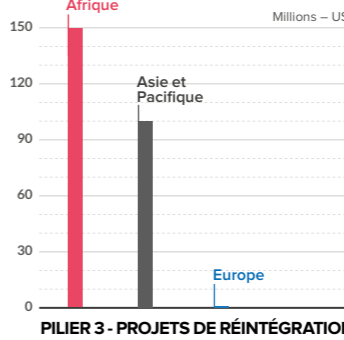


PILIER 1 - PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS

PROJETS DE RÉINTÉGRATION

250,1 millions de dollars

4%

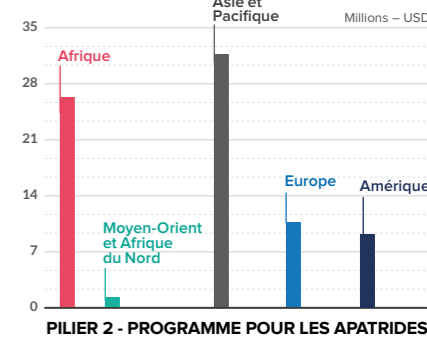


PILIER 3 - PROJETS DE RÉINTÉGRATION

PROGRAMME POUR LES APATRIDES

79,5 millions de dollars

1%



PILIER 2 - PROGRAMME POUR LES APATRIDES

Table des matières



Aperçu 2018
6



Résumés
régionaux
56



Chapitres
thématiques
118

APERÇU 2018

1 Appel Global 2018-2019	Où trouver les informations dans l'Appel Global et sur le site internet Global Focus
2 Le HCR en 2018	La mission du HCR, faits et chiffres clés
6 Avant-propos du Haut Commissaire	Message du Haut Commissaire sur les besoins de financements et les défis en 2018-2019
14 Explorer de nouvelles approches et élargir les partenariats	L'approche évolutive du HCR pour renforcer et diversifier les partenariats afin de l'aider à mettre en œuvre son mandat
26 Envoyée Spéciale	Message de l'Envoyée Spéciale
28 Priorités stratégiques globales	Secteurs d'interventions prioritaires pour le HCR en 2018-2019
34 Populations relevant de la compétence du HCR	Carte des populations- Janvier 2017
36 Besoins de financements du HCR 2018-2019	Besoins de financements du HCR, comprenant une carte mondiale des besoins budgétaires par opération

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

56 Afrique	90 Europe
70 Amériques	102 Moyen-Orient et Afrique du Nord
80 Asie et Pacifique	112 Gestion et appui aux opérations

CHAPITRES THÉMATIQUES

118 Sauvegarder les droits fondamentaux	120 Assurer l'accès à la protection (procédures d'asiles justes et efficaces; alternatives à la détention; mouvements mixtes)
	128 Apporter des réponses en matière de protection (besoins des personnes à risque élevé de protection; égalité des genres; gestion de l'identité, enregistrement et profilage)
	137 Prévenir et mettre fin à l'apatridie
	141 S'engager dans les situations de déplacement interne
	146 S'engager dans les situations de déplacements liés aux changements climatiques et aux catastrophes
148 Apporter une aide vitale	150 Répondre aux urgences
	157 Prévenir et répondre aux violences basées sur le genre
	160 Répondre aux besoins des personnes relevant de la compétence du HCR (aides en espèces, abris et zones d'installations, santé publique, sécurité alimentaire et nutrition, et eau, assainissement et hygiène)
174 Assurer un avenir meilleur	176 Recherche de solutions globales (rapatriement volontaire, intégration locale, réinstallation et voies complémentaires de protection et de solutions)
	183 Accès à un enseignement de qualité
	187 Autonomie et moyens de subsistance
	192 Recherche d'alternatives aux camps
	194 Accès à l'énergie et à la protection de l'environnement
198 ANNEXES	198 États membres du Comité exécutif du HCR et États parties aux Conventions sur les réfugiés et sur les apatrides
	200 Glossaire
	206 Acronymes



Traduire les engagements en actions

Des réfugiés Rohingyas se rassemblent au centre du camp de Kutupalong au Bangladesh, où ont lieu les distributions de produits et de vivres.

Alors que nous publions cet Appel global, des milliers de personnes en quête de sécurité fuient chaque jour leur foyers — en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Iraq, au Myanmar, en République arabe syrienne (Syrie) et partout ailleurs. Les réfugiés qui ont traversé les frontières sont arrivés dans des communautés rurales ou dans des villes déjà touchées par la pauvreté. D'autres personnes sont déracinées dans leur propre pays, forcés de fuir leur foyer en raison d'incidents sécuritaires majeurs, pris au cœur de

conflits, et souvent sans possibilité de se rendre à l'étranger pour se mettre en sécurité.

En 2017, plus de 600 000 personnes ont quitté le Myanmar pour se rendre au Bangladesh et cela seulement en l'espace de quelques semaines, ce qui représente l'urgence des réfugiés la plus rapide observée depuis le début des années 1990. D'autres crises majeures n'ont montré aucun signe d'amélioration, comme au Yémen, où près des deux-tiers de la population ont besoin d'aide humanitaire,

et au Soudan du Sud, où une personne sur quatre est déplacée et où l'exode de réfugiés se poursuit.

Certaines crises prolongées durent depuis des décennies. Les conflits en cours en Afghanistan et en Somalie continuent de déraciner des centaines de milliers de personnes, les contraignant à vivre en exil, et poussent sur les routes une génération entière de jeunes personnes, qui franchissent mers et déserts, et s'exposent à de terribles dangers. Dans le même temps, certains réfugiés et déplacés internes regagnent néanmoins leur région d'origine dans ces pays et ont besoin d'aide.

Pour un grand nombre de réfugiés, la quête de sûreté et de protection est devenue de plus en plus dangereuse. Les personnes qui fuient la violence des gangs dans le Nord de l'Amérique centrale, et qui sont en majorité des femmes et des enfants, font face à des risques effroyables pendant leur fuite à la recherche d'un refuge. Le long de la route centrale de la Méditerranée pour rejoindre l'Europe, qui part de l'Afrique subsaharienne pour arriver en Italie en passant par la Libye, les réfugiés et les migrants s'exposent à des risques parfois mortels : violences, exploitation, détention et torture.

Simultanément, dans certaines situations majeures, de nouvelles dynamiques émergent, et dont les conséquences pourraient s'avérer considérables. En Syrie, les déplacements massifs de population se sont poursuivis en 2017 mais parallèlement, un espace s'est ouvert et a permis à certains déplacés internes, et à un nombre beaucoup plus restreint de réfugiés, de rentrer chez eux, souvent dans des conditions qui sont loin d'être optimales et dans des lieux

complètement dévastés. Des signes de résilience apparaissent néanmoins, et il importe de les encourager, en particulier si des progrès sont réalisés au niveau de la désescalade du conflit. D'autre part, maintenir la protection dans les pays d'accueil et éviter les pressions conduisant à des retours prématurés, seront nécessaires dans la période complexe qui s'annonce. Dans la région du lac Tchad, une plus grande stabilité émerge même si les retours doivent être suivis avec attention afin de s'assurer qu'ils soient volontaires et durables. L'Iraq entre également dans une phase compliquée, dans laquelle il faudra relever de graves défis en matière de protection et remédier à des divisions profondes si l'on veut mettre progressivement un terme aux conflits et aux déplacements.

Les faiblesses de la coopération internationale, qui ont favorisé l'émergence et laissé s'amplifier ces crises, déclenchant l'exode des réfugiés, ont également réduit la protection des personnes qui sont contraintes de fuir. Certains États, qui figuraient souvent parmi les moins touchés par les afflux de réfugiés, ont fermé leurs frontières, restreint l'accès à l'asile et découragé l'entrée sur leur territoire. Mais de nombreux autres États accueillent des réfugiés, en particulier ceux situés près des zones de conflit, qui ont maintenu leurs frontières ouvertes et ont généreusement accueilli des milliers, parfois des millions, de réfugiés. Partout dans le monde, nous observons également des manifestations d'humanité, de générosité, de résilience, d'hospitalité, de patience, de détermination et de compréhension, qui nous rappellent que l'octroi de la protection aux personnes qui cherchent un refuge est une valeur ancestrale, ainsi qu'une obligation juridique universelle.



© HCR / P. WIGGERS

Donner vie à la Déclaration de New York

En adoptant la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants en septembre 2016, les États ont accepté d'examiner la question des mouvements de réfugiés et de la résoudre à l'aide d'un nouveau modèle — le Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF) — qui place les droits, les intérêts et le potentiel des réfugiés et de ceux qui les accueillent au cœur d'une réponse multidimensionnelle, comprenant l'ensemble de l'action humanitaire mais qui va même plus loin. La Déclaration résonne tout au long de cet Appel comme le fondement d'une nouvelle approche. Concrètement, ce processus devrait aboutir à : un appui plus prévisible

aux pays et aux communautés d'accueil ; un renforcement de l'autosuffisance des réfugiés ; une augmentation des places de réinstallation et d'autres voies complémentaires d'accès à la protection et à des solutions ; et ainsi qu'à un engagement plus ferme dans la résolution des conflits et dans le traitement de leurs causes profondes afin que le rapatriement volontaire devienne une option réelle et durable. Nous devons travailler ensemble sur tous ces éléments, et ce, avec la même détermination.

Maintenant, nous devons traduire ces engagements en actes.

Des réfugiés soudanais et des membres de la communauté hôte soudanaise accueillent le Haut Commissaire au camp d'Al Nimir, à l'est du Darfour, au Soudan.

Les communautés et les pays en voie de développement qui reçoivent et accueillent la majorité des réfugiés du monde sont les piliers du régime de la protection internationale. Un grand nombre de ces États ont aujourd'hui adopté des politiques importantes, qui favorisent l'inclusion et l'autosuffisance des réfugiés, cependant leur hospitalité devait être étayée par une aide internationale soutenue et une volonté réelle d'assumer une partie des responsabilités. Le CRRF — qui est maintenant appliqué dans 12 pays et deux situations, et sera progressivement mis en œuvre dans les situations de réfugiés à plus grande échelle, comme détaillé dans cet Appel global — fournit un cadre pour concrétiser cette approche dans la pratique.

L'expérience acquise lors de l'application du CRRF, ainsi que les enseignements tirés d'autres situations de réfugiés et les idées suscitées par ces expériences, serviront de base à l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés, que je proposerai lors de mon rapport annuel à l'Assemblée Générale en 2018, à l'issue de consultations avec les États membres et les autres parties prenantes. Le HCR contribue également parallèlement aux efforts en vue de développer un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Un pacte solide dans ce domaine aura un effet positif sur les droits fondamentaux des réfugiés comme des migrants.

Renforcer les partenariats traditionnels et en forger de nouveaux

À mesure que la vision exprimée dans la Déclaration de New York s'enracinera et que le pacte mondial sur les réfugiés sera élaboré et appliqué, le rôle du HCR et sa coopération avec ses partenaires changeront progressivement. Le nouveau cadre offre la possibilité d'adopter une approche plus intégrée et plus stratégique en matière de partenariats — une approche dans laquelle le HCR jouera le rôle d'un catalyseur afin de mobiliser toute une série d'entités — dont des organismes régionaux, des ONG, des organisations confessionnelles, des entités sportives, le secteur privé et d'autres parties de la société civile. Nous devons développer, et renforcer, les partenariats qui transcendent les clivages thématiques, notamment ceux qui permettent de réduire efficacement et durablement l'écart entre l'action humanitaire et le développement.

C'est un domaine clé, dans lequel nous observons déjà des changements notables. L'action en faveur du développement et son financement jouent un rôle central dans le nouveau modèle global — et permettent d'améliorer le dialogue sur les politiques, d'élargir la fourniture de services, et de stimuler les opportunités économiques pour les réfugiés comme pour les communautés qui les accueillent. Il apparaît encore plus clairement que, soutenue adéquatement par des politiques et des investissements en faveur du développement, l'intégration socio-économique des réfugiés profite aussi bien à ceux-ci qu'aux populations d'accueil, et s'inscrit pleinement dans « l'Agenda 2030 pour le développement durable ».

Comme le décrit cet Appel global, nous poursuivons un partenariat porteur de transformations avec la Banque mondiale, et nous entamons des collaborations fructueuses avec d'autres acteurs du développement, dont des banques régionales et multilatérales de développement, et divers organismes spécialistes de cette question.

Conformément à la Déclaration de New York, qui souligne la nécessité d'une forte implication du secteur privé et de la société civile, nous intensifions également notre engagement avec les entreprises, les mécènes et les philanthropes, les organisations sportives et diverses fondations. L'engagement des particuliers et d'entités issus du secteur privé joue un rôle important pour nous aider à innover, à encourager des attitudes positives et, parfois, à influencer les politiques. Ces acteurs sont également des donateurs importants et nous redoublons actuellement d'efforts pour récolter un milliard de dollars par an dans le secteur privé d'ici 2025.

Le pacte mondial devrait fournir une plateforme pour informer, mobiliser et impliquer un plus large éventail d'entités et de secteurs de la société que par le passé, ainsi que pour renforcer les partenariats existants, tout en gardant en vue l'objectif principal de renforcer la protection. Ceux-ci devraient investir dans l'avenir en renforçant la résilience des réfugiés comme des communautés d'accueil, et en élargissant l'accès à la réinstallation et à des voies complémentaires d'admission, ainsi qu'à d'autres solutions.

Il y a donc de nombreuses raisons d'espérer. Alors que nous préparons le pacte mondial, les réformes du Secrétaire général des Nations Unies sur la paix et la sécurité prennent également forme, faisant de la prévention et de l'atténuation des conflits ainsi que des efforts de maintien de la paix, l'un des principaux objectifs des Nations Unies. Avec la réforme envisagée du Système de développement des Nations Unies, ces initiatives sont à l'unisson de l'approche globale, multidimensionnelle, énoncée par la Déclaration de New York.

Perspectives en 2018 et 2019

En janvier 2017, nous avons publié les Orientations stratégiques, qui définissent clairement les axes de notre travail jusqu'en 2021, ainsi que les secteurs dans lesquels il faudra investir pour les mener, et qui correspondent à la vision énoncée dans la Déclaration de New York. Elles s'articulent autour de directions principales qui guideront notre action au cours des prochaines années et visent à : protéger, répondre, inclure, autonomiser et résoudre.

Nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation très fluctuante, puisque la coopération internationale faiblit et que les États répondent aux afflux de réfugiés par des mesures prises séparément, fragmentées et souvent motivées par des objectifs politiques à court terme. Dans ce contexte, la Déclaration de New York, en réaffirmant avec force que la protection est une obligation légale, reflétant des principes fondamentaux et des valeurs communes, a été d'une importance décisive. À mesure que nous œuvrerons pour apporter une réponse globale aux mouvements de réfugiés et que le HCR assumera davantage un rôle de catalyseur,

il sera indispensable de préserver l'espace nécessaire à l'exercice plein et entier du mandat distinct du HCR en matière de protection internationale et de recherche de solutions, notamment par un solide engagement opérationnel, la fourniture d'aides en espèces, de services et d'une aide matérielle là où cela est nécessaire.

Il est enrichissant d'offrir une protection et de susciter un espoir dans l'avenir, pour peu qu'on s'y prenne convenablement, et je crois que vous trouverez au fil des pages de cet Appel des exemples d'individus et de collectivités dont la vie est devenue plus remplie et satisfaisante parce qu'ils et elles ont permis à des réfugiés de prendre un nouveau départ. Au milieu des turbulences suscitées par tous les défis auxquels le régime international de protection est confronté, le meilleur moyen de tenir le cap est de revenir à l'essence même de la protection et de nous rappeler pourquoi il a été créé et d'apprendre à l'adapter au monde d'aujourd'hui.

Continuer d'investir dans nos capacités pour répondre aux urgences est un autre aspect important. Même si l'action en faveur du développement et d'autres formes de soutien s'intensifient, il importe de maintenir l'aide humanitaire, si l'on veut couvrir les besoins pressants, engendrés par de nouvelles crises et vagues de déplacement. Comme nous l'avons vu au Bangladesh, nous devons protéger, intervenir et répondre aux besoins là où ils sont, en offrant une protection et une aide vitale, et en appuyant ainsi les autorités nationales, les populations locales et les organisations, qui sont les premières à intervenir dans les situations d'urgence.

En adoptant une approche holistique, qui englobe toute l'étendue des déplacements forcés, nous nous efforçons également d'améliorer notre engagement auprès des 40 millions de déplacés internes présents dans le monde afin de le rendre plus prévisible, notamment en appliquant les recommandations issues de la révision opérationnelle réalisée en 2017.

Le 20^{ème} anniversaire des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays en 2018, et le 10^{ème} anniversaire de la Convention de Kampala en 2019, seront l'occasion de ranimer le soutien des États afin qu'ils inscrivent ces principes dans la législation, dans la politique et dans l'action.

Nous poursuivrons et intensifierons également nos investissements dans la recherche de solutions, notamment en identifiant et en maximisant les possibilités de rapatriement volontaire, lorsqu'il est viable et peut avoir lieu en toute sécurité et dans la dignité. En ce qui concerne la réinstallation, nous travaillerons avec les États pour déterminer, si possible, les moyens de compenser la baisse observée dans le nombre de places disponibles en 2017, et d'élargir le type d'autres voies complémentaires légales d'accès à des pays tiers. Nous continuerons également à coopérer avec les États dans le cadre de notre campagne visant à mettre fin à l'apatridie d'ici 2024. Une étape importante sera atteinte en 2019 – puisque la campagne *#J'appartiens (#IBelong)* arrivera à mi-parcours. Le HCR organisera une réunion de haut niveau pour mesurer les progrès accomplis, présenter les réalisations, susciter de nouveaux engagements pour mettre fin à l'apatridie et donner un nouvel élan à la deuxième partie de la campagne.

Le HCR continue de bénéficier d'un important soutien financier des donateurs, pour lequel je suis profondément reconnaissant.

En 2016, le montant des contributions volontaires a été le plus élevé de notre histoire. Cependant, alors que la fin de l'année 2017 approche, nous estimons que le montant des fonds reçus sera légèrement inférieur à celui de l'année dernière, en dépit d'une hausse du budget, et que près de la moitié des besoins ne seront pas satisfaits. Un trop grand nombre d'urgences, telles que celles en Afghanistan, au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, sont sous-financées, tout comme les principales crises de réfugiés en Iraq, en Syrie et au Yémen. J'invite les États membres et les autres donateurs à maintenir et à accroître leur aide par des financements flexibles et des contributions précoces qui évitent les incertitudes et nous permettent d'utiliser les fonds là où les besoins sont les plus grands.

Œuvrer à une vision commune

Cet Appel global présente une sombre perspective des défis immenses auxquels nous devons faire face en 2018 et 2019. Ceci est important. Les aspirations ne suffisent pas. Nous devons être réalistes, et constamment examiner les domaines où nous progressons et ceux où nos efforts sont insuffisants.

Alors que nous nous préparons à entamer une nouvelle année, je reste convaincu que la Déclaration de New York et la dynamique plus large qu'elle a suscitée, ont donné naissance à une vision commune, qui consiste à reconnaître qu'en plaçant les droits, les intérêts et les points de vue des déplacés et des apatrides au cœur de nos efforts, nous pouvons apporter à la

problématique des déplacements forcés des solutions qui sont dans l'intérêt de tous.

Nous ne devons pas sous-estimer l'ampleur de la tâche qui nous attend. En dépit de la promesse offerte par la Déclaration de New York, des efforts collectifs qu'elle a suscités dans le cadre d'actions globales menées dans un certain nombre de pays et de régions, et de la générosité extraordinaire dont ont fait preuve un grand nombre de pays d'accueil, l'année 2017 a engendré quantité de défis de protection et a réduit, à certains égards, les possibilités de trouver des solutions.

Les germes du changement ont été plantés, mais il faut prendre soin des jeunes pousses qui commencent à émerger. La Déclaration de New York a été une expression exceptionnelle de volonté politique au plus haut niveau mais il faut que celle-ci soit soutenue et se concrétise à travers des engagements politiques, des financements, des soutiens techniques et des actes concrets destinés à venir en aide aux réfugiés et aux pays d'accueil, notamment dans le contexte des crises majeures auxquelles nous assistons actuellement. Nous avons une responsabilité collective de renforcer notre réponse aux mouvements de réfugiés avec un nouveau sentiment d'urgence, et de redoubler d'efforts pour s'attaquer à leurs causes.

Je vous remercie tous de la confiance que vous témoignez au HCR.

Explorer de nouvelles approches et élargir les partenariats

Jeanine, réfugiée congolaise, et ses collègues du groupement des exploitants piscicoles d'Oruchinga nourrissent les tilapias avec des granulés dans une ferme piscicole gérée conjointement par les réfugiés et les locaux au bord du lac Rwamunga, à l'ouest de l'Ouganda. En Ouganda, les réfugiés ont le droit de travailler mais ils manquent souvent d'argent pour créer leur propre commerce. Les associations villageoises d'épargne et de prêts comme le groupement des exploitants piscicoles d'Oruchinga se multiplient en Ouganda depuis une dizaine d'années grâce à l'aide fournie par le HCR sous forme d'investissement en capital. Ces associations proposent des prêts et une épargne à des communautés vulnérables qui n'ont pas accès aux banques ou aux services financiers.

Plus de 67 millions de personnes relèvent aujourd'hui de la compétence du HCR dans le monde, réfugiés, apatrides, rapatriés et déplacés internes affectés par les conflits, et ce nombre a doublé au cours des vingt dernières années. La succession ou l'aggravation des crises, a provoqué une augmentation des déplacements. Alors que les déplacements touchaient environ 1 personne sur 160 il y a dix ans, ils affectent aujourd'hui 1 personne sur 113. Parmi les réfugiés relevant du mandat du HCR, 84 pour cent résident dans des pays à

revenu faible ou intermédiaire, dont un quart vivent dans les pays les moins développés du monde. Ce niveau historique des déplacements souligne la nécessité de revoir certaines approches traditionnelles en matière de protection et d'assistance et de recherche de solutions.

La communauté internationale reconnaît de plus en plus que les objectifs de développement et de consolidation de la paix ne peuvent pas être pleinement réalisés sans tenir compte des défis liés aux

déplacements forcés et à l'apatridie. Dans le cadre de « l'Agenda 2030 pour le développement durable » et en appui au processus de réforme lancé par le Secrétaire général des Nations Unies, les États se sont engagés à « ne laisser personne de côté » en lien avec le « Grand compromis » (voir le *Glossaire*) et à mettre en place de nouvelles méthodes de travail afin de renforcer les liens entre les acteurs humanitaires et de développement.

Dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants de septembre 2016, les États membres des Nations Unies ont reconnu à l'unanimité que face aux mouvements de réfugiés, une réponse internationale plus forte nécessitait

« Le développement et les financements sont au cœur du nouveau modèle — pour renforcer la concertation, améliorer la délivrance de services et soutenir les opportunités économiques pour les réfugiés et les communautés d'accueil. Ensemble, ces actions peuvent améliorer la résilience et l'autosuffisance et ouvrir la voie à des solutions à moyen ou long terme ».

— Filippo Grandi, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, lors de la séance d'ouverture du Comité exécutif du HCR, le 2 octobre 2017.

l'engagement d'un éventail beaucoup plus large d'acteurs et de ressources, la promotion de l'autonomisation sociale et économique des réfugiés et une action plus rapide pour soutenir les pays et les communautés qui les accueillent. La Déclaration de New York établit également les éléments d'un Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF, voir le *Glossaire*) comme modèle de réponse internationale aux mouvements importants de réfugiés et aux situations prolongées de réfugiés. Elle ouvre également la voie à l'adoption, en 2018, d'un pacte mondial sur les réfugiés afin d'assurer la mise en œuvre effective du CRRF.

Ce chapitre présente comment l'approche du HCR en matière de partenariats a

évolué et complète les activités décrites dans les chapitres régionaux et thématiques respectifs de cet Appel global. Il présente l'approche globale du HCR visant à renforcer et à diversifier les partenariats, et la manière dont cela va contribuer à mieux aider et protéger les personnes relevant de sa compétence.

Approfondir les partenariats pour soutenir les pays d'accueil et leurs communautés

La Déclaration de New York a reconnu l'importance de veiller à ce que les actions humanitaires et de développement soient complémentaires et se renforcent mutuellement. C'est un domaine dans

lequel le HCR et certains de ses partenaires clés, en particulier le PNUD et la Banque mondiale, coopèrent depuis longtemps. Au cours de ces 30 dernières années, la politique en matière de déplacement a évolué, de même que le rôle des acteurs du développement pour pallier aux effets des déplacements forcés. Dans les années 1980, ont émergé des initiatives telles que la Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale et le Programme cambodgien pour la réinstallation et la réadaptation. Plus récemment, d'autres initiatives ont vu le jour au niveau national et régional tel que le Plan régional pour les réfugiés et la résilience (3RP) dans le contexte de la crise

Le partenariat de la Banque mondiale et du HCR

La coopération entre la Banque mondiale et le HCR dans le domaine des déplacements forcés s'appuie sur une prise en compte mutuelle des approches et mandats respectifs des deux organisations en matière d'action humanitaire et de développement. Cette prise en compte sert de fondement aux activités conjointes destinées à combler les lacunes en matière d'action humanitaire et de développement, en incluant les populations relevant de la compétence du HCR dans les programmes de développement, ainsi qu'en analysant les implications des déplacements à moyen et long terme pour les communautés d'accueil, dont notamment les opportunités de croissance socio-économique.

« À la Banque mondiale, nous pensons que le Cadre d'action global pour les réfugiés nous offre une opportunité de collaborer de façon innovante et beaucoup plus efficace. Les déplacements forcés ont été considérés pendant trop longtemps comme une préoccupation humanitaire, et non comme faisant partie intégrante des programmes de développement. Cependant, nous ne pouvons pas réaliser les objectifs de développement durable sans prendre en compte la situation des réfugiés, en sachant notamment que près de 90 pour cent d'entre eux vivent dans les pays en développement ».

— Mr. Jim Yong Kim, Président de la Banque mondiale, lors de la séance d'ouverture du Comité exécutif du HCR, le 2 octobre 2017.

La Banque mondiale et d'autres acteurs du développement jouent un rôle primordial pour soutenir à moyen et long terme les communautés d'accueil, notamment au travers d'opportunités de financements supplémentaires plus prévisibles pour les gouvernements nationaux et les autorités locales. La ligne budgétaire de 2 milliards de dollars pour les réfugiés et les communautés d'accueil prévue par la 18^{ème} reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA) offrira également un soutien essentiel aux pays à faible revenu qui accueillent un grand nombre de réfugiés, et qui sont également prêts à mener des réformes politiques et juridiques pour promouvoir l'inclusion des réfugiés dans les systèmes locaux. Pour les pays à revenu intermédiaire, le Mécanisme mondial de financement concessionnel (*Global Concessional Financing Facility*) offre un moyen abordable et durable de financer les coûts de développement à moyen et à long terme, liés à l'accueil d'un grand nombre de réfugiés grâce à des prêts à des taux concessionnels.

En outre, la Banque mondiale et le HCR mettent en place un centre commun de données sur les déplacements qui améliorera les statistiques sur les réfugiés, les autres personnes déplacées et les communautés d'accueil. Le nouveau centre favorisera une réponse plus éclairée et plus durable aux déplacements forcés, basée sur une approche coordonnée entre les acteurs humanitaires et de développement. Il s'appuiera sur le rôle du HCR en tant qu'institution de référence en matière de données sur les réfugiés, tout en intégrant l'expertise analytique de la Banque mondiale ainsi que son expérience dans l'aide aux gouvernements nationaux pour améliorer leur capacité statistique.

syrienne, ainsi qu'au niveau mondial, comme l'Initiative pour des solutions de transition et l'Alliance pour des solutions (*Solutions Alliance*).

Le Sommet humanitaire mondial de mai 2016 a souligné l'importance de renforcer la cohérence, l'efficacité, la transparence et l'obligation de rendre compte des efforts menés pour protéger les personnes et trouver des solutions aux crises humanitaires. Le résultat le plus tangible a été le «Grand compromis», qui comprenait des engagements spécifiques de la part du HCR afin d'améliorer l'efficacité de sa gestion, de fournir un soutien plus fort aux intervenants locaux et nationaux et de renforcer l'engagement entre les acteurs humanitaires et de développement. Ces engagements visent à assurer que la protection reste au cœur de l'action humanitaire, que l'implication dans des situations de déplacement interne soit plus prévisible, et que les efforts soient maintenus pour mettre fin à l'apatridie. Ces engagements ne sont qu'une illustration des domaines que le Haut Commissaire a souligné dans les Orientations stratégiques pour la période de 2017 à 2021 et qui encadreront l'approche de partenariat du HCR.

L'approche du HCR en matière de partenariats repose sur la primauté des principes de protection, l'adhésion à une répartition claire des responsabilités capitalisant sur l'expertise et les mandats de chacun ainsi que la volonté de se coordonner dès le départ. L'engagement contenu dans «l'Agenda 2030 pour le développement durable» de «ne laisser personne de côté» constitue un fondement solide pour l'inclusion des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides dans le cycle régulier de planification du développement. Le HCR continuera de plaider pour l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans les plans nationaux de développement et dans toutes les autres activités relatives aux objectifs de développement durable, en coopération

étroite avec les partenaires au niveau global et national. À cette fin, le HCR renforce actuellement sa coopération avec les acteurs humanitaires et de développement, en particulier l'OCDE, l'OIT, le PNUD, l'UNICEF et la Banque mondiale. D'autres organismes de développement comme la Direction générale de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne (DG DEVCO) et l'Agence japonaise pour la coopération internationale (JICA) ainsi que les grands acteurs bilatéraux de développement, renforcent également leur soutien envers les pays accueillant des réfugiés afin qu'ils puissent inclure davantage ces derniers dans les plans et programmes nationaux de développement.

En outre, des liens plus forts sont en train d'être noués avec toutes sortes d'organisations nationales, notamment des organisations humanitaires, de développement, des organisations de défense des droits humains, des organisations confessionnelles et des universités. Les consultations annuelles du HCR avec les ONG demeureront une plateforme mondiale, permettant à la société civile de discuter des questions relatives aux déplacements forcés. En coopérant avec les partenaires locaux et nationaux, conformément à ses engagements pris dans le cadre du «Grand compromis», le HCR poursuivra ses efforts visant à impliquer davantage les partenaires locaux et nationaux dans ses opérations. À titre d'exemple, sur les 1,4 milliard de dollars versés par le HCR à plus de 900 partenaires en 2016, 20 pour cent ont été alloués à des partenaires locaux et nationaux pour des programmes destinés à offrir une protection et des solutions aux réfugiés ainsi qu'aux autres personnes relevant de la compétence du HCR. Le HCR vise à atteindre 25 pour cent d'ici 2020.

Le HCR restera un acteur de principe, efficace et légitime pour les situations de réfugiés. L'organisation utilisera également les divers plans humanitaires ou de

Collaborer au sein du système des Nations Unies

Le HCR continue de participer aux délibérations portant sur les moyens de renforcer la coopération entre l'aide humanitaire et l'aide au développement au sein du GNUD et de l'IASC. Ces dernières ont également examiné comment l'attention renouvelée du Secrétaire général sur l'action des Nations Unies en matière de paix pourrait être intégrée dans le lien entre l'aide humanitaire et le développement. Au cours de ces deux prochaines années, le HCR continuera d'être étroitement impliqué dans l'agenda de réforme du Secrétaire général et participera aux discussions et aux instances pertinentes comme le CEB, le GNUD et les Comités exécutifs du Secrétaire général.

Les actions du HCR visant à renforcer la coopération entre les acteurs humanitaires et de développement sur des questions telles que la collecte et l'analyse des données, la mesure de la pauvreté et les modèles de développement basés sur les communautés — dont l'objectif commun est d'améliorer le soutien aux réfugiés et aux pays d'accueil et d'intégrer les personnes relevant de la compétence du HCR dans les plans de développement nationaux — sont présentées dans les chapitres régionaux et thématiques de cet Appel global. Certains exemples de partenariats sont également mentionnés ci-dessous.

PNUD

Dans le passé, le PNUD et le HCR ont dès 2010 tous deux dirigé l'Initiative pour des solutions de transition (*Transitions Solutions Initiative*), et en 2014 lancé l'Alliance pour des solutions (*Solutions Alliance*). Ces initiatives globales visaient à expérimenter de nouvelles approches pour trouver des solutions durables aux crises de déplacement. Les enseignements tirés de ces expériences ont constitué des bases essentielles pour la Déclaration de New York. La plus importante collaboration actuelle entre le PNUD et le HCR au niveau régional et national est le Plan régional pour les réfugiés et la résilience (3RP) dans le contexte de la crise syrienne. Initié en 2015, il constitue le cadre de la réponse des Nations Unies face aux déplacements dans cinq pays en liant l'aide humanitaire et le développement.

UNICEF

L'UNICEF et le HCR renforcent leur partenariat pour une réponse plus coordonnée et prévisible et travaillent à l'inclusion des personnes relevant de la compétence du HCR dans les plans de développement et les services nationaux. Ils mènent également des actions conjointes pour réduire l'apatridie. Les deux organisations collaboreront plus étroitement dans la préparation aux situations d'urgence en menant des missions combinées pour soutenir les opérations au niveau des pays, renforcer leur coopération en matière d'interventions en espèces (voir le *Glossaire*), de protection sociale et de régimes d'assurance en coopération avec l'OIT, le PAM et l'OMS.

OIT

Le HCR et l'OIT ont mis à jour leur MoU en 2016 visant à renforcer leur coopération pour la promotion des opportunités d'emploi pour les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR. Les «Principes directeurs sur l'accès au marché du travail des réfugiés et autres personnes déplacées de force» adoptés par le Conseil d'administration de l'OIT en 2016 ont également marqué une étape importante en créant une base pour améliorer l'autosuffisance. En collaboration avec l'OIT, le HCR a élaboré un plan d'action commun sur l'accès des réfugiés au marché du travail, le droit au travail et les moyens de subsistance, et continuera de plaider pour que les réfugiés jouissent pleinement du droit au travail dans les pays d'accueil.

PAM

Le HCR et le PAM ont signé un addendum à leur précédent MoU afin d'inclure la distribution d'aides en espèces aux réfugiés. L'addendum constitue un cadre solide et prévisible pour la collaboration et la coordination dans ce domaine. En outre, les deux organisations sont en train d'élaborer et publieront des directives opérationnelles communes pour cibler l'aide en fonction des besoins en 2018, afin de s'assurer que les personnes les plus démunies reçoivent une aide appropriée et ciblée.

développement ciblant les réfugiés, tels que le Plan de réponse humanitaire, le Plan de réponse pour les réfugiés (RRP) et les mécanismes financiers communs associés, ou les Plans cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), pour quantifier et qualifier les besoins dans un contexte donné, ainsi que pour mener des actions de plaidoyer. Le Modèle de coordination pour les réfugiés (voir le *Glossaire*) restera un mécanisme prévisible et ciblé pour une action rapide qui, conformément à la Déclaration de New York, sera utilisé pour solliciter une aide globale pour les réfugiés et les communautés d'accueil. Les Envoyés spéciaux et les Coordinateurs régionaux pour les réfugiés désignés par le Haut Commissaire pour gérer les dimensions régionales des crises de réfugiés en termes de protection et de solutions verront leur soutien et leur rôle renforcés.

Les projets pilotes pluriannuels et de partenariats multiples : une approche évolutive de la protection et de la recherche de solutions

La décision du HCR d'avancer vers une planification pluriannuelle et de partenariats multiples (voir le *Glossaire*) incarne l'esprit de la Déclaration de New York et du CRRF (voir détails ci-dessous). La planification s'appuie ainsi sur une vision à plus long terme et sur des objectifs stratégiques fixés avec les partenaires dans le cadre d'un processus inclusif et consultatif, en veillant à ce que toutes les personnes relevant de la compétence du HCR et leurs hôtes soient au cœur de la planification et de la définition des priorités dans les régions où ils vivent, et en mettant l'accent sur le soutien aux systèmes nationaux, aux institutions, et à la société civile. Les stratégies à plus long terme contribueront également à créer et à renforcer les liens importants entre les programmes du HCR et ceux des acteurs du secteur du développement et des acteurs du maintien de la paix et cibleront le soutien sur

l'inclusion des personnes relevant de la compétence du HCR dans les systèmes et services nationaux, les institutions et la société civile.

Conformément à l'engagement pris dans le cadre du « Grand compromis », les opérations du HCR sur le terrain incluront des perspectives pluriannuelles pour soutenir l'inclusion des personnes relevant de sa compétence et des solutions globales. Elles impliqueront un large éventail de partenaires, dont des acteurs du développement, dans le cadre d'une planification à plus long terme d'ici 2020. Cela facilitera également l'ensemble des orientations stratégiques du HCR et la mise en œuvre du CRRF. Cela permettra à l'organisation d'être un partenaire plus prévisible, à plus long terme et d'élaborer des stratégies coordonnées pour améliorer la protection et promouvoir des solutions pour toutes les personnes relevant de sa compétence, ainsi que pour soutenir les communautés d'accueil. Le système de gestion du HCR axé sur les résultats sera révisé en ce sens et aligné sur les cadres interorganisations.

Appliquer le Cadre d'action global pour les réfugiés

Les diverses initiatives décrites ci-dessus, toutes conformes à la vision d'une plus grande résilience des réfugiés et des communautés d'accueil et toutes aussi louables les unes que les autres, n'ont pas toujours été en mesure d'apporter des solutions globales aux besoins des personnes relevant de la compétence du HCR. Quelque chose d'autre était nécessaire, un cadre opérationnel et une méthodologie commune, permettant de lier les principes rappelés et soutenant le régime de protection internationale.

La Déclaration de New York marque un tournant majeur, reconnaissant la solidarité internationale et la protection des réfugiés. Elle contient un grand nombre d'engagements

et de principes acceptés par l'ensemble des États membres des Nations Unies. Elle prouve en outre que l'assistance et la protection des réfugiés, ainsi que le soutien aux pays et aux communautés d'accueil, constituent des responsabilités internationales partagées qui doivent être assumées de manière plus équitable et prévisible, et qui nécessitent l'engagement d'un ensemble beaucoup plus large de parties prenantes. Elle entend impliquer aussi bien les autorités gouvernementales, que les Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, les institutions financières internationales et régionales, les acteurs du développement, les ONG, les universitaires, les entreprises et les acteurs de la société civile, les communautés d'accueil et les réfugiés eux-mêmes.

La Déclaration confirme qu'assurer la protection des réfugiés et garantir des solutions aux personnes relevant de la compétence du HCR, requiert des réponses prévisibles et coordonnées, et nécessite de renforcer les institutions nationales ainsi que les capacités et la résilience des communautés d'accueil, des réfugiés et des apatrides. Apporter des changements durables prend du temps. En engageant les États à « un partage plus équitable de la charge et des responsabilités », la Déclaration constitue une base pour mobiliser une réponse plus efficace, et plus prévisible, aux larges mouvements de réfugiés et aux situations prolongées de réfugiés.

Pour aider à réaliser cette ambition, la Déclaration de New York a établi un nouveau cadre, le Cadre d'action global pour les réfugiés, CRRF. Il s'agit d'un modèle d'intervention pour répondre tout au long du cycle des déplacements, aux mouvements de réfugiés à grande échelle, aux situations de réfugiés prolongées et à la réalisation de solutions durables. Le CRRF offre également à la communauté internationale une opportunité importante de consolider et de renforcer le régime de protection internationale des réfugiés par

son application et l'adoption d'un pacte mondial sur les réfugiés. Il rappelle que la réalisation de solutions globales pour les réfugiés nécessitera une coopération et un engagement solide ainsi qu'une approche pluriannuelle et de partenariats multiples.

Le CRRF a quatre objectifs précis :

- Alléger la pression sur les pays qui accueillent les réfugiés ;
- Renforcer l'autonomie des réfugiés ;
- Élargir l'accès aux possibilités de réinstallation dans des pays tiers, ainsi qu'à d'autres voies complémentaires ;
- Aider à créer les conditions nécessaires dans les pays d'origine pour permettre aux réfugiés de rentrer volontairement en sécurité et dans la dignité.

Pour réaliser ces objectifs, le CRRF identifie un ensemble de mesures pour mieux :

- Assurer des mesures adéquates pour l'accueil et l'admission ;
- Répondre aux besoins immédiats et permanents (comme la protection, la santé, l'éducation) ;
- Fournir une assistance aux institutions nationales/ locales et aux communautés d'accueil des réfugiés ;
- Concevoir le développement de solutions durables.

En tant que nouvelle approche, le CRRF établit des pistes pour mobiliser des réponses plus efficaces et prévisibles face aux mouvements importants de réfugiés allant de la préparation globale et de réponses rapides, jusqu'à l'inclusion dans les sociétés nationales et l'apport de solutions. Il s'appuie sur des initiatives comme « l'Agenda 2030 pour le développement durable » et le « Grand compromis ». S'inspirant de l'approche impliquant « l'ensemble de la société », il nécessite l'engagement d'un éventail beaucoup plus large d'acteurs, comprenant les autorités nationales et locales, les organisations internationales, les acteurs du secteur du développement, les institutions financières internationales, le secteur privé, la société civile, les universitaires ainsi que les réfugiés et les communautés d'accueil elles-mêmes.

Les États membres ont sollicité le HCR pour déployer et appliquer le CRRF en coordination étroite avec les États et les

partenaires pertinents. À cette fin, le Haut Commissaire a mis en place une équipe dédiée aux réponses globales afin de faciliter l'étape initiale de ce processus dans un nombre croissant de pays pilotes. En septembre 2017, 12 pays étaient officiellement impliqués dans la mise en œuvre du CRRF : le Belize, le Costa Rica, Djibouti, l'Éthiopie, le Guatemala, le Honduras, le Kenya, le Mexique, le Panama, la Somalie, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie. Des approches régionales sont également mises en œuvre pour la situation des réfugiés somaliens, ainsi que pour l'Amérique centrale et le Mexique. À ce jour, les principales réalisations de ces approches régionales sont la Déclaration de Nairobi sur les solutions durables pour les réfugiés somaliens et la réintégration des rapatriés en Somalie adoptée par les chefs d'États de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en mars 2017 et le Cadre global régional de protection et de solutions adopté au Honduras en octobre 2017 (voir les *chapitres régionaux*).

Les pays d'accueil ont montré leur engagement dans cette réponse multipartite

en définissant des priorités pour l'application du CRRF et en s'appuyant sur les structures de coordination et de financement existantes. Certains États ont déjà pris des mesures importantes pour réviser leurs lois et leurs politiques relatives aux réfugiés, comme l'Éthiopie où les réfugiés peuvent faire enregistrer des événements essentiels tels que les naissances et les mariages dans les registres d'état civil nationaux, et Djibouti, où les lois nationales en matière d'éducation ont été modifiées pour prendre en compte les réfugiés.

À côté des autorités responsables des questions de réfugiés, les bureaux chargés de la planification dans le secteur du développement, les ministères compétents et les agents issus des districts, qui accueillent les réfugiés commencent à être impliqués dans la planification et la programmation à court et à plus long terme afin d'intégrer les besoins des réfugiés et des communautés d'accueil. Les approches régionales pour la mise en œuvre du CRRF sont conçues dans le cadre de consultations et de plans d'action nationaux, et bénéficient du soutien actif des organisations régionales, comme le démontrent les situations en

Amérique centrale, au Mexique et pour les réfugiés somaliens.

En outre, les ONG sont des partenaires très engagés dans l'application du CRRF. Dans de nombreux pays où il est mis en œuvre, les ONG sont représentées à travers les instances de gouvernance du CRRF, comme les secrétariats ou comités de pilotage, qui travaillent dans le cadre d'une approche multipartite avec les acteurs humanitaires et du développement, les ministères compétents et le secteur privé. Les réseaux d'ONG dans le monde entier coordonnent et façonnent la contribution de la société civile à la mise en pratique du CRRF.

De plus, les ONG s'engagent à différents niveaux, en mobilisant et en impliquant notamment des organisations communautaires pour veiller à ce que les opinions et les perspectives locales soient entendues et prises en compte, y compris celles des réfugiés. Les ONG s'efforcent d'influencer les politiques au niveau mondial et régional et de mobiliser l'opinion publique et les médias pour renforcer le soutien aux réfugiés et aux communautés d'accueil dans le contexte de la mise en œuvre du CRRF et de l'élaboration d'un pacte mondial sur les réfugiés.

La prise en compte des réfugiés dans la planification nationale en matière de développement et leur inclusion dans les systèmes et services nationaux comme l'éducation, la santé et la protection sociale sont des éléments clés de l'application du CRRF. De plus en plus d'informations et d'expériences montrent que, l'inclusion des réfugiés dans les systèmes et services nationaux et locaux, lorsqu'elle est possible et contrairement à la mise en place de structures parallèles, permet de gagner en efficacité et conduit à de meilleurs résultats pour les réfugiés et pour les communautés d'accueil. L'inclusion aide les réfugiés à réaliser leur potentiel en tant que personnes et en tant que moteurs du développement économique, et sert de base à l'établissement de relations fortes

entre les réfugiés et les communautés d'accueil. Elle prépare également le terrain pour trouver des solutions durables, notamment le retour volontaire et durable lorsque les conditions le permettent. Par exemple, l'inclusion des réfugiés afghans dans le système national de santé iranien prouve le potentiel de cette approche et montre qu'un certain nombre de pays qui ne mettent pas en œuvre officiellement le CRRF appliquent déjà son approche. Cela concerne notamment les pays affectés par la situation en Syrie, dans le cadre du 3RP, ainsi que les Républiques islamiques d'Afghanistan, d'Iran et du Pakistan, dans le cadre de la Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans (voir les *chapitres régionaux*).

L'inclusion des réfugiés comporte toutefois un certain nombre de défis. Cela nécessite de renforcer et d'élargir les systèmes nationaux et locaux pour qu'ils répondent aux besoins spécifiques d'une population plus importante et plus variée. À cette fin, de nombreux pays d'accueil ont besoin du soutien de la communauté internationale. Un soutien fiable est nécessaire en terme financier, mais aussi pour soutenir la coordination des politiques d'inclusion, fournir des conseils techniques et renforcer les capacités des acteurs pertinents.

Dans le cadre de l'application du CRRF en 2018, le HCR s'appuiera sur les progrès initiaux réalisés en 2017 et les consolidera. Des efforts particuliers seront entrepris pour :

- Soutenir les gouvernements et partenaires pour renforcer la programmation à court et à plus long terme conformément aux plans de travail du CRRF ;
- Mettre en place des mesures pratiques pour l'inclusion des réfugiés dans les plans et les stratégies de réponse nationaux dans tous les secteurs thématiques, y compris par des conseils continus sur les orientations politiques ;



© HCR / M. REDONDO
Un bénévole donne des conseils techniques dans la salle informatique du foyer pour migrants La 72 à Tenosique, au Mexique.

Un foyer mexicain offre un lieu sûr pour les ressortissants d'Amérique centrale

Dans un foyer situé près de la frontière avec le Guatemala, un religieux mexicain offre une protection et une aide humanitaire aux personnes qui fuient la violence, les extorsions et le recrutement forcé commis par des gangs dans le nord de l'Amérique centrale.

Tomás González Castillo, membre de la communauté religieuse chrétienne des Franciscains, a ouvert le foyer La 72 dans la ville de Tenosique en 2011. Depuis lors, il a accueilli plus de 50 000 personnes, dont des mères célibataires, des enfants et un nombre croissant de familles, ainsi que des membres de la communauté LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et intersexuels) originaires d'Amérique centrale.

Ces deux dernières années, les foyers au Mexique ont vu les demandes d'assistance quasiment doubler, d'autant que le nombre de personnes ayant des besoins de protection ne cesse d'augmenter. Les foyers, souvent gérés par la société civile ou des groupes religieux, ont également accueilli plus de 1 500 demandeurs d'asile libérés des centres de détention pour migrants dans le cadre d'un programme qui a démarré en 2016.

Le réseau de lieux sûrs en Amérique centrale et au Mexique constitue un exemple de bonne pratique pour accueillir de manière efficace les personnes déplacées ayant des besoins de protection.

- Accélérer la mobilisation des ressources conformément aux besoins observés dans les secteurs humanitaire et du développement;
- Recueillir et analyser les meilleures pratiques et les enseignements à tirer pour préparer le pacte mondial sur les réfugiés (voir ci-dessous).

La collaboration avec un large éventail d'acteurs dans le cadre d'une réponse globale permettra au HCR de mettre davantage l'accent sur son mandat de protection et de solutions, notamment dans les réponses aux urgences, en renforçant les systèmes d'asile et en développant les possibilités de réinstallation et les voies complémentaires d'admission (voir les *chapitres thématiques*), tout en continuant à rechercher des approches innovantes et de meilleurs systèmes de données et d'analyse pour mettre en place des solutions globales.

Ce nouveau paradigme incarné par le CRRF, et le travail menant à l'élaboration du pacte mondial, présentent des opportunités très importantes de planification stratégique plus globale et à plus long terme, afin d'assurer une protection et des solutions pour les personnes relevant de la compétence du HCR. La décision du HCR d'avancer vers une planification pluriannuelle et de partenariats multiples découle de la nécessité de développer une stratégie coordonnée et à plus long terme, afin d'améliorer les résultats pour toutes les populations ainsi que pour les communautés locales. Le processus du HCR visant à planifier et à programmer ses contributions dans le cadre du CRRF, s'appuiera essentiellement sur les stratégies pluriannuelles et de partenariats multiples.

Vers un pacte mondial sur les réfugiés

Dans la Déclaration de New York, il a été demandé au Haut Commissaire de proposer, en 2018, un pacte mondial sur les réfugiés. Ce pacte mondial s'appuiera sur les

engagements énoncés dans la Déclaration qui servent de base au CRRF, et visent à renforcer les réponses prévisibles aux larges mouvements de réfugiés et aux situations de réfugiés prolongées. Il ne contiendra pas de nouvelles normes.

En substance, le pacte mondial constituera un accord global sur les réponses face aux situations de réfugiés. Il sera basé sur le CRRF et facilitera sa mise en œuvre en offrant une plateforme de coopération permettant un partage plus équitable et plus prévisible des charges et des responsabilités en matière d'accueil des réfugiés dans le monde.

Le CRRF et l'élaboration d'un pacte mondial sur les réfugiés devraient avoir un impact profond sur l'ensemble des activités du HCR et sur sa collaboration avec les partenaires, l'objectif étant de mettre un accent stratégique plus global, et à plus long terme, sur les opérations de protection et la recherche de solutions durables.

Afin d'élaborer un pacte mondial susceptible de rassembler un large consensus, le HCR a rédigé une « feuille de route ». En 2017, le HCR a organisé une série de « discussions thématiques » pour susciter des propositions et lancer un processus de compilation des bonnes pratiques et des enseignements tirés au cours de la mise en œuvre du CRRF et dans le cadre d'autres situations anciennes et actuelles de réfugiés. Cela contribuera à la rédaction du pacte mondial que le HCR diffusera début 2018 en amont d'une série de consultations formelles. À la suite de ces consultations, le Haut Commissaire proposera le texte du pacte mondial dans le cadre de son rapport annuel présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce dernier sera examiné conjointement avec la résolution annuelle sur le travail de l'organisation (connue aussi sous le nom de résolution « omnibus »).

Mobiliser le grand public: Ensemble #Aveclesréfugiés

En 2018, la campagne du HCR #Aveclesréfugiés continuera de mobiliser la solidarité du grand public en faveur des personnes déplacées de force. Pour quantifier cette solidarité, la campagne s'appuie sur une pétition mondiale faisant appel à l'action. Avec plus de 1,5 million de signatures, la pétition #Aveclesréfugiés montre aux dirigeants gouvernementaux qui seront appelés à adopter le pacte mondial sur les réfugiés qu'il existe un réseau solide de citoyens dans le monde entier, qui soutiennent ses principes. La pétition demande notamment que chaque enfant réfugié reçoive une éducation, que chaque famille réfugiée ait un endroit sûr où vivre, et que chaque réfugié puisse travailler ou acquérir de nouvelles compétences pour soutenir sa famille.

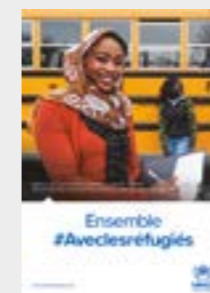
Lancée en 2016, la campagne met en valeur les histoires positives de communautés qui accueillent des réfugiés et donne vie aux récits des réfugiés, montrant comment ils contribuent à leurs communautés d'adoption. En mettant l'accent sur les aspects positifs, le HCR entend lutter contre les perceptions négatives sur les réfugiés et soutient l'initiative des Nations Unies ENSEMBLE (*TOGETHER*) énoncée dans la Déclaration de New York.



La campagne mobilise également un groupe varié d'organisations sous les auspices de la coalition #Aveclesréfugiés afin de diffuser le message de solidarité envers les réfugiés auprès de nouveaux publics plus larges. La coalition #Aveclesréfugiés, qui ne cesse de grandir et rassemble plus de 280 universités, entreprises, fondations, organisations religieuses, groupes de jeunesse et ONG, coopère dans l'objectif commun d'améliorer les opportunités et l'aide en faveur des familles déplacées. S'appuyant sur sa propre sphère d'influence, chaque membre de la coalition soutient la campagne #Aveclesréfugiés en mobilisant son propre réseau. La campagne présente aussi une « carte de la solidarité » qui suit les petits et les grands efforts réalisés pour accueillir les réfugiés dans le monde.



La campagne du HCR #Aveclesréfugiés constitue un outil essentiel pour susciter l'empathie du grand public et mobiliser un soutien plus large en faveur des familles réfugiées et déplacées. En 2018, les ambassadeurs de bonne volonté et les sympathisants du HCR continueront de jouer un rôle crucial pour diffuser la campagne #Aveclesréfugiés. Au-delà de leur mobilisation essentielle pour la campagne, ils soutiennent plus largement les activités du HCR en insistant sur l'engagement, les histoires humaines qui se cachent derrière les chiffres, et en mettant en lumière certaines questions ou certains partenariats. Souvent invités à participer à des événements et à des campagnes, organisés par les bureaux du HCR, les partenaires et les gouvernements, ils permettent de démultiplier les objectifs de plaidoyer, de sensibilisation et de collecte de fonds de l'organisation. Certains sympathisants du HCR étant eux-mêmes d'anciens réfugiés, ils apportent non seulement une vision éminemment personnelle de l'action du HCR mais aussi une parole digne de confiance sur les questions de réfugiés.



L'Envoyée spéciale

Angelina Jolie continuera de représenter le HCR et le Haut Commissaire en sa qualité d'Envoyée spéciale. Elle entreprendra des activités de plaidoyer et contribuera à une tâche essentielle : la recherche de solutions pour les personnes qui ont dû fuir leur foyer. Elle soutiendra également le HCR en cette année importante d'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés. Lors d'une visite effectuée à Genève dans le courant de l'année, elle a rencontré le Haut Commissaire afin de reconduire son engagement en tant qu'Envoyée spéciale du HCR. S'adressant à des centaines de collaborateurs réunis dans l'atrium du HCR, elle a réaffirmé son dévouement à l'égard des réfugiés du monde entier et affirmé : « Vous et moi, c'est pour la vie ».

Au cours de ses années de collaboration avec l'organisation, l'Envoyée spéciale a vu le nombre de réfugiés et de déplacés internes contraints de quitter leurs foyers chassés par les guerres et les persécutions, de rapatriés s'efforçant de renouer les fils de leur vie et celui des apatrides, augmenter de 22 à plus de 67 millions, posant un défi majeur global, et en particulier pour le HCR. Évoquant les difficultés auxquelles l'organisation est confrontée, l'Envoyée spéciale a déclaré au personnel : « J'espère que je vous représente le mieux possible dans toutes les actions que vous menez et que je continuerai à le faire ». À l'occasion de sa visite à Genève, l'Envoyée spéciale

a également donné une conférence lors de la réunion annuelle de la Fondation Sergio Vieira de Mello, qui rend hommage à la mémoire et à l'action de ce diplomate et ancien collaborateur du HCR.

Rencontrer des réfugiés sur le terrain, partager des moments avec eux, a toujours été une priorité pour l'Envoyée spéciale, qui sillonne régulièrement le monde au nom de l'organisation. En juin, elle a célébré la Journée mondiale du réfugié au Kenya, où elle se rendait pour la troisième fois depuis sa prise de fonctions au HCR en 2001. Cette visite était axée sur les graves difficultés auxquelles font face les adolescentes réfugiées qui ont fui l'extrême violence et les persécutions au Burundi, en République démocratique du Congo, au Rwanda, au Soudan du Sud, et en Somalie ; et qui ont pour la plupart subi des violences sexuelles et de genre et ont été privées de leur enfance. Après avoir écouté leurs parcours individuels et les récits de leurs vies quotidiennes d'aujourd'hui, l'Envoyée spéciale a salué leur courage et leur ténacité.



© HCR / M. HENLEY

« Plus de la moitié des réfugiés et des personnes déplacées dans le monde sont des femmes et des enfants. La manière dont nous les traitons donne la mesure de notre degré d'humanité en tant que nations. En cette Journée mondiale du réfugié, je ne demande qu'une chose : que les personnes songent à la douleur et aux souffrances de ces jeunes filles. Elles ont non seulement dû fuir l'extrême violence et les persécutions, mais elles ont tout perdu, ont été témoins de la mort de membres de leur famille et ont été confrontées à beaucoup d'abus, d'intolérance et de difficultés. Elles font de leur mieux pour aller de l'avant avec un soutien minimal, pour vivre dignement en dépit d'obstacles presque insurmontables. »

Lors de la Journée mondiale du réfugié, Angelina Jolie rencontre des femmes vulnérables à Nairobi au Kenya. L'Envoyée spéciale reconforte une réfugiée congolaise âgée de seize ans et son bébé dans le centre de Heshima à Nairobi, Kenya.

— Angelina Jolie, Envoyée spéciale du HCR

PRIORITÉS STRATÉGIQUES GLOBALES 2018-2019

Les priorités stratégiques globales (PSG) pour l'exercice biennal 2018-2019 désignent les domaines importants où le HCR déploie des efforts ciblés pour améliorer la protection des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence, pour améliorer leur bien-être et pour rechercher des solutions à leur situation. Les PSG opérationnelles représentent des priorités clés partagées par les bureaux du HCR à travers le monde et soutiennent aussi les objectifs fixés dans le Cadre d'action global pour les réfugiés (voir le *Glossaire*). Elles orientent l'élaboration et la mise en œuvre des plans par pays que les opérations entreprennent sur le terrain, en concertation avec leurs partenaires et les autorités nationales.

L'ensemble des PSG opérationnelles pour la période 2018-2019 est identique à celui de l'exercice biennal précédent (2016-2017), ce qui permet en premier lieu d'assurer la continuité et la cohérence du suivi et des rapports. Plus important encore, l'ensemble des PSG opérationnelles reflète pleinement les cinq domaines principaux définis par les Orientations stratégiques du HCR pour la période de 2017 à 2021 visant à : assurer la protection, répondre aux situations d'urgence, promouvoir l'inclusion, autonomiser les personnes soutenues par le HCR et élargir les possibilités de solutions.

L'ensemble des PSG d'appui et de gestion pour la période 2018-2019 oriente le travail des collaborateurs qui, au siège de l'organisation et dans ses bureaux régionaux, sont engagés dans l'élaboration des politiques, l'appui aux opérations et le contrôle. Des améliorations ont été apportées à cet ensemble pour rendre compte de la manière dont le HCR met en œuvre la vision exprimée dans ses Orientations stratégiques. Ces modifications ont également

permis de mieux aligner les PSG avec le soutien que le HCR apporte à la réalisation des objectifs de développement durable (SDG) énoncés dans « l'Agenda 2030 pour le développement durable », ainsi que des engagements pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire en 2016, en particulier dans le cadre du « Grand compromis » (voir le *Glossaire*).

PLANIFICATION ET SUIVI

Le personnel des opérations du HCR à travers le monde procèdent avec les collaborateurs des organisations partenaires et d'autres intervenants clés, à un examen des PSG afin de déterminer celles qui s'appliquent le mieux à leur contexte opérationnel et contribueront à améliorer la situation des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR. Ils cherchent également à déterminer comment l'engagement de « ne laisser personne de côté », contracté au titre des SDG, peut favoriser de nouvelles approches et de nouveaux partenariats permettant d'apporter des progrès pour les personnes relevant de la compétence du HCR. Ensemble, ils décident des activités opérationnelles les plus adéquates, ainsi que des manières de les exécuter et de mesurer l'impact produit sur les PSG.

Au siège du HCR, les collègues chargés de superviser les divers domaines couverts par les PSG suivent attentivement les progrès obtenus par les opérations sur le terrain, en leur offrant, si nécessaire, un appui et des conseils. Ils évaluent également et produisent un rapport de synthèse sur la performance générale de l'organisation au regard de ses engagements globaux, présentés dans le tableau ci-dessous.

DÉFIS

Les besoins globaux, dans la plupart des pays où le HCR est présent, excèdent largement les ressources disponibles, et placent les opérations face à un défi récurrent, les obligeant à établir des priorités parmi des interventions aussi importantes et aussi urgentes les unes que les autres. Les discussions entamées dans certains pays, impliquant des partenaires et des personnes relevant de la compétence du HCR,

permettent de déterminer les priorités, en tenant compte du caractère plus ou moins critique d'une situation, des chances de réussite d'un programme et du rapport coût-efficacité d'un projet ou d'une activité en particulier. Les opérations travaillent aussi avec les gouvernements sur les domaines des PSG où leur soutien actif est indispensable pour obtenir des progrès.

PSG OPÉRATIONNELLES

INDICATEUR D'IMPACT

ENGAGEMENT

ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE



1.

Assurer l'accès à la protection territoriale et aux procédures d'asile, ainsi qu'à la protection contre le refoulement ; et soutenir l'adoption de lois sur la nationalité permettant de prévenir et/ou de réduire les cas d'apatridie

La mesure dans laquelle les lois répondent aux normes internationales relatives aux réfugiés

La mesure dans laquelle les lois et les politiques répondent aux normes internationales relatives aux déplacements internes et à l'apatridie

Pourcentage d'apatrides pour lesquels la nationalité est accordée ou confirmée

Chercher à améliorer les lois et les politiques nationales dans **80** pays afin de les rendre conformes aux normes internationales relatives aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

Chercher à améliorer les lois et les politiques nationales dans **17** pays afin de les rendre conformes aux normes internationales relatives aux déplacés internes.

Chercher à améliorer les lois sur la nationalité dans **40** pays afin de les rendre conformes aux normes internationales relatives à la prévention de l'apatridie.

Chercher à augmenter le pourcentage d'apatrides qui acquièrent la nationalité ou voient leur nationalité confirmée dans **14** situations.

PROCESSUS ÉQUITABLE DE PROTECTION ET D'ÉTABLISSEMENT DE DOCUMENTS



2.

Garantir l'enregistrement des naissances, l'établissement de profils et de documents individuels sur la base de l'enregistrement

Pourcentage d'enfants de moins de 12 mois ayant reçu un certificat de naissance des autorités

Pourcentage de personnes relevant de la compétence du HCR enregistrées à titre individuel

Chercher à augmenter la délivrance systématique de certificats de naissance aux nouveau-nés dans **53** situations.

Maintenir ou augmenter les niveaux d'enregistrement individuel dans **96** situations de réfugiés.



PSG OPÉRATIONNELLES

INDICATEUR D'IMPACT

ENGAGEMENT

SÉCURITÉ FACE À LA VIOLENCE ET À L'EXPLOITATION

<p>3. Réduire les risques de protection auxquels sont exposées les personnes relevant de la compétence du HCR, en particulier, la discrimination, les violences sexuelles et de genre, et les risques spécifiques auxquels sont exposés les enfants</p>	<p>Mesure dans laquelle les personnes connues ayant survécu à des violences sexuelles et de genre reçoivent un soutien approprié</p> <p>Mesure dans laquelle la communauté est active dans la prévention des violences sexuelles et de genre et dans la protection des personnes ayant survécu à ces violences</p> <p>Pourcentage de mineurs isolés pour lesquels le processus de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant a été entamé ou achevé</p> <p>Mesure dans laquelle les enfants relevant de la compétence du HCR bénéficient d'un accès non-discriminatoire aux services sociaux et de protection national de l'enfance</p>	<p>Fournir un soutien et chercher à l'améliorer pour les personnes ayant survécu à des violences sexuelles et de genre dans 95 opérations en faveur des réfugiés ; 10 opérations où le HCR intervient auprès des déplacés internes, et 3 situations de personnes retournées.</p> <p>Chercher à améliorer la participation communautaire à la prévention des violences sexuelles et de genre et à la protection des personnes ayant survécu à ces violences dans 58 situations de réfugiés, 8 situations où le HCR intervient auprès des déplacés internes et 4 situations de personnes retournées.</p> <p>Chercher à maintenir ou augmenter la proportion de mineurs isolés pour lesquels le processus de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant a été entamé ou achevé dans 74 situations de réfugiés.</p> <p>Chercher à accroître l'accès non-discriminatoire aux services sociaux et de protection de l'enfant nationaux dans 37 situations de réfugiés, 4 situations où le HCR intervient auprès des déplacés internes, et 3 situations de personnes retournées.</p>
--	---	--

BESOINS ET SERVICES ESSENTIELS

<p>4. Réduire la mortalité, la morbidité et la malnutrition par des interventions multisectorielles</p>	<p>Prévalence de la malnutrition aiguë globale (GAM) (de 6 à 59 mois)</p> <p>Taux de mortalité chez les moins de 5 ans</p>	<p>Maintenir les normes du HCR ou réduire le niveau général de malnutrition aiguë globale dans 36 situations où les réfugiés vivent dans des camps ou des zones d'installations.</p> <p>Maintenir les normes du HCR ou réduire le niveau de mortalité des enfants de moins de 5 ans dans 44 situations où les réfugiés vivent dans des camps ou des zones d'installations.</p>
<p>5. Respecter les normes internationales en matière d'abris, d'énergie domestique, d'eau, d'assainissement et d'hygiène</p>	<p>Pourcentage de ménages vivant dans un logement décent</p> <p>Nombre moyen de litres d'eau potable disponible par personne et par jour</p>	<p>Maintenir ou augmenter le pourcentage de ménages vivant dans un logement décent dans 48 situations de réfugiés, 15 situations où le HCR intervient auprès des déplacés internes, et dans 7 situations de retournés.</p> <p>Maintenir ou augmenter le niveau d'approvisionnement en eau dans 46 situations de réfugiés.</p>

INDICATEUR D'IMPACT

ENGAGEMENT

AUTONOMISATION ET AUTOSUFFISANCE DES COMMUNAUTÉS

<p>6. Promouvoir la participation active de personnes prises en charge aux processus décisionnels et favoriser la coexistence avec les communautés hôtes</p> <p>7. Promouvoir le potentiel humain par des possibilités accrues d'accès à une éducation de qualité et l'appui aux moyens d'existence</p>	<p>Pourcentage de participation active des femmes dans les structures de leadership/gestion</p> <p>La mesure dans laquelle les communautés locales soutiennent la présence des personnes relevant de la compétence du HCR</p> <p>Pourcentage des personnes relevant de la compétence du HCR (de 18 à 59 ans) ayant leur propre entreprise ou employées à titre indépendant depuis plus de 12 mois</p> <p>Pourcentage d'enfants d'âge scolaire inscrits dans le primaire</p>	<p>Chercher à améliorer la participation des femmes dans les structures de leadership/gestion dans 54 situations de réfugiés, et 4 situations où le HCR intervient auprès des déplacés internes.</p> <p>Chercher à améliorer les relations entre les personnes relevant de la compétence du HCR et les communautés locales dans 65 situations de réfugiés.</p> <p>Maintenir ou augmenter le pourcentage de personnes relevant de la compétence du HCR qui reçoivent une aide pour améliorer leurs possibilités de créer leur propre entreprise ou d'être employés à titre indépendant dans 38 opérations.</p> <p>Chercher à augmenter le taux d'inscription des enfants en âge scolaire dans le primaire dans 95 situations de réfugiés.</p>
---	---	--

SOLUTIONS DURABLES

<p>8. Accroître les possibilités de solutions durables pour les personnes relevant de la compétence du HCR, particulièrement dans les situations prolongées, y compris par le renforcement des approches globales et la contribution à la réintégration durable, l'installation locale et à la réinstallation réussie dans un pays tiers</p>	<p>Mesure dans laquelle le retour est volontaire, sûr et digne</p> <p>Mesure dans laquelle les personnes retournées bénéficient du même accès aux droits que les autres citoyens</p> <p>Mesure dans laquelle l'intégration sociale et économique est réalisée</p> <p>Pourcentage des personnes relevant de la compétence du HCR dont le dossier a été soumis en vue de la réinstallation parmi celles identifiées comme ayant besoin d'être réinstallées</p>	<p>Appuyer les réfugiés à rentrer de manière volontaire, sûre et digne dans 40 situations lorsque les conditions le permettent.</p> <p>Aider les personnes retournées dans 11 situations à se réintégrer de manière durable et à bénéficier du même accès aux droits que les autres citoyens.</p> <p>Soutenir l'intégration locale dans 42 situations de réfugiés lorsque les conditions le permettent.</p> <p>Chercher à maintenir ou accroître le pourcentage de personnes dont le dossier a été soumis en vue de la réinstallation parmi celles identifiées comme ayant besoin d'être réinstallées, appuyant ainsi la mise en œuvre de solutions dans 74 situations.</p>
---	--	---

PSG EN MATIÈRE D'APPUI ET DE GESTION

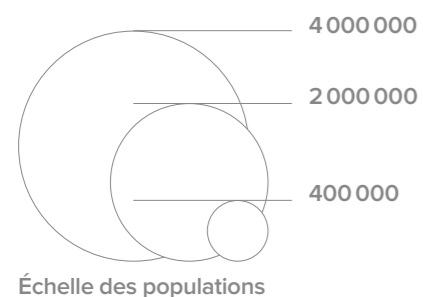
INDICATEUR

<p>1. Les programmes du HCR sont exécutés dans un contexte de saine responsabilité financière et de contrôle adéquat</p>	<ul style="list-style-type: none"> La gestion financière et l'établissement de rapports sont renforcés au Siège du HCR et sur le terrain par une rationalisation et une amélioration des systèmes, avec l'apport et l'application d'orientations efficaces en matière de contrôles financiers. Les comptes sont tenus et communiqués dans le plein respect des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et le HCR bénéficie au maximum des normes appliquées. Les aides en espèces reposent sur un cadre de contrôle financier rigoureux et des processus d'affaires intégrés au système de mise en œuvre. Les accords de partenariat sont simplifiés et harmonisés en collaboration avec les parties prenantes, y compris d'autres entités des Nations Unies, et la part des ressources confiées aux partenaires locaux est augmentée.
<p>2. Les opérations du HCR fournissent une protection de qualité, facilitent les solutions en faveur des personnes prises en charge et défendent efficacement leurs droits</p>	<ul style="list-style-type: none"> La capacité et la réponse en matière de protection globale et de solutions sont renforcées grâce à un appui opérationnel direct, à un meilleur suivi et à des partenariats plus efficaces. La promotion de l'égalité des sexes est renforcée et la responsabilité envers les personnes relevant la compétence du HCR est accrue aux niveaux global et opérationnel.
<p>3. Le HCR facilite l'apport de réponses efficaces au déplacement forcé et à l'apatridie par le renforcement des cadres de protection et de solutions, le plaidoyer et les partenariats opérationnels, et par la promotion de l'inclusion dans les systèmes nationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les cadres et les capacités de protection nationaux, régionaux et globaux sont renforcés par une mise en œuvre efficace de la responsabilité de supervision et du plaidoyer, en collaboration étroite avec les États et d'autres acteurs concernés, y compris les entités internationales de développement et d'établissement de la paix. La protection des personnes déplacées et apatrides est renforcée et les solutions sont étendues par de nouveaux accords de partenariat, un appui au renforcement des systèmes et des institutions nationaux, et la mise en œuvre de réponses globales.
<p>4. Le HCR facilite l'utilisation responsable et étendue des données et des informations pour les prises de décision et le plaidoyer, y compris par les partenaires et les personnes relevant de la compétence du HCR</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le HCR et ses partenaires gèrent et utilisent les données et les informations en suivant une approche collaborative, systématisée et reposant sur des principes afin de permettre des actions, une élaboration de programme et des décisions en matière de ressources fondées sur des éléments probants, en vue de l'obtention de résultats de qualité concernant la protection. Les informations et les analyses sur la situation des réfugiés et autres personnes prises en charge sont rendues disponibles pour faciliter l'inclusion de ces personnes dans les cadres de développement nationaux et internationaux. Les méthodes de gestion des données et des informations, y compris le stockage et la communication de données personnelles, respectent les pratiques de protection et la vie privée.
<p>5. Le HCR fait une utilisation efficace des mécanismes de coordination humanitaire interorganisations et contribue à leur amélioration, et encourage les actions visant à placer la protection au centre de l'action humanitaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Une coordination et un leadership efficaces sont mis en place pour les réponses en faveur des réfugiés et pour les groupes sectoriels dirigés par le HCR aux niveaux global et opérationnel. Le HCR fournit une expertise et une analyse sur la protection pour guider et structurer l'action humanitaire conjointe.
<p>6. Les stratégies de protection et de solutions pluriannuelles et de partenariats multiples, soutenues par des méthodes de gestion axées sur les résultats, facilitent la collaboration et l'inclusion effective des personnes prises en charge dans les systèmes nationaux et les cadres de développement nationaux, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les stratégies pluriannuelles et de partenariats multiples s'appuient sur des évaluations conjointes des besoins améliorées et sont élaborées et mises en œuvre en consultation avec les principales parties prenantes, y compris les autorités nationales, la société civile, les partenaires du développement et les représentants du secteur privé. Les systèmes de gestion axés sur les résultats du HCR servent de base à une planification et à un suivi concertés et reposant sur des éléments probants.

INDICATEUR

<p>7. Le HCR, en collaboration avec ses partenaires, fournit aux réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR la possibilité de satisfaire leurs besoins, renforce leur protection et facilite leur transition vers les solutions par un recours élargi aux aides en espèces</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le HCR est doté des systèmes, outils, compétences et processus nécessaires pour mettre en œuvre et intensifier les programmes d'assistance en espèces d'une manière responsable. Le HCR poursuit l'objectif visant à conclure des accords de transfert commun d'espèces, conformément à sa stratégie et à sa politique relatives aux aides en espèces.
<p>8. Le HCR renforce la préparation d'urgence, maintient et consolide sa capacité à se mobiliser rapidement et efficacement pour faire face à des situations d'urgence</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des articles de secours essentiels sont stockés pour fournir une assistance d'urgence à 600 000 personnes et peuvent être expédiés dans un délai de 48 heures. Une capacité de réserve active est maintenue et le personnel du HCR et des partenaires dotés des compétences appropriées en matière de leadership, de coordination et de protection est disponible pour un déploiement immédiat dans des opérations d'urgence. La représentation des communautés et des partenaires locaux et nationaux dans la planification de la préparation est accrue. Une approche proactive de la gestion de la sécurité est appliquée grâce à du personnel de sécurité qualifié, à une formation sur la sécurité et un appui aux situations d'urgence.
<p>9. Le HCR est préparé de façon optimale à répondre à des problèmes de déplacement forcé mondiaux par un personnel diversifié, composé de personnes talentueuses et hautement performantes, qui sont flexibles et peuvent être rapidement déployées, et qui bénéficient de soins et d'un soutien complets de l'organisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> La planification stratégique d'une composition du personnel tenant compte de la diversité et de la parité entre les sexes est améliorée par l'analyse des besoins actuels et futurs en talents. La gestion des carrières est facilitée par la fourniture de possibilités d'apprentissage et par l'examen de la performance et dépend des qualifications demandées par l'organisation. Un cadre d'affectation juste et transparent garantit la diversité et la parité entre les sexes dans le déploiement de personnel qualifié par des systèmes efficaces de ressources humaines, en particulier dans le contexte des situations d'urgence et des opérations à haut risque. Des normes minimales de santé et de sécurité au travail pour le personnel du HCR sont mises en œuvre dans les opérations.
<p>10. Le HCR mobilise un appui politique, financier et opérationnel des secteurs public et privé par des partenariats stratégiques et des stratégies de collecte de fonds efficaces, ainsi que par des communications multimédias et des campagnes ciblées reposant sur des éléments probants, qui suscitent une prise de conscience et une empathie chez le public et structurent le dialogue mondial sur le déplacement forcé</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les stratégies de mobilisation des ressources sont renforcées pour augmenter le financement de sources publiques et privées par les méthodes existantes et par de nouvelles approches créatrices. Les partenariats avec les États membres du Comité exécutif, les institutions des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG) et autres partenaires sont maintenus et renforcés par un dialogue de fond régulier. Les activités stratégiques de communication externe sont renforcées par des campagnes multimédias ciblées, des actualisations publiques faites en temps opportun et une sensibilisation accrue des publics cibles, constituant ainsi une communauté solide de personnes qui soutiennent l'organisation. L'appui politique et opérationnel des secteurs public et privé est étendu afin d'améliorer le bien-être des populations déplacées et des communautés hôtes.

POPULATIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR



- Réfugiés
- Demandeurs d'asile
- Personnes de retour (réfugiés et déplacés)
- Apatrides
- Déplacés internes
- Autres personnes relevant de la compétence du HCR

[JANVIER 2017]

Sous-région	Réfugiés	Apparentés réfugiés ⁽¹⁾	Total des réfugiés	Réfugiés assistés par le HCR	Demandeurs d'asile	Réfugiés rapatriés ⁽²⁾	Déplacés internes protégés et assistés par le HCR ⁽³⁾	Déplacés internes de retour ⁽⁴⁾	Personnes relevant du mandat du HCR relatif à l'apatridie	Autres ⁽⁵⁾	TOTAL DES PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR
Afrique centrale et des Grands Lacs	1 355 163	26 743	1 381 906	1 273 115	26 082	58 000	3 000 098	637 813	974	174 071	5 278 944
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	3 290 441	-	3 290 441	3 237 399	128 224	73 383	5 766 377	752 261	20 000	221 277	10 251 963
Afrique de l'Ouest	300 616	-	300 616	294 768	7 004	29 318	2 377 353	725 892	694 115	16 275	4 150 573
Afrique australe	162 090	-	162 090	47 571	288 891	5 776	15 128	-	-	26 932	498 817
Afrique du Nord	370 640	26 000	396 640	295 635	87 408	11	174 510	449 840	19	3	1 108 431
Moyen-Orient	2 252 789	32 542	2 285 331	2 107 313	96 190	159	11 955 323	2 971 074	372 442	21 391	17 701 910
Asie du Sud-Ouest	2 391 766	-	2 391 766	2 391 766	5 075	383 969	2 246 507	704 370	-	114 221	5 845 908
Asie centrale	3 775	-	3 775	2 760	688	3	-	-	120 055	-	124 521
Asie du Sud	223 704	-	223 704	49 681	9 867	1 054	39 730	12 445	-	849	287 649
Asie du Sud-Est	187 813	295 405	483 218	239 925	68 291	74	462 434	256 972	1 460 771	80 332	2 812 092
Asie de l'Est et Pacifique	370 784	4 581	375 365	682	56 561	-	-	-	837	2	432 765
Europe de l'Est	3 109 814	15 185	3 124 999	2 886 723	256 507	64	2 686 894	-	142 549	-	6 211 013
Europe du Sud-Est	36 686	7 160	43 846	19 566	3 595	215	317 957	477	14 053	78 406	458 549
Europe du Nord, de l'Ouest, centrale et du Sud	2 006 154	24 943	2 031 097	22 374	1 137 485	-	-	-	413 932	6 045	3 588 559
Amérique du Nord et Caraïbes	371 125	-	371 125	822	570 193	-	-	-	2 302	1 718	945 338
Amérique latine	100 053	221 516	321 569	33 763	84 447	204	7 584 816	-	158	61 612	8 052 806
TOTAL	16 533 413	654 075	17 187 488	12 903 863	2 826 508	552 230	36 627 127	6 511 144	3 242 207	803 134	67 749 838

Les données sont généralement communiquées par les Gouvernements et basées sur leurs propres définitions et méthodes de collecte de données. Le tiret (-) correspond à une valeur nulle, non disponible ou ne s'appliquant pas au cas considéré. Toutes les données sont provisoires et susceptibles de modifications. Des informations complémentaires sur les personnes relevant de la compétence du HCR, dont les tendances statistiques et changement lié au déplacement global survenu au cours de l'année sont disponibles dans le rapport «2016 Tendances mondiales» (2016 Global Trends). <http://www.unhcr.org/statistics/>

⁽¹⁾ Inclut des groupes de personnes en dehors de leur pays de résidence ou d'origine et qui sont confrontés à des risques de protection similaires à ceux encourus par les réfugiés, mais qui n'ont pas le statut de réfugié pour des raisons pratiques ou autres raisons ne permettant l'établissement.

⁽³⁾ Inclut les personnes se trouvant dans une situation apparentée à celle des déplacés internes.

⁽²⁾ Inclut les réfugiés qui sont rentrés dans leurs localités d'origine au cours de l'année 2016. Source : pays d'origine et d'asile.

⁽⁴⁾ Inclut les déplacés internes protégés et assistés par le HCR et qui sont rentrés dans leurs localités d'origine pendant l'année 2016.

⁽⁵⁾ Personnes relevant de la compétence du HCR n'appartenant pas aux catégories précédemment citées, mais qui bénéficient de la protection et / ou de l'assistance du HCR.

Besoins de financements du HCR en 2018 et 2019

Le budget-programme biennal du HCR présente l'ensemble des besoins budgétaires déterminés en fonction d'une évaluation des besoins globaux des personnes relevant de la compétence de l'organisation. Cet Appel global présente les projets de budget de l'exercice biennal 2018-2019, respectivement de 7,51 et 7,35 milliards de dollars en 2018 et 2019, fondés sur les besoins évalués au premier trimestre 2017, ainsi qu'un résumé du budget actuel 2017 (7,96 milliards de dollars en septembre). Le budget 2019 est basé sur des estimations et sera actualisé au premier trimestre 2018. Un budget révisé pour l'année 2019 sera soumis pour approbation au Comité exécutif à l'occasion de sa 69^{ème} session, en octobre 2018.

Ce chapitre présente un aperçu du processus de planification utilisé pour déterminer les besoins des réfugiés, des apatrides, des déplacés internes et des rapatriés. Il présente également une mise à jour sur les ressources financières qui seront nécessaires au HCR en 2018 pour leur offrir une protection, une assistance et des solutions. Les programmes et les priorités de l'organisation au niveau global et régional sont décrits dans les résumés régionaux et les chapitres thématiques de cette publication, alors que les programmes et les priorités au niveau sous-régional et national sont publiés sur le site internet Global Focus, principale plateforme d'information du HCR sur les opérations mise à la disposition des donateurs (<http://reporting.unhcr.org>).

Le HCR s'attend à ce que l'année 2018 soit aussi difficile que l'année 2017. En fait, elle risque même d'être plus complexe, compte tenu des enjeux engendrés par la mise en œuvre de nouvelles initiatives, comme le Cadre d'action global pour les réfugiés, et par la planification pluriannuelle et de partenariats multiples (voir le *Glossaire*). Difficile du point de vue opérationnel, mais aussi risquée du point de vue conceptuel,

en raison des importantes attentes suscitées par le renforcement des liens entre l'action humanitaire et l'aide au développement, et qui commencera à produire des effets sur le budget du HCR. Par exemple, cela pourrait entraîner un déplacement des coûts sur les programmes de développement, ou une réduction des coûts du fait de l'élimination potentielle de programmes parallèles,

tels que des postes de santé ou d'écoles. Il faudra du temps pour que les effets positifs de l'amélioration de la coordination entre les acteurs humanitaires et du développement se fassent sentir, d'autant que les cycles de planification et de mise en œuvre des programmes de développement sont beaucoup plus longs, et que le HCR aura besoin de davantage de temps pour assurer une planification, une budgétisation et une exécution en rapport avec ces programmes. La décision du HCR de s'orienter vers une planification pluriannuelle et de partenariats multiples tient en grande partie à la nécessité d'élaborer des stratégies coordonnées, et à plus long terme, afin d'améliorer les résultats obtenus pour toutes les populations ainsi que pour les communautés locales.

La multiplication des situations d'urgence de grande ampleur et les besoins complexes qu'elles engendrent, définis dans le cadre de l'évaluation des besoins globaux, sont les principales raisons de l'augmentation du budget du HCR, qui a

plus que doublé depuis 2010, date à laquelle il s'élevait à 3,29 milliards de dollars. Les crises auxquelles le HCR a répondu en 2017 se poursuivront toutes en 2018. Certaines figurent parmi les plus violentes et les plus longues du monde comme les crises en cours au Moyen-Orient, en Iraq, en République arabe syrienne (Syrie) et au Yémen; en Afrique, au Burundi, en République centrafricaine, au Nigéria, en Somalie et au Soudan du Sud; la crise provoquée par les mouvements mixtes de réfugiés et de migrants de l'Afrique du Nord vers l'Europe du Sud, et les déplacements internes en Ukraine; aux Amériques avec la situation complexe qui règne dans tout le Nord de l'Amérique centrale; la situation d'urgence au Bangladesh et au Myanmar, et la dégradation de la situation en Afghanistan.

Les cinq opérations les plus importantes auxquelles le HCR devra répondre en 2018 — dans l'ordre l'Iraq, le Liban, la Turquie, la Syrie et l'Ouganda — absorberont à elles seules près de 40 pour cent du budget des activités programmées.

TABLEAU 1 | NOMBRE PRÉVISIONNEL DE PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR 2016-2019

	(en milliers)			
	2016	2017	2018	2019
	Chiffres finaux	Projection	Projection	Projection
PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR				
Réfugiés ¹	17 187	18 684	18 904	19 078
Demandeurs d'asile (cas en cours)	2 827	3 015	3 435	3 588
Rapatriés (arrivés durant l'année)	552	1 102	854	1 741
Personnes relevant du mandat du HCR relatif à l'apatridie	3 242	3 328	3 420	3 321
Déplacés internes (IDPs) ²	36 627	36 300	33 167	30 525
Déplacés internes de retour (durant l'année)	6 511	5 409	5 476	6 226
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	803	1 112	1 723	1 872
TOTAL	67 750	68 951	66 979	66 352

¹ Inclut les personnes dans des situations apparentées à celles des réfugiés.

² Inclut les personnes dans des situations apparentées à celles des déplacés internes.

Le budget 2018 est destiné à répondre aux besoins d'une population estimée à 66,9 millions de personnes (voir le [Tableau 1](#)), un nombre qui a doublé par rapport à la population enregistrée en 2010, qui s'élevait à 34 millions de personnes. Selon les estimations actuelles, la population totale relevant de la compétence du HCR devrait avoir augmenté d'ici fin 2017 d'environ 1,2 million de personnes, soit 2 pour cent de plus qu'en 2016, qui s'élevait à 67,7 millions de personnes selon les données démographiques définitives. Les principales augmentations devraient être observées au sein des populations réfugiées, en majorité dans la sous-région de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique.

Une baisse modérée, légèrement inférieure à 2 millions de personnes, équivalente à 3 pour cent, est prévue en 2018, essentiellement en raison d'une diminution probable du nombre de déplacés internes dans les régions de l'Afrique et du Moyen-Orient et Afrique du Nord. En 2019, le nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR devrait rester stable par rapport à 2018. Cependant, le nombre de déplacés internes devrait continuer à baisser dans les mêmes régions qu'en 2018. L'organisation ne pourra apporter une aide soutenue aux millions de personnes relevant de sa compétence et aux partenaires avec lesquels elle travaille qu'au prix de pressions opérationnelles et financières accrues si les fonds mis à sa disposition n'augmentent pas.

TABLEAU 2 | LES BESOINS FINANCIERS DU HCR EN 2018-2019 | USD

RÉGIONS ET SOUS-RÉGIONS	2017 Budget actuel (au 30 juin 2017)	2018				TOTAL	2019 Budget prévisionnel
		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets de réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes		
AFRIQUE							
Afrique de l'Ouest	309 229 576	137 495 466	15 388 267	36 106 808	59 741 961	248 732 501	230 873 129
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	1 817 313 724	1 497 154 032	7 223 170	71 541 862	114 475 785	1 690 394 851	1 677 941 101
Afrique centrale et des Grands Lacs	685 550 693	461 195 655	1 816 313	42 022 950	79 862 767	584 897 684	540 269 379
Afrique australe	113 368 306	74 595 596	1 896 865	-	-	76 492 461	71 099 453
SOUS-TOTAL AFRIQUE	2 925 462 299	2 170 440 748	26 324 615	149 671 620	254 080 513	2 600 517 498	2 520 183 062
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD							
Moyen-Orient	1 883 538 482	1 117 707 053	1 313 445	-	862 768 826	1 981 789 324	2 039 542 151
Afrique du Nord	231 002 088	183 245 616	-	-	3 067 735	186 313 351	165 959 733
SOUS-TOTAL MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD	2 114 540 570	1 300 952 668	1 313 445	-	865 836 561	2 168 102 674	2 205 501 884
ASIE ET PACIFIQUE							
Asie du Sud-Ouest	362 053 344	203 547 738	595 000	100 215 758	19 667 392	324 025 889	317 587 326
Asie centrale	8 953 206	6 547 844	2 077 155	-	-	8 624 999	8 543 999
Asie du Sud	29 344 006	26 840 319	826 049	-	-	27 666 367	24 512 782
Asie du Sud-Est	132 310 762	78 134 153	27 962 606	-	11 534 674	117 631 432	118 161 862
Asie de l'Est et Pacifique	12 246 852	14 009 258	312 925	-	-	14 322 183	11 573 705
SOUS-TOTAL ASIE ET PACIFIQUE	544 908 169	329 079 312	31 773 735	100 215 758	31 202 066	492 270 871	480 379 674
EUROPE							
Europe de l'Est	429 615 487	460 603 141	2 339 011	-	29 213 817	492 155 969	489 654 873
Europe du Sud-Est	61 208 117	39 793 906	5 372 896	-	-	45 166 802	39 690 737
Europe du Nord, de l'Ouest, centrale et du Sud	337 577 567	335 759 559	3 045 449	162 653	-	338 967 661	264 960 110
SOUS-TOTAL EUROPE	828 401 171	836 156 606	10 757 356	162 653	29 213 817	876 290 432	794 305 720
AMÉRIQUES							
Amérique du Nord et Caraïbes	29 884 311	19 128 989	8 267 618	-	-	27 396 607	24 645 279
Amérique latine	120 254 919	102 525 806	1 073 855	-	21 556 495	125 156 157	131 922 887
SOUS-TOTAL AMÉRIQUES	150 139 230	121 654 796	9 341 473	-	21 556 495	152 552 764	156 568 166
SOUS-TOTAL TERRAIN	6 563 451 440	4 758 284 130	79 510 623	250 050 032	1 201 889 453	6 289 734 238	6 156 938 506
Programmes globaux	433 575 700	421 726 193	-	-	-	421 726 193	408 706 438
Siège ¹	235 305 641	217 274 178	-	-	-	217 274 178	218 949 456
Réserve opérationnelle	498 924 474	547 679 512	-	-	-	547 679 512	535 728 413
Réserve pour les activités nouvelles ou additionnelles - liées au mandat	20 000 000	20 000 000	-	-	-	20 000 000	20 000 000
Jeunes experts associés	12 000 000	12 000 000	-	-	-	12 000 000	12 000 000
TOTAL	7 763 257 253	5 976 964 013	79 510 623	250 050 032	1 201 889 453	7 508 414 121	7 352 322 814

¹ Le Budget-programme annuel inclut les allocations du Budget ordinaire des Nations Unies comme suit: 42,2 millions de USD pour 2017 et 42,3 millions de USD en 2018 et 2019. Ces données sont provisoires, sous réserve de l'approbation du Budget-programme final des Nations Unies et d'une réactualisation ultérieure des coûts.

Structure et méthodologie budgétaire du HCR

Le budget-programme du HCR pour l'exercice biennal 2018-2019 est guidé par une planification approfondie et établi sur la base d'une évaluation des besoins globaux (GNA). Cette évaluation est réalisée selon une approche participative, avec les personnes relevant de la compétence du HCR et en concertation avec diverses parties prenantes présentes sur le terrain. Les budgets sont élaborés de manière à répondre à l'ensemble des besoins identifiés. Conformément à la stratégie de planification pluriannuelle et de partenariats multiples (voir le chapitre *Explorer de nouvelles approches et élargir les partenariats* et le *Glossaire*), le HCR s'efforce également d'aligner sa planification sur ceux d'acteurs du développement là où cela est nécessaire. Par exemple, dans les pays concernés par IDA-18, les données issues des études de la Banque mondiale sont utilisées dans la programmation du HCR, ce qui montre comment l'organisation améliore et développe sa collecte de données. Au Siège, un processus d'examen minutieux permet de s'assurer que les plans globaux du HCR adoptent une approche réaliste et cohérente et qu'ils cadrent avec les priorités stratégiques globales (PSG) et les Orientations stratégiques du HCR pour la période de 2017 à 2021.

Les Orientations stratégiques fixent les cinq principales directions que le HCR privilégiera au cours des cinq prochaines années, à savoir : i) assurer la protection ; ii) répondre avec efficacité aux situations d'urgence ; iii) promouvoir l'inclusion et l'autosuffisance, y compris par l'engagement des acteurs du développement ; iv) responsabiliser les personnes relevant de la compétence du HCR ; v) rechercher des solutions. Quant aux PSG, elles forment un ensemble commun de priorités clés, destinées

à orienter la planification de toutes les opérations du HCR dans le monde. Elles ont été conçues dans le cadre de son engagement pour une gestion axée sur les résultats et l'aident à rendre compte de l'ensemble des résultats obtenus dans le monde (pour de plus amples informations à ce sujet, voir le chapitre *Priorités stratégiques globales 2018 et 2019*).

Les plans d'opérations issus du GNA présentent un ensemble de réponses qui ne visent pas seulement à permettre aux personnes relevant de la compétence du HCR de survivre, mais aussi de s'épanouir. Ces plans et les budgets correspondants sont établis en fonction du nombre prévisionnel de personnes à prendre en charge, estimé à 66,9 millions en 2018, en tenant compte de ce que le HCR peut raisonnablement espérer accomplir avec les ressources mises à sa disposition. D'autres facteurs ont également une influence sur le GNA, comme les conditions de sécurité qui, dans certains contextes, limitent l'accès aux populations relevant de la compétence du HCR et sont hors du contrôle de l'organisation, ou comme le montant des investissements déjà effectués dans les infrastructures au cours des années antérieures.

Les activités programmées comprennent les activités entreprises sur le terrain et celles des programmes globaux et du Siège, à l'exclusion des réserves et du programme des Jeunes Experts Associés (JEA).

- Les opérations sur le terrain sont les activités opérationnelles budgétisées par région et exécutées par toutes les opérations dans le monde ;
- Les programmes globaux couvrent les activités techniques entreprises par les divisions fonctionnelles au Siège du HCR au niveau global mais qui profitent directement aux opérations menées sur le terrain ;

- Les budgets du Siège couvrent le travail accompli par les divisions et bureaux situés à Genève, Budapest et Copenhague, ainsi que par les bureaux d'autres capitales régionales, qui fournissent des orientations stratégiques, un appui administratif et une aide en matière de gestion et de programmes aux opérations sur le terrain.

Le budget-programme est également présenté par piliers, selon la structure suivante :

- Pilier 1 : Programme global pour les réfugiés ;
- Pilier 2 : Programme global pour les apatrides ;
- Pilier 3 : Projets globaux pour la réintégration ;
- Pilier 4 : Projets globaux pour les déplacés internes.

Le budget ne pouvant être mis en œuvre que dans la mesure où des ressources sont mises à disposition pendant la période d'exécution, le HCR procède par étapes et redéfinit constamment les priorités dans ses programmes, en ajustant ces derniers en conséquence. Des plafonds de dépenses variables régulent le niveau de dépenses autorisé en fonction des fonds disponibles. Le HCR est fortement tributaire de la manière dont les fonds lui sont alloués. Afin de répondre à l'évolution des besoins opérationnels, le HCR examine régulièrement sa situation financière, les revenus prévisionnels et les situations sous-financées afin d'allouer des ressources en temps réel tout en respectant l'affectation des contributions souhaitées par les donateurs (voir le *Glossaire*).

TABLEAU 3 | RÉSUMÉ DES BESOINS FINANCIERS 2018-2019 | en milliers - USD

	2018		2019		Écart	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Budget						
Budget proposé						
Sous-total terrain	6 289 734	84%	6 156 939	84%	(132 796)	-2%
Programmes globaux	421 726	6%	408 706	6%	(13 020)	-3%
Siège	217 274	3%	218 949	3%	1 675	1%
Sous-total activités programmées	6 928 735	92%	6 784 594	92%	(144 140)	-2%
Réserve opérationnelle (RO)	547 680	7%	535 728	7%	(11 951)	-2%
Sous-total activités programmées et RO	7 476 414	100%	7 320 323	100%	(156 091)	-2%
Réserve pour les activités nouvelles ou additionnelles - liées au mandat	20 000	0%	20 000	0%	-	0%
Jeunes experts associés	12 000	0%	12 000	0%	-	0%
TOTAL	7 508 414	100%	7 352 323	100%	(156 091)	-2%

APERÇU DU BUDGET ET DES FINANCEMENTS EN 2017

À la 70^{ème} réunion du Comité permanent du HCR qui s'est tenue en septembre 2017, le HCR a indiqué que le montant total des fonds disponibles pour l'année (dont les contributions volontaires enregistrées et prévisionnelles, le report, la quote-part du Budget ordinaire des Nations Unies et le montant estimatif des autres revenus et ajustements) était estimé à 4,19 milliards de dollars.

Huit budgets supplémentaires, d'un montant de 832,1 millions de dollars, ont été établis par le Haut Commissaire pour répondre à des besoins imprévus pour les situations burundaise, de la République démocratique du Congo, de la Méditerranée centrale, nigériane, somalienne, sud-soudanaise et syrienne, ainsi que pour la réponse d'urgence aux réfugiés originaires du Myanmar accueillis au Bangladesh. Ces budgets supplémentaires ont été établis afin de répondre à des crises qui se sont produites ou qui se sont aggravées au cours de l'année 2017, et, dans certains cas, après l'évaluation des besoins pour le projet de budget 2018 effectuée en début d'année 2017. Par conséquent, leurs incidences financières n'ont pas été totalement prises en compte dans les tableaux budgétaires proposés. Une réduction budgétaire de 178,9 millions de dollars a également été appliquée, essentiellement en raison du réaligement du plan régional interorganisations pour les réfugiés et la résilience (3RP) en réponse à la crise syrienne.

Ces ajustements ont abouti à un budget révisé de 7,96 milliards de dollars, avec un déficit de financements estimé à 3,77 milliards de dollars d'ici la fin de l'année, ou 47 pour cent du budget à la fin du mois d'octobre.

S'agissant de la qualité du financement, la tendance à la baisse générale des contributions non affectés ou à affectation large s'est confirmée en 2017. Sur l'ensemble des contributions volontaires reçues, seuls quinze pour cent d'entre elles étaient non affectées, alors qu'elles permettent à l'organisation de dépenser ces fonds librement en fonction des besoins immédiats et géographiques déterminés. Les fonds à affectation large, destinés à une région ou à une situation, représentaient 19 pour cent des revenus. Les contributions volontaires restantes étaient affectées soit au niveau national, thématique ou sectoriel (voir le *Glossaire*).

Le HCR a également reçu plus de 344 millions de dollars de fonds pluriannuels, autrement dit de contributions volontaires pour lesquelles la période de mise en œuvre est supérieure à 12 mois, ce qui confère prévisibilité et flexibilité à ces revenus, dont 26 pour cent n'étaient pas affectés. Comme le HCR entend mettre à l'essai son approche pluriannuelle et de partenaires multiples dans un plus grand nombre d'opérations en 2018, ce type de financement prévisible est de plus en plus important pour l'organisation et, par extension, pour ses partenaires.

Répartition du budget opérationnel en 2018 et 2019

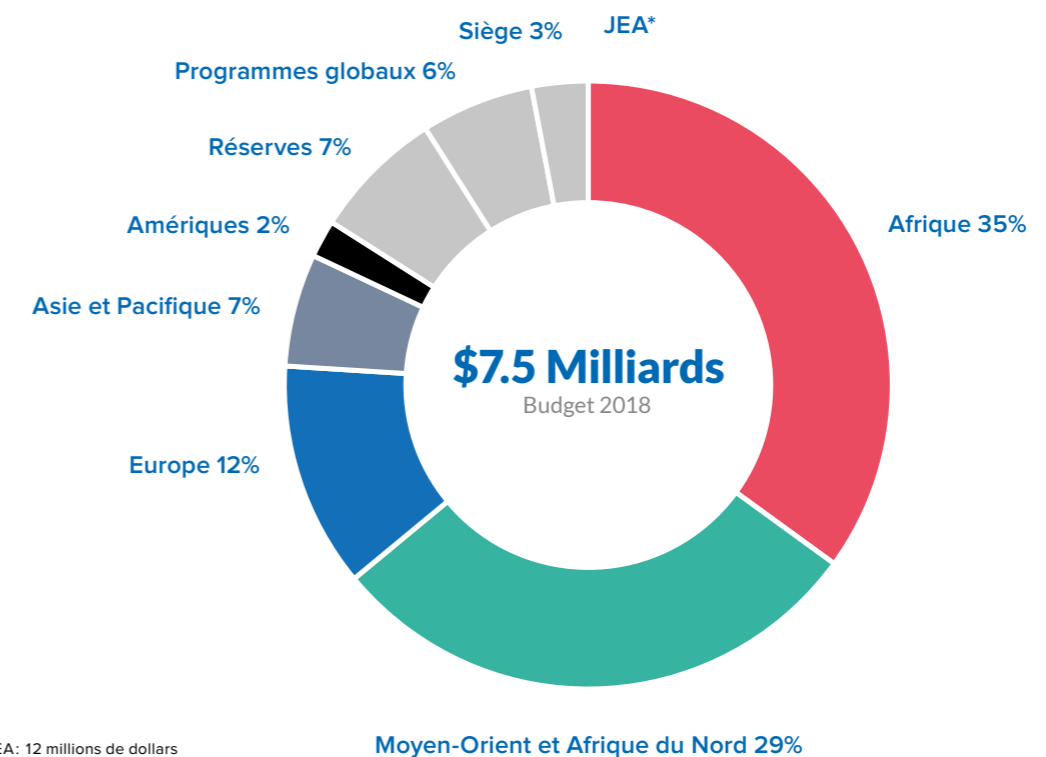
La situation globale est celle d'une stabilité budgétaire dans les cinq régions où le HCR opère, et où l'on observe peu de changements face à des besoins qui restent considérables. La plus grande partie du budget du HCR, soit 84 pour cent, sera dépensée sur le terrain. L'Afrique continuera de représenter les besoins les plus importants, soit 35 pour cent du montant total du projet de budget 2018 et 34 pour cent du montant total du projet de budget 2019. Les besoins de l'Afrique sont suivis de près par ceux de la région du Moyen-Orient et Afrique du Nord, qui représentent respectivement 29 et 30 pour cent des budgets totaux de 2018 et 2019. Les parts des programmes globaux et du Siège

demeurent semblables à celles de 2017, représentant respectivement environ 6 pour cent et 3 pour cent, du total des besoins en 2018 et en 2019. Les besoins prévisionnels de 2019 sont en recul de 156,1 millions de dollars, soit de 2 pour cent, par rapport à 2018, la répartition régionale restant identique.

Le budget-programme du HCR est présenté de manière plus détaillée ci-après et analysé sous trois angles : par région, par pilier et par groupe de droits fondamentaux.

Le **Graphique 1** présente de manière plus visuelle la répartition en pourcentage du budget, illustrant la part de budget allouée à chacune des cinq régions, ainsi qu'aux programmes globaux, au Siège, aux Jeunes Experts Associés (JEA) et aux réserves.

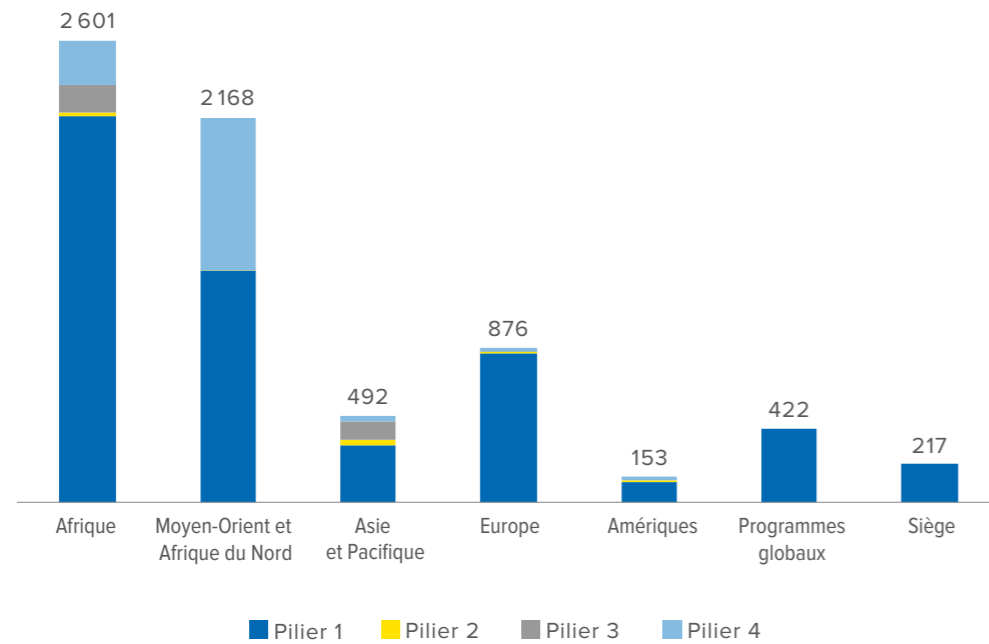
GRAPHIQUE 1 | BUDGET 2018 PAR RÉGION | Pourcentage



Le Graphique 2 présente les budgets par pilier et montre la part de budget allouée aux piliers dans chaque région. Les besoins financiers du Pilier 1, qui correspond à l'ensemble des programmes pour les réfugiés et inclut également les besoins pour les programmes globaux, le Siège, les réserves et les JEA, s'élèvent à 5,97 milliards de dollars et représentent 80 pour cent du budget total des piliers. Géographiquement, l'Afrique et la région du Moyen-Orient et Afrique du Nord représenteront 58 pour cent du budget du Pilier 1 mais c'est en Europe que le pourcentage de dépenses planifiées pour le Pilier 1 par rapport au budget régional global, sera le plus élevé avec 95 pour cent. Les programmes

globaux pour les déplacés internes, sous le Pilier 4, se chiffrent à 1,2 milliard, soit 16 pour cent du total des besoins financiers pour les quatre piliers, avec le pourcentage le plus élevé pour le Pilier 4, soit 72 pour cent, prévu pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Les besoins financiers pour les programmes en faveur des apatrides, sous le Pilier 2, représentent un pour cent du total, et la part des projets d'aide à la réintégration, placés sous le Pilier 3, est de trois pour cent. C'est dans la région de l'Asie et Pacifique que le pourcentage de dépenses sous le Pilier 2 sera le plus élevé, l'Afrique représentant le plus fort volume de dépenses engagées sous le Pilier 3.

GRAPHIQUE 2 | BUDGETS 2018 PAR RÉGION ET PILIER | en millions - USD

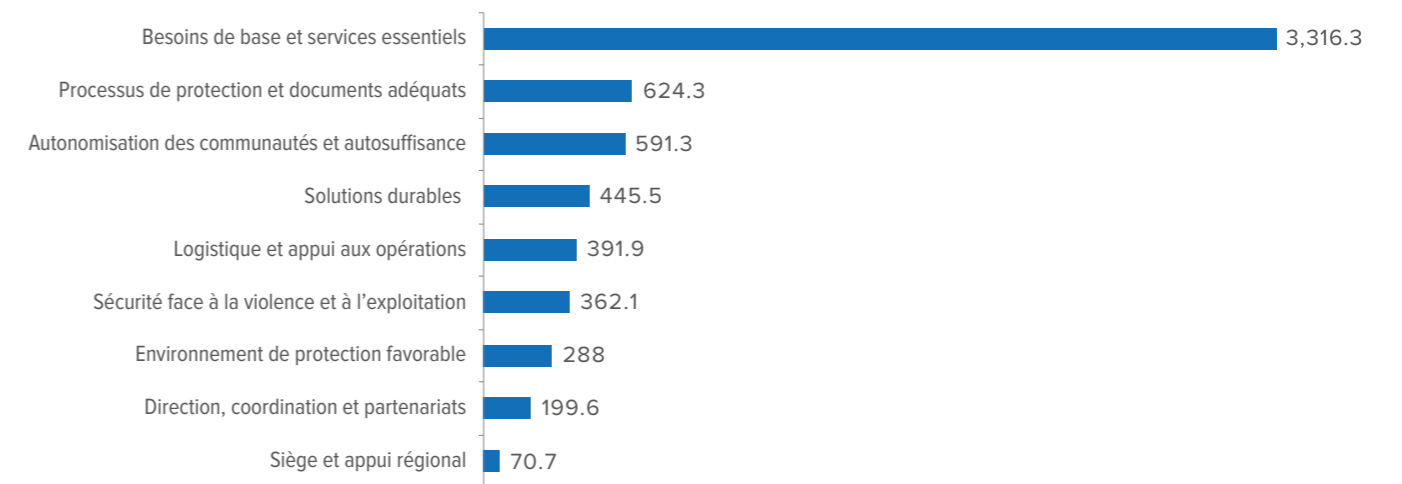


Note: N'inclut pas les budgets de la réserve opérationnelle, de la réserve pour les activités nouvelles ou additionnelles liées au mandat, ni des Jeunes Experts Associés.

Le Graphique 3 présente les budgets consolidés des activités programmées sur le terrain, réparties par groupe de droits fondamentaux, qui constituent des ensembles d'objectifs regroupés autour d'un même thème, utilisés pour la planification et la budgétisation. Le budget de ces activités s'élève au total à 6,29 milliards de dollars. Les besoins financiers relatifs à la prise en charge des besoins essentiels et à la fourniture des services de base sont chiffrés à 3,32 milliards de dollars, soit 53 pour cent du total ; un financement prévisible et souple est indispensable pour garantir l'exécution en temps voulu de ces activités, qui visent notamment à fournir des abris, des soins médicaux, de l'eau et des dispositifs d'assainissement aux personnes relevant de la compétence du HCR. Des efforts

seront également déployés en priorité pour fournir des aides en espèces aux personnes relevant de la compétence du HCR, dans les situations où cette modalité s'avèrera la plus adaptée, conformément aux engagements souscrits dans le cadre du « Grand compromis » (voir le Glossaire). Les besoins financiers pour les besoins et les services essentiels sont en légère progression par rapport au budget 2017 et, compte tenu de l'accent mis sur la réduction de l'écart entre l'aide humanitaire et l'aide au développement, il importe de gérer les attentes quant à la diminution des ressources nécessaires pour fournir aux personnes relevant de la compétence du HCR les éléments indispensables à leur survie et à leur dignité.

GRAPHIQUE 3 | BUDGET OPÉRATIONNEL 2018 PAR GROUPE DE DROITS FONDAMENTAUX | en millions - USD



Mobilisation des ressources en 2018

Étant presque exclusivement financé par des contributions volontaires, le HCR s'efforce sans cesse de rationaliser son budget, d'établir les priorités de manière aussi rigoureuse que possible, et de faire un usage optimal de ses ressources humaines et financières. De plus, afin d'élargir la diversité de ses donateurs et de réduire les déficits de financements, l'organisation recherche constamment de nouveaux moyens d'accroître son financement et de nouvelles sources de financement. Si les besoins ont considérablement augmenté depuis 2009, il en a été de même pour les contributions des donateurs, qui ont quasiment doublé au cours

de la même période (voir le [Graphique 4](#)). Le HCR reste très reconnaissant du soutien remarquable de ses donateurs, et qu'ils continuent d'accorder à l'action de l'organisation, et ce, sous différentes formes.

Si les ressources mises à disposition par les donateurs pour assister les populations en détresse augmentent globalement, la hausse du financement ne suit pour autant pas celle des besoins. Bien que de nombreux donateurs aient continué à augmenter leurs contributions, et en dépit de la croissance satisfaisante des dons provenant du secteur privé (voir paragraphes

ci-après), l'organisation a néanmoins besoin de ressources beaucoup plus importantes pour répondre adéquatement aux besoins les plus élémentaires des personnes dont elle doit, en vertu de son mandat, s'occuper dans le monde.

Le Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF, voir le *Glossaire*) est une source de défis et d'opportunités supplémentaires pour le HCR. Les budgets nécessaires pour financer le CRRF dans les pays et les situations où celui-ci est mis en œuvre n'émanent qu'en partie du HCR. Ils comprennent également les besoins financiers d'autres organisations mettant en œuvre des activités pour les réfugiés dans ces pays, ainsi que ceux des ministères et des plans gouvernementaux impliqués dans les activités visant à soutenir la présence des réfugiés. En ce qui concerne la mobilisation de fonds pour les besoins du HCR dans le cadre du CRRF, ainsi que la sensibilisation au rôle et aux besoins des partenaires, l'organisation estime qu'il convient d'utiliser pleinement les outils existants, et qu'à ce titre l'Appel global constitue une publication appropriée pour identifier des possibilités de financement au sein des opérations participant à l'application du CRRF.

La collecte de fonds destinés au CRRF s'inscrit dans les efforts généraux de collecte de fonds du HCR. Cependant, l'organisation n'ignore pas que la mobilisation de fonds dépendra non seulement de la qualité des plans et des stratégies présentés, mais aussi de l'environnement financier général. Lorsque cela s'avèrera opportun, et en renforçant les partenariats et la coordination, le HCR utilisera également les différents plans de réponse pour les réfugiés, les plans d'aide humanitaire et de développement — les plans de réponse pour les réfugiés et les plans d'aide humanitaire ainsi que les mécanismes de

financement commun qui leur sont associés, ou les UNDAF — pour quantifier et qualifier les besoins des réfugiés dans un contexte donné. Ces cadres seront également utiles pour assurer un plaidoyer en vue de mobiliser des ressources pour les propres besoins du HCR et pour les besoins d'ensemble.

Destinée à remédier aux problèmes de sous-financement croissants observés lors des grandes crises humanitaires, la stratégie de collecte de fonds de l'organisation est exposée dans les paragraphes suivants, et vient également préciser comment le HCR s'engage à travailler avec ses donateurs et ses partenaires afin de trouver de nouveaux moyens d'accroître le financement de ses activités.

Stratégie de mobilisation des ressources du HCR

La stratégie de mobilisation des ressources du HCR est fondée sur les principes suivants : les fonds sont collectés d'abord et avant tout au bénéfice des activités jugées prioritaires ; les fonds doivent être collectés le plus tôt possible dans l'année ; le mode d'attribution des fonds doit être aussi flexible que possible étant donné la diversité de lieux, de contextes et de thèmes dans lesquels l'organisation intervient. En d'autres termes, les préférences de l'organisation en matière de revenus en 2018 sont les suivantes :

- **En priorité, les contributions sans aucune affectation.** N'étant soumises à aucune restriction d'utilisation, les contributions non affectées procurent au HCR la souplesse indispensable pour atteindre ceux qui, parmi les réfugiés et les autres populations relevant de sa compétence qui en ont le plus besoin et sont les plus à risque.

GRAPHIQUE 4 | BESOINS FINANCIERS ANNUELS DU HCR ET CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES 2010-2017 | en millions - USD



Des données détaillées et actualisées sur les contributions des donateurs du HCR sont accessibles sur le site *Global Focus* (<http://reporting.unhcr.org>).

- Deuxièmement, les contributions à **affectation large, pour une situation ou une région**. Autrement dit, les contributions qui peuvent être utilisées dans l'ensemble des pays et des activités en lien avec une région ou une situation, en fonction des priorités et activités identifiées par le HCR.
- Troisièmement, les contributions **affectées au niveau des pays**. Ce type de financement permet au HCR d'allouer des fonds aux activités planifiées dans un pays, en les adaptant selon le contexte.
- Quatrièmement, les contributions **affectées au niveau thématique ou sectoriel à l'intérieur d'un pays donné**. C'est le niveau de financement le plus restrictif.
- Dans l'idéal, **toutes les contributions devraient avoir une période de mise en œuvre flexible** ; autrement dit, le HCR devrait pouvoir reporter les fonds sur l'année suivante. Ceci devrait permettre la poursuite des activités sans aucune interruption, rendre les opérations plus prévisibles, et prévenir les situations où le HCR reçoit des fonds qu'il ne sera peut-être pas en mesure de dépenser au cours de l'année civile.
- Pour tous les types de contributions, le **financement pluriannuel est le plus souhaitable**, car avec des exigences raisonnables en matière de rapports

Compte tenu de ces principes, la stratégie de collecte de fonds du HCR s'articule autour de six priorités principales.

- **Veiller à ce que les donateurs bilatéraux traditionnels, qui procurent au HCR la majorité de ses revenus, maintiennent leur soutien et leur engagement ou le renforcent**, en assurant une coordination pleine et entière entre les efforts du Siège et ceux du personnel de terrain, de manière à éviter les duplications, les affectations de fonds et les obligations de compte rendu excessives ou trop exigeantes, et à garantir le respect du règlement du HCR ;
- **Élargir l'éventail des donateurs gouvernementaux**, en conciliant les besoins du HCR et les intérêts et ambitions des donateurs nouveaux et émergents ;
- **Améliorer la prise en compte des personnes relevant de la compétence du HCR et des communautés d'accueil dans les programmes financés par les organismes d'aide à la transition et au développement**, à travers une étroite collaboration avec les acteurs de développement, dont les donateurs, et avec les institutions financières internationales. L'étude d'autres modalités de financement pour ces programmes s'inscrira également dans cette priorité ;
- **Renforcer la coopération interorganisations en matière de collecte de fonds** en intensifiant la planification multilatérale et l'échange d'informations, y compris avec les donateurs, et en rédigeant des plans coordonnés d'assistance aux réfugiés ;
- **Poursuivre les efforts de collecte de fonds auprès de fonds administrés par les Nations Unies**, comme le CERF et les fonds de financement pour certains pays, en particulier en situation d'urgence ;

Indicateurs clés en matière de financement

- **Quantité** : montant des fonds reçus ;
- **Qualité** : fonds affectés ou non affectés, ce qui détermine en grande partie la flexibilité du financement ;
- **Ponctualité** : délai plus ou moins court de réception des fonds à compter du début de l'année ;
- **Prévisibilité** : fiabilité des indications relatives à la réception des fonds ;
- **Diversité** : variété plus ou moins grande des sources de financement.

- **Mobiliser des fonds dans le secteur privé**, notamment auprès des entreprises, des fondations, des individus fortunés et des particuliers, et réaliser les investissements qui permettront au HCR de susciter, au sein du

grand public et dans le cadre de partenariats, un large soutien aux populations déplacées, et de générer ainsi des revenus stables et non assortis de conditions.

L'importance des financements flexibles pour les « situations » du HCR

Les crises conduisent les personnes qui relèvent de la compétence du HCR à se déplacer dans de multiples endroits, en les obligeant à parcourir des distances de plus en plus grandes. Lorsqu'une situation d'urgence a des répercussions qui se propagent au-delà des frontières du pays où elle a débuté, le HCR utilise le terme « situation » dans ses activités de plaidoyer, de planification, de budgétisation et de collecte de fonds. Les situations sont interdépendantes, une crise ayant des répercussions sur une autre, ou faisant sentir ses effets à des centaines, voire à des milliers de kilomètres. Franchissant les frontières et parfois les continents, les situations traduisent la complexité opérationnelle des crises de déplacement d'aujourd'hui, et les difficultés concomitantes que cela entraîne, en termes de planification et de réponse, pour le HCR et pour ses partenaires.

Par exemple, la situation sud-soudanaise affecte sept pays, le Soudan du Sud lui-même, mais aussi la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda et le Soudan, dans lesquels les réfugiés sud-soudanais se sont enfuis. Les situations peuvent également se superposer, signe une fois encore de la complexité des déplacements. Il arrive que des réfugiés fuient un pays et que dans le même temps, d'autres personnes, originaires d'un second pays,

trouvent refuge dans le pays que les précédents viennent de quitter. Ainsi, la République centrafricaine, pays en proie à une nouvelle flambée de violence et dans lequel des Sud-Soudanais se sont réfugiés, est elle-même à l'origine d'une situation affectant cinq pays : la République centrafricaine elle-même, le Cameroun, la République du Congo, la République démocratique du Congo et le Tchad.

Face à une telle complexité, le HCR se doit d'apporter une réponse adaptée, tenant compte des besoins. Pour être efficaces, les contributions destinées à remédier à ces situations doivent être affectées aussi largement que possible, car la gestion des situations reflète la complexité du contexte actuel, caractérisé par des déplacements massifs et prolongés. L'organisation doit pouvoir compter sur une aide financière flexible, susceptible d'être allouée, conformément aux priorités, au cours des déplacements, dans le pays ou la région que les personnes sont obligées de fuir, jusqu'à l'endroit où ils trouvent refuge. Il faut en outre que cette aide soit reçue le plus tôt possible, ce qui permet au HCR de planifier ses opérations avec efficacité, en allouant les fonds en fonction des priorités.

En 2018, le HCR entamera l'année avec 14 situations en cours dans ses cinq régions opérationnelles, dont la majorité se déroulent en Afrique. Au total, ces situations concerneront 59 opérations et représenteront quelque 5 milliards de dollars dans le budget du HCR.

Collecter des fonds dans le secteur privé

Les partenariats avec le secteur privé occupent une place de plus en plus importante dans la réflexion stratégique et l'exécution opérationnelle des Nations Unies et apparaissent dans un certain nombre de documents clés, dont la Déclaration de New York (voir le *Glossaire*), «l'Agenda 2030 pour le développement durable» et les Orientations stratégiques du HCR pour la période de 2017 à 2021. Quant au secteur privé, il ne se considère plus simplement comme un bailleur de ressources financières. Il aspire à stimuler l'innovation, l'efficacité opérationnelle, l'action de sensibilisation en direction des gouvernements et de l'opinion publique, et cherche de plus en plus à passer de la responsabilité sociale de l'entreprise à la valeur partagée, qui engage des entreprises entières.

L'objectif ambitieux du HCR est de récolter chaque année des contributions financières à hauteur d'un milliard de dollars d'ici à 2025, en impliquant 25 millions de personnes dans ce processus. Les domaines prioritaires pour la mobilisation du secteur privé sont, entre autres, les moyens de subsistance, l'emploi, la technologie, l'éducation et l'énergie. Le secteur privé est à la recherche de partenaires qui fassent preuve d'efficacité, certes, mais qui puissent aussi leur apporter une reconnaissance et une visibilité adéquates. Parmi une grande variété d'organisations, le HCR entend se positionner comme celle à laquelle les particuliers, les entreprises et les fondations qui souhaitent s'engager en faveur des réfugiés, pensent en premier. Ce rôle de leader est essentiel pour mobiliser des fonds non affectés au sein du grand public et pour s'imposer comme le partenaire privilégié des entreprises et fondations désireuses de faire une contribution efficace et visible à la cause des réfugiés.

Vision en 2018-2019

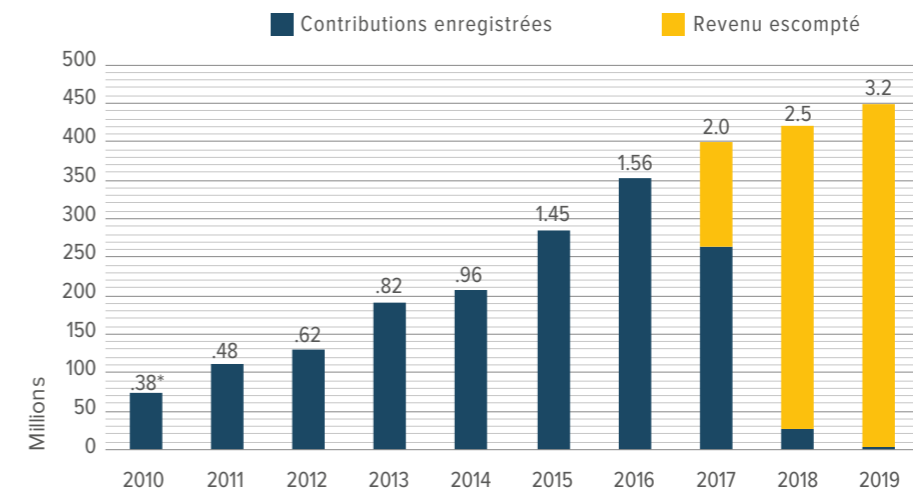
En 2018, le HCR prévoit de récolter plus de 400 millions de dollars dans le secteur privé (voir le [Graphique 5](#)). La plupart de ces fonds ne seraient assortis d'aucune restriction limitant leur utilisation, ce qui ferait du secteur privé la source la plus importante de revenus non affectés pour le HCR. Ce résultat sera obtenu grâce aux moyens suivants :

- **Une étroite collaboration avec les six partenaires nationaux** qui récoltent, collectivement, la moitié des revenus émanant du secteur privé : *Australia for UNHCR* (Australie), *España con ACNUR* (Espagne), *Japan for UNHCR* (Japon), *Sverige för UNHCR* (Suède), *UNO-Flüchtlingshilfe* (Allemagne) et *USA for UNHCR* (États-Unis) ;
- **Des bureaux spécialisés** dans vingt autres opérations nationales de mobilisation de fonds à travers le monde ;
- **Un partenariat avec des philanthropes, des fondations et des entreprises d'envergure internationale**, comme la Fondation IKEA, le programme Éduquer un enfant, la Fondation Bill & Melinda Gates et UNIQLO ;
- **Une communication numérique** via des plateformes en langue anglaise, arabe et espagnole.

L'accent sera mis sur les axes suivants :

- **Augmenter le soutien** - Le HCR a plus de 1,6 million de donateurs individuels, dont plus de 60 pour cent font des dons mensuels réguliers, offrant ainsi à l'organisation une source prévisible et durable de revenus non affectés. En 2018 et 2019, le HCR cherchera à mieux

GRAPHIQUE 5 | CONTRIBUTIONS DU SECTEUR PRIVÉ | en millions - USD



* Nombre de donateurs individuels en millions. Les chiffres 2017-2019 sont des estimations basées sur les données et les tendances actuelles.

faire connaître son rôle dans la recherche de solutions durables pour les réfugiés et à susciter un engagement et un soutien financier accru.

- **Mobiliser le grand public** - La visibilité du HCR et son aptitude à communiquer avec le grand public ont une importance déterminante pour la collecte de fonds dans le secteur privé. L'organisation redoublera d'efforts pour intégrer ses activités de communication et renforcer la marque HCR pour mobiliser le grand public. À ce titre, le HCR développera des campagnes de sensibilisation comme #Aveclesréfugiés et des campagnes mondiales de collecte de fonds comme la campagne «Aucun réfugié laissé pour compte» (voir le chapitre *Apporter une aide vitale*), destinée à fournir un toit à deux millions de réfugiés d'ici 2018, et qui a pour objectif de renforcer de manière positive l'opinion et l'appui du grand public à l'égard des réfugiés.

- **Construire des partenariats locaux et mondiaux** - Le HCR excelle à nouer des partenariats avec les mécènes et philanthropes, les entreprises et les fondations de premier plan et ce bilan solide a donné naissance à des relations de longue durée qui tirent parti des atouts du partenaire et de ceux de l'organisation pour produire des résultats auprès des réfugiés. Le HCR cherchera à forger d'autres partenariats au niveau national et mondial et développe actuellement une approche destinée à favoriser, de manière proactive, des partenariats stratégiques, afin de créer une source de revenus substantielle, flexible et durable pour financer ses opérations. En 2018, le HCR s'efforcera d'entreprendre les changements institutionnels nécessaires pour y parvenir.

Efficiences et efficacité de la gestion

Le HCR dispose de stratégies institutionnelles solides, appuyées par une gestion efficace et efficace qui vise en priorité à assurer la réalisation des droits des réfugiés en obtenant des résultats concrets. Plusieurs engagements contractés par le HCR dans le cadre du « Grand compromis » portent sur l'amélioration de l'efficacité et de la rentabilité (voir ci-après). Certains engagements relèvent de la seule responsabilité du HCR, comme le leadership qu'il exerce conjointement avec le Gouvernement du Japon en matière de réduction des duplications et des coûts de gestion, alors que d'autres, concernant par exemple la réduction des obligations en matière de rapports, font appel à sa participation.

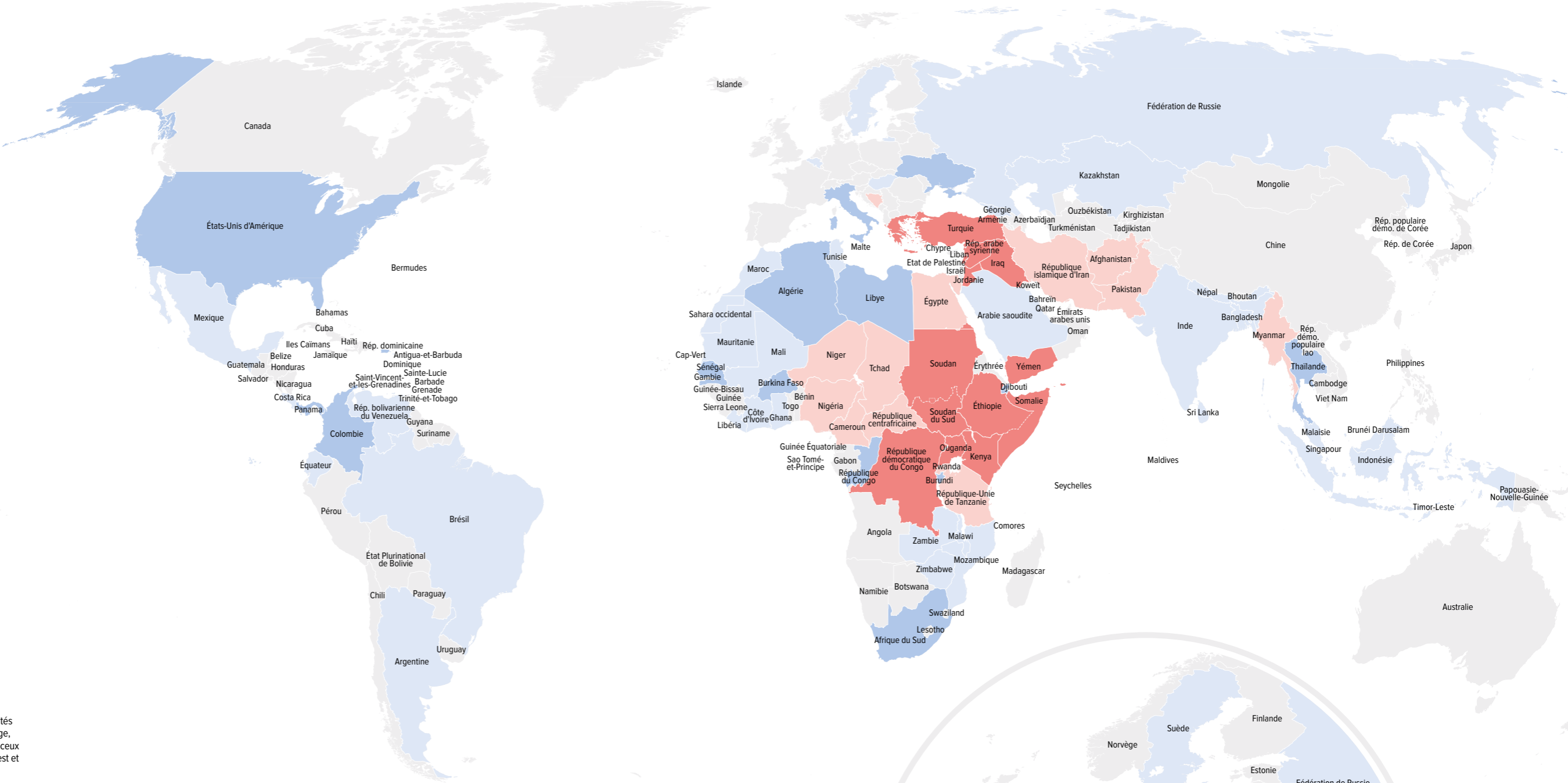
Parmi les autres exemples de la détermination du HCR à réduire les coûts et à accroître l'efficacité de son action, figure la réduction des coûts du Siège, accompagnée d'une hausse constante de la part de ressources allouées à l'exécution des programmes sur le terrain. Cet engagement s'est notamment traduit par le développement des partenariats, qui ont permis au HCR d'être plus flexible et de se doter d'expertise technique au plan opérationnel pour fournir protection et aide vitale. Le HCR confie davantage de fonds à ses partenaires et s'est engagé à transférer au moins 25 pour cent des fonds à ses partenaires nationaux d'ici 2020.

Le travail entrepris pour réformer le système de gestion axée sur les résultats (RBM) témoigne de la volonté du HCR de rationaliser son processus de planification, afin de le simplifier, de le rendre plus transparent et rentable et de l'aligner sur les processus utilisés par les partenaires et interorganisations tels que l'UNDAF et les objectifs de développement durable. Depuis sa mise en œuvre, le système de gestion axée sur les résultats du HCR offre aux opérations sur le terrain un cadre solide pour établir un lien direct entre les risques de protection et les besoins humanitaires identifiés. Au cours des sept dernières années de sa mise en œuvre, le HCR a acquis une expérience précieuse en matière d'application de la gestion axée sur les résultats aux opérations. Cependant, comme le système connaissait certaines difficultés, le HCR a lancé en janvier 2017 un projet pour le réviser avec pour priorité d'en améliorer l'efficacité.

Engagements du HCR au titre du Grand compromis

<p>Vers une plus grande transparence</p>	<p>Fin 2017, le HCR a engagé un cabinet de conseil pour analyser l'impact de la publication des systèmes et des procédures d'allocation des ressources et des rapports aux normes de l'IATI. En 2018, le HCR évaluera les recommandations du cabinet de conseil pour déterminer le meilleur moyen de commencer à publier selon les normes de l'IATI, compte tenu de l'impact sur les ressources et du processus actuel de révision du système de gestion axée sur les résultats.</p>
<p>Davantage de soutien et d'outils de financement pour les acteurs locaux et nationaux</p>	<p>Le HCR s'est engagé à transférer au moins 25% des dépenses au titre de ses programmes à des acteurs locaux et nationaux d'ici 2020. En 2016, le HCR a transféré 20% de ces fonds, soit 670 millions de dollars, à des partenaires nationaux, dont des ONG nationales ou locales. Le HCR poursuivra le travail conjointement entrepris avec le PAM et l'UNICEF afin de réduire les obstacles administratifs pour les organisations partenaires, et tiendra compte des résultats d'une enquête auprès des ONG, prévue fin 2017. Les trois organisations ont recensé les procédures de diligence raisonnable concernant leurs partenaires respectifs en vue de les harmoniser. D'ici la mi-2018, le portail des partenaires du HCR sera développé et deviendra le principal portail commun des Nations Unies.</p>
<p>Renforcer l'utilisation et la coordination des programmes d'aide en espèces</p>	<p>Le HCR a honoré son engagement au titre du « Grand compromis », consistant à doubler les fonds programmés pour l'aide en espèces et continuera de recourir systématiquement à cette forme d'aide, notamment aux allocations à usages multiples, pour permettre aux personnes relevant de sa compétence de satisfaire leurs besoins essentiels, concernant par exemple l'accès à l'eau, aux abris et à l'éducation. L'aide en espèces leur évite également de recourir à des stratégies de survie négatives. Utilisant l'aide en espèces comme un moyen pour développer ses partenariats, le HCR mettra des outils à la disposition de la communauté humanitaire et mettra en place, au travers du mécanisme commun de distribution d'espèces, des services de transfert d'espèces assurés par le secteur privé mais accessibles à tous les partenaires aux mêmes conditions.</p>
<p>Réduire les duplications et les frais de gestion grâce à des examens fonctionnels périodiques</p>	<p>Le HCR est en bonne voie pour atteindre l'objectif d'extension de l'utilisation des systèmes biométriques d'enregistrement des réfugiés à 75 opérations d'ici 2020. La communauté des Nations Unies et la communauté non gouvernementale cherchent toutes deux à harmoniser leurs structures de coûts. Le Conseil norvégien pour les réfugiés a proposé une méthodologie d'harmonisation pour la communauté des ONG internationales. Le HCR coopérera avec un cabinet de conseil pour examiner les différentes méthodes de classification des coûts en usage au sein de la famille des Nations Unies et pour recommander d'autres mesures en vue d'une harmonisation d'ici mars 2018. Un audit conjoint HCR-UNICEF des partenaires communs sera intégré en 2018. Pour le compte du réseau des achats des Nations Unies, le HCR a identifié des possibilités d'achats communs, axées sur les 10 articles les plus achetés, ainsi que des possibilités de recourir à des fournisseurs communs.</p>
<p>Améliorer les évaluations conjointes et impartiales des besoins</p>	<p>Le manuel du HCR sur les évaluations de besoins, publié en 2017, et la boîte à outils en ligne qui l'accompagne (http://needsassessment.unhcr.org/) font de l'évaluation conjointe des besoins une norme dans toutes les opérations et comportent des indications pratiques sur la marche à suivre. Les opérations sur le terrain sont soutenues par des déploiements de spécialistes en évaluation de besoins. Un Coordonnateur pour les évaluations conjointes a, par exemple, été déployé dans l'opération d'urgence au Bangladesh.</p>
<p>Une révolution dans la participation</p>	<p>Le HCR s'est engagé à assurer la participation paritaire (50 pour cent) et effective des femmes et des adolescentes aux structures et aux processus de décision dans les contextes de déplacement forcé d'ici 2020.</p>
<p>Accroître la planification et le financement pluriannuels et collaboratifs de l'action humanitaire</p>	<p>D'ici 2020, les opérations sur le terrain auront intégré une dimension pluriannuelle dans leur planification pour faciliter l'inclusion des personnes relevant de la compétence du HCR, ainsi que les solutions à leur intention, et pour impliquer un nombre plus large d'acteurs, dont des acteurs du développement. En 2018, le HCR réfléchira à l'expérience acquise depuis le lancement des premiers programmes pilotes en 2016.</p>
<p>Réduire l'affectation des contributions des donateurs</p>	<p>Le HCR n'ignore pas qu'il faut, pour que les donateurs accordent des financements flexibles, illustrer concrètement les impacts atteints avec les fonds reçus. À cette fin, la publication du HCR sur « l'utilisation des contributions non affectées » sera publiée d'ici le milieu de l'année 2018.</p>
<p>Harmoniser et simplifier les règles en matière d'établissement des rapports</p>	<p>Le HCR participe à ce groupe de travail d'harmonisation et de simplification des rapports en tant qu'organisme humanitaire et en tant que donateur vis-à-vis d'organisations partenaires. En Iraq, au Myanmar, et en Somalie, le HCR soumettra son rapport descriptif sur les contributions affectées en 2017 à l'aide du modèle commun de rapport élaboré par le groupe. Dans ces mêmes pays, les partenaires du HCR soumettront leur rapport descriptif pour 2017 en utilisant le modèle commun.</p>
<p>Renforcer la coopération entre les acteurs de l'aide humanitaire et les acteurs du développement</p>	<p>Les résultats des missions conjointement menées en 2017 par le HCR et la Banque mondiale dans certains pays principaux qui accueillent des réfugiés alimenteront le processus d'allocation de fonds au titre du volet de l'Association internationale de développement (IDA) pour appuyer les réfugiés et les communautés d'accueil pendant la période de 2017 à 2020. Les décisions d'allocation, fondées sur ces visites, seront définitives début 2018. La sélection de projets supplémentaires se poursuivra en 2018. Des partenaires comme le HCDH, l'OIT, ONU-Habitat et le PNUD commencent à inclure les priorités des réfugiés, des apatrides, des déplacés internes et des rapatriés dans leurs orientations et accords normatifs, et un certain nombre de programmes conjoints doivent être lancés en 2018.</p>

BESOINS DU HCR EN 2018 | PAR OPÉRATION



- En millions USD
- 150 à 560 millions
 - 40 à 150 millions
 - 20 à 40 millions
 - 5 à 20 millions
 - Moins de 5 millions

Note: n'inclut pas les besoins pour les activités régionales, les programmes globaux, le siège, le Bureau de liaison du HCR à New York, ni ceux des Centres de services globaux de Budapest et Copenhague.

*Y compris Kosovo (Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité).



Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par les Nations Unies.

Afrique

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

Avec près de 20 millions de personnes déplacées résidant en Afrique subsaharienne à la fin de l'année 2016, la région continue d'accueillir la plus importante population au monde relevant de la compétence du HCR. Environ 5,6 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile, plus de 13 millions de déplacés internes et plus de 700 000 apatrides résident dans divers pays de la région, notamment en République démocratique du Congo, en Éthiopie, au Kenya, au Nigéria, en Ouganda, au Soudan et au Tchad.

Plusieurs crises perdurent, notamment au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Nigéria, en Somalie et au Soudan du Sud, et entraînent des mouvements de population massifs à l'intérieur et au-delà des frontières ; alors que de nouveaux conflits et d'autres facteurs de déplacement sont apparus dans la région. Plusieurs pays accueillant un grand nombre de personnes relevant de la compétence du HCR connaissent des difficultés sociales et économiques, ce qui est particulièrement préoccupant. Dans le nord-est du Nigéria, ainsi qu'en Somalie et au Soudan du Sud, par exemple, la sécheresse qui sévit, exacerbe les effets des conflits, provoque une insécurité alimentaire et entrave l'accès aux populations en détresse. Cette situation devrait perdurer en 2018.

Des réfugiés sud-soudanais au point de passage de Busia, dans le district de Koboko, dans le nord de l'Ouganda, en mai 2017.

© HCR / JOSE

Déjà confronté à la dynamique complexe des conflits dans la région, le HCR s'efforce en outre de faire face à une hausse des mouvements mixtes vers l'Afrique du Nord et l'Afrique australe, ainsi que vers le golfe d'Aden. Les causes de ces mouvements sont multiples, incluant notamment les changements climatiques et l'insécurité alimentaire due à la sécheresse. Des centaines de milliers de personnes en déplacement risquent d'être maltraitées et exploitées par les passeurs et les trafiquants. Si les déplacements le long des itinéraires passant à travers le désert du Sahara, l'Afrique du Nord, et la Méditerranée pour rejoindre l'Europe sont les plus connus, les personnes qui se dirigent vers l'Afrique australe et le Yémen en franchissant le golfe d'Aden s'exposent à des dangers similaires.

Les Gouvernements de Djibouti, de l'Éthiopie, du Kenya, de l'Ouganda, de la Somalie et de la République-Unie de Tanzanie, seront des partenaires majeurs en 2018, mettant le CRRF en pratique et dirigeant les efforts pour traiter de manière globale la question des réfugiés.

Le Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF, voir le *Glossaire*) aura un impact considérable dans la région l'année prochaine. Six des douze pays qui le mettent en œuvre se trouvent en Afrique, y compris dans le cadre de l'approche régionale destinée à répondre à la situation des réfugiés somaliens menée par l'Autorité intergouvernementale pour le Développement (IGAD). Les Gouvernements des pays où le CRRF est appliqué, à savoir Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la Somalie et la République-Unie de Tanzanie, seront des partenaires majeurs en 2018, mettant le CRRF en pratique et dirigeant les efforts pour traiter de manière globale la question des réfugiés. Le nombre de pays où le CRRF est mis en œuvre continue d'augmenter et l'on observe, à travers le continent, des politiques pour les réfugiés qui s'inscrivent dans une approche globale. La détermination des pays hôtes à maintenir des normes toujours plus élevées en matière de protection des réfugiés et des déplacés internes — notamment en coopérant étroitement avec les agences des Nations Unies ou les autres

partenaires sur des initiatives de renforcement des capacités, sur l'assistance technique et sur les politiques nationales — reflète leur volonté de relever les défis actuels associés aux mouvements de réfugiés sur le continent, tout en recherchant des stratégies susceptibles de profiter à la fois aux réfugiés, aux communautés d'accueil et aux économies locales.

PRINCIPALES SITUATIONS

Situation burundaise

À ce jour (septembre 2017) depuis que les troubles civils ont éclaté au Burundi en 2015, environ 419 000 Burundais se sont réfugiés en République démocratique du Congo, en Ouganda, au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie. Selon les estimations, environ 534 000 réfugiés devraient être accueillis dans la région d'ici la fin de l'année 2017. La violence et les troubles civils, conjugués à l'incessante dégradation de la situation politique et socio-économique, laissent penser que d'autres déplacements sont prévisibles en 2018. Il y a également plus de 209 000 déplacés internes ; ce nombre devrait rester relativement faible en 2018, bien que la situation en matière de droits de l'homme soit particulièrement instable.

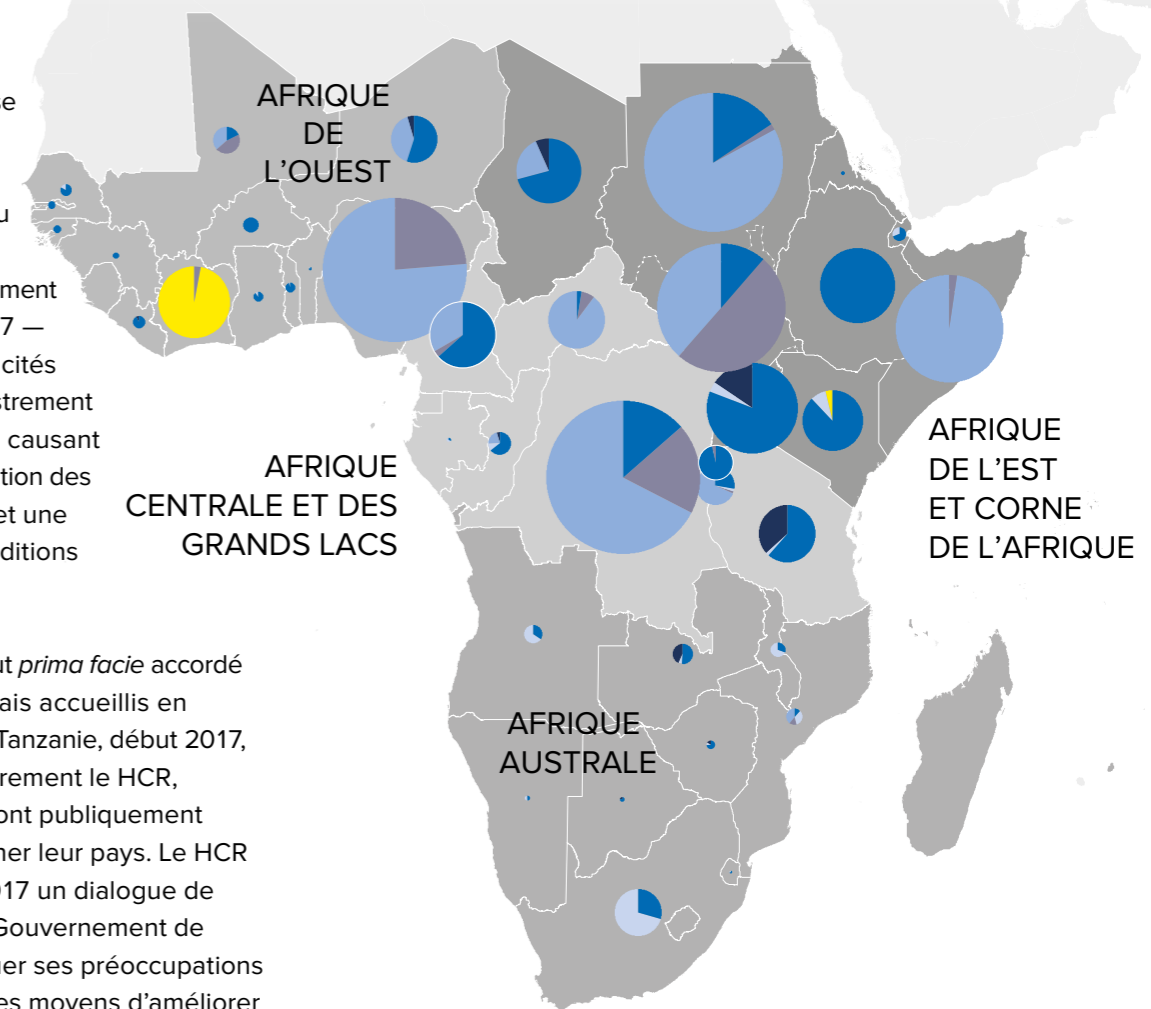
Le HCR plaide pour qu'une solution politique soit trouvée pour mettre fin au conflit civil, afin de créer un environnement propice au retour des réfugiés au Burundi. Cependant, une série de défis de protection devraient persister en 2018. L'afflux de réfugiés s'est traduit par le surpeuplement des camps, en particulier au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie, et a donc entraîné la nécessité de trouver des terrains supplémentaires pour loger les nouveaux arrivants. Les problèmes de sous-financement —

la situation burundaise est l'une des six situations au monde où les programmes du HCR connaissent les problèmes de financement les plus aigus en 2017 — affaiblissent les capacités d'accueil et d'enregistrement dans les pays d'asile, causant par ailleurs une réduction des rations alimentaires et une dégradation des conditions d'hébergement.

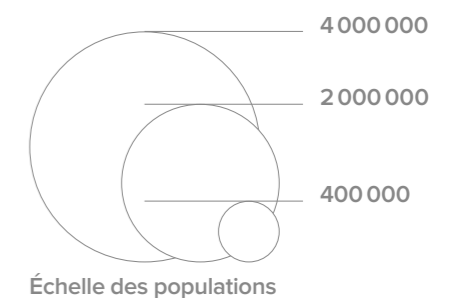
La révocation du statut *prima facie* accordé aux réfugiés Burundais accueillis en République-Unie de Tanzanie, début 2017, préoccupe particulièrement le HCR, d'autant plus qu'ils sont publiquement encouragés à regagner leur pays. Le HCR a engagé en août 2017 un dialogue de haut niveau avec le Gouvernement de Tanzanie pour évoquer ses préoccupations à ce sujet ainsi que les moyens d'améliorer le soutien aux réfugiés et aux communautés d'accueil. S'il est possible que les retours en petit nombre se poursuivent en 2018, les réfugiés burundais auront néanmoins encore besoin d'une protection internationale. Le HCR continuera par ailleurs de soutenir l'application du CRRF, en coopération avec le Gouvernement de Tanzanie.

Situation centrafricaine

La situation humanitaire se dégrade en République centrafricaine du fait de la reprise des combats entre groupes armés, qui a provoqué des déplacements dans le pays et au-delà des frontières. Le conflit s'étend à de nouvelles régions dans le nord-ouest et le sud-est, ainsi qu'à des secteurs précédemment épargnés par la violence, comme Bria, dans le centre du pays, et Kaga-Bandoro, dans le nord.



- Réfugiés
- Demandeurs d'asile
- Personnes de retour (réfugiés et déplacés)
- Apatrides
- Déplacés internes
- Autres personnes relevant de la compétence du HCR



Le regain de violences confessionnelles ciblant les civils, les humanitaires et les Casques bleus des Nations Unies entrave la capacité du HCR à fournir une aide vitale.

Fin août 2017, les chiffres relatifs aux déplacements étaient à leur plus haut depuis le début de la crise en 2013, avec environ 592 000 personnes déplacées dans le pays, soit 25 pour cent de plus qu'en 2013, et plus de 513 000 réfugiés dans les pays voisins. En 2018, une instabilité persistante devrait encore accroître les déplacements. Simultanément, la République centrafricaine continue d'accueillir un nombre considérable de réfugiés provenant de la République démocratique du Congo et du Soudan du Sud, ainsi que des personnes fuyant l'instabilité qui persiste dans le sud du Tchad. Ces situations risquent d'entraîner l'afflux d'environ 18 500 nouveaux réfugiés l'année prochaine.

En 2018, le HCR continuera d'offrir protection et assistance aux déplacés internes, en ciblant les personnes les plus vulnérables dans les régions qui accueillent également des réfugiés de retour. L'organisation s'investira encore davantage dans les programmes d'appui à l'autosuffisance, dans la promotion de l'intégration des personnes qui relèvent de sa compétence dans les structures nationales, et renforcera son partenariat avec la Banque mondiale dans les pays voisins. Compte tenu des récentes recrudescences de violences, le HCR ne recommande ni n'encourage les retours en République centrafricaine. Le HCR restera flexible pour répondre aux crises qui surviennent dans de nouvelles parties du pays et cherchera à consolider les mécanismes de coordination et d'exécution existants, afin de remédier aux lacunes de la réponse humanitaire.



© HCR / A. KIRCHHOFF
Dans le village congolais de Mobayi-Mbongo, un groupe d'hommes regarde des maisons brûler de l'autre côté du fleuve, dans le village de Moybaye, en République centrafricaine.

Si près de leurs maisons et pourtant si loin

Au cours des cinq derniers mois, plus de 60 000 réfugiés ont franchi les rivières de l'Oubangui et de Mbomou pour fuir la République centrafricaine déchirée par la guerre.

« Nous étions les derniers du village. Il était trois heures du matin lorsque j'ai entendu que ça tirait tout autour de nous. Je ne savais pas quel groupe c'était. On s'est levés et on a couru. On n'a rien emporté, seulement les moustiquaires et les draps », explique François Koko, un pêcheur de 42 ans qui s'est enfui avec sa femme et ses trois jeunes enfants.

Situation de la République démocratique du Congo

Avec plus de 600 000 réfugiés congolais dans la région et 3,8 millions de déplacés internes, la crise qui sévit en République démocratique du Congo est l'une des plus complexes, l'une des plus anciennes et l'une des plus oubliées au monde. Des réfugiés congolais continuent d'affluer en grand nombre en Angola, au Burundi, en

Ouganda, au Rwanda, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. Depuis avril 2017, la situation s'est aggravée et reste tendue, un conflit interethnique dans la région du Kasai causant des déplacements internes au rythme de 8 000 personnes par jour. Des dizaines de milliers de Congolais ont fui en Angola et en Zambie. La situation a incité le HCR à publier un appel supplémentaire pour financer la réponse humanitaire en juin 2017.

En 2017, la situation a été caractérisée par de graves atteintes aux droits de l'homme, notamment des mutilations physiques, des exécutions, des violences sexuelles, des arrestations arbitraires et des placements en détention dans des conditions inhumaines. Alors que l'on ne prévoit guère d'améliorations en 2018, le HCR continuera de guider et de coordonner les efforts auprès des réfugiés, tout en comptant sur le soutien de l'équipe de pays pour l'action humanitaire (voir le *Glossaire*). En 2018, la réponse régionale du HCR accordera également la priorité aux activités assurant l'accès des demandeurs d'asile au territoire. Elle augmentera les capacités d'accueil dans les pays qui reçoivent des réfugiés et fournira une protection internationale ainsi qu'une aide humanitaire essentielle aux populations déplacées. Le HCR aura recours à des aides en espèces (voir le *Glossaire*) pour permettre aux réfugiés de construire leurs abris, et travaillera avec le Gouvernement et les partenaires de développement pour améliorer les structures médicales, éducatives, hydriques et sanitaires, et pour renforcer le système judiciaire.

Situation nigériane

La crise dans le bassin du lac Tchad — qui comprend le nord-est du Nigéria et des parties du Cameroun, du Niger et du Tchad — affecte désormais près de 7,1 millions de personnes. Ces personnes ont été déplacées soit en raison de l'insurrection en cours, soit du fait de son impact sur les structures politiques et économiques fragiles des pays de la sous-région. L'insurrection et les mesures anti-insurrectionnelles appliquées par le Gouvernement et la Force multinationale mixte ont suscité des besoins considérables en matière d'aide humanitaire, avec près d'1,9 million de déplacés internes au

Nigéria et plus de 200 000 réfugiés nigériens au Cameroun, au Niger et au Tchad.

Le HCR est préoccupé par les retours forcés ou organisés par les réfugiés eux-mêmes au Nigéria, compte tenu des violences extraordinaires perpétrées contre les civils, auxquelles s'ajoute une forte insécurité alimentaire qui continue d'aggraver les déplacements. Ces rapatriés se transforment souvent en nouveaux déplacés internes et ont besoin de services d'enregistrement et d'une aide à la réintégration, sous forme d'hébergement, d'assistance matérielle axée sur la protection, et de soutien psychologique et social. Les moyens de générer des revenus sont peu nombreux dans la sous-région correspondant au bassin du Lac Tchad, et la situation générale se dégrade.

Bien que la situation dans le nord-est du Nigéria devrait s'améliorer progressivement, il faudra un certain temps pour que les opérations militaires prennent fin et pour que l'autorité de l'État soit pleinement rétablie dans les régions affectées. En 2018, le HCR prévoit de mettre en œuvre une stratégie globale de protection et de recherche de solutions ciblant les demandeurs d'asile, les réfugiés, les déplacés internes et les populations de retour. Cette stratégie prévoit notamment la distribution d'articles de secours essentiels et une assistance à l'hébergement, y compris au moyen d'aides en espèces ; un accompagnement psychologique et social ; un plaidoyer et l'accès à la justice pour lutter contre les violences sexuelles et de genre (voir le *Glossaire*) ; un suivi de protection et une analyse des populations de déplacés internes.

Situation somalienne

Depuis plus de deux décennies, la crise en Somalie a déplacé plus de 2,4 millions de personnes à travers la Corne de l'Afrique, dont au moins 1,5 million de personnes déplacées en Somalie et près de 900 000 réfugiés vivant à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya et au Yémen.

L'élection d'un nouveau Président fédéral en janvier 2017 a été considérée, par beaucoup, comme une étape majeure en direction de la stabilisation. Les jeunes générations, qui représentent plus de 70 pour cent de la population, sont appelées à jouer un rôle majeur dans la croissance de la Somalie. Cependant, de grands enjeux demeurent. Les militants d'Al-Shabaab contrôlent encore de vastes parties du pays. L'instabilité politique et l'insécurité, en particulier dans le centre et le sud de la Somalie, ainsi que la faiblesse de l'économie, ont limité les moyens de subsistance et causé une dégradation de l'environnement et de graves sécheresses, contribuant ainsi à la prolongation de la crise.

En 2018, le HCR continuera de se concentrer sur les activités de protection et d'assistance vitales, ainsi que sur les initiatives visant à rechercher des solutions durables pour les personnes relevant de sa compétence. Dans cette optique, l'organisation renforcera les institutions administratives, les cadres juridiques et politiques régionaux (le cas échéant) et les pratiques applicables à la protection des réfugiés. En outre, elle encouragera l'autonomie et l'intégration économique des réfugiés et des demandeurs d'asile somaliens en mettant l'accent sur l'appui aux moyens d'existence et sur les initiatives éducatives, tout en orientant les programmes d'aide financière sur les nouveaux arrivants et sur les personnes les plus vulnérables. Les autres

priorités de l'année 2018 visent à prendre en charge des besoins de réintégration des Somaliens qui reviennent du Kenya et du Yémen, en renforçant les projets d'aide à la réintégration qui bénéficient à la fois aux personnes relevant de la compétence du HCR et aux communautés hôtes, tout en assurant l'intervention d'urgence pré-famine en Somalie.

En 2018, le HCR travaillera avec ses partenaires pour consolider les résultats obtenus en 2017 dans le cadre de la Déclaration de Nairobi, coopérant en particulier avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et ses États membres en vue de trouver des solutions durables pour les réfugiés somaliens.

Situation sud-soudanaise

La situation au Soudan du Sud est la troisième plus grande urgence au monde après les crises syrienne et afghane ; et elle est la plus importante et la plus complexe du continent africain. Il y a actuellement 2 millions de réfugiés dans la sous-région, en plus des 2 millions de Sud-Soudanais déplacés dans leur pays. Un tiers de la population sud-soudanaise, qui s'élève à 12 millions de personnes, a été déplacée, et la moitié de la population a été affectée par le conflit. La situation politique et sécuritaire reste précaire dans le pays. Les affrontements armés se poursuivent, avec leur cortège d'exécutions, de viols et d'enlèvements, dans un climat d'anarchie généralisée. Une forte insécurité alimentaire aggrave encore la situation et entraîne des déplacements internes ainsi que des mouvements transfrontaliers massifs avec un grand nombre d'enfants réfugiés présentant des taux de malnutrition alarmants.

L'impact de la crise se fait durement ressentir dans les pays voisins. L'Ouganda, qui offre l'hospitalité à un million de réfugiés sud-soudanais, a accueilli en moyenne 1 800 Sud-Soudanais par jour au cours des douze derniers mois. Sachant qu'un million de réfugiés supplémentaires sont dispersés dans la sous-région, notamment au Soudan qui a reçu plus de 180 000 Sud-Soudanais en 2017, des fonds sont nécessaires de toute urgence pour aider les États et les communautés à intégrer leurs voisins.

Du fait du conflit au Soudan du Sud, l'Ouganda se classe au troisième rang des pays africains par le nombre de réfugiés accueillis sur son sol, représentant désormais 3,5 pour cent de la population totale du pays. En dépit des défis liés à l'accueil de populations aussi nombreuses, l'Ouganda continue de pratiquer l'une des politiques les plus progressistes en matière de protection des réfugiés. Pour appuyer le Gouvernement de l'Ouganda dans son approche inclusive, le CRRF a été lancé officiellement en 2017 et se poursuivra en 2018. Accueillant la deuxième population de réfugiés la plus importante d'Afrique, dont plus de 350 000 réfugiés sud-soudanais, l'Éthiopie est également devenue l'un des pays de mise en œuvre du CRRF en février 2017.

En 2018, le HCR continuera de se concentrer sur l'aide vitale aux réfugiés, notamment en assurant des services de base et en répondant aux besoins essentiels des nouveaux arrivants sud-soudanais dans les pays limitrophes. Un financement insuffisant pourrait avoir de graves conséquences, avec au moins 100 000 déplacés internes risquant d'être privés d'articles de secours essentiels. Les autres effets négatifs incluent la non-distribution de protections périodiques aux femmes et aux

adolescentes au Soudan. Le HCR ne serait peut-être pas non plus en mesure d'assurer une alimentation en eau durable en Ouganda, où les volumes disponibles sont d'ores et déjà inférieurs aux normes d'urgence. Enfin, des centaines de milliers d'enfants sud-soudanais réfugiés en Ouganda et au Soudan pourraient ne pas aller à l'école.

STRATÉGIE RÉGIONALE

Répondre aux besoins essentiels

La prise en charge des besoins essentiels des personnes relevant de la compétence du HCR reste une priorité en Afrique. De fait, la satisfaction des besoins essentiels et la fourniture de services de base, notamment dans les secteurs des abris, de l'eau et de l'éducation, représentent près de la moitié du budget régional total.

L'organisation se concentrera sur les activités de protection et d'assistance vitale, tout en facilitant la scolarisation des enfants réfugiés et demandeurs d'asile somaliens dans le primaire. Le HCR distribuera des allocations en espèces ou des bons d'achat pour permettre aux familles de se procurer des articles ménagers de base et répondra en Somalie à la sécheresse qui augmente les risques de déplacements dus à la famine. Au Soudan du Sud, les besoins dans le secteur des abris et d'autres secteurs essentiels restent critiques. Comme 88 pour cent des déplacés internes ne vivent pas dans des zones d'installation organisées, de nombreux besoins ne sont pas satisfaits tandis que plus de la moitié des réfugiés (60 pour cent) vivent encore dans des abris d'urgence après des années de déplacement.

Environnement de protection favorable

En 2018, le HCR continuera d'accorder la priorité à l'aide à la protection à travers des interventions dont les nombreux effets bénéfiques sur la protection ont été démontrés, comme l'enregistrement et l'éducation. Aux côtés d'autres agences humanitaires des Nations Unies, le HCR continuera de se concentrer sur la prévention et la réponse contre les violences sexuelles et de genre en augmentant l'engagement des communautés dans cette problématique et en facilitant l'accès des victimes aux services de santé et à l'aide juridique. L'enregistrement de tous les bénéficiaires et la délivrance de documents d'identité restant de toute première importance pour l'organisation, elle concentrera ses efforts en 2018 sur l'amélioration des systèmes d'enregistrement et d'émission de documents, notamment en mettant en œuvre, dans la mesure du possible, le nouveau système biométrique de gestion de l'identité. La politique du HCR sur les alternatives à la détention constituera un élément clé dans le travail en cours dans certains pays africains, tout comme la promotion de l'accès à l'asile. Le HCR entend en effet observer la suite donnée aux déclarations des gouvernements des pays africains, qui s'étaient engagés, lors du Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants et du Sommet des dirigeants sur les réfugiés de 2016, à renforcer les régimes d'asile nationaux et à assurer l'accès des réfugiés et des déplacés internes aux procédures de détermination du statut, à la protection et à l'assistance juridique, et aux services locaux.

Mouvements mixtes

Les migrants et les réfugiés utilisent de plus en plus les mêmes itinéraires et les mêmes moyens de transport pour rejoindre des destinations étrangères. Lorsque les personnes qui composent ces flux mixtes ne peuvent entrer dans un État de manière légale, elles ont souvent recours aux services de trafiquants d'êtres humains et entreprennent de dangereux voyages sur terre ou en mer, auxquels beaucoup ne survivent pas. Ce phénomène devient de plus en plus courant en Afrique, où des réfugiés et des migrants partis de l'Est et de la Corne de l'Afrique, ainsi que des sous-régions d'Afrique de l'Ouest, empruntent la route de la Méditerranée centrale pour se rendre en Europe. Des migrants et des réfugiés originaires de l'Est et de la Corne de l'Afrique, de la région des Grands Lacs, voire de certains États d'Afrique australe, empruntent quant à eux une autre route pour atteindre diverses destinations en Afrique australe.

Le HCR s'efforce d'atténuer les risques de protection encourus par les réfugiés, les migrants et les autres personnes ayant besoin de protection internationale lorsqu'ils empruntent ces itinéraires. Dans ce but, l'organisation renforcera en 2018 l'apport de services et les campagnes d'information destinées à mettre en garde contre les dangers de ces voyages, et recherchera plus activement encore des solutions pour les personnes qui se déplacent. Le HCR continuera à travailler avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour mettre en œuvre un plan stratégique (2015-2018) visant à gérer les mouvements mixtes et irréguliers, ainsi qu'avec l'OIM pour consolider les mécanismes de coordination et d'échange d'informations et améliorer ainsi le suivi des mouvements de réfugiés et de migrants à travers le golfe d'Aden.

Solutions durables et Cadre d'action global pour les réfugiés

Un certain nombre de réunions récentes, dont le Sommet mondial sur l'action humanitaire en mai 2016, ainsi que le Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants et le Sommet des dirigeants sur la crise mondiale des réfugiés, en septembre 2016, ont mis en évidence une volonté croissante, au niveau international, de répondre de manière plus ciblée et plus complète aux besoins humanitaires suscités par les déplacements massifs. Des matérialisations concrètes commencent à être entrevues dans la région et en 2018, le HCR continuera de travailler avec six pays africains déjà engagés dans l'application du CRRF.

Le soutien visant à faciliter les solutions traditionnelles reste primordial. Les rapatriements volontaires en petit nombre se poursuivent, notamment vers la Côte d'Ivoire, le Rwanda et la Somalie, tout comme quelques retours spontanés en direction du Burundi, de la République centrafricaine, du Mali, du Mozambique et du Nigéria. Néanmoins, le HCR ne prévoit pas d'exécuter de programme de rapatriement volontaire à grande échelle dans la région en 2018. L'organisation continuera de soutenir les États africains qui appliquent des plans de développement inclusifs et des mesures qui renforcent la résilience et l'autonomie des réfugiés, et consolident leurs liens avec les communautés d'accueil.

Espérant que l'année 2018 sera marquée par un grand nombre de naturalisations à travers la région, la poursuite de l'appui financier reste déterminante à cet égard, en particulier pour les réfugiés burundais en République-Unie de Tanzanie. Le HCR a identifié six domaines d'engagement

prioritaires, dont l'admission et les droits, l'inclusion et l'autonomie, la réinstallation et les voies d'admission complémentaires (voir le *Glossaire*), l'intégration locale des Tanzaniens naturalisés, la réponse d'urgence, le rapatriement volontaire et la réintégration dans le pays d'origine. L'organisation travaillera avec le Gouvernement tanzanien afin de faciliter la recherche de solutions pour le reste des réfugiés burundais arrivés en 1972. La mise en œuvre s'appuiera sur les mécanismes existants, notamment le Programme conjoint des Nations Unies pour la région de Kigoma, qui encourage une approche inclusive de soutien aux réfugiés et aux communautés d'accueil. Si les questions relatives à l'eau et à l'éducation ont été réglées dans le cadre du « programme conjoint pour Kigoma », faisant parti du CRRF en 2017, l'eau, l'environnement, l'énergie et les infrastructures seront les priorités de 2018.

La réinstallation reste un outil de protection essentiel pour répondre aux besoins des réfugiés les plus vulnérables en Afrique. Au cours de la dernière décennie, des demandes de réinstallation dans des pays tiers ont été soumises pour environ 279 400 réfugiés accueillis en Afrique. Selon les estimations du HCR, plus de 510 000 réfugiés, représentant près de 9 pour cent de la population de réfugiés en Afrique, auront besoin d'être réinstallés en 2018. Compte tenu du nombre limité de places de réinstallation, le HCR continuera de promouvoir des voies d'admission complémentaires, notamment au titre des études et du regroupement familial.

Lien entre action humanitaire et aide au développement

En 2018, le HCR continuera de travailler avec des acteurs du développement afin de promouvoir le développement dans les zones qui accueillent des réfugiés, s'appuyant sur ses précédentes collaborations avec la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, entre autres. Le HCR tisse déjà des liens avec la Banque mondiale, par exemple, puisqu'il cherche à déterminer les situations applicables au financement « IDA-18 » mis en place par la Banque. Ce financement prend la forme d'un prêt de 2 milliards de dollars sur trois ans, accordé pour réaliser des investissements à moyen et long terme bénéficiant aux communautés réfugiées et aux communautés d'accueil dans les pays hôtes à faibles revenus. Il vise à traiter les problèmes de fragilité et de déplacement forcé sur le continent et se poursuivra en 2018 et 2019. Il est escompté que cette coopération renforcera les moyens de subsistance et l'autonomie des réfugiés dans les années à venir, réduisant ainsi l'engagement et les investissements directs du HCR. Il convient cependant de remarquer que ces initiatives n'entraîneront pas une baisse des ressources requises, car une collaboration durable nécessite d'importants investissements initiaux.

CONTRAINTE

Les opérations du HCR dans la région ont souvent été affectées par une succession de facteurs aggravants : l'insécurité, les pénuries alimentaires et le manque d'accès humanitaire. Alors que la dégradation des conditions de sécurité et les conflits en cours dans le bassin du Lac Tchad, en Somalie et au Soudan du Sud, devraient

contraindre davantage de personnes à fuir pour plus de sûreté, les problèmes de sécurité continueront d'entraver l'accès du HCR aux populations relevant de sa compétence. Ces obstacles empêchent des familles vulnérables de recevoir une aide alimentaire et non alimentaire essentielle et entraînent une augmentation du nombre de personnes déplacées exposées à des crises alimentaires. En outre, compte tenu des effets des changements climatiques, des sécheresses et de l'impossibilité de résoudre certaines situations prolongées, il est probable que les déplacements augmenteront en 2018. Le HCR est un membre actif du Comité directeur pour la prévention de la famine et les moyens d'y répondre, né d'une collaboration entre la Banque mondiale, le GNUM et l'IASC. Néanmoins, un financement continu et rapide est nécessaire pour remédier à cette situation.

Dans les régions frontalières, le risque de voir de nouveaux conflits éclater persiste, notamment en raison d'une insécurité alimentaire croissante et généralisée et sachant que près de 5 millions de personnes ont besoin d'une aide alimentaire d'urgence. Une famine dans certaines régions du Soudan du Sud est une hypothèse probable. Environ un million d'enfants âgés de moins de cinq ans souffrent selon les estimations de malnutrition aiguë à travers le pays et 270 000 d'entre eux risquent de mourir si l'on ne leur vient pas en aide. Le Gouvernement ougandais a laissé ses portes ouvertes et applique l'une des politiques les plus progressistes d'Afrique à l'égard des réfugiés, encourageant l'autonomie des réfugiés et la coexistence pacifique avec les communautés d'accueil. Il a néanmoins besoin de toute urgence d'un soutien à grande échelle pour faire face à cette situation critique.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les opérations du HCR en Afrique sont à l'origine des besoins budgétaires les plus importants de l'organisation, principalement en raison des crises en Somalie et au Soudan du Sud. Avec des besoins chiffrés à 2,6 milliards de dollars, l'Afrique représente environ 35 pour cent du budget global du HCR. Ce montant est toutefois en baisse de 11 pour cent par rapport au budget alloué à la région en 2017, du fait de la diminution escomptée du nombre de déplacés internes l'an prochain.

L'Afrique présente les besoins les plus importants sous le Pilier 1, programme pour les réfugiés, s'élevant à 30 pour cent du budget total du HCR en 2018. Elle mobilise également la part la plus importante du budget consacré aux projets de réintégration, sous le Pilier 3, en dépit d'une réduction du budget alloué à ce type d'aide.

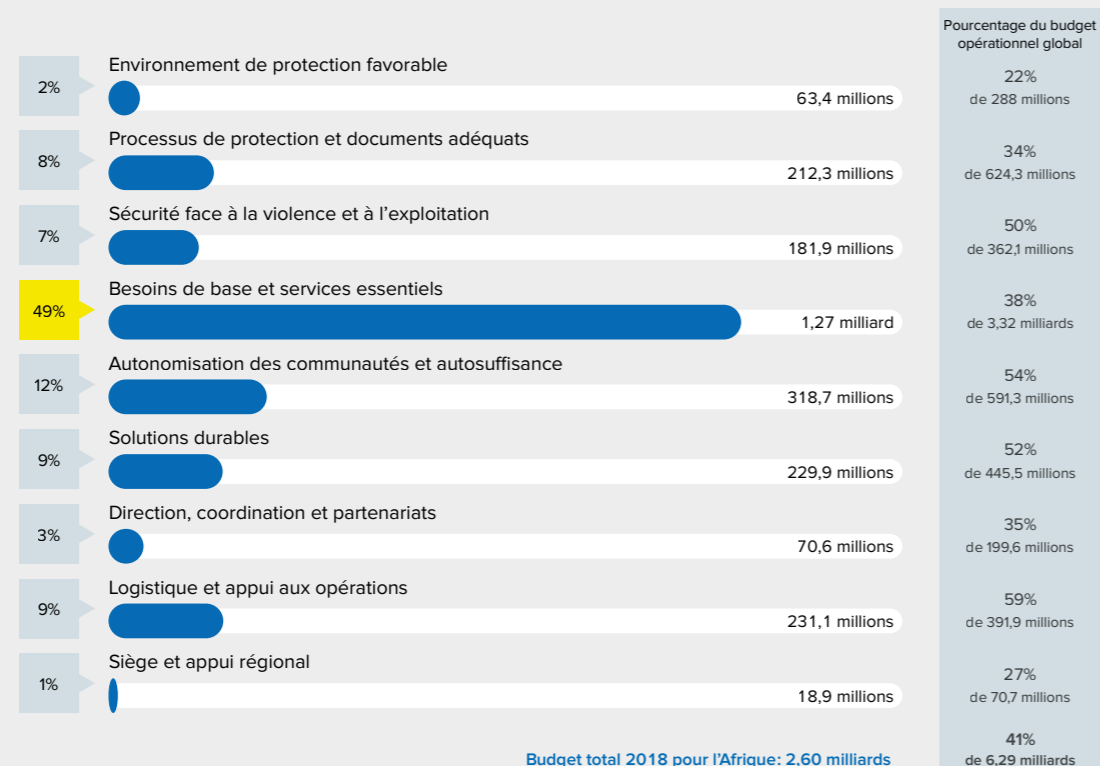
Les problèmes de sous-financement des opérations pour les réfugiés au Burkina Faso, au Cameroun, en République démocratique du Congo, en Éthiopie, au Kenya, au Rwanda, au Soudan du Sud, en République-Unie de Tanzanie et au Tchad, ont entraîné des réductions des rations alimentaires pour environ 2 millions

de réfugiés, une tendance qui risque de s'accroître si des fonds ne sont pas débloqués en 2018.

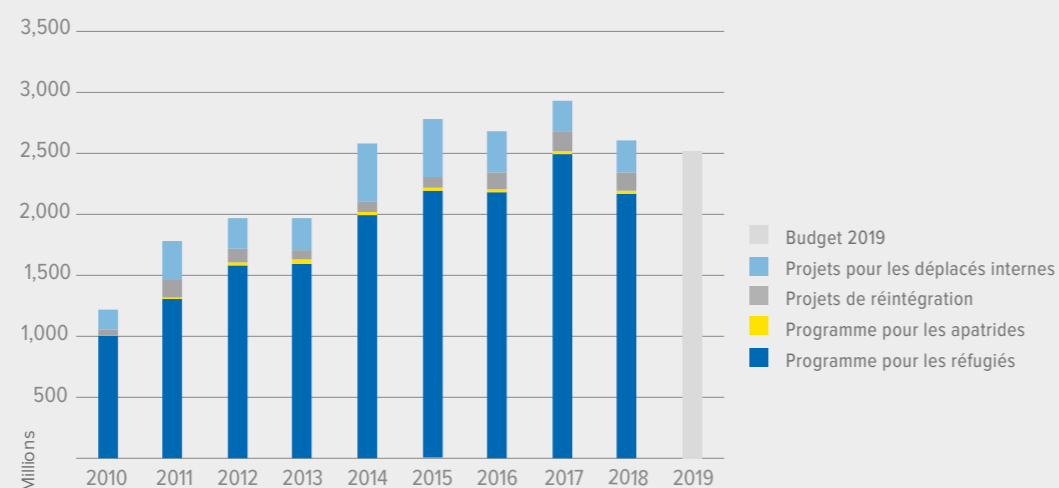
À l'intérieur de la région, les besoins de financement les plus importants sont observés dans la sous-région Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique, représentant 65 pour cent du budget global de l'Afrique. La plus grande partie du budget (89 pour cent) est allouée au programme pour les réfugiés ; ce qui traduit clairement les besoins engendrés par les crises en Somalie et au Soudan du Sud. Tout déficit budgétaire limiterait la capacité de l'organisation à assurer des interventions urgentes et indispensables à la survie, à fournir des articles de secours et à offrir une aide essentielle dans le secteur des abris aux réfugiés et aux déplacés internes dans le besoin.

Les différentes opérations sont décrites plus en détail dans les pages consacrées aux sous-régions et pays correspondants sur le site internet Global focus (<http://reporting.unhcr.org>).

BUDGET 2018 POUR L'AFRIQUE PAR GROUPE DE DROITS FONDAMENTAUX | millions - USD



BUDGETS POUR L'AFRIQUE 2010-2019 | millions - USD



BUDGETS POUR L'AFRIQUE | USD

OPÉRATIONS	2017 Budget actuel (au 30 juin 2017)	2018				TOTAL	2019 Budget prévisionnel
		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets de réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes		
AFRIQUE DE L'OUEST							
Burkina Faso	24 785 448	21 347 881	503 114	-	-	21 850 996	18 528 905
Côte d'Ivoire	20 258 448	2 415 705	9 630 012	3 954 285	-	16 000 001	15 800 080
Ghana	8 878 867	8 085 878	-	-	-	8 085 878	7 159 061
Guinée ¹	4 471 017	-	-	-	-	-	-
Libéria	16 194 818	11 580 064	-	-	-	11 580 064	11 041 665
Mali	41 007 532	9 215 547	-	9 262 523	1 125 019	19 603 089	17 432 019
Niger	83 390 232	53 765 858	733 498	-	11 310 943	65 810 299	65 064 162
Nigéria	78 926 048	6 104 000	-	22 890 000	47 306 000	76 300 000	72 485 000
Sénégal - Bureau régional ²	31 317 166	24 980 533	4 521 642	-	-	29 502 175	23 362 236
SOUS-TOTAL	309 229 576	137 495 466	15 388 267	36 106 808	59 741 961	248 732 501	230 873 129
AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE							
Tchad	165 145 807	140 346 387	3 003 699	-	5 634 658	148 984 744	130 384 009
Djibouti	33 785 057	26 730 931	-	-	-	26 730 931	8 100 000
Érythrée	3 899 094	3 943 197	-	-	-	3 943 197	3 943 261
Éthiopie	330 477 808	318 542 363	-	-	1 969 862	320 512 225	353 299 158
Éthiopie (Bureau régional de liaison auprès de l'UA et de la CEA)	2 205 453	2 205 453	-	-	-	2 205 453	3 200 012
Kenya	230 228 625	184 907 177	481 496	-	-	185 388 673	170 118 826
Kenya - Centre d'appui régional	6 376 071	5 116 101	-	-	-	5 116 101	4 425 102
Somalie	116 599 819	76 790 400	-	59 707 514	49 886 360	186 384 275	174 928 992
Soudan du Sud	171 672 619	120 472 438	1 492 482	-	33 322 403	155 287 323	160 244 622
Soudan	201 089 032	194 374 972	2 045 493	11 834 349	23 662 502	231 917 316	256 103 899
Ouganda	551 051 801	416 332 152	200 000	-	-	416 532 152	405 800 758
Activités régionales	4 782 538	7 392 462	-	-	-	7 392 462	7 392 462
SOUS-TOTAL	1 817 313 724	1 497 154 032	7 223 170	71 541 862	114 475 785	1 690 394 851	1 677 941 101
AFRIQUE CENTRALE ET DES GRANDS LACS							
Burundi	33 815 536	28 466 983	-	-	2 457 613	30 924 595	30 924 227
Cameroun	94 244 829	81 169 771	530 533	-	5 027 502	86 727 806	82 291 369
République centrafricaine	53 084 438	9 355 282	-	20 659 162	11 254 976	41 269 421	42 599 962
République du Congo	28 642 667	21 104 168	-	-	2 370 000	23 474 168	21 173 420
République démocratique du Congo - Bureau régional ³	234 312 899	102 914 438	1 285 780	18 143 850	58 752 675	181 096 744	140 923 027
Rwanda	104 378 181	95 475 730	-	-	-	95 475 730	99 671 325
République-Unie de Tanzanie	137 072 143	122 709 283	-	3 219 937	-	125 929 220	122 686 048
SOUS-TOTAL	685 550 693	461 195 655	1 816 313	42 022 950	79 862 767	584 897 684	540 269 379
AFRIQUE AUSTRALE							
Angola	36 642 183	2 602 287	-	-	-	2 602 287	2 602 287
Botswana ⁴	3 076 320	-	-	-	-	-	-
Malawi	18 118 080	17 399 752	-	-	-	17 399 752	17 377 615
Mozambique	5 522 948	5 626 659	319 555	-	-	5 946 214	5 946 214
Afrique du Sud - Bureau régional	25 440 886	29 123 809	1 323 482	-	-	30 447 291	30 447 773
Zambie	13 609 910	12 279 067	-	-	-	12 279 067	6 907 714
Zimbabwe	10 957 979	7 564 022	253 828	-	-	7 817 850	7 817 850
SOUS-TOTAL	113 368 306	74 595 596	1 896 865	-	-	76 492 461	71 099 453
TOTAL	2 925 462 299	2 170 440 748	26 324 615	149 671 620	254 080 513	2 600 517 498	2 520 183 062

¹ Les activités en Guinée seront présentées sous le Bureau régional du Sénégal à partir de 2018.

² Inclut les activités au Bénin, en Gambie, en Guinée Bissau, en Sierra Leone et au Togo.

³ Inclut les activités au Gabon et en République démocratique du Congo.

⁴ Les activités au Botswana seront présentées sous le Bureau régional d'Afrique du Sud à partir de 2018.

Amériques

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

La région est à l'avant-garde des solutions durables, avec le nombre de réfugiés réinstallés le plus élevé aux Amériques que dans toute autre région au monde. En 2016, plus de 80 000 réfugiés, représentant 80 pour cent des réfugiés réinstallés au niveau global, ont été accueillis sur le continent, principalement au Canada et aux États-Unis mais aussi, et de plus en plus, en Argentine, au Brésil et au Chili. La plupart des pays de la région mettent en œuvre des politiques publiques inclusives, offrent des possibilités d'intégration et de naturalisation, proposent des voies d'admission complémentaires, sous forme de programmes de regroupement familial élargi ou d'accès des réfugiés aux régimes temporaires pour travailleurs migrants. Ils appliquent également des méthodologies innovantes en matière de réinstallation, comme des programmes de visas humanitaires.

Tout en demeurant engagé dans la recherche de solutions, le HCR centrera son action dans la région en 2018 sur trois axes principaux :

- L'application de l'accord de paix conclu par le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), et les négociations avec l'Armée de libération nationale (ELN);
- La détérioration de la situation en République bolivarienne du Venezuela, qui devrait continuer à produire des exodes de population;

Des enfants vénézuéliens et leurs parents proches plus âgés, nés en Colombie, posent devant leur maison en bois du Barrio Camilo Daza, dans la ville de Cúcuta en Colombie. Aide Caceres (à l'extrême gauche), a récemment amené ses enfants ici à cause de la situation au Venezuela, mais ces derniers n'ont pas accès aux services de santé ni à l'éducation car ils sont des Vénézuéliens sans papiers.

© HCR / P. SMITH

- L'augmentation des déplacements forcés en provenance et à l'intérieur du Nord de l'Amérique centrale, qui comprend El Salvador, le Guatemala et le Honduras. Aux Caraïbes, le HCR élaborera des garanties régionales pour renforcer la protection des réfugiés, améliorer la qualité des procédures d'asile et promouvoir des solutions durables. L'organisation soutiendra également les efforts visant à éliminer progressivement l'apatridie.

Le nombre de mouvements mixtes complexes devrait continuer à augmenter en 2018, la combinaison des flux de réfugiés et des mouvements mixtes exigeant du HCR des réponses variées.

Conformément à la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (voir le *Glossaire*), le cadre régional global de protection et de recherche de solutions (CRPSF) a été développé par le Belize, le Costa Rica, le Guatemala, le Honduras, le Mexique et le Panama. Le CRPSF comprend les plans d'action nationaux qui ont été fondés sur de nombreuses consultations nationales et locales et s'appuient sur une approche de solidarité et de partage des responsabilités et sur les mécanismes existants dans la région, notamment la Déclaration et le Plan d'action du Brésil (voir le *Glossaire*), ainsi que la Déclaration d'action de San José. Le CRPSF permettra de soutenir les États pour la réalisation de leurs engagements, tout en identifiant et comblant les lacunes existantes à travers des réponses intégrées et de mobiliser des ressources supplémentaires pour sa mise en œuvre.

Ces dernières années, une constante augmentation du nombre des demandeurs d'asile a énormément sollicité les régimes d'asile de la région; et cette tendance devrait perdurer en 2018. Le HCR accordera donc la priorité à la mise en œuvre des programmes prévus dans le cadre du Plan d'action du Brésil, adopté par 28 pays et trois territoires d'Amérique latine et des Caraïbes.

PRINCIPALES SITUATIONS

Colombie

Environ 7,6 millions de personnes ont été enregistrées comme déplacés internes en Colombie depuis 1985. Depuis la conclusion de l'accord de paix en décembre 2016, les FARC ont commencé à restituer leurs armes et à se réinsérer dans les communautés civiles. Cependant, d'autres groupes armés illégaux se disputent désormais le contrôle de certains territoires, et les déplacements forcés ont en conséquence continué, avec plus de 8 700 personnes récemment déplacées entre janvier et août 2017. Ces déplacements devraient se poursuivre, en particulier le long de la côte pacifique et dans la région frontalière, touchant principalement les communautés afro-colombiennes et autochtones.

Le HCR commencera à mettre en œuvre sa stratégie pluriannuelle et de partenariats multiples de protection et de recherche de solutions. L'organisation travaillera en étroite coopération avec la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour bien faire connaître les problématiques de la protection et des solutions et pour renforcer les alliances nouées avec les acteurs de développement en vue de faciliter des solutions durables pour les déplacés. Le HCR aidera également les autorités à améliorer leur connaissance et leur réponse en matière d'asile, ainsi que leurs ressources, la Colombie devenant de plus en plus un pays d'accueil pour les personnes en quête de protection internationale.

L'organisation continue de soutenir les efforts de la République bolivarienne du Venezuela pour accueillir les réfugiés, en particulier les réfugiés colombiens au fil des ans. Le HCR continuera de coopérer avec ses partenaires pour assurer des normes de protection de qualité aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux apatrides dans le pays, en leur offrant des solutions globales, complémentaires et

durables, et en soulignant la nécessité d'assurer la sécurité des frontières et une préparation aux situations d'urgence pour mieux protéger toutes les personnes relevant de sa compétence.

En Équateur, le HCR cherchera en concertation avec les pouvoirs publics, à consolider le régime d'asile national, en renforçant la capacité des autorités à offrir une aide juridique aux réfugiés et aux demandeurs d'asile; et en autonomisant les réfugiés dans le cadre du « modèle de progression » (voir le chapitre *Assurer un avenir meilleur* et le *Glossaire*).

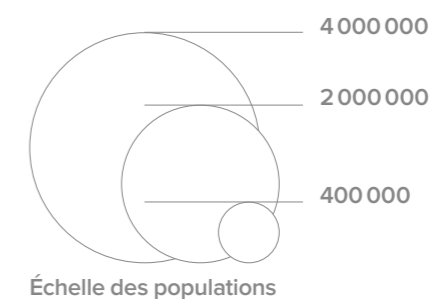
Nord de l'Amérique centrale

Le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile originaires des pays du Nord de l'Amérique centrale accueillis dans la région a été multiplié par dix au cours des cinq dernières années, atteignant 215 000. Environ 46 000 nouvelles demandes d'asile ont été reçues dans la sous-région au premier semestre 2017, et 77 740 personnes qui se trouvaient aux États-Unis et au Mexique sont rentrées dans des pays du Nord de l'Amérique centrale entre janvier et juillet 2017, dont une proportion importante avait des besoins de protection. Le Gouvernement du Honduras estime qu'entre 2004 et 2014, 174 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays.

Les raisons de l'augmentation des déplacements sont complexes et variées, cependant la violence et l'insécurité restent les principaux facteurs. Le nombre de demandes d'asile déposées dans la sous-région devrait continuer à progresser en 2018. Ces deux dernières années, le nombre de demandeurs d'asile originaires du Nord de l'Amérique centrale a augmenté au Belize, au Costa Rica, au Mexique et au Panama. Les personnes qui relèvent de la compétence du HCR ont de plus en plus tendance à considérer le Guatemala non



- Réfugiés
- Demandeurs d'asile
- Personnes de retour (réfugiés et déplacés)
- Apatrides
- Déplacés internes
- Autres personnes relevant de la compétence du HCR



Les déplacés internes et les membres de la communauté d'accueil ont bénéficié de projets communautaires de renforcement des infrastructures et d'autonomisation.

seulement comme un pays de transit mais aussi comme un pays d'asile.

En 2018, le HCR continuera de travailler avec ses partenaires pour consolider les régimes d'asile ; pour mettre en place des mécanismes aptes à répondre aux problèmes de protection urgents auxquels sont confrontés les déplacés internes et les autres personnes affectées par la violence ; pour identifier et protéger les personnes de retour dans leur localité ou pays d'origine qui ont des besoins de protection ; et pour trouver des solutions durables à la situation de toutes les personnes relevant de sa compétence. La réponse du HCR vise à sécuriser le transit en implantant des réseaux de protection le long des principales routes migratoires et en offrant une aide humanitaire ciblée, en particulier sur les plus vulnérables.

République bolivarienne du Venezuela

La détérioration de la situation en République bolivarienne du Venezuela continue d'amener les personnes à fuir le pays. Le nombre de demandes d'asile déposées par des Vénézuéliens autour du monde a atteint environ 48 500 entre le mois de janvier et mi-septembre 2017, ce qui représente une augmentation considérable par rapport aux 34 000 demandes soumises en 2016.

Les principaux pays de destination des demandeurs d'asile vénézuéliens sont le Brésil, le Costa Rica, l'Espagne, les États-Unis, le Mexique et le Pérou. En dépit de la générosité et des efforts déployés par les pays d'accueil pour satisfaire les besoins croissants des Vénézuéliens qui fuient leur pays, une action plus ample est nécessaire pour protéger leur sécurité physique et pour leur délivrer des documents, ainsi que pour répondre rapidement aux violences sexuelles et de genre (voir le *Glossaire*), à l'exploitation et aux abus. Dans certaines régions, des groupes armés et des gangs

criminels exploitent les nouveaux arrivants et la population locale. En 2017, avec ses partenaires et les gouvernements respectifs, le HCR s'est rendu au Brésil, en Colombie et à Trinité-et-Tobago pour analyser les mouvements frontaliers et pour évaluer les besoins humanitaires des arrivants, ainsi que les besoins éventuels en cas d'arrivées supplémentaires. L'organisation a également déployé des missions techniques pour étudier les questions relatives aux aides en espèces (voir le *Glossaire*), aux abris et à l'enregistrement.

L'instabilité qui prédomine en République bolivarienne du Venezuela pourrait conduire davantage de Colombiens à rentrer dans leur pays et inciter des Vénézuéliens ayant besoin de protection internationale à rejoindre la Colombie. Le HCR, avec ses partenaires, renforcera ses programmes dans les régions frontalières des pays voisins pour améliorer l'aide humanitaire de base, y compris sous forme d'allocations multi-usages en espèces, pour soutenir les activités d'enregistrement et de délivrance de documents assurées par les pouvoirs publics, et pour faciliter l'accès des personnes qui fuient aux procédures de détermination du statut de réfugié ou à d'autres voies légales, comme les régimes de séjour temporaire et les visas humanitaires. Certains Vénézuéliens auront ainsi la possibilité de régulariser leur séjour dans leur pays d'accueil, tandis que d'autres seront en mesure de demander l'asile s'ils le souhaitent.

STRATÉGIE RÉGIONALE

Construire un régime d'asile harmonisé

L'accès à l'asile et une prise de décisions de qualité resteront des domaines clés de collaboration entre le HCR et les États de la région, que ce soit grâce à l'initiative sur la qualité de l'asile ou dans le cadre de l'expertise technique sur le droit des réfugiés et les procédures d'asile délivrée par le HCR. Afin de renforcer l'efficacité de

leurs régimes d'asile, 10 États de la région — l'Argentine, la Bolivie (État plurinational de), le Brésil, le Chili, le Costa Rica, l'Équateur, le Mexique, le Panama, le Pérou et Trinité-et-Tobago — se sont engagés à exécuter un programme au titre de l'initiative sur la qualité de l'asile. Ceci devrait améliorer l'identification, l'enregistrement et la prise en charge des demandeurs en fonction de leurs vulnérabilités. Cela devrait également garantir la bonne conduite des entretiens et permettre de rendre une décision juste au sujet de leur demande.

En 2018, le HCR accordera la priorité à la coopération régionale entre les organismes d'asile des États. Afin de renforcer les régimes d'asile nationaux, une attention particulière sera accordée à la gestion et au traitement des demandes d'asile en attente. La collaboration du HCR avec les pays qui participent actuellement à l'initiative sur la qualité de l'asile se poursuivra, l'accent étant mis sur une gestion stratégique des cas et sur la réduction du nombre de demandes en attente de traitement. L'organisation travaillera également à la mise en place de régimes d'asile dans les pays où il n'en existe pas encore, en particulier dans la région des Caraïbes, où les gouvernements assumeront progressivement la responsabilité de la détermination du statut de réfugié.

En outre, le HCR appuiera l'Institut interaméricain des droits de l'homme et les centaines d'organisations de la société civile, y compris les centres d'aide juridique, qui offrent des consultations juridiques et des services de représentation aux demandeurs d'asile et aux réfugiés au travers du Réseau des Amériques pour l'aide juridique aux réfugiés.

Progresser dans la recherche de solutions

L'Argentine, le Brésil et le Chili poursuivront leurs efforts en tant que pays de réinstallation émergents, recevant un nombre croissant

de familles affectées par le conflit en cours en République arabe syrienne (Syrie) ou originaires du Nord de l'Amérique centrale avec des programmes de réinstallation et de parrainage privé réaménagés.

Lors du Sommet des dirigeants sur les réfugiés, qui s'est tenu aux États-Unis en septembre 2016, tant l'Argentine que le Brésil se sont engagés à accueillir 3 000 personnes affectées par la crise syrienne en combinant leurs programmes de visas humanitaires avec des programmes de parrainage privé, y compris pour les réfugiés référés par le HCR. Le Brésil s'est également engagé à mettre en place un programme de réinstallation financé par l'État pour les personnes originaires du Nord de l'Amérique centrale d'ici à la fin de l'année 2018. L'Uruguay s'est aussi engagé à recevoir des familles provenant de cette sous-région.

Lancé en 2016 et appliqué à titre expérimental au Costa Rica, en El Salvador et aux États-Unis, le dispositif de transfert aux fins de protection vise à faciliter l'évacuation humanitaire des personnes en situation de risque élevé. En 2018, le mécanisme sera étendu aux trois pays du Nord de l'Amérique centrale en vue d'atteindre une capacité de transfert de 1 100 personnes, selon les fonds disponibles et les pays hôtes.

Si les Amériques offrent davantage d'opportunités d'intégration locale en termes de solutions durables, certaines personnes ont néanmoins des besoins de protection particuliers, les empêchant de s'intégrer avec succès, et nécessitant d'être réinstallées. À l'exclusion des cas qui relèvent du dispositif de transfert aux fins de protection, il a été établi qu'environ 1 800 personnes avaient besoin d'être réinstallées, la réinstallation représentant la seule solution durable viable pour ces personnes et démontrant qu'elle constitue un instrument de protection stratégique dans la région.

Le HCR continuera de promouvoir la prise en compte des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence dans les politiques et les plans nationaux des pays de la région. En Équateur, le « modèle de progression » (voir le chapitre *Assurer un avenir meilleur* et le *Glossaire*) permet de réduire la pauvreté des personnes relevant de la compétence du HCR en les rendant autonomes, et facilite, à terme, leur intégration locale. En s'appuyant sur la dynamique suscitée par l'adoption de la loi sur la mobilité humaine en Équateur et des engagements relatifs à la naturalisation contenus dans la

Déclaration et le Plan d'action du Brésil, le HCR encouragera la mise en œuvre de procédures de naturalisation simplifiées. En Colombie, l'organisation cherchera à améliorer l'accès des déplacés internes à des solutions durables en encourageant le gouvernement à légaliser les zones d'habitat précaire, en offrant une assistance technique pour renforcer les politiques publiques en matière de solutions, et en facilitant les processus de retour, de relocalisation, d'intégration locale et de réparation collective dans certaines communautés.



L'épanouissement musical d'un musicien colombien réfugié au Canada

« Quand on doit fuir précipitamment, ce n'est plus le lieu d'origine qui compte, mais les gens en qui on se retrouve, qui nous donnent le sentiment d'être bienvenu et d'appartenir à une famille. » Ruben Esguerra, réfugié colombien, parle de l'accueil qui lui a été réservé au Canada.

Ruben Esguerra, 37 ans, est arrivé au Canada il y a 28 ans après avoir fui le conflit en Colombie.

Mettre fin à l'apatridie

La région continuera d'œuvrer pour éliminer l'apatridie d'ici à 2024. Le HCR poursuivra son plaidoyer auprès des Gouvernements du Chili, d'El Salvador, du Mexique et des pays des Caraïbes pour les inciter à adhérer à l'une, ou aux deux conventions, sur l'apatridie. En outre, l'organisation continuera à promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de cadres nationaux pour assurer la protection des migrants apatrides et l'accès à des procédures de naturalisation facilitées en Argentine, en Colombie, en El Salvador, au Panama, au Paraguay et en Uruguay. Le HCR offrira aux États intéressés une assistance technique pour combler les lacunes dans les lois sur la nationalité qui seraient susceptibles d'entraîner des cas d'apatridie, et soutiendra les partenariats et

les initiatives stratégiques visant à prévenir l'apatridie par l'enregistrement universel des naissances, conformément à l'objectif 16.9 des objectifs de développement durable.

En dépit des progrès notables accomplis dans les pays d'Amérique latine, le HCR continuera de travailler avec les États des Caraïbes afin d'assurer l'acquisition, la confirmation ou le rétablissement de la nationalité pour les apatrides de la région. En dépit de la fermeture de son bureau à Haïti en 2018, le HCR poursuivra sa collaboration avec le Gouvernement, notamment pour offrir une assistance technique en vue de l'adoption d'une nouvelle loi sur la nationalité et de l'application des conventions sur l'apatridie.

Renforcer la coopération régionale

Les Amériques continueront à travailler dans le cadre du Plan d'action du Brésil, le cadre régional de coopération et de partage des responsabilités en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'évaluation triennale du plan, qui a eu lieu en 2016 sur les volets apatridie, solutions et qualité de l'asile, permettra d'enrichir le processus d'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés, lors d'une conférence régionale qui se tiendra à Brasilia en février 2018.

Les Consultations des Caraïbes sur les migrations traiteront des défis suscités par les mouvements mixtes de population et élaboreront des réponses prenant en compte la protection à travers la sous-région. En 2018, le HCR espère officialiser sa coopération avec l'Office de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) chargé de la sécurité et de la lutte contre la criminalité, afin d'assurer conjointement une aide et des activités de renforcement des capacités sur les questions en lien avec la protection des réfugiés et les mouvements mixtes auprès des gouvernements des Caraïbes.

Le HCR continuera à encourager la coopération et les alliances régionales avec le GNUD Amérique latine et Caraïbes, avec des mécanismes régionaux et sous-régionaux comme l'OEA, le MERCOSUR et le Système d'intégration de l'Amérique centrale, ainsi qu'avec les banques multilatérales de développement, la société civile, le secteur privé et les autres partenaires concernés. Le renforcement de la coordination avec les forums consultatifs régionaux sur les migrations (processus de Lima et de Puebla) facilitera la mise en place de garanties de protection lors de l'identification de personnes ayant besoin de protection internationale dans les mouvements mixtes.

CONTRAINTES

L'augmentation du nombre des demandeurs d'asile dans la région au cours des dernières années a mis à rude épreuve les régimes nationaux d'asile. L'initiative sur la qualité de l'asile restera par conséquent le moyen principal pour aider au renforcement des régimes d'asile et pour améliorer la gestion stratégique des cas.

Veiller à ce que les États puissent gérer avec efficacité le lien asile-migration et renforcer, dans la région, la capacité de traitement des demandes au travers de dispositifs migratoires lorsque cela est possible, sont des éléments importants de la réponse du HCR concernant les mouvements mixtes. Aux Caraïbes, ceci implique d'encourager une approche de protection des réfugiés cohérente face à des mouvements mixtes plus larges dans la région. Les défis opérationnels suscités par les mouvements mixtes en provenance d'autres continents devraient subsister ; de même le nombre de ressortissants cubains et haïtiens qui transitent dans la région et dont certains ont des besoins de protection internationale, devrait continuer à croître.

En dépit de quelques progrès, les opportunités d'intégration locale des personnes relevant de la compétence du HCR sont limitées aux Caraïbes. Dans ce contexte, la réinstallation est utilisée comme un outil de protection pour un certain nombre de personnes pour lesquelles cette solution durable est essentielle.

Les différentes opérations sont décrites plus en détail dans les pages consacrées aux sous-régions et pays correspondants sur le site internet Global focus (<http://reporting.unhcr.org>).

INFORMATIONS FINANCIÈRES

La région des Amériques est celle dont les besoins budgétaires sont les plus faibles, à peine 152,6 millions de dollars, et ne représente que 2 pour cent du budget global de l'organisation en 2018. Ce montant est en hausse de 2,7 pour cent par rapport à 2017. Le budget des programmes pour les réfugiés dans cette région, axés sur la recherche de solutions durables, est le plus important et a plus que doublé au cours des cinq dernières années.

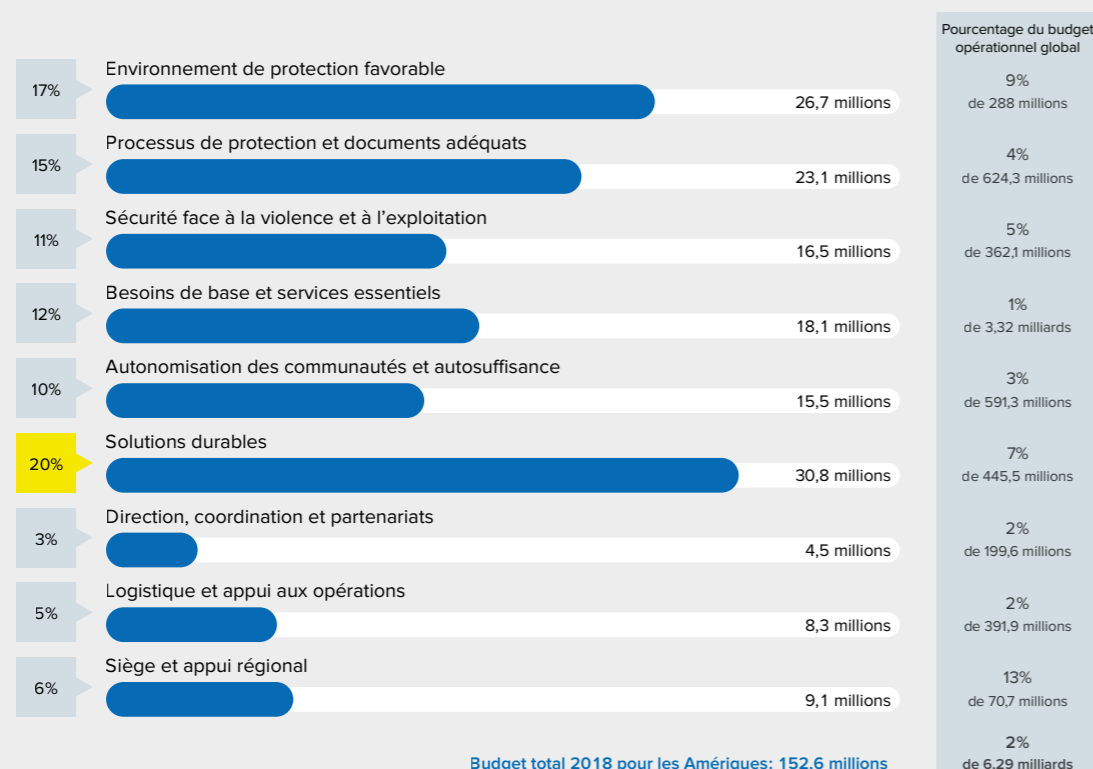
Au sein de la région, l'Amérique latine a les besoins budgétaires les plus importants, représentant plus de 82 pour cent de l'allocation de la région. Ceci s'explique en grande partie par l'augmentation du nombre d'arrivants en provenance de la République bolivarienne du Venezuela, par les besoins humanitaires croissants dans le Nord de l'Amérique centrale et par la poursuite des efforts de stabilisation en Colombie. Il est en outre nécessaire de soutenir la présence opérationnelle et la capacité de surveillance du HCR dans les zones frontalières.

Parmi les priorités régionales, figurent l'amélioration des conditions d'accueil et de la surveillance aux frontières, l'accès à une détermination du statut de qualité, les possibilités d'intégration, ainsi que l'autonomisation des femmes, la protection de l'enfance et la prévention et réponse contre les violences sexuelles et de genre.

S'agissant de l'action de protection du HCR, un financement insuffisant limiterait la capacité de l'organisation à suivre les besoins en matière d'aide humanitaire et les nouveaux déplacements dans certaines régions de Colombie, où de tels phénomènes se produisent encore, et à répondre adéquatement aux besoins des plus vulnérables.

En ce qui concerne la réponse régionale dans le Nord de l'Amérique centrale, des problèmes de sous-financement pourraient entraver les efforts visant à prévenir de nouveaux déplacements et à remédier aux risques encourus par les personnes relevant de la compétence du HCR — en particulier par celles qui sont contraintes d'emprunter des itinéraires dangereux pour se mettre en sécurité et qui s'exposent à l'exploitation (par exemple, sous forme de violences sexuelles et de genre, de traite des personnes ou de recrutement forcé).

BUDGET 2018 POUR LES AMÉRIQUES PAR GROUPE DE DROITS FONDAMENTAUX | millions - USD

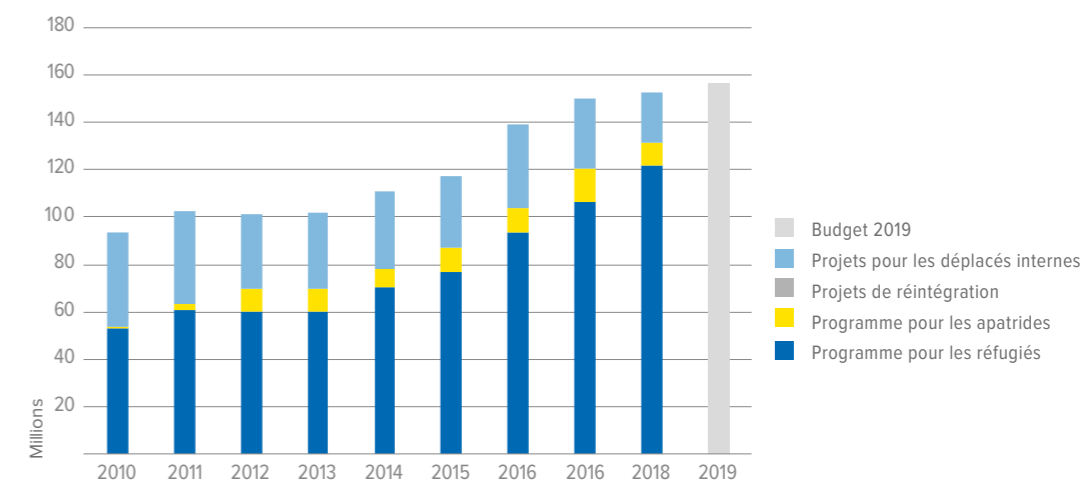


BUDGETS POUR LES AMÉRIQUES | USD

OPÉRATIONS	2017 Budget actuel (au 30 juin 2017)	2018				TOTAL	2019 Budget prévisionnel
		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets de réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes		
AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES							
Canada	1 758 241	1 836 756	50 595	-	-	1 887 351	1 810 350
États-Unis d'Amérique - Bureau régional ¹	28 126 070	17 292 233	8 217 022	-	-	25 509 256	22 834 929
SOUS-TOTAL	29 884 311	19 128 989	8 267 618	-	-	27 396 607	24 645 279
AMÉRIQUE LATINE							
Argentine - Bureau régional ²	5 547 848	6 186 526	163 870	-	-	6 350 396	4 458 398
Bésil	5 766 676	6 017 070	103 867	-	-	6 120 936	5 671 089
Colombie	28 686 415	3 320 005	-	-	21 556 495	24 876 500	24 833 046
Costa Rica	6 455 431	8 019 699	-	-	-	8 019 699	10 263 930
Costa Rica- unité juridique régionale	4 002 099	3 142 349	806 118	-	-	3 948 467	3 948 466
Équateur	21 763 000	19 560 801	-	-	-	19 560 801	17 999 943
Mexique	14 677 287	16 145 000	-	-	-	16 145 000	16 599 999
Panama Bureau régional ³	22 672 194	25 883 586	-	-	-	25 883 586	26 308 183
République bolivarienne du Venezuela	8 166 950	10 805 911	-	-	-	10 805 911	19 339 833
Activités régionales ⁴	2 517 018	3 444 860	-	-	-	3 444 860	2 500 000
SOUS-TOTAL	120 254 919	102 525 806	1 073 855	-	21 556 495	125 156 157	131 922 887
TOTAL	150 139 230	121 654 796	9 341 473	-	21 556 495	152 552 764	156 568 166

¹ Inclut Haïti, la République Dominicaine, Porto Rico, les îles vierges américaines, les 12 États indépendants des Caraïbes et les trois autres États du CARICOM, ainsi que les territoires transatlantiques britanniques et néerlandais en coordination avec le Bureau pour l'Europe.
² Inclut les activités en Bolivie (État plurinational de), au Chili, au Paraguay, au Pérou et en Uruguay.
³ Inclut les activités à Cuba, en El Salvador, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua.
⁴ Les activités régionales couvrent entièrement la région des Amériques.

BUDGETS POUR LES AMÉRIQUES 2010-2019 | millions - USD



ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

La région accueille quelque 3,5 millions de réfugiés (originaires pour la plupart d'Afghanistan et du Myanmar), 2,7 millions de déplacés internes et 1,6 millions d'apatrides.

Avec des crises nécessitant une aide humanitaire d'urgence aux situations qui requièrent des solutions innovantes à plus long terme, la région Asie et Pacifique présente un ensemble complexe de situations exigeant la présence du HCR. L'une des plus anciennes est celle de l'Afghanistan, où la violence continue à provoquer des déplacements et entrave les possibilités de retours viables. Par ailleurs, la fuite de centaines de milliers de réfugiés en provenance du Myanmar vers le Bangladesh a fait de cette crise l'une des plus importantes et des plus rapides que la région ait connue depuis des décennies. Du fait du surpeuplement des zones d'installation et des camps existants, ainsi que du nombre limité d'infrastructures et de services de base, les besoins en matière d'aide humanitaire sont immenses.

La situation prolongée des réfugiés afghans accueillis dans les Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan requiert des solutions à long terme, axées sur la création de conditions propices au rapatriement volontaire en Afghanistan et sur l'appui aux communautés qui accueillent les réfugiés.

Asie et Pacifique

© HCR / R. BARNOLD

Une mère Rohingya avance péniblement dans l'eau pour franchir la frontière entre le Myanmar et le Bangladesh, près du village d'Anzuman Para, à Palong Khali.

En Afghanistan, la situation sécuritaire très instable continue de provoquer des déplacements avec plus de 192 000 personnes contraintes de fuir leur foyer au cours des huit premiers mois de l'année 2017. La situation risquant de demeurer précaire, les déplacements devraient se poursuivre.

Le HCR a considérablement accru sa présence, ainsi que la protection et l'assistance qu'il offre aux réfugiés, notamment au Bangladesh depuis qu'il a obtenu l'autorisation d'étendre sa capacité opérationnelle au-delà des deux camps de réfugiés existants. L'opération nécessitera un soutien important en 2018 pour répondre aux besoins globaux de tous les réfugiés accueillis au Bangladesh.

Plus des deux-tiers des réfugiés accueillis en Asie et dans le Pacifique, dont le nombre est estimé à 2,8 millions de personnes, vivent dans des zones urbaines et semi-urbaines. Le HCR et ses partenaires en collaboration avec les États et d'autres acteurs devront en conséquence avoir recours à de nouvelles approches innovantes pour renforcer la protection des personnes vivant en dehors des camps et assurer leur accès aux services essentiels.

La région accueille par ailleurs plus de la moitié des personnes qui relèvent du mandat du HCR dans le domaine de l'apatridie, soit environ 50 pour cent de la population apatride mondiale. La prévention et la réduction de l'apatridie, de même que la défense des droits des apatrides, seront des priorités régionales clés pour l'organisation.

En dépit de la générosité et des bonnes pratiques observées dans la région, seuls 20 de ses 45 pays et territoires ont ratifié la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le Protocole de 1967, suscitant des défis pour la protection des réfugiés et la recherche de solutions. Assurer l'accès au territoire constituera donc l'une des autres priorités du HCR en Asie et dans le Pacifique.

PRINCIPALES SITUATIONS

Réfugiés afghans en Asie du Sud-Ouest

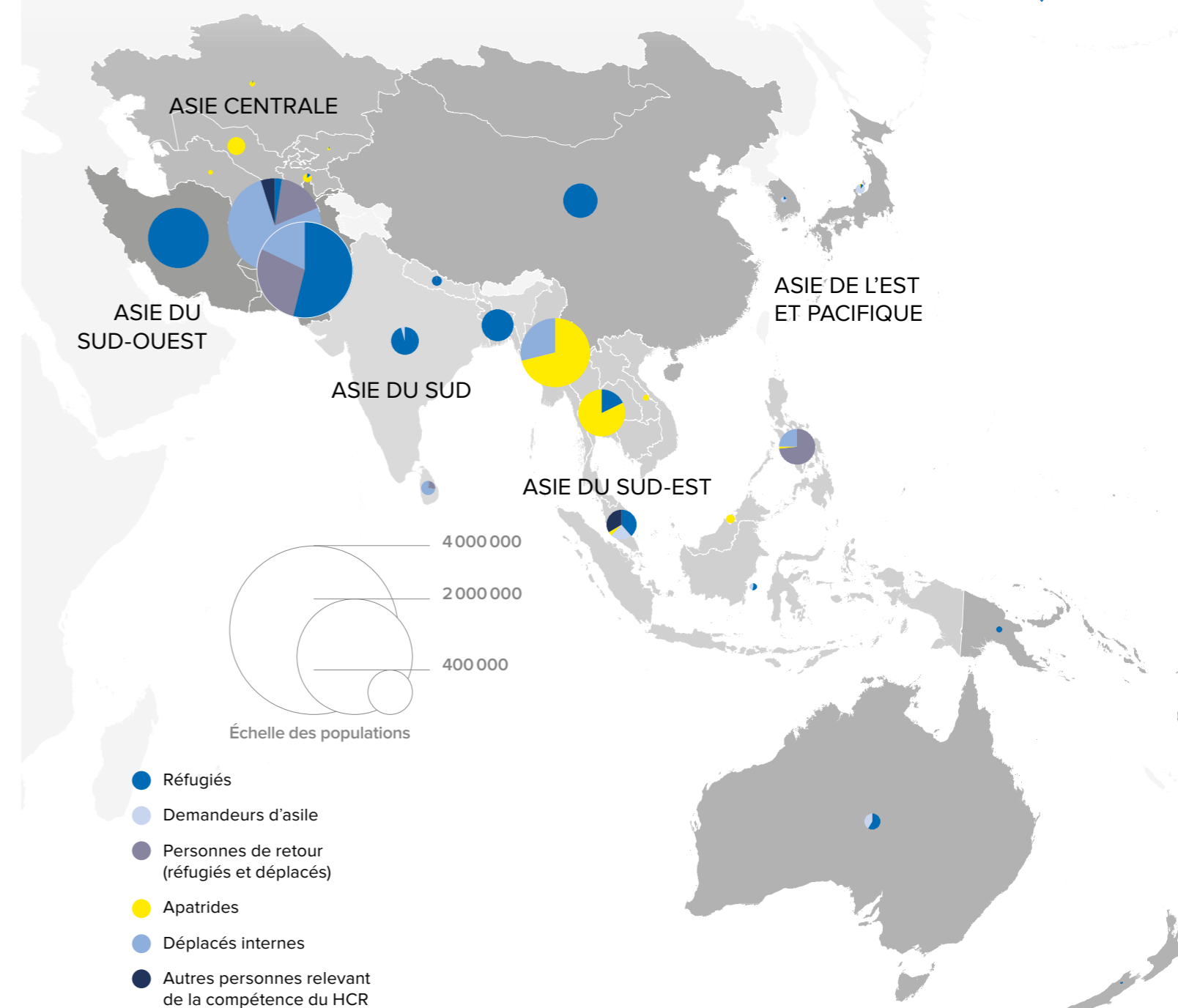
En Afghanistan, la situation sécuritaire très instable continue de provoquer des déplacements avec plus de 192 000 personnes contraintes de fuir leur foyer au cours des huit premiers mois de l'année 2017.

Plus de la moitié des déplacés étaient âgés de moins de 18 ans. On dénombre plus de 2,2 millions de réfugiés afghans dans le monde, dont la majorité a bénéficié de la protection et de l'assistance des Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan pendant près de quatre décennies.

La « Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans, destinée à soutenir le rapatriement volontaire, la réintégration durable et l'assistance aux pays d'accueil » (SSAR) est un cadre régional pluriannuel de recherche de solutions pour les réfugiés afghans en situation d'exil prolongé. Ce cadre global et intégré oriente les interventions conjointes visant à faciliter le rapatriement volontaire et la réintégration durable, et à offrir dans le même temps une aide aux communautés et aux pays d'accueil.

L'Afghanistan compte environ 1,2 million de déplacés internes. La situation devrait rester précaire, avec une poursuite des déplacements internes. Le HCR s'efforcera de renforcer ses partenariats avec les acteurs du développement, tout en aidant le Gouvernement à inclure les réfugiés rapatriés et les déplacés de retour dans les plans de développement nationaux.

Le Pakistan accueille plus d'1,3 million de réfugiés afghans enregistrés. Le nombre de réfugiés afghans rapatriés du Pakistan a diminué, passant de 370 000 en 2016 à environ 50 000 au cours des trois premiers trimestres de l'année 2017. Le rythme des retours devrait rester faible en 2018. Le HCR



doit toutefois envisager l'impact possible des élections législatives prévues au Pakistan en 2018 sur les réfugiés. Cependant, le programme pour les « zones accueillant des réfugiés ou affectées par leur présence » (RAHA), un élément central de la stratégie SSAR, continuera à soutenir les communautés d'accueil et à promouvoir la coexistence pacifique.

La République islamique d'Iran continue d'élargir l'accès des réfugiés aux soins médicaux à travers le régime universel d'assurance maladie, soutenu par le HCR.

Fin juillet 2017, quelque 125 700 réfugiés étaient inscrits à ce régime, et avaient accès au même niveau de services que les ressortissants iraniens. En 2018, l'organisation continuera d'aider le Gouvernement iranien à assurer l'accès de tous les réfugiés aux services publics, notamment dans les secteurs de la santé, des moyens de subsistance et de l'éducation.

Exode de réfugiés en provenance du Myanmar

La crise de réfugiés provoquée par la situation au Myanmar est devenue l'une des plus importantes et rapide au monde. Déclenché par des opérations de sécurité menées dans le nord de l'État Rakhine à la suite d'attaques lancées contre des postes de police et des postes militaires en août 2017, cet exode est le plus massif et le plus rapide auquel on ait assisté dans la région au cours des dernières décennies. Au moins un demi-million de réfugiés provenant du Myanmar sont arrivés au Bangladesh en à peine plus d'un mois. Ils ont rejoint plus de 300 000 réfugiés arrivés dans le pays lors de précédentes vagues de déplacement.

Bien que le HCR s'efforce, en étroite coopération avec le Gouvernement du Bangladesh et d'autres organisations, de répondre aux besoins les plus urgents en matière d'aide humanitaire, il ne fait pas de doute que les effets des violences survenues au Myanmar continueront de se faire sentir en 2018. La situation étant aggravée par l'afflux incessant de réfugiés et par des catastrophes naturelles récurrentes, les infrastructures locales sont surchargées et l'environnement est menacé.

Le HCR s'emploiera en priorité à fournir une aide vitale et à distribuer des produits de première nécessité ainsi que des matériaux

pour abris. Conformément à son mandat, l'organisation continuera de diriger le secteur de la protection au Bangladesh, travaillant en concertation avec les autorités pour effectuer l'enregistrement biométrique, recenser les familles, recueillir des informations sur les communautés de réfugiés arrivées depuis peu, et ouvrir des centres de transit à la frontière afin de prendre en charge les besoins les plus pressants des nouveaux arrivants. Le HCR accordera également un soutien significatif aux communautés d'accueil, au sein desquelles environ 120 000 réfugiés vivent aujourd'hui, selon les estimations. L'organisation atténuera les effets de la crise sur les communautés d'accueil, notamment en améliorant les infrastructures et les routes, et en offrant un appui technique aux autorités locales et nationales.

Enfin, lorsque les conditions s'y prêteront, le HCR est prêt à faciliter le retour volontaire des réfugiés dans leur localité d'origine au Myanmar, en travaillant aux côtés des gouvernements respectifs. Il faudrait pour cela que la violence cesse, que la sûreté et la sécurité soient rétablies pour tous, et que des progrès soient accomplis en matière de citoyenneté, de droits et de développement inclusif pour toutes les communautés de l'État Rakhine.

STRATÉGIE RÉGIONALE

Préserver l'accès à la protection et à l'asile

Tout en recommandant aux États de se doter de procédures d'asile ou d'améliorer les procédures existantes et en offrant un soutien à cet effet, le HCR continuera à promouvoir la mise en place de systèmes tenant compte des besoins de protection pour gérer les mouvements mixtes observés dans la région. L'organisation travaillera avec les États et les autres parties prenantes pour trouver des alternatives à la détention des demandeurs d'asile, assurer la protection des personnes relevant de sa compétence et mettre en place des mécanismes susceptibles de leur apporter des solutions, notamment dans le cadre de dispositifs régionaux autres que la réinstallation dans des pays tiers, comme des accords sur la mobilité des travailleurs. Le renforcement de la protection des communautés réfugiées vivant hors des camps restera une priorité.

Le HCR continue d'assurer la détermination du statut dans les pays qui ne se sont pas dotés de procédures d'asile nationales et de promouvoir des régimes tenant compte des besoins de protection. En février 2017, le Gouvernement du Pakistan a adopté une politique globale sur le rapatriement volontaire et la gestion des réfugiés afghans, prorogeant la validité des cartes de séjour jusqu'à la fin de l'année 2017. La politique prévoit l'adoption d'un projet de loi sur les réfugiés et la création de régimes d'asile et de gestion des migrations, avec délivrance de visas à des réfugiés afghans ayant un certain profil. Conformément à cette politique, le Gouvernement pakistanais a lancé en juillet 2017 un programme de six mois pour enregistrer les Afghans sans papiers. Le HCR s'est félicité de cette initiative et continuera de travailler avec les autorités à sa mise en œuvre en 2018.

En Asie du Sud-Est, le HCR continuera de prendre une part active au Processus de Bali, en s'appuyant sur le groupe de travail sur la préparation et la planification créé en janvier 2017. Ce groupe de travail entend promouvoir une réponse plus intégrée aux mouvements mixtes dans le golfe du Bengale, par l'intermédiaire de son mécanisme consultatif, pour faire face à la crise au Myanmar. Le HCR s'efforcera d'accroître sa coopération avec l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) en vue de s'attaquer aux causes profondes des déplacements dans l'État Rakhine et de pérenniser le retour des centaines de milliers de Rohingyas réfugiés dans la région.

En Asie centrale, les lois relatives à l'asile et la citoyenneté ont fait l'objet d'un certain nombre de modifications positives. En juin 2017, l'Ouzbékistan a publié un décret exposant les procédures d'octroi de l'asile politique. Le HCR continuera à travailler avec les pays, y compris à l'échelon régional, afin de susciter des modifications des lois sur l'asile et sur la citoyenneté qui garantissent aux personnes relevant de sa compétence une nationalité et un statut juridique en Asie centrale.

Rechercher des solutions durables aux situations prolongées

Compte tenu du conflit en cours dans le pays et de sa capacité d'absorption limitée, le HCR n'encourage toujours pas les rapatriements de réfugiés en Afghanistan. Cependant, l'organisation continuera de venir en aide à ceux qui décident de leur plein gré de rentrer en 2018, conformément à son mandat et dans le cadre de la stratégie SSAR.

En juillet 2017, une délégation de 160 réfugiés afghans s'est rendue du Pakistan en Afghanistan pour demander à ce que des mesures soient prises en vue de pérenniser les retours, notamment en



De nombreux réfugiés fuyant le Myanmar vivent des atrocités inimaginables.

L'aide psychologique en première ligne face à la crise des Rohingyas

« Maintenant, je dois m'occuper de ces enfants. Il n'y a plus personne », dit d'une voix douce Abder Rashid, 16 ans. « Le poids de cette responsabilité m'empêche de dormir », confie-t-il à Mahmuda, la psychologue du HCR. Il explique que son père a été abattu au Myanmar. Sa mère s'est noyée quand le bateau s'est brisé au large de la plage et, comme il est l'aîné des quatre frères qui ont survécu, il est désormais le nouveau chef de famille.

ce qui concerne les terres, l'emploi, le logement, la santé et l'éducation. En 2018, les données fournies par le suivi de protection du HCR en Afghanistan permettront de traiter les problèmes de protection dans le pays, appuieront la transition entre l'aide humanitaire et l'action de développement et guideront les activités de réintégration dirigées par les pouvoirs publics.

Plus de 880 réfugiés sri-lankais sont rentrés au Sri Lanka depuis le début de l'année 2017, dont un grand nombre ont regagné le nord et l'est du pays. Le personnel du HCR a accueilli les différentes familles de rapatriés à leur arrivée et leur a remis des allocations en espèces destinées à financer leur transport, leur réintégration et l'achat d'articles ménagers de base. L'organisation a également assuré, dans les régions de retour, un suivi de protection qui a permis d'orienter les efforts de plaidoyer. En 2018, le HCR continuera de développer ses partenariats au Sri Lanka pour soutenir le rapatriement volontaire des Sri-Lankais réfugiés en Inde.

Dans la région, le HCR continue à promouvoir des voies alternatives d'admission pour les réfugiés. Par exemple, le HCR soutient des programmes de bourses, parrainés par le Gouvernement japonais et lancés en 2017, pour permettre à des réfugiés syriens de suivre des études universitaires de deuxième cycle. Cette initiative se poursuivra en 2018 et le processus de sélection est en cours.

Assurer la protection et rechercher des solutions durables pour les déplacés internes

La situation en Afghanistan risquant de rester difficile pour les déplacés internes en 2018, le HCR continuera de contribuer à la prise en charge de leurs besoins particuliers en gérant des services spécialisés et en fournissant une aide en nature et en espèces. Celle-ci leur

permettra de faire face à leurs dépenses médicales urgentes et de financer leurs frais d'assistance juridique, tout en encourageant l'autosuffisance. L'organisation, en coordination avec d'autres acteurs humanitaires et en qualité de responsable du groupe sectoriel des abris et des articles non alimentaires, offrira également une aide ponctuelle aux familles récemment déplacées par le conflit.

Au Myanmar, dans le cadre d'une réponse interorganisations, et en tant que responsable des groupes sectoriels de la protection, des abris, et de la coordination et de la gestion des camps, le HCR continuera de travailler avec ses partenaires et avec le Gouvernement pour offrir protection et assistance à quelque 100 000 personnes déplacées dans l'État Kachin et dans le nord de l'État Shan, ainsi qu'à un nombre pour l'instant inconnu de déplacés internes dans l'État Rakhine. En 2018, le HCR continuera à plaider pour renforcer le soutien régional apporté au Gouvernement du Myanmar afin de s'attaquer aux causes profondes des déplacements, en offrant une protection temporaire aux réfugiés et en diffusant les bonnes pratiques en matière de coexistence pacifique. Le HCR entend également promouvoir le développement inclusif, ainsi que la prévention et la réduction des cas d'apatridie.

Au Pakistan, le HCR prévoit de se désengager d'ici 2018 de ses responsabilités dans le groupe sectoriel de la protection concernant les personnes déplacées dans les zones tribales sous administration fédérale et le Khyber Pakhtunkhwa, après avoir renforcé les capacités des autorités.

Au Sri Lanka, le Gouvernement a adopté une politique nationale sur les solutions durables pour les déplacements dus au conflit. Au titre de cette politique, le Sri Lanka s'est engagé à relocaliser les déplacés internes accueillis dans des centres sociaux dans des régions de réinstallation,

par la remise à disposition progressive de terres situées dans les zones de haute sécurité pour faciliter les retours. Le HCR travaillera en étroite coopération avec les autorités sur cette question.

Prévenir et réduire les cas d'apatridie et protéger les apatrides

La région Asie et Pacifique compte le nombre d'apatrides le plus élevé au monde avec plus d'1,6 million de personnes privées de nationalité. La lutte contre l'apatridie restera au premier plan des priorités stratégiques de l'organisation en 2018 et le HCR poursuivra son étroite coopération avec l'ASEAN sur cette question.

En s'appuyant sur les progrès accomplis les années précédentes, les États de la région continuent de prendre des mesures concrètes pour prévenir et réduire les cas d'apatridie. L'appui du HCR et de la société civile demeure essentiel à cet égard. L'organisation est déterminée à renforcer sa collaboration avec les États et d'autres partenaires en 2018, pour atteindre les objectifs fixés dans sa campagne *#J'appartiens (#IBelong)* visant à mettre fin à l'apatridie d'ici 2024.

Par exemple, conformément à la campagne, le Gouvernement thaïlandais a accordé la nationalité thaïlandaise à plus de 30 000 apatrides entre 2012 et la fin du premier semestre 2017. En 2018, le HCR continuera de travailler en étroite coopération avec le Gouvernement pour veiller à ce que la nationalité soit accordée à 80 000 enfants et jeunes adultes apatrides.

Plus de 6 000 personnes ont également obtenu confirmation de leur nationalité lors d'une campagne d'enregistrement entreprise par le HCR et les Gouvernements d'Indonésie et des Philippines. En 2018, le HCR continuera de soutenir les gouvernements à cet effet.

En Asie centrale, la réduction ultérieure des cas d'apatridie par l'acquisition de la citoyenneté sera, en 2018, une priorité pour le HCR, qui s'appuiera sur le travail positif déjà accompli.

CONTRAINTES

La réponse à l'afflux de réfugiés originaires du Myanmar au Bangladesh continue d'engendrer des défis considérables. La population réfugiée ayant plus que doublé en un mois, la capacité et les équipements sont sollicités à l'extrême. Le mécanisme de coordination existant doit être adapté à cette crise de grande ampleur, qui s'aggrave rapidement. Au Myanmar, en particulier dans le nord de l'État Rakhine, des défis subsistent. Malgré la présence du HCR dans cette région, aucun accès humanitaire n'a été accordé en octobre 2017 et il a donc été impossible d'apporter une aide vitale.

La violence qui sévit toujours en Afghanistan crée un environnement d'insécurité croissante, dans lequel l'accès des organisations humanitaires est limité. La dégradation des conditions de sécurité pose également un problème majeur au personnel du HCR, en particulier au personnel national, qui s'expose à des attaques et à des blessures.

Les différentes opérations sont décrites plus en détail dans les pages consacrées aux sous-régions et pays correspondants sur le site internet Global focus (<http://reporting.unhcr.org>).

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Alors que la région a entamé l'année 2017 avec un budget assez modeste, représentant environ 6 pour cent du budget global du HCR, un appel supplémentaire a été publié en septembre en vue de répondre aux besoins de protection urgents engendrés par la crise de réfugiés en provenance du Myanmar. La situation devrait rester analogue en 2018.

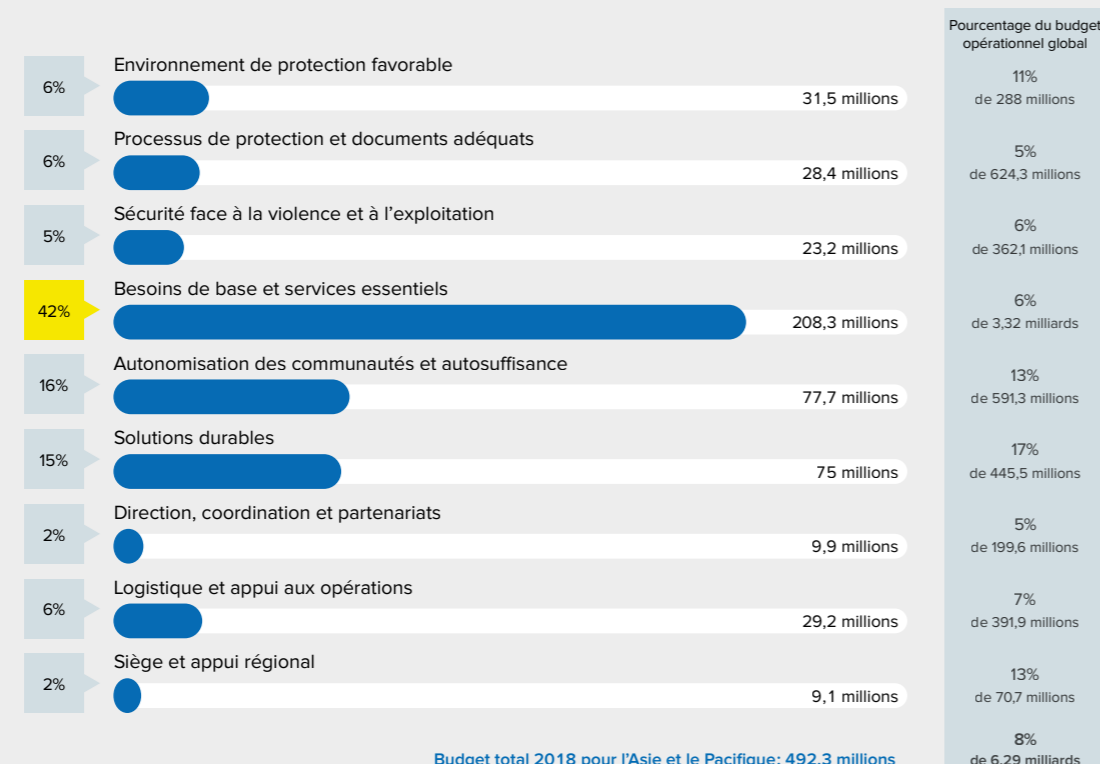
En 2018, la région Asie et Pacifique mobilise la part la plus importante du budget global du HCR dans le domaine de l'apatridie, en grande partie en raison de la situation au Myanmar. Cependant, le programme en faveur des réfugiés constitue le volet le plus important de l'action du HCR: il s'élève à 329 millions de dollars, soit 67 pour cent des besoins financiers de la région.

Au sein de la région Asie et Pacifique, la sous-région Asie du Sud-Ouest recevra la

plus grosse part du budget régional, les besoins représentant près de 65 pour cent du budget de l'Asie, malgré une réduction de 38 millions de dollars par rapport à 2017.

Les problèmes de sous-financement ont entraîné une diminution de la présence du HCR dans certaines parties de la région et une hiérarchisation des ressources aboutira sans doute à une réduction du nombre de collaborateurs du HCR dans l'ensemble de la région Asie et Pacifique. Si les niveaux de financement continuent de baisser, la capacité du HCR à maintenir une présence effective et à mener des interventions sera sérieusement compromise. Ceci aura un impact considérable sur la fourniture de l'aide vitale dans le contexte de la crise de réfugiés du Myanmar, sur le soutien essentiel offert aux Afghans réfugiés à travers la région et à ceux d'entre eux qui regagnent leur pays, ainsi que sur les opérations moins visibles et de plus petite envergure en Asie et dans le Pacifique.

BUDGET 2018 POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE PAR GROUPE DE DROITS FONDAMENTAUX | millions - USD

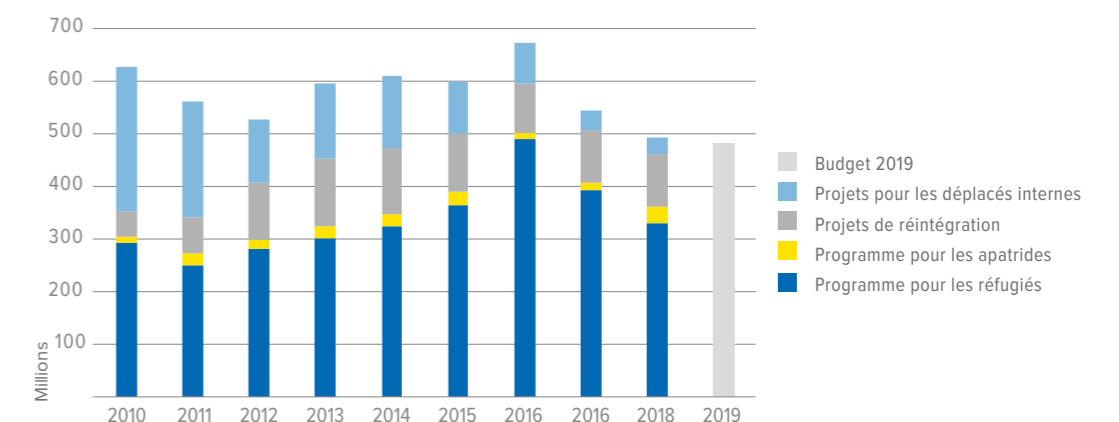


BUDGETS POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE | USD

OPÉRATIONS	2017 Budget actuel (au 30 juin 2017)	PILIER 1				PILIER 2		PILIER 3		PILIER 4		2019 Budget prévisionnel
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	TOTAL						
ASIE DU SUD-OUEST												
Afghanistan	137 733 598	36 182 665	-	71 233 540	18 667 392	126 083 598					121 706 582	
République islamique d'Iran	97 246 544	98 756 622	-	-	-	98 756 622					99 195 100	
Pakistan	127 073 202	68 608 451	595 000	28 982 218	1 000 000	99 185 669					96 685 643	
SOUS-TOTAL	362 053 344	203 547 738	595 000	100 215 758	19 667 392	324 025 889					317 587 326	
ASIE CENTRALE												
Kazakhstan - Bureau régional ¹	5 567 284	4 416 615	1 122 712	-	-	5 539 327					5 539 327	
Kirghizistan	1 038 189	562 367	341 578	-	-	903 945					822 945	
Tadjikistan	2 347 732	1 568 862	612 865	-	-	2 181 727					2 181 727	
SOUS-TOTAL	8 953 206	6 547 844	2 077 155	-	-	8 624 999					8 543 999	
ASIE DU SUD												
Inde	15 814 436	15 633 434	181 000	-	-	15 814 434					15 814 572	
Népal	7 910 131	6 173 108	538 995	-	-	6 712 104					4 595 444	
Sri Lanka	5 619 439	5 033 776	106 053	-	-	5 139 829					4 102 765	
SOUS-TOTAL	29 344 006	26 840 319	826 049	-	-	27 666 367					24 512 782	
ASIE DU SUD-EST												
Bangladesh	13 765 846	14 571 728	14 148	-	-	14 585 876					14 185 771	
Indonésie	7 200 394	7 159 417	31 500	-	-	7 190 917					7 190 916	
Malaisie	18 525 588	15 841 742	763 655	-	-	16 605 397					16 498 119	
Myanmar	49 326 676	9 780 517	24 224 418	-	11 534 674	45 539 608					46 975 074	
Philippines	2 676 318	1 099 137	1 295 765	-	-	2 394 902					2 450 000	
Thaïlande	33 792 090	23 893 478	1 039 191	-	-	24 932 669					23 838 129	
Thaïlande - Bureau régional ²	7 023 852	5 788 135	593 928	-	-	6 382 063					7 023 852	
SOUS-TOTAL	132 310 762	78 134 153	27 962 606	-	11 534 674	117 631 432					118 161 862	
ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE												
Australie - Bureau régional ³	2 955 303	3 055 019	19 472	-	-	3 074 491					3 074 490	
Chine	3 195 086	4 715 880	140 770	-	-	4 856 650					2 693 208	
Japon	3 461 469	3 430 040	74 072	-	-	3 504 112					3 301 731	
République de Corée	1 720 000	1 655 916	78 611	-	-	1 734 528					1 504 275	
Activités régionales	914 994	1 152 402	-	-	-	1 152 402					1 000 000	
SOUS-TOTAL	12 246 852	14 009 258	312 925	-	-	14 322 183					11 573 705	
TOTAL	544 908 169	329 079 312	31 773 735	100 215 758	31 202 066	492 270 871					480 379 674	

¹ Inclut les activités en Ouzbékistan.
² Inclut les activités au Cambodge, en Mongolie et au Vietnam.
³ Inclut les activités en Nouvelle-Zélande, dans les pays insulaires du Pacifique et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

BUDGETS POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE 2010-2019 | millions - USD



Europe

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

L'Europe devrait rester en 2018 une destination pour les réfugiés fuyant la guerre et les persécutions, en raison de situations aussi lointaines que l'Afghanistan, l'Iraq et la République arabe syrienne (Syrie) et de crises qui sévissent en Europe comme en Ukraine.

De janvier à août 2017, les pays européens ont reçu quelque 396 700 demandes d'asile, représentant une baisse de 56 pour cent par rapport à la période correspondante de l'année 2016. Les demandeurs étaient principalement originaires de Syrie (58 200), d'Afghanistan (27 800), du Nigéria (26 200) et d'Iraq (25 600). La Turquie continue d'accueillir la plus importante population réfugiée au monde avec 3,4 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile, originaires majoritairement de Syrie (3,15 millions).

Le manque de solutions durables, notamment en termes de possibilités d'intégration dans de nombreux pays de premier asile et le nombre limité de voies légales, incite certains d'entre eux à tenter d'émigrer en Europe. À la recherche de sécurité, les réfugiés et les migrants continueront de traverser la mer Méditerranée au péril de leur vie.

Un chef somalien (à droite) s'active avec son collègue grec dans la cuisine d'un restaurant participant à l'édition 2017 du « Refugee Food Festival » à Athènes, en Grèce.

© HCR / C.TOUS

Au cours des trois premiers trimestres de l'année 2017, plus de 2 600 réfugiés et migrants ont perdu la vie ou ont disparu en Méditerranée.

Les réfugiés et les migrants entrent généralement en Europe en empruntant l'une des trois routes observées. Deux d'entre elles passent par l'est et l'ouest de la Méditerranée. La troisième route, celle de la Méditerranée centrale, qui va de l'Afrique du Nord à l'Italie, est aujourd'hui la plus connue et la plus dangereuse. Au cours des trois premiers trimestres de l'année 2017, au moins 2 600 réfugiés et migrants ont perdu la vie ou ont disparu en Méditerranée, dont 94 pour cent en tentant de traverser de la Libye vers l'Italie.

En dépit d'une diminution du nombre d'arrivants, les réfugiés et les migrants continuent de se mettre gravement en danger pendant leur périple vers l'Europe et en tentant de poursuivre leur chemin sur le continent. Compte tenu des facteurs qui incitent les personnes à emprunter cette route migratoire, tout porte à croire que celle-ci demeurera active en 2018. Le HCR et ses partenaires devront donc travailler avec les États pour continuer à offrir une protection internationale et une assistance.

Le conflit en cours en Ukraine continue de provoquer des déplacements massifs avec plus d'1,6 million de personnes déplacées aujourd'hui à l'intérieur du pays, selon les données d'enregistrement du Gouvernement. La question de la libre circulation, le manque de possibilités d'intégration et les restrictions d'accès aux populations affectées dans les zones qui ne sont pas contrôlées par le Gouvernement, resteront au centre des préoccupations en 2018. L'organisation continuera également à observer les conditions de protection et à aider les 1,4 million d'Ukrainiens qui ont demandé l'asile ou d'autres formes de séjour légal dans les pays voisins depuis le début du conflit en 2014.

Des enjeux importants persisteront en Europe concernant la protection et les solutions sécurisées offertes aux personnes relevant de la compétence du HCR. Ces enjeux incluent notamment:

les restrictions croissantes d'accès au territoire, le manque de structures d'accueil adaptées, notamment pour les personnes qui ont des besoins particuliers comme les mineurs isolés, l'inadéquation des procédures d'asile et l'insuffisance de l'aide à l'intégration. En 2018, le HCR continuera à renforcer sa coopération avec les gouvernements, les institutions de l'Union européenne, les organisations et agences régionales, ainsi qu'avec la société civile et les communautés affectées, afin de relever ces défis.

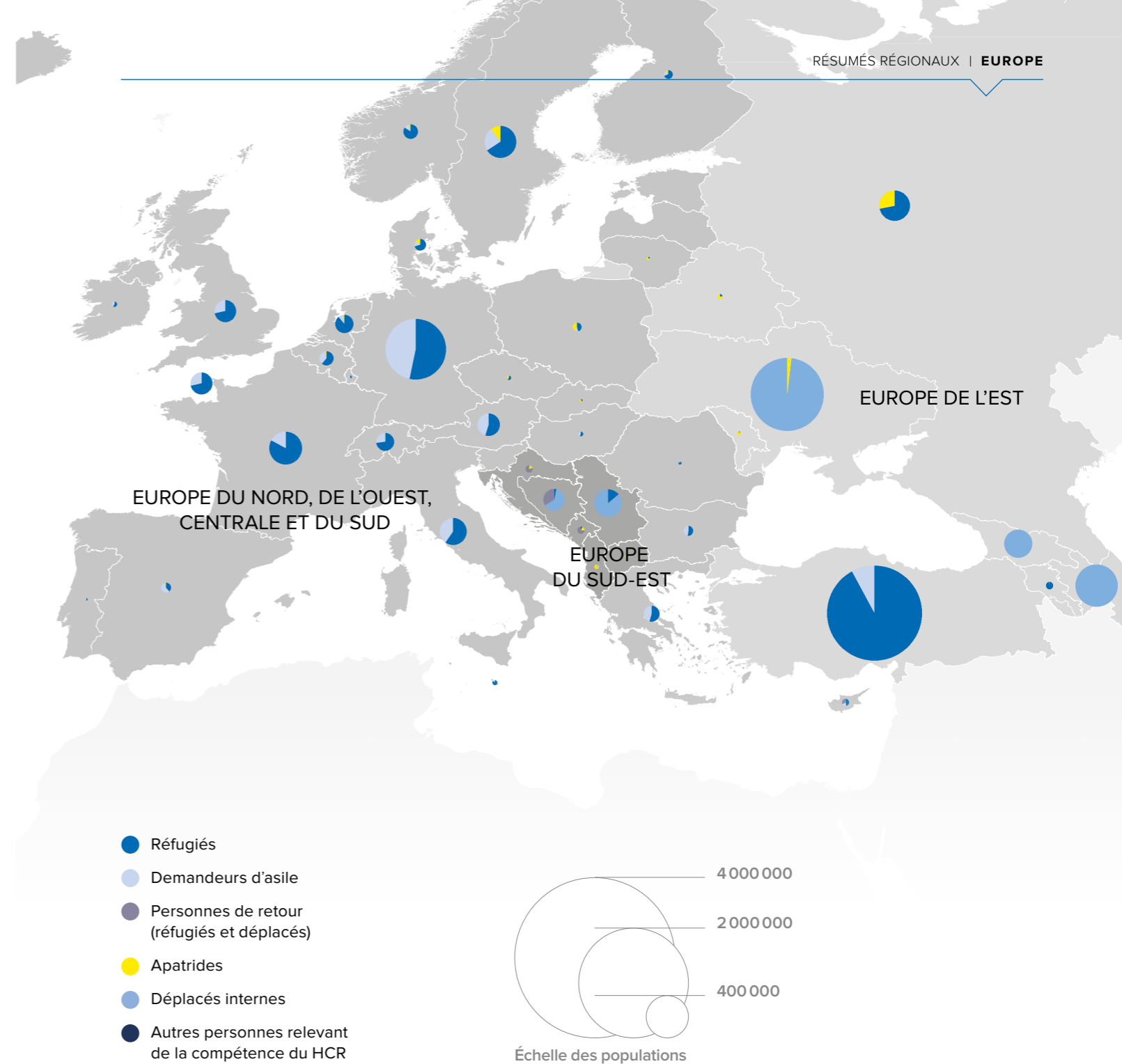
PRINCIPALES SITUATIONS

Situation des réfugiés en Europe

Le nombre de réfugiés et de migrants rejoignant l'Europe par voie maritime entre janvier et août 2017 a diminué de 55 pour cent par rapport à la même période en 2016. Cette diminution générale s'explique principalement par la forte baisse du nombre de personnes passant de la Turquie en Grèce par voie maritime depuis mars 2016 et, plus récemment, par la réduction du nombre de traversées en direction de l'Italie.

En Italie, le HCR renforce sa réponse opérationnelle à travers des activités de protection communautaire (voir le *Glossaire*), notamment en ce qui concerne la protection des mineurs isolés, ainsi que la prévention et la réponse aux violences sexuelles et de genre (voir le *Glossaire*). L'organisation continuera à prêter son concours aux autorités pour identifier et orienter les personnes avec des besoins particuliers et à surveiller les conditions d'accueil.

L'année 2017 a été marquée en Espagne par une augmentation significative du nombre d'arrivants, qui a presque doublé par rapport à la même période en 2016. La majorité des nouveaux arrivants provenaient de l'Afrique de l'Ouest, de la Syrie et du Maroc. À Ceuta et à Melilla en particulier, où les conditions d'accueil sont très préoccupantes, le HCR continuera en 2018



à travailler avec les autorités afin de faciliter l'accès à l'asile, de veiller à l'identification des personnes avec des besoins particuliers et d'améliorer les conditions d'accueil.

Le HCR estime que plus de 43000 demandeurs d'asile et réfugiés sont arrivés en Grèce depuis janvier 2015. Toutefois, le nombre de nouveaux arrivants est resté assez stable depuis avril 2016, une évolution qui devrait se poursuivre en 2018. Les autorités

grecques augmentant progressivement leur présence dans les centres d'enregistrement et d'identification des îles de la mer Égée, le HCR continuera à réduire son engagement opérationnel.

Cependant s'agissant de l'accueil, des défis subsistent. Le HCR continuera à recommander des transferts vers le continent et prévoit de mettre quelque 22 000 places à la disposition des demandeurs d'asile et des

réfugiés en Grèce continentale d'ici à la fin de l'année 2017.

Une telle mesure est à mettre en perspective avec la réorientation de la stratégie du HCR, précédemment axée sur le soutien aux sites des îles grecques et désormais ciblée sur une approche urbaine. L'organisation a assisté environ 36 000 personnes par l'intermédiaire de ses partenaires en 2017 et continuera à offrir des aides en espèces en 2018. En Grèce, le HCR se consacrera en priorité en 2018 au développement du régime d'asile et du système d'accueil, au suivi et aux interventions de protection, en mettant l'accent sur les personnes avec des besoins particuliers, tout en encourageant la création de conditions propices à l'autosuffisance et à l'intégration des réfugiés en Grèce.

En Europe centrale, les mouvements mixtes se poursuivent, à un rythme toutefois plus lent que les années précédentes. Comme la plupart des pays ont accru les restrictions juridiques et physiques concernant les réfugiés et les migrants, afin de limiter leur accès au territoire, un grand nombre d'entre eux optent pour des itinéraires clandestins peu sûrs, recherchant de nouvelles voies terrestres et maritimes. Cette situation devrait perdurer en 2018. Des expulsions collectives continuent d'être signalées dans toute la région. Le HCR poursuivra ses efforts, en coopération avec les intervenants clés, y compris les gouvernements, les partenaires et la société civile, afin de consolider les régimes d'asile et assurer la protection des personnes avec des besoins particuliers, notamment les mineurs isolés et les victimes de violences sexuelles et de genre.

En Europe du Nord et de l'Ouest, les gouvernements ont considérablement investi dans les programmes d'intégration, d'insertion sociale et d'inclusion des réfugiés. Le HCR continuera de promouvoir la réalisation d'études faisant appel à la participation des communautés, et de former les fonctionnaires à ces méthodes, afin d'assurer la prise en compte des vulnérabilités particulières des réfugiés et d'éliminer les obstacles à l'intégration. En outre, l'organisation intensifiera sa coopération avec les ONG et la société civile, ainsi qu'avec les entreprises, pour soutenir les projets d'insertion par l'emploi.

L'organisation constate avec préoccupation que le regroupement familial est entravé par des obstacles croissants, mis en place dans certains pays suite à l'augmentation du nombre de réfugiés arrivant sur leur territoire. En 2018, le HCR dialoguera avec les gouvernements en vue de réduire les conditions à remplir pour le regroupement familial sur le plan pratique et procédural, et plaidera pour l'harmonisation des lois nationales avec les normes internationales et européennes.

En Turquie, le Gouvernement offre protection et assistance à toutes les personnes relevant de la compétence du HCR, dont 90 pour cent vivent en milieu urbain. Le HCR continuera d'aider les autorités à fournir des services essentiels. Le HCR s'attache également à promouvoir l'adoption d'outils de gestion des frontières prenant en compte les besoins de protection, l'amélioration de l'accès aux recours et à l'aide juridique, et plaide pour un accès aux personnes relevant de sa compétence dans les centres fermés. Bien que sa stratégie soit centrée sur les réfugiés urbains, le HCR continuera à aider, si nécessaire, les autorités à répondre aux besoins des réfugiés accueillis dans des camps.

Conflit en Ukraine

Quatre ans après le début du conflit, le HCR continuera à surveiller la situation de protection des personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur de l'Ukraine, soit environ 1,6 million de déplacés internes en Ukraine et plus d'1,4 million d'Ukrainiens ayant demandé l'asile ou d'autres formes de protection, principalement dans les pays limitrophes. Le HCR continuera de plaider pour que les déplacés internes puissent bénéficier pleinement de leurs pensions et de leurs allocations sociales, et pour que les déplacés vulnérables aient accès à un logement social. Un élément important de son action consistera à faciliter le passage en toute sécurité de la ligne de contact. La fourniture d'une aide humanitaire vitale restera une priorité à proximité de la ligne de contact et dans les zones non contrôlées par le Gouvernement. Le HCR continuera à consolider ses partenariats stratégiques avec les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, et à s'appuyer sur les mécanismes bien établis de coordination interinstitutionnelle pour améliorer la protection des plus vulnérables.



Abdul*, accompagné d'une de ses filles, s'entretient avec les autorités serbes.

Le périple éprouvant d'une famille vers l'Europe

Abdul* était un artiste de renom à Kaboul. Au printemps 2016, après avoir reçu des menaces de toutes parts à cause de son travail, Abdul a pris la décision de partir avec sa femme et ses deux petites filles. Faisant appel à des passeurs pour franchir les frontières, ils sont entrés en Iran, puis ont gagné la Turquie. Là, des passeurs leur ont promis qu'ils traverseraient facilement la Bulgarie. En fait, cette partie du voyage s'est avérée être la partie plus éprouvante de leur périple. Le passeur a commencé à exiger plus d'argent, menaçant Abdul et sa famille, s'il n'obtempérait pas et ne lui versait pas 2 000 dollars immédiatement. « Ils m'ont dit qu'ils prendraient nos filles et que nous ne les reverrions plus jamais si nous ne payions pas. » raconte-t-il, tandis que sa femme, assise à côté de lui, éclate en sanglots. « J'étais terrifié, fou d'inquiétude et de douleur ! J'ai caché mes larmes, pour que les enfants ne se rendent pas compte que quelque chose n'allait pas. Je n'arrêtais pas de me dire qu'elles ne devaient voir que du courage et de la détermination chez leurs parents. »

« Les passeurs sont impitoyables, ils vous jaugent et décident sur-le-champ combien ils vont vous faire payer. » Après avoir tenté, cinq nuits d'affilée, de franchir la frontière clandestinement, la famille d'Abdul et 15 autres réfugiés ont atteint la Serbie. Traumatisée par ce qu'elle avait subi jusque-là, la plus jeune des deux filles a supplié ses parents d'arrêter le voyage. La famille s'est donc enregistrée auprès des autorités serbes. Depuis, elle est logée dans un centre d'accueil en Serbie, où elle reçoit une aide.

*Nom modifié pour protéger l'identité de l'individu.

STRATÉGIE RÉGIONALE

En 2018, le HCR continuera d'appuyer les gouvernements à maintenir des régimes de protection conformes aux normes internationales, en défendant les droits des réfugiés, des demandeurs d'asile et des apatrides. Le HCR continuera également d'offrir son soutien en matière de protection aux États européens, notamment en ce qui concerne la gestion de l'accueil, l'identification des personnes avec des besoins particuliers, la mise en place de système d'orientation aux services sociaux, la prévention et l'aide aux victimes de violences sexuelles et de genre ainsi que le soutien technique aux systèmes nationaux de protection de l'enfance.

Sauvegarder l'espace d'asile et mettre en place des conditions d'accueil acceptables

La mise en place de conditions d'accueil adéquates, en particulier pour les personnes vulnérables, reste un enjeu dans un certain nombre de pays européens. Le HCR continuera de soutenir les États à cet égard, tout en assurant l'accès à l'information et aux procédures d'asile, ainsi que l'orientation vers les services compétents, et en veillant à ce que tous les processus soient fondés sur la consultation des personnes relevant de sa compétence.

Le HCR a travaillé avec ses partenaires et les autorités nationales pour établir des mécanismes de surveillance de la protection dans des zones frontalières à travers l'Europe et poursuivra cette coopération afin d'assurer une gestion des frontières intégrant les besoins de protection.

L'organisation continuera de promouvoir le respect des normes adoptées par la communauté internationale en matière d'asile et d'œuvrer à des solutions en concertation avec les États, tout en cherchant à traiter une partie des problèmes qui sont à l'origine des

mouvements secondaires à l'aide d'une approche participative et fondée sur des données probantes. Ces problèmes sont liés par exemple aux conditions d'accueil, à l'octroi de la protection, ainsi qu'aux possibilités d'intégration et de regroupement familial. Même lorsque les procédures sont en place, certains obstacles pratiques subsistent et, dans le cas du regroupement familial, ont pour effet d'entraver la réunification des familles.

Édifier et maintenir des régimes d'asile et de protection justes et efficaces

Le HCR continuera d'aider les États à gérer des régimes d'asile axés sur la protection, y compris l'accès aux procédures d'asile, la communication d'informations sur les procédures et les droits, ainsi que la fourniture d'une aide juridique et de services d'interprétation. Le HCR encouragera le recours à des procédures accélérées, justes et efficaces, pour garantir un accès plus rapide à la protection internationale aux personnes qui en ont besoin et pour faciliter le retour de celles qui n'en ont pas besoin.

Une application effective du règlement de Dublin (voir le *Glossaire*) pourrait encourager la solidarité entre les États membres de l'UE, ainsi qu'avec les demandeurs, notamment lors du regroupement des familles. Des efforts similaires visant à édifier des régimes d'asile et de protection dans des États non membres de l'UE, ou à les renforcer, se poursuivront en 2018 sous forme de plaidoyer et d'appui au renforcement des capacités, notamment dans le cadre de l'Initiative pour un asile de qualité en Europe de l'Est et dans le Sud-Caucase.

Le HCR poursuivra également son plaidoyer sur la refonte des règles communautaires régissant l'asile (régime d'asile européen commun) auprès des institutions compétentes de l'UE. Conformément aux recommandations

formulées dans le document intitulé « Mieux protéger les réfugiés en Europe et dans le monde », l'organisation continuera à promouvoir une réforme orientée sur la protection assurant une préparation efficace à d'éventuelles arrivées en masse, favorisant un régime d'asile commun bien géré, et intégrant les réfugiés. En particulier, il est primordial que la réforme garantisse la prise en charge ordonnée des arrivants, reconnaisse le regroupement familial comme une priorité, mette en place des procédures justes et efficaces de détermination du statut des demandeurs d'asile et assure un partage équitable des responsabilités, tout en incitant les demandeurs et les États à respecter les règles.

Conformément aux engagements souscrits dans le cadre sur la responsabilité à l'égard des populations affectées, le HCR veillera à ce que la participation et l'inclusion des réfugiés soient considérées comme prioritaires lors de la planification et de l'exécution des programmes de protection. L'organisation travaillera avec les États et les acteurs de la protection de l'enfance, afin que des mesures concrètes soient prises pour protéger les enfants réfugiés et migrants partout en Europe, tout en accordant une attention particulière aux mineurs isolés, comme indiqué dans un document sur « le renforcement des politiques et des pratiques relatives aux enfants séparés et non accompagnés en Europe » et dans un document intitulé « Appel à l'action » (*Call to Action*).

Le HCR accordera la priorité à la prévention et à la réponse contre les violences sexuelles et de genre, notamment en mettant en place des normes minimales d'accueil et des mécanismes efficaces de prévention de ces violences.

Garantir des solutions durables

Le HCR continuera à promouvoir des voies prévisibles et crédibles d'admission en Europe, en se référant tout particulièrement

aux engagements pris par les États européens lors de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (voir le *Glossaire*). En septembre 2017, 25 pays européens ont mis environ 120 600 places de réinstallation ou d'autres formes d'admission à la disposition de réfugiés syriens. Dans les conclusions adoptées par le Conseil de l'Union européenne en juillet 2015, 27 États membres, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse, avaient volontairement pris l'engagement d'offrir 22 500 places de réinstallation sur une période de deux ans. En septembre 2017, environ 17 300 personnes ont été réinstallées dans le cadre de ce dispositif. Le HCR continuera à recommander à tous les participants d'honorer leurs engagements, ce qui constituerait un important témoignage de la solidarité européenne.

Les négociations au sujet de la proposition de la Commission européenne, visant à instituer un cadre de réinstallation à l'échelle de l'Union européenne, se poursuivront. Le HCR continuera à dialoguer avec les intervenants concernés pour contribuer au processus législatif. Il continuera également de participer aux négociations relatives à l'établissement d'un programme d'admission humanitaire volontaire dans l'Union européenne en association avec la Turquie.

La réinstallation est un outil essentiel pour protéger les réfugiés en Europe de l'Est. Compte tenu de l'augmentation des déplacements dans la sous-région et en gardant à l'esprit les déplacements provoqués par la situation en Syrie, le HCR considère qu'il est nécessaire de maintenir les programmes de réinstallation. Il estime qu'environ 2 000 personnes en Europe de l'Est ont besoin d'aide. Le HCR continuera à promouvoir et à soutenir un accès élargi et facilité au regroupement familial pour les bénéficiaires de la protection internationale. Le regroupement familial, s'il était plus fréquent, offrirait une voie supplémentaire

d'admission en Europe dans de bonnes conditions de sécurité et réduirait le recours aux passeurs. Le HCR s'engagera donc pour la suppression des obstacles juridiques et pratiques au regroupement familial, comme les limites à l'admissibilité des conjoints et des enfants non mariés âgés de moins de 18 ans, les délais trop

courts fixés pour la présentation des demandes, le manque d'assistance et d'informations permettant d'orienter les demandeurs dans les méandres des procédures administratives, les difficultés d'obtention des titres de voyage et les frais de voyage prohibitifs.



En 2015, Pessat-Villeneuve qui avait une population de 550 habitants, a ouvert les portes de son château afin de créer un centre de réception et d'orientation pour les réfugiés de Calais et de Paris. Depuis, le château a accueilli plus de 136 réfugiés.

Un village français ouvre les portes de son château aux réfugiés

« La haine ça fait du bruit. La solidarité c'est silencieux, mais c'est terriblement efficace et mobilisateur », déclare le maire, Gérard Dubois. « C'est difficile d'accepter que les personnes que l'on connaît n'ont pas les mêmes valeurs. Mais j'ai aussi découvert tellement de solidarité. »

Le maire est convaincu que l'appréhension et les craintes des habitants, nourries par leur méconnaissance des réfugiés, ont disparu une fois qu'ils les ont rencontrés. « Se rencontrer et apprendre à se connaître change tout. C'est aussi simple que ça », explique-t-il. Avant de conclure : « Je ne les appelle pas réfugiés, je les appelle nos invités ».

Prévenir et résoudre l'apatridie

À travers l'Europe, le HCR continuera d'appuyer les gouvernements, les législateurs et les membres de la société civile dans leurs efforts pour apporter des solutions à environ 600 000 apatrides présents dans la région, conformément à l'objectif de la campagne « #j'appartiens » (*#IBelong*). Ces efforts incluent en particulier l'adoption et l'application de lois visant à prévenir l'apatridie à la naissance ou plus tard dans la vie, et des procédures donnant accès à l'inscription à l'état civil et aux documents correspondants, permettant de confirmer la nationalité des personnes y ayant droit, notamment en Europe du Sud-Est. Des procédures destinées à identifier et à protéger les apatrides sont en cours d'élaboration ou de renforcement dans toute l'Europe, notamment en vue d'enregistrer de manière appropriée les demandeurs d'asile et les réfugiés apatrides qui arrivent en Europe. Le HCR cherche à impliquer les différentes

institutions de l'UE susceptibles de jouer un rôle dans ce domaine, notamment l'EASO et Frontex. La coopération avec l'OSCE, amorcée avec la publication du « Guide HCR-OSCE sur les normes internationales et les bonnes pratiques en matière de lutte contre l'apatridie dans l'espace OSCE », se poursuivra dans l'ensemble de la région, et en particulier en Europe du Sud-Est et en Europe de l'Est. La collaboration fructueuse du HCR et du Réseau européen sur l'apatridie se poursuivra en 2018 dans un certain nombre de domaines thématiques, à l'échelle régionale et nationale.

Renforcer les relations extérieures dans la région

Il est important de sensibiliser l'opinion publique aux efforts accomplis, à travers l'Europe, par des acteurs nombreux et divers pour accueillir les réfugiés, ainsi qu'aux contributions des réfugiés eux-mêmes, en vue de contrer le discours négatif sur les

réfugiés et les demandeurs d'asile et de montrer ce qu'ils apportent à la société. À cet effet, il convient de mener une action de communication et d'autres activités extérieures démontrant l'élan de solidarité qui s'est manifesté en Europe à l'égard des personnes qui ont dû fuir leur pays, ainsi que les efforts consentis par les réfugiés pour contribuer à la vie de leur nouvelle communauté et pour s'y intégrer. Les principes de solidarité et de partage des responsabilités entre États continueront d'être promus.

CONTRAINTES

En dépit de l'existence d'un cadre juridique commun et de normes communes à certains États, le traitement officiel des réfugiés et des migrants varie considérablement d'un pays européen à l'autre. Le HCR a constaté que les normes et les pratiques de certains États membres de l'UE ne cadraient pas avec le droit international. Ces divergences favorisent les mouvements secondaires irréguliers et permettent aux réseaux criminels de passeurs de persister.

Les États européens cherchent de plus en plus à encourager et à faciliter des solutions de protection hors du continent européen, ce qui les dispense parfois d'accorder eux-mêmes une protection effective. Une telle pratique est contraire aux engagements pris lors des sommets de New York en septembre 2016. Le fait de restreindre l'accès à l'espace de protection au sein de l'UE risque d'affaiblir la portée du message de solidarité adressé aux pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire qui accueillent actuellement la majorité des réfugiés, un message qui est au cœur de la déclaration de New York.

Les États européens ont souvent des vues fondamentalement différentes concernant la solidarité et le partage des responsabilités relatives aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Certains font explicitement état de

leur réticence à accueillir des demandeurs d'asile sur leur territoire, réagissant parfois avec un sentiment discriminatoire. Ces divergences entravent les efforts destinés à soutenir les États qui accueillent un grand nombre d'arrivants et l'objectif plus large visant à réformer les règles de l'UE en matière d'asile.

En Europe de l'Est, la politique d'asile est toujours dominée par les problèmes de sécurité, conjugués aux difficultés économiques, et les régimes d'asile ne disposent pas des moyens nécessaires pour assurer effectivement la protection des plus vulnérables.

En Europe du Sud-Est, les réfugiés et les migrants sont souvent déterminés à poursuivre leur route et considèrent leur séjour comme temporaire. Les raisons de cet état de fait varient et reposent sur leurs impressions, justifiées ou non, de leurs expériences dans le pays, et de l'assistance qui leur y est offerte, ou s'expliquent par leur désir de demander l'asile dans un pays de destination précis. Cette attitude renforce la tendance qu'ont ces États à se considérer comme des pays de transit.

Le HCR reste préoccupé par des législations restrictives adoptées par plusieurs pays de l'UE au regard de la gestion des frontières, des procédures d'asile et du regroupement familial. L'organisation a de ce fait accru son suivi et ses interventions de protection et continuera en 2018 à promouvoir un accès sûr au territoire et aux procédures d'asile, tout en renforçant ses efforts destinés à faciliter l'intégration et à trouver d'autres solutions durables.

Les différentes opérations sont décrites plus en détail dans les pages consacrées aux sous-régions et pays correspondants sur le site internet Global focus (<http://reporting.unhcr.org>).

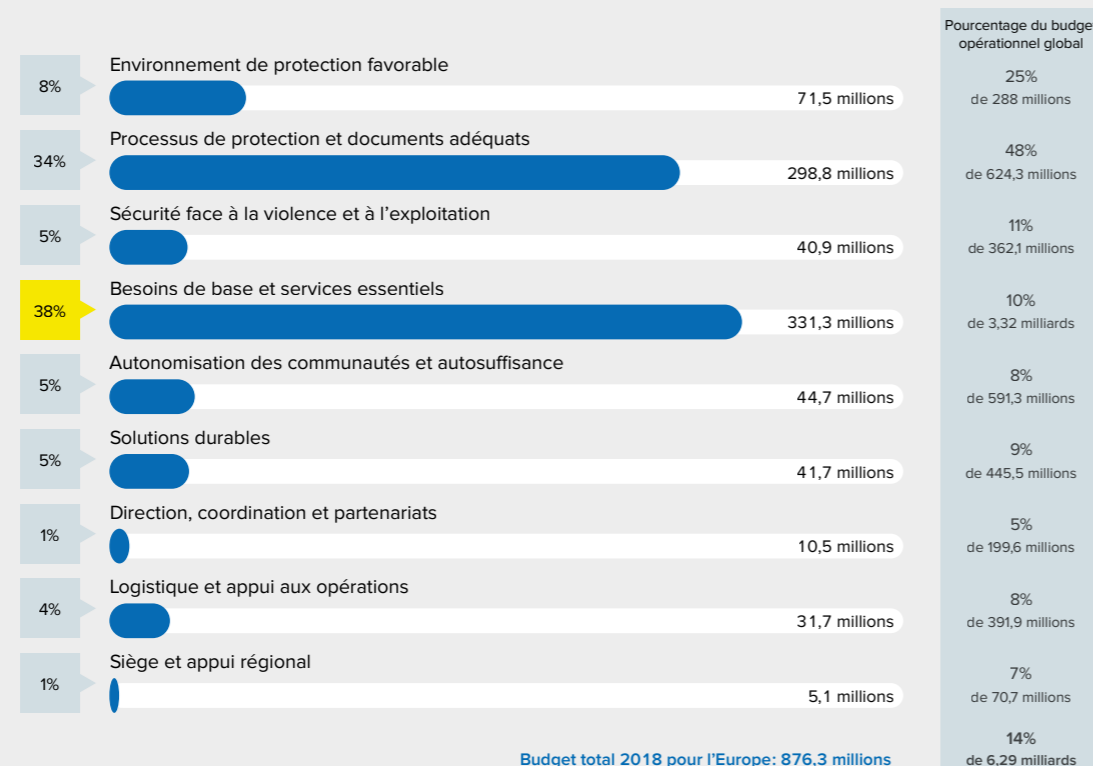
INFORMATIONS FINANCIÈRES

L'Europe est la région où la progression du budget est la plus forte, avec une augmentation de 47,9 millions de dollars, soit de 6 pour cent, par rapport à 2017, essentiellement due à la poursuite des déplacements de grande ampleur à travers la mer Méditerranée. Au sein de la région, le projet de budget de l'Europe de l'Est présente une hausse de 62,5 millions de dollars, soit près de 15 pour cent, par rapport au budget de 2017, principalement en raison de la croissance du programme pour les réfugiés en Turquie, due à la crise syrienne. Les besoins financiers pour l'Europe du Nord, de l'Ouest, centrale et du Sud en 2018 s'élèvent à quelque

339 millions de dollars, dont 238,6 millions ou 70 pour cent alloués à la Grèce, un montant plus ou moins stable par rapport à 2017.

Le HCR prévoit de rester engagé dans le travail d'assistance et de protection auprès des réfugiés en 2018, en particulier auprès des réfugiés qui arrivent en Grèce et en Italie. En ce qui concerne l'action du HCR auprès des populations réfugiées et déplacées de longue date dans les Balkans, le désengagement progressif devrait se poursuivre. En 2018, les activités principales seront centrées sur le plaidoyer et l'assistance aux gouvernements de la sous-région, en vue d'améliorer les systèmes d'asile et de renforcer le régime de protection.

BUDGET 2018 POUR L'EUROPE PAR GROUPE DE DROITS FONDAMENTAUX | millions - USD



BUDGETS POUR L'EUROPE | USD

OPÉRATIONS	2017 Budget actuel (au 30 juin 2017)	2018				TOTAL	2019 Budget prévisionnel
		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets de réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes		
EUROPE DE L'EST							
Bélarus	1 343 027	1 595 197	43 000	-	-	1 638 197	1 598 699
Géorgie - Bureau régional ¹	16 743 893	11 149 900	505 777	-	4 972 920	16 628 598	15 909 806
Fédération de Russie	5 883 781	5 255 250	970 894	-	-	6 226 145	6 462 417
Turquie	367 991 775	436 573 729	2 790	-	-	436 576 519	437 401 598
Ukraine	37 653 012	6 029 065	816 550	-	24 240 896	31 086 511	28 282 353
SOUS-TOTAL	429 615 487	460 603 141	2 339 011	-	29 213 817	492 155 969	489 654 873
EUROPE DU SUD-EST							
Bosnie-Herzégovine - Bureau régional ²	61 208 117	39 793 906	5 372 896	-	-	45 166 802	39 690 737
SOUS-TOTAL	61 208 117	39 793 906	5 372 896	-	-	45 166 802	39 690 737
EUROPE DU NORD DE L'OUEST CENTRALE ET DU SUD							
Belgique - Bureau régional ³	17 846 129	17 739 230	1 274 599	-	-	19 013 829	18 417 677
Grèce	245 866 265	238 484 306	86 813	-	-	238 571 119	167 086 596
Hongrie - Bureau régional ⁴	17 612 569	14 888 729	522 964	162 653	-	15 574 346	14 468 017
Italie - Bureau régional ⁵	31 893 246	29 252 050	193 385	-	-	29 445 436	28 564 893
Suède - Bureau régional ⁶	4 631 118	4 778 610	487 687	-	-	5 266 297	5 326 293
Activités régionales	19 728 240	30 616 634	480 000	-	-	31 096 634	31 096 634
SOUS-TOTAL	337 577 567	335 759 559	3 045 449	162 653	-	338 967 661	264 960 110
TOTAL	828 401 171	836 156 606	10 757 356	162 653	29 213 817	876 290 432	794 305 720

¹ Inclut les activités en Arménie et Azerbaïdjan.

² Inclut les activités en Albanie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, au Monténégro, au Kosovo (résolution 1244 (1999)) et en Serbie.

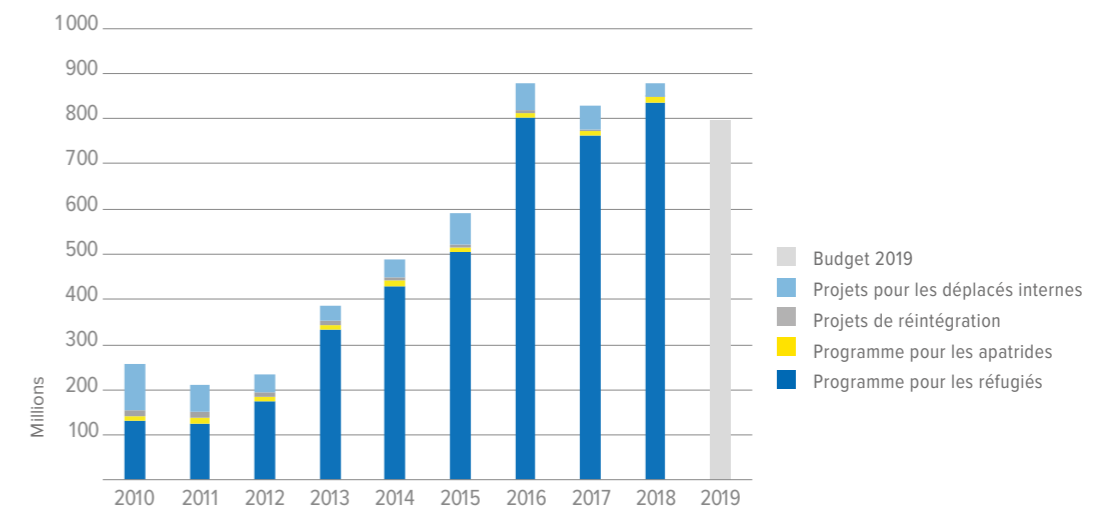
³ Inclut les activités en Autriche, France, Allemagne, Irlande, aux Pays-Bas, du Bureau de liaison en Suisse et au Royaume-Uni.

⁴ Inclut les activités en Bulgarie, Croatie, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Tchéquie.

⁵ Inclut les activités à Chypre, à Malte et en Espagne.

⁶ Inclut les activités au Danemark, en Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie et Norvège.

BUDGETS POUR L'EUROPE 2010-2019 | millions - USD



Moyen-Orient et Afrique du Nord

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

La région du Moyen-Orient et Afrique du Nord fait face à l'une des périodes les plus difficiles de son histoire récente. La violence qui sévit dans la région est caractérisée par la poursuite de conflits armés inter- et intra-États, de forts taux de chômage et d'une aggravation de la pauvreté. L'instabilité persistante a produit des déplacements massifs, accru les besoins de protection et alimenté les mouvements mixtes, incitant des personnes en quête de sécurité ou d'une vie meilleure à s'enfuir.

Les déclarations d'urgence de niveau 3, mobilisant l'ensemble du système, déclarés par le Comité permanent interorganisations (IASC) en Iraq, en République arabe syrienne (Syrie) et au Yémen (voir le chapitre *Apporter une aide vitale* et le *Glossaire*), restent en vigueur, et compte tenu de la détérioration de ces trois crises en 2017, cette situation risque de perdurer en 2018.

Les Syriens constituent la plus importante population au monde de réfugiés relevant de la compétence du HCR. Les pays et les communautés d'accueil voisins continuent à recevoir avec générosité plus de 5 millions de réfugiés syriens, ce qui entraîne une surcharge sur leurs services essentiels. Parallèlement, les réfugiés sont devenus de plus en plus vulnérables. L'assistance, tant aux communautés réfugiées qu'aux communautés d'accueil, et l'appui à l'amélioration de la cohésion sociale et de la coexistence pacifique, resteront de toute première importance pour le HCR. Avec plus de 10 millions de déplacés internes dans la région, l'organisation continuera également à répondre aux déplacements récents et prolongés en Iraq, en Syrie et au Yémen.

Un homme et une femme fuient les combats en cours dans la vieille ville de Mossoul, Iraq, juin 2017.

© HCR / CVAR

L'organisation maintiendra également son dispositif pour répondre aux conséquences dramatiques des mouvements mixtes dans la région, tout en s'efforçant d'atténuer quelques-uns des facteurs à l'origine de ces flux. Comme la route de la Méditerranée centrale reste le principal couloir pour rejoindre l'Europe (Italie) à partir de la Libye, le HCR renforce actuellement sa présence opérationnelle en Libye afin de répondre aux besoins des déplacés internes et des réfugiés, qui subissent de graves abus et vivent dans des conditions déplorable.

Les priorités du HCR dans la région en 2018 consisteront à assurer une protection et à promouvoir un espace de protection, à faciliter l'accès à l'asile, à intensifier la recherche de solutions durables pour les personnes relevant de sa compétence et à renforcer la coordination et la réponse dans les situations de déplacement interne.

PRINCIPALES SITUATIONS

Situation syrienne

Plus de la moitié de la population syrienne a été déplacée depuis le début du conflit.

La crise en Syrie continue à provoquer des déplacements de grande ampleur, avec plus d'1,3 million de personnes déplacées dans le pays au cours du seul premier semestre 2017. En septembre 2017, 5,1 millions de réfugiés étaient enregistrés dans les pays voisins — Égypte, Iraq, Jordanie, Liban et Turquie — et plus de 6 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur de la Syrie.

La montée des pressions démographiques, sociales, économiques, politiques et sécuritaires dans la région a entraîné la mise en place de mesures de gestion des frontières qui affectent des milliers de personnes vulnérables en recherche de sécurité à l'étranger. Tout en saluant la générosité exceptionnelle des gouvernements et des communautés d'accueil, le HCR continuera à promouvoir l'accès à l'asile, y compris pour les personnes qui se trouvent en Syrie ou qui sont bloquées aux frontières. L'organisation

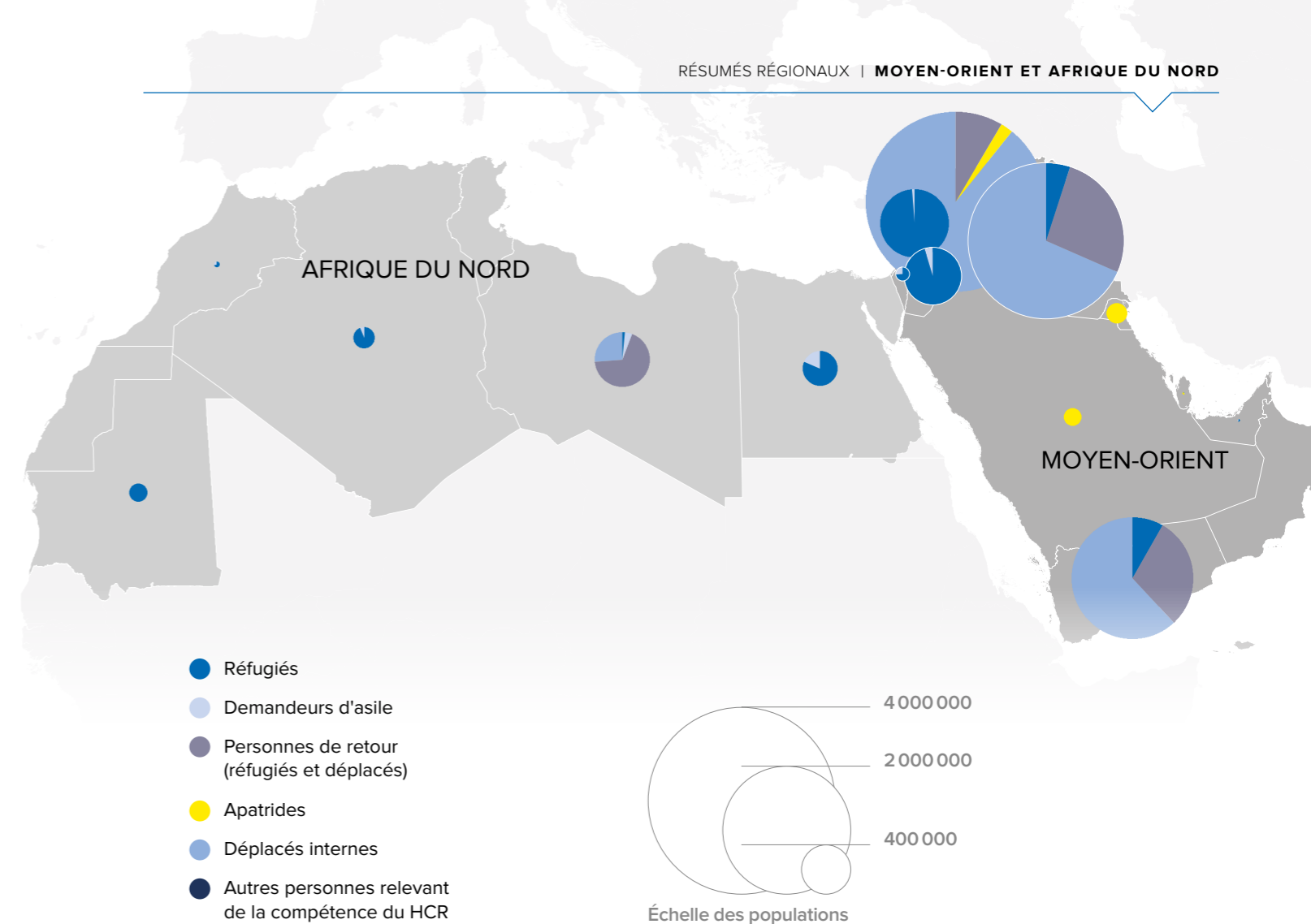
appellera également à un plus grand partage des responsabilités au niveau international afin d'alléger la charge qui pèse sur les pays d'accueil de la région.

Partout en Syrie, le HCR et ses partenaires travaillent dans des conditions extrêmement difficiles. Confrontés à de graves contraintes en matière d'accès et de sécurité, il leur est souvent impossible d'apporter une aide humanitaire aux personnes dans le besoin, notamment à plus d'un demi-million de personnes qui vivent dans des régions assiégées et difficiles d'accès, ou à proximité des lignes de fronts qui évoluent rapidement.

Selon les estimations, environ 600 000 déplacés internes et plus de 300 000 réfugiés ont spontanément regagné des zones relativement stables au premier semestre 2017. Bien que le HCR n'encourage et ne facilite pas le retour des réfugiés en Syrie, l'organisation estime qu'au vu des tendances actuelles près de 100 000 réfugiés pourraient être rentrés d'ici la fin de l'année 2017, avec une légère augmentation prévue pour 2018. L'organisation renforcera par conséquent sa réponse de protection pour suivre les retours et pour fournir, si nécessaire, une aide humanitaire ciblant à la fois les populations de retour et les populations des environs.

Le HCR plaidera pour le maintien de l'espace de protection et l'accès à l'asile pour les réfugiés syriens et iraqiens dans les pays d'accueil, en assurant leur bien-être dans les camps et en milieu urbain et en soulignant la nécessité d'apporter un soutien financier aux pays hôtes. Il le fera directement et en partenariat avec les gouvernements d'accueil, des donateurs, et les organisations d'aide humanitaire et de développement.

Dans ce contexte, le HCR continue d'assumer conjointement avec le PNUD la responsabilité du Plan régional pour les réfugiés et la résilience (3RP), destiné à répondre à la crise syrienne. Avec plus de



240 partenaires gouvernementaux, des Nations Unies et non gouvernementaux, ce mécanisme de coordination permet d'offrir protection et assistance à plus de 5,1 millions de personnes réfugiées dans la région. En 2018, le 3RP continuera de mettre l'accent sur des approches innovantes destinées à accroître l'efficacité, tout en favorisant des synergies entre les programmes d'appui à la résilience et ceux de l'aide humanitaire. Le HCR coordonne également les secteurs de la protection, des abris et articles non alimentaires, ainsi que celui de la coordination et la gestion des camps (CCCM) en Syrie.

Situation iraquienne

En Iraq, environ 3,4 millions de déplacés internes ont besoin d'aide et de protection. Par ailleurs, au moins 257 000 réfugiés iraqiens sont enregistrés auprès du HCR dans les pays voisins.

L'opération de reconquête de Mossoul a entraîné depuis octobre 2016 le déplacement d'un million de personnes, dont environ 22 300 personnes ayant fui dans les pays environnants. D'autres déplacements devraient avoir lieu du fait de la consolidation des opérations dans des secteurs tels que Hawiga, Shirqat et Tel Hafar dans le nord du pays. Un an après la crise de Mossoul, 833 000 personnes sont toujours déplacées et ont terriblement besoin de protection et d'assistance et quelque 244 000 personnes sont rentrées.

Bien que l'on prévoit des mouvements de retour en 2018, de nombreuses personnes devraient néanmoins rester déplacées en raison de problèmes de protection et d'obstacles considérables au retour. Les opérations accorderont la priorité à la réponse d'urgence, ainsi qu'à l'aide au retour, dans le cadre plus large de la stratégie de protection du HCR.

La protection des personnes déplacées et des populations affectées, y compris par l'organisation de retours sûrs et viables, sera une composante essentielle des efforts plus amples de relèvement et de stabilisation en Iraq, en 2018 et au-delà.

Situation yéménite

Le Yémen est l'une des plus grandes crises humanitaires au monde, avec une population qui s'efforce désespérément de survivre en dépit d'un conflit prolongé, d'une insécurité alimentaire généralisée et d'une épidémie massive de choléra. Les civils ont été les principales victimes de l'inexorable dégradation de la situation économique, sociale, politique et sécuritaire du Yémen. Plus de 80 pour cent des Yéménites ont besoin d'une aide humanitaire ou d'interventions de protection et près de 2 millions de civils sont toujours déplacés à l'intérieur du pays. En outre, le Yémen continue d'offrir l'hospitalité à plus de 280 000 réfugiés et demandeurs d'asile, principalement éthiopiens et somaliens.

Alors que le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire et de services de protection augmente chaque année, le HCR prévoit de développer ses programmes d'aide en espèces au Yémen en 2018, afin de venir en aide aux personnes les plus difficiles à atteindre. Les interventions de protection pour les déplacés internes et les déplacés de retour seront renforcées, en particulier grâce à des réseaux de protection communautaires (voir le *Glossaire*). L'accent sera mis sur l'assistance juridique et sur l'accompagnement psychosocial, en particulier pour les victimes de violences sexuelles et de genre (voir le *Glossaire*). Le HCR continuera d'offrir une aide aux réfugiés somaliens qui souhaitent rentrer en Somalie et aidera à amplifier la portée d'une campagne d'information régionale destinée à les sensibiliser sur les risques encourus lors des dangereuses traversées vers le Yémen et au Yémen même.

Libye

En Libye, les civils continuent à souffrir du conflit et de l'insécurité ; avec quelque 226 000 déplacés internes, 267 000 déplacés de retour dans leur localité d'origine et 42 800 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés.

Le HCR continue d'être témoin des conséquences dramatiques des mouvements mixtes, la Libye étant le pays de transit le plus important pour les réfugiés et les migrants qui tentent de traverser la mer Méditerranée pour rejoindre l'Europe. Au cours de ces cinq dernières années, des millions de personnes ont entrepris ce dangereux périple. Plus de 90 pour cent des personnes arrivant par voie maritime en Italie seraient parties de Libye. Entre janvier et septembre 2017, les garde-côtes libyens ont secouru près de 10 600 réfugiés et migrants, alors qu'environ 2 400 personnes auraient péri ou disparu en mer.

Le HCR a considérablement accru ses opérations en Libye dans le cadre d'une stratégie régionale intégrée visant à atténuer les risques de protection le long des principaux itinéraires migratoires. Bien que l'accès reste difficile, le HCR continuera d'assurer une protection et une aide vitale en 2018, tout en prônant des alternatives à la détention.

STRATÉGIE RÉGIONALE

Préserver l'espace de protection

Compte tenu du contexte humanitaire difficile de la région, caractérisé en grande partie par des déplacements massifs déclenchés par des violences, et par des mouvements mixtes d'une grande complexité et principalement orientés vers l'Europe, la stratégie du HCR sera centrée sur l'accès à la sûreté et à l'asile, ainsi que sur la protection des réfugiés dans les pays d'accueil. Le HCR plaidera pour une gestion des frontières tenant compte des besoins

de protection et entretiendra un dialogue ouvert avec les gouvernements, afin d'assurer aux acteurs humanitaires l'accès nécessaire pour protéger et aider des milliers de personnes vulnérables cherchant la sécurité à l'étranger.

L'organisation continuera également d'assurer l'enregistrement biométrique individuel des personnes qui ont besoin de protection internationale, de soutenir la gestion des cas de protection, d'utiliser des systèmes de gestion de l'identité, de gérer l'aide en espèces et d'établir des profils fondés sur des critères sociaux, économiques et de vulnérabilité (voir le chapitre *Sauvegarder les droits fondamentaux*).

Les stratégies de protection faisant appel à la participation communautaire et l'appui aux gouvernements et aux communautés d'accueil resteront au centre de l'action du HCR dans la région. L'organisation continuera à plaider pour l'inclusion et l'intégration des personnes relevant de sa compétence dans les systèmes nationaux, comme ceux de l'éducation.

Résoudre l'apatridie

Les crises diverses et prolongées qui sévissent dans la région, les nouveaux conflits et les déplacements d'une ampleur sans précédent continuent à créer des risques d'apatridie. Le HCR s'est engagé à adopter une « Stratégie régionale de prévention et de réduction des cas d'apatridie », qui s'appuie sur le « Plan d'action mondial pour mettre fin à l'apatridie 2014-2024 ». Les principales interventions seront axées sur l'élaboration de cadres régionaux relatifs à l'enregistrement de la nationalité et des naissances, sur l'amélioration de l'accès aux documents d'état civil, ainsi que sur un plaidoyer stratégique, la promotion des droits des femmes en matière de nationalité, l'engagement avec des organes régionaux et des initiatives de renforcement des capacités.

Répondre aux urgences

En 2018, le HCR maintiendra sa capacité pour répondre de manière rapide, fiable, prévisible et efficace à de nouvelles situations d'urgence. Du fait de la situation instable et des mouvements mixtes complexes observés en Libye, l'organisation renforcera son assistance aux déplacés internes, aux déplacés de retour et aux communautés hôtes en renforçant la délivrance de produits de première nécessité et d'aides en espèces. Les opérations régionales du HCR sont guidées par un plan stratégique visant à répondre à l'augmentation des besoins de protection et d'assistance humanitaire au Yémen. La capacité de réponse aux situations d'urgence en Iraq et en Syrie sera maintenue et adaptée en fonction des déplacements, alors que l'augmentation attendue des mouvements de retour devrait accroître la complexité de ces crises.

Renforcer la protection des réfugiés dans les mouvements mixtes

Le HCR continuera de collaborer avec les gouvernements et ses partenaires afin d'améliorer l'accès à la sécurité et la protection contre le refoulement, ainsi que pour rechercher des solutions à l'intérieur des cadres de gestion des migrations existants.

En réponse aux mouvements de population complexes empruntant des itinéraires changeants, le HCR continuera de mettre en œuvre sa stratégie globale, avec des interventions dans les pays d'origine et de transit en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord, ainsi que dans les pays de destination en Europe. Des activités de sensibilisation, comme la campagne d'information du HCR soulignant les risques encourus lors des dangereuses traversées vers le Yémen, permettront aux personnes de prendre des décisions éclairées au sujet des risques associés aux mouvements secondaires et des options qui s'offrent à

elles, dont le retour volontaire et l'accès aux services de protection.

Sécurité face à la violence et à l'exploitation

Le HCR renforcera ses programmes tenant compte du genre en veillant à ce que ces programmes et services soient inclusifs et aisément accessibles à tous. L'organisation continuera d'exécuter des stratégies qui protègent les enfants, qui préviennent les violences sexuelles et de genre et y répondent, notamment dans le contexte interorganisations, afin que les victimes puissent bénéficier d'un soutien en toute sécurité. Afin de protéger les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexuels (LGBTI) dans les opérations clés, l'organisation prévoit de travailler avec les autorités nationales pour consolider les mécanismes nationaux de protection et de s'appuyer sur les approches innovantes existantes.

Rechercher des solutions durables

Le HCR plaidera pour accroître les capacités de réinstallation, tout en élargissant au maximum les opportunités individuelles et les solutions globales pour les réfugiés dans la région. L'organisation sera prête à répondre avec rapidité et souplesse aux

nouveaux scénarios qui se présenteront, lorsque les conditions en Syrie seront propices à des retours sûrs et volontaires, assurant ainsi la continuité des efforts axés sur la protection, l'aide humanitaire, le relèvement et les solutions durables. D'ici là, l'organisation recherchera d'autres solutions, comme la réinstallation et les voies alternatives vers la sécurité et un avenir viable, notamment par les mécanismes de mobilité des travailleurs, le regroupement familial et les bourses d'études. L'accès des réfugiés aux moyens de subsistance et à l'emploi restera également une priorité. Le HCR travaillera avec ses partenaires et avec les Gouvernements de Jordanie et du Liban, afin de poursuivre les importants progrès accomplis dans l'amélioration de l'accès des réfugiés à l'emploi légal, notamment par la délivrance de permis de travail.

Diversifier et renforcer les partenariats

Le HCR continuera à rechercher des approches innovantes et à renforcer ses partenariats dans la région, afin d'accroître la protection et les solutions offertes aux personnes relevant de sa compétence.

La réponse du HCR à la crise syrienne, dans le cadre du 3RP, est un exemple de programmation efficace, impulsée par les

synergies entre acteurs humanitaires et acteurs de développement. L'organisation continuera d'utiliser une technologie de pointe, celle de la reconnaissance de l'iris, pour l'enregistrement. L'enregistrement biométrique permet aux opérations d'être plus efficaces, puisque la gestion de l'identité est renforcée, la fourniture de l'aide mieux coordonnée et le risque de fraude associé aux programmes d'aides en espèces réduit.

Chaque mois, des interventions d'aides en espèces (voir le *Glossaire*) et des programmes de distribution de bons d'achat à grande échelle autonomiseront les réfugiés en leur donnant une liberté de choix. Simultanément, des évaluations de la vulnérabilité et des modèles de ciblage interorganisations, élaborés avec la Banque mondiale, permettront d'identifier et d'aider plus efficacement les plus vulnérables. En outre, le HCR collaborera également à un profilage interorganisations et multisectoriel lors de la mise en œuvre de programmes d'aides en espèces multi-usages et saisonniers.

Par ailleurs, le HCR a mis sur pied un réseau d'acteurs de la société civile qui constitue une plateforme unique de coordination, de plaidoyer et de renforcement des capacités à l'échelle régionale. La consolidation des partenariats stratégiques dans la région, en particulier avec la société civile, le secteur privé et les établissements universitaires, sera l'une des principales priorités du HCR, afin de sensibiliser l'opinion publique à la cause des réfugiés dans la région et de mobiliser son soutien.

CONTRAINTES

Dans plusieurs secteurs de la région, l'accès limité et les contraintes de sécurité posent des problèmes opérationnels considérables au HCR, réduisent l'espace humanitaire, et empêchent, dans de nombreux cas, les secours humanitaires et les services de protection essentiels de parvenir aux personnes qui en ont besoin.

Du fait du renforcement du contrôle des frontières, motivé par des préoccupations relatives à la sécurité, et de politiques d'asile restrictives, un plus grand nombre de personnes fuyant les persécutions et la misère ont été contraintes d'entreprendre de dangereux périple vers l'Europe, durant lesquels elles risquent grandement d'être exploitées par des passeurs et des réseaux criminels, et qui les rendent d'autant plus vulnérables à leur arrivée.

L'obtention du niveau de financement nécessaire pour répondre suffisamment aux besoins croissants des personnes relevant de la compétence du HCR dans la région, dans un climat d'insécurité grandissante pour le personnel et pour les bénéficiaires, constitue un autre défi majeur.



Hussein a fui la Syrie en 2012 avec sa femme et sa fille. Il a toujours travaillé comme boucher. Conformément à la nouvelle réglementation sur l'emploi des réfugiés en Jordanie, il peut désormais travailler dans son secteur d'activité.

Un nouvel accord sur les permis de travail permet d'aider les réfugiés syriens en Jordanie

Les Syriens peuvent désormais postuler à des emplois dans certains secteurs tels que l'agriculture, le bâtiment, le textile et l'alimentation, comme Hussein qui a fui la Syrie en 2012 avec sa femme et sa fille, et a toujours travaillé comme boucher. Conformément à la nouvelle réglementation sur l'emploi des réfugiés en Jordanie, il peut désormais travailler dans sa branche d'activité. Il explique au HCR :

« Ils nous ont traité comme de vrais professionnels et cela m'a changé profondément. Ma relation avec ma famille s'est beaucoup améliorée car je suis moins tendu et ai retrouvé confiance en moi. Je suis en mesure d'offrir ce que tout père souhaite pouvoir apporter à ses enfants ».

Les différentes opérations sont décrites plus en détail dans les pages consacrées aux sous-régions et pays correspondants sur le site internet Global focus (<http://reporting.unhcr.org>).

INFORMATIONS FINANCIÈRES

La dégradation incessante de la situation humanitaire dans la région a provoqué une augmentation massive des besoins en matière d'aide humanitaire et de protection en 2017 qui devrait se poursuivre en 2018. Du fait de la croissance continue des besoins dans la région, le budget du HCR pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord est établi à environ 2,71 milliards de dollars, un montant qui correspond à 29 pour cent du budget total de 2018, et qui a presque triplé en cinq ans.

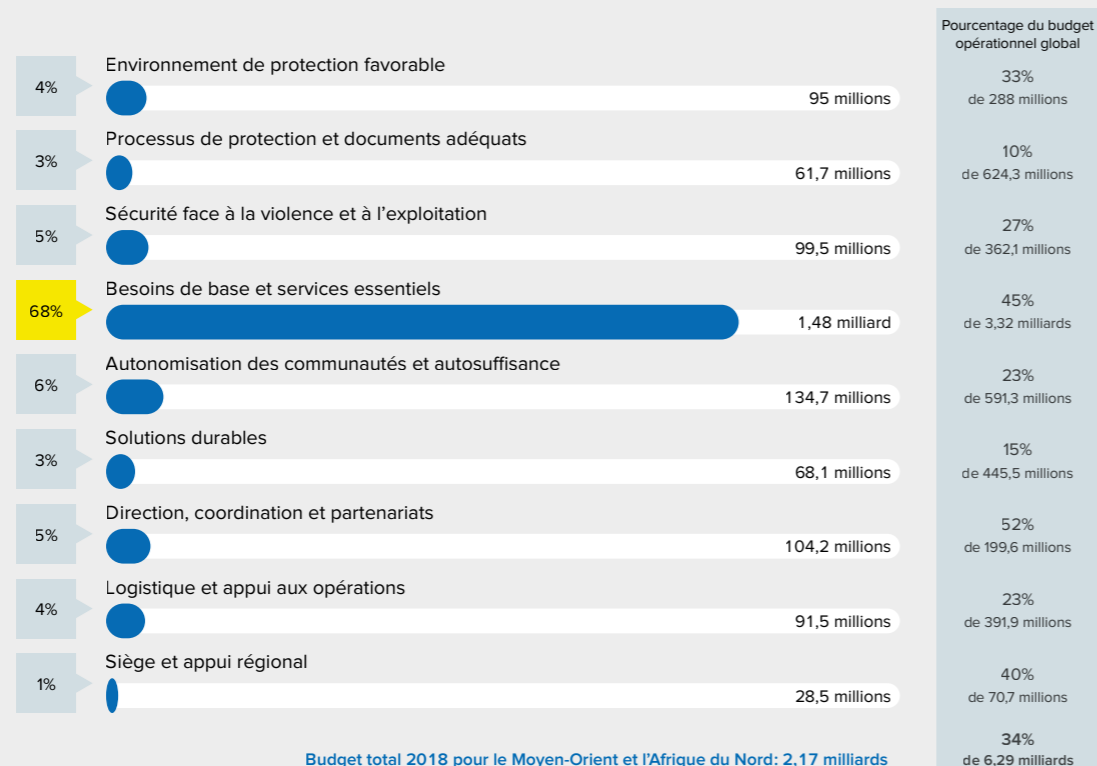
La région continuera à représenter la majeure partie des besoins budgétaires mondiaux pour les déplacés internes, sous le Pilier 4, principalement en raison des opérations en Iraq, en Syrie et au Yémen.

Dans la région, le Moyen-Orient est la sous-région qui a les besoins financiers les plus importants, principalement en raison des situations en Iraq et en Syrie, les programmes pour les réfugiés et les projets en faveur des déplacés internes (Piliers 1 et 4) représentant 90 pour cent du budget total de la région.

En dépit de contributions soutenues et généreuses, de graves problèmes de sous-financement font toujours sentir leurs effets, y compris sur les opérations d'urgence les plus visibles. Comme les civils continuent de fuir les zones de conflit en cours en Iraq, le nombre de déplacés internes ne cesse de s'accroître et l'écart entre les besoins essentiels et l'aide disponible devient intenable. En Syrie et dans les pays qui accueillent des réfugiés syriens, le manque de fonds pour assurer des services de base risque de condamner les familles vulnérables à une pauvreté croissante et de les obliger à faire des choix difficiles entre la santé, l'éducation et l'avenir de leurs enfants.

Les déficits de financement auront des effets préjudiciables sur la capacité du HCR à protéger et à aider les réfugiés et les demandeurs d'asile vulnérables dans la région, en particulier dans les opérations de moindre envergure.

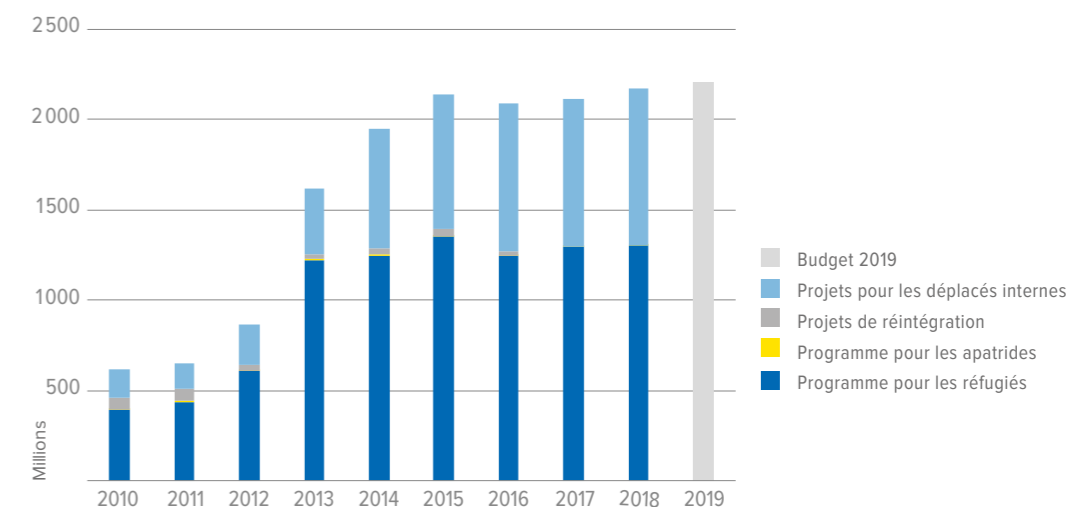
BUDGET 2018 POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD PAR GROUPE DE DROITS FONDAMENTAUX | millions - USD



BUDGETS POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD | USD

OPÉRATIONS	2017 Budget actuel (au 30 juin 2017)	2018				TOTAL	2019 Budget prévisionnel
		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets de réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes		
MOYEN-ORIENT							
Iraq	557 093 761	135 891 731	307 821	-	423 626 565	559 826 117	607 207 598
Israël	3 731 972	3 902 301	-	-	-	3 902 301	3 902 303
Jordanie	277 212 606	274 896 607	-	-	-	274 896 607	274 896 687
Liban	462 993 683	462 444 318	590 906	-	-	463 035 225	478 037 903
Arabie saoudite - Bureau régional	5 547 575	5 985 281	216 077	-	-	6 201 357	6 201 753
Syrie - Bureau régional de coordination pour les réfugiés	51 161 167	26 395 815	-	-	30 000 000	56 395 815	52 499 180
République arabe syrienne	352 000 068	47 257 066	198 641	-	305 544 294	353 000 000	352 999 989
Émirats arabes unis	4 215 506	4 871 010	-	-	-	4 871 010	4 871 010
Yémen	113 649 648	95 145 669	-	-	103 597 968	198 743 637	200 808 474
Activités régionales	55 932 497	60 917 255	-	-	-	60 917 255	58 117 255
SOUS-TOTAL	1 883 538 482	1 117 707 053	1 313 445	-	862 768 826	1 981 789 324	2 039 542 151
AFRIQUE DU NORD							
Algérie	36 030 726	36 256 053	-	-	-	36 256 053	36 777 566
Égypte - Bureau régional	79 251 293	74 468 653	-	-	-	74 468 653	78 656 917
Libye	72 395 217	28 391 314	-	-	3 067 735	31 459 049	5 808 986
Mauritanie	19 390 331	19 300 355	-	-	-	19 300 355	19 314 853
Maroc	7 376 727	6 668 546	-	-	-	6 668 546	6 668 546
Tunisie	5 799 697	5 682 457	-	-	-	5 682 457	6 254 386
Sahara occidental (Mesures de rétablissement de la confiance)	7 701 761	8 478 237	-	-	-	8 478 237	8 478 479
Activités régionales	3 056 336	4 000 000	-	-	-	4 000 000	4 000 000
SOUS-TOTAL	231 002 088	183 245 616	-	-	3 067 735	186 313 351	165 959 733
TOTAL	2 114 540 570	1 300 952 668	1 313 445	-	865 836 561	2 168 102 674	2 205 501 884

BUDGETS POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD 2010-2019 | millions - USD





Gestion et appui aux opérations

© HCR / P.RULASHE

Les articles d'urgence du HCR, couvertures, ustensiles de cuisine, bâches, tentes, bâches plastiques, jerrycans, seaux, matelas et moustiquaires, ont atteint le centre de transit de Nchelenge à Chiengi dans la province de Luapula, au nord de la Zambie, pour être distribués aux réfugiés congolais qui ont fui les violences et l'insécurité.

Le personnel du Siège du HCR, basé à Genève, à Budapest, à Copenhague et dans d'autres capitales régionales, veille à ce que l'organisation s'acquitte de son mandat de manière efficace, cohérente et transparente.

En 2018 et 2019, les divisions et les bureaux du Siège continueront à guider et à soutenir les opérations sur le terrain, notamment en assumant les fonctions clés suivantes :

- Élaboration de la doctrine et de la politique générale,
- Formulation des orientations stratégiques,
- Hiérarchisation et allocation des ressources,
- Gestion des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement à l'échelle de l'organisation,
- Contrôle financier conformément aux règles et règlements des Nations Unies et du HCR,
- Direction de la gestion et du développement de l'organisation,
- Suivi, mesure et rédaction de rapports (dont gestion axée sur les résultats ; voir le *Glossaire*),
- Contrôle (inspections, évaluations, enquêtes et audits),
- Gestion de la collecte de fonds et mobilisation des ressources,
- Coordination et gestion de la communication et des relations extérieures,
- Appui au Comité exécutif et aux autres organes de gouvernance, pour leur permettre d'assumer leurs fonctions de contrôle,
- Appui aux relations interorganisations et aux partenariats stratégiques.

Siège

La catégorie gestion et administration figurant dans le budget du Siège comprend les coûts nécessaires à la gestion et à la direction de l'organisation. Elle intègre les unités fonctionnelles chargées de la direction exécutive, de la politique et de l'évaluation organisationnelle, des relations extérieures, des technologies de l'information et de l'administration. Le budget proposé pour 2018-2019 pour cette catégorie devrait diminuer en 2018 de 18 millions de dollars, représentant une diminution de 7,65 pour cent, par rapport à l'actuel budget 2017, passant de 235,3 millions de dollars en 2017 à 217,2 millions en 2018, pour se stabiliser à 218,9 millions de dollars en 2019. Les réductions prévues des budgets du Siège, ainsi que des budgets des programmes globaux (détaillés ci-après) résultent à la fois des changements institutionnels en cours et de l'optimisation des ressources entamée en 2017 pour réajuster si nécessaire la structure du HCR et pour rapprocher la prise de décisions du lieu d'exécution, conformément aux Orientations stratégiques de l'organisation pour la période de 2017 à 2021.

Programmes globaux

En plus de ses opérations au niveau des pays ou de dimension régionale, le HCR mène divers projets et activités, regroupés sous le nom de « programmes globaux ». Destinés à être mis en œuvre sur le terrain, ces programmes sont néanmoins budgétisés et gérés au Siège. Ils visent également à renforcer les activités de protection et la recherche de solutions menées par le HCR à travers différentes activités opérationnelles. Ces activités

portent notamment sur la santé publique, le VIH et la santé reproductive, la nutrition et la sécurité alimentaire, l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), les abris et les zones d'installation, l'éducation, les moyens de subsistance, l'énergie et l'environnement, l'enregistrement et la gestion de l'identité, la gestion de l'information et les aides en espèces (voir le *Glossaire*). Les stratégies globales quinquennales définies en 2014 pour la santé publique, les zones d'installation et les abris, les moyens de subsistance et l'accès sûr aux combustibles et à l'énergie (SAFE) permettent d'orienter les politiques et leur mise en œuvre; de même que la nouvelle politique sur l'aide en espèces initiée en 2016. Les programmes globaux comprennent également l'engagement du HCR en qualité de co-responsable du groupe sectoriel global des abris et du groupe sectoriel global de la coordination et de la gestion des camps, ainsi que sa coopération croissante avec les partenaires de développement et les dimensions opérationnelles des solutions.

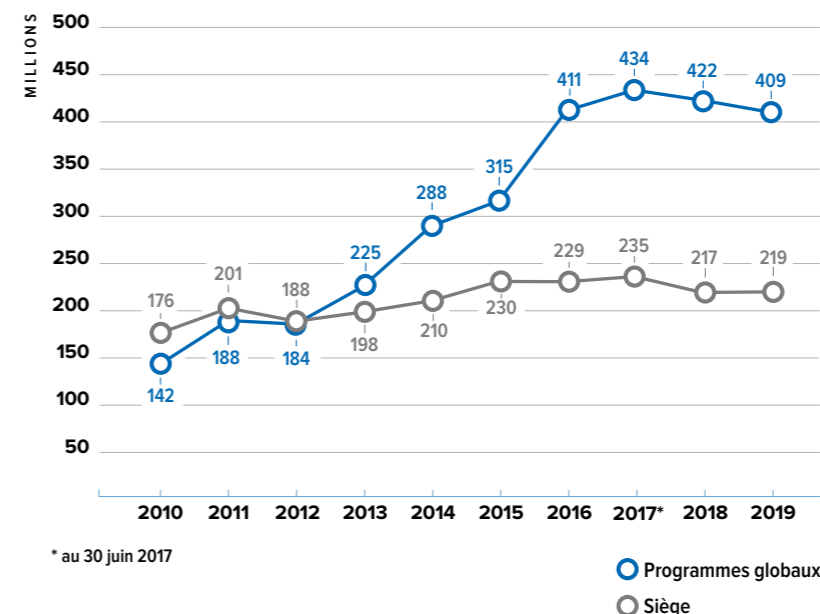
Les programmes globaux permettent au HCR de répondre avec rapidité, flexibilité et efficacité aux situations d'urgence, par exemple à travers des interventions dans le secteur des abris et de l'aménagement des sites, ou par le déploiement de spécialistes de l'enregistrement. Ils aident également à améliorer les conditions de vie grâce à la qualité des programmes, à l'intégrité technique et aux innovations, qui consistent par exemple à faciliter l'accès des réfugiés aux énergies non polluantes, à des techniques d'assainissement économiques et respectueuses de l'environnement et à une gestion de l'identité digitale plus efficace. En outre, le développement de l'utilisation de l'aide en espèces dans les opérations du HCR au niveau global permet de doter l'organisation, à tous les niveaux, des moyens et des capacités nécessaires pour mettre en œuvre ces programmes.

Les programmes globaux jouent aussi un rôle essentiel dans la promotion de réponses inclusives, durables et axées sur le développement, en soutenant par exemple la délivrance de services à travers l'intégration dans les systèmes nationaux, dans des secteurs tels que l'éducation, les soins médicaux ou l'eau et l'assainissement. Ils sont également déterminants pour l'élaboration de méthodologies d'appui aux moyens de subsistance professionnelles et répondant aux besoins des marchés, comme le « modèle de progression ». Ils s'inscrivent pleinement dans « l'Agenda 2030 pour le développement durable » et soutiennent les efforts déployés par le HCR pour concrétiser les engagements pris à l'issue du Sommet mondial sur l'action humanitaire, et en particulier ses propres engagements dans le cadre du « Grand compromis ». En outre, ils servent la vision exprimée dans la Déclaration de New York et le Cadre d'action global pour les réfugiés, et sont fondés sur les Orientations stratégiques du HCR pour la période de 2017 à 2021 (voir le *Glossaire* pour les termes susmentionnés).

Le budget proposé pour les programmes globaux en 2018-2019 est chiffré à 421,7 millions de dollars en 2018 et à 408,7 millions en 2019; représentant une diminution de 11,8 millions, ou 2,73 pour cent, en 2018 et de 24,8 millions, ou 5,73 pour cent, en 2019 par rapport à l'actuel budget 2017, qui s'élève à 433,5 millions de dollars. Ces réductions globales s'expliquent à la fois par des gains d'efficacité progressifs et par la sélection des activités prioritaires soutenant des objectifs considérés importants comme l'augmentation des contributions du secteur privé ou le maintien de la capacité dans les projets liés aux abris.

Les budgets 2018-2019 des programmes globaux et du Siège sont présentés sous forme de tableaux et de graphiques dans les pages suivantes.

BUDGETS POUR LES PROGRAMMES GLOBAUX ET LE SIÈGE (PILIER 1) 2010-2019



* au 30 juin 2017

BUDGETS 2017-2019 POUR LE SIÈGE¹ | USD

DIVISIONS/DÉPARTEMENTS	2017 Budget actuel (au 30 juin 2017)	PILIER 1 2018	PILIER 1 2019
	Programmes pour les réfugiés	Programmes pour les réfugiés	Programmes pour les réfugiés
DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION			
Bureau exécutif	5 681 453	5 682 772	5 687 226
Bureau de liaison à New York	4 818 395	4 522 408	5 359 993
Bureau de l'Inspecteur général	5 463 735	4 724 175	4 724 176
Service des affaires juridiques	4 114 546	4 060 235	4 010 233
Bureau du Médiateur	566 891	519 726	519 726
Bureau du Directeur pour la gestion des changements	1 726 538	-	-
Bureau de la déontologie	1 308 793	1 205 671	1 205 672
Gestion des risques au sein de l'entreprise	538 310	494 616	494 615
Service de l'évaluation	2 017 011	2 122 307	2 016 765
Service de la gestion et du développement de l'organisation	1 309 076	1 044 661	1 044 661
SOUS-TOTAL	27 544 748	24 376 572	25 063 068
DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES			
Bureau du Directeur	2 724 795	2 739 965	2 739 964
Sections et services spécialisés	23 390 592	21 614 457	22 754 926
SOUS-TOTAL	26 115 387	24 354 422	25 494 890

Les fonctions et les activités du Siège sont décrites de manière plus détaillée sur le site internet Global Focus, <http://reporting.unhcr.org/resources>. Des informations complémentaires sur les programmes globaux sont également fournies dans les chapitres régionaux et thématiques de cet Appel global.



DIVISIONS/DÉPARTEMENTS	2017 Budget actuel (au 30 juin 2017)	2018	2019
DIVISION DE LA PROTECTION INTERNATIONALE			
Bureau du Directeur	3 335 781	3 418 039	3 418 615
Sections et services spécialisés	17 174 566	15 749 768	15 265 041
SOUS-TOTAL	20 510 347	19 167 807	18 683 655
DIVISION DE LA GESTION ET DE L'APPUI AUX PROGRAMMES			
Bureau du Directeur	2 345 344	2 295 286	2 295 288
Sections et services spécialisés	5 623 998	8 101 140	8 101 132
SOUS-TOTAL	7 969 342	10 396 426	10 396 421
DIVISION DES URGENCES DE LA SÉCURITÉ ET DE L'APPROVISIONNEMENT			
Bureau du Directeur au siège	1 886 303	1 667 707	1 809 343
SOUS-TOTAL	1 886 303	1 667 707	1 809 343
BUREAUX RÉGIONAUX AU SIÈGE			
Bureau pour l'Afrique	10 776 053	9 844 538	9 962 470
Bureau pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord	8 667 714	7 811 953	8 401 998
Bureau pour l'Asie et le Pacifique	5 023 748	4 712 900	4 777 784
Bureau pour l'Europe (y compris le Bureau à Bruxelles)	5 274 229	5 440 257	5 580 256
Réponse d'urgence pour l'Europe	5 331 417	3 705 343	5 142 971
Bureau pour les Amériques	3 032 993	3 004 288	3 200 040
SOUS-TOTAL	38 106 154	34 519 279	37 065 518
DIVISION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS			
Bureau du Directeur (y compris coûts pour les TIC)	20 220 088	20 564 728	18 308 901
Sections et services spécialisés	2 432 000	2 206 000	2 106 000
SOUS-TOTAL	22 652 088	22 770 728	20 414 901
DIVISION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES			
Bureau du Directeur	2 960 336	2 719 618	2 719 614
Sections et services spécialisés	11 909 006	10 663 483	10 663 482
SOUS-TOTAL	14 869 342	13 383 100	13 383 097
DIVISION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE			
Bureau du Directeur	8 442 883	4 785 330	4 785 329
Sections et services spécialisés	28 406 328	27 769 241	27 769 246
SOUS-TOTAL	36 849 210	32 554 571	32 554 575
CENTRE DE SERVICES GLOBAUX (BUDAPEST)			
Unité de gestion	3 616 667	3 533 176	3 533 176
Sections et services spécialisés	29 867 112	25 258 343	25 200 168
SOUS-TOTAL	33 483 779	28 791 519	28 733 344
CENTRE DE SERVICES GLOBAUX (COPENHAGUE)			
Unité de gestion	4 610 998	4 595 786	4 654 385
SOUS-TOTAL	4 610 998	4 595 786	4 654 385
Conseil du Personnel	707 944	696 259	696 259
TOTAL	235 305 641	217 274 178	218 949 456

¹ Le Budget-programme annuel inclut le Budget ordinaire des Nations Unies comme suit: 42,2 millions de dollars USD pour 2017, et 42,3 millions de dollars USD pour 2018 et 2019. Les données sont provisoires, sous réserve de l'approbation du Budget-programme final des Nations Unies et d'une réactualisation ultérieure des coûts.

BUDGETS 2017-2019 POUR LES PROGRAMMES GLOBAUX | USD

ACTIVITÉS	PILIER 1	PILIER 1	PILIER 1
	2017 Budget actuel (au 30 juin 2017)	2018	2019
	Programmes pour les réfugiés	Programmes pour les réfugiés	Programmes pour les réfugiés
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Aides en espèces incitatives	641 965	800 000	800 000
Solutions durables	2 236 813	3 193 013	3 193 013
Projets liés à l'éducation	22 056 029	18 644 986	14 244 986
Projets liés à l'urgence	37 322 658	25 465 034	25 144 125
Projets liés à l'environnement	477 500	250 000	250 000
Groupes sectoriels globaux	3 104 090	3 130 000	2 230 000
Projets liés à la santé	4 049 855	5 350 000	8 350 000
Projets d'innovation	8 089 209	2 697 446	2 697 446
Collecte de fonds du secteur privé	110 905 169	119 066 316	119 881 893
Projets liés à la protection	9 517 713	7 679 323	6 389 323
Projets liés à l'information publique et aux médias	8 116 009	4 088 961	8 642 388
Femmes, enfants et adolescents réfugiés	3 486 169	2 363 055	1 226 667
Enregistrement, gestion des données et des connaissances	5 969 769	5 316 000	5 391 000
Recherche, évaluation et documentation	1 566 814	2 352 604	3 983 235
Réinstallation	23 224 390	11 984 000	10 184 000
Projets liés aux abris	601 000	24 045 000	24 045 000
Projets liés à la formation	1 018 196	845 173	845 173
Divers	565 890	516 100	516 100
SOUS-TOTAL	242 949 237	237 787 011	238 014 348
ACTIVITÉS D'APPUI AUX PROGRAMMES			
DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION			
Connectivité pour les réfugiés	4 552 565	-	-
Projet d'innovation	1 217 929	2 179 450	2 179 450
Bureau de l'Inspecteur général- activités de terrain	2 409 720	933 526	933 526
Section des affaires juridiques- activités de terrain	442 161	424 070	691 778
DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES			
Sections et services spécialisés	17 982 128	7 605 800	10 307 911
Collecte de fonds du secteur privé - fonds d'investissement et activités	13 262 012	13 376 693	13 825 741
DIVISION DE LA PROTECTION INTERNATIONALE			
Sections et services spécialisés	15 655 899	5 987 232	4 084 063
DIVISION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS			
Technologies de l'information et télécommunications - appui au terrain	32 392 793	37 079 670	25 992 110
DIVISION DE LA GESTION ET DE L'APPUI AUX PROGRAMMES			
Groupes sectoriels globaux - appui au terrain	43 031	260 000	260 000
Appui technique au terrain	11 811 355	19 772 275	20 086 460
DIVISION DES URGENCES, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'APPROVISIONNEMENT			
Section de la gestion des capacités dans les situations d'urgence	7 808 498	5 505 435	5 881 863
Section de la sûreté sur le terrain - appui au terrain	12 265 767	11 915 099	12 103 314
Gestion de l'approvisionnement - renforcement et appui au terrain	17 522 248	22 825 100	22 825 101
DIVISION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES			
Soutien global au logement du personnel	1 378 716	955 173	955 173
Coûts spéciaux relatifs au personnel (y compris séparation volontaire)	16 805 515	19 682 367	15 079 367
Formation du personnel du HCR	9 670 553	7 599 776	7 599 777
DIVISION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE			
Sections et services spécialisés	5 195 736	5 000 000	5 000 000
CENTRE DES SERVICES GLOBAUX À BUDAPEST			
Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement	1 817 654	1 643 630	1 772 457
CENTRE DES SERVICES GLOBAUX À COPENHAGUE			
Division de la protection internationale	1 464 774	1 511 706	1 511 705
Division des systèmes d'information et des télécommunications	461 529	1 593 323	1 423 940
Division de la gestion et de l'appui aux programmes	7 318 778	9 341 313	9 341 312
Partenariats avec le secteur privé	9 147 101	8 747 543	8 837 040
SOUS-TOTAL	190 626 462	183 939 182	170 692 090
TOTAL	433 575 700	421 726 193	408 706 438

Sauvegarder les droits fondamentaux

Dans la vieille ville d'Alep en Syrie, des enfants jouent devant leur maison familiale, qui a été fortement endommagée.

La guerre, la violence et les persécutions continuent à générer un nombre sans précédent de déplacements forcés, avec plus de 67 millions de personnes affectées dans le monde, en particulier dans les régions et les pays proches des zones de conflit, où vivent la majorité des réfugiés.

L'évolution et l'ampleur des déplacements ont suscité un regain d'attention au niveau mondial, se traduisant notamment par un appui politique et public. Néanmoins, des défis persistent liés au caractère irrégulier et de plus en plus complexe des mouvements

de réfugiés et de migrants, et en particulier au niveau de la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains. Ces dernières années, l'attention accrue accordée au contrôle des frontières et les discours négatifs sur les personnes en déplacement ont eu des conséquences directes sur les réfugiés. Bien que de nombreux pays d'accueil aient généralement maintenu leurs frontières ouvertes, faisant preuve d'un engagement et d'une générosité remarquables à l'égard de ceux qui avaient besoin de protection internationale, leurs capacités ont été extrêmement sollicitées.

Dans certains cas, l'espace de protection s'est réduit et de graves lacunes ont été observées dans les régimes d'asile et d'accueil.

La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (voir le *Glossaire*) a reconnu la nécessité de s'attaquer avec plus d'efficacité aux causes profondes et aux facteurs sous-jacents des déplacements, mais aussi celle de progresser le plus tôt possible dans la recherche de solutions afin d'éviter de créer des situations de déplacement prolongé. Pour cela, il faut renforcer l'état de droit, promouvoir des systèmes de bonne gouvernance fondés sur l'inclusion, assurer l'accès à la justice, soutenir les cadres législatifs qui soient appliqués de manière équitable, mettre en place des institutions efficaces et responsables et mener des réformes en matière de sécurité. Rien de tout cela n'est aisé et requiert un leadership clairvoyant, une collaboration et des approches globales de la part de tous les acteurs concernés, afin de relever les défis et saisir les opportunités associées à la mobilité humaine d'aujourd'hui.

Le HCR s'efforce d'approfondir ses partenariats avec les États, d'autres

organisations internationales, des institutions financières, le secteur privé et la société civile. Ces efforts sont particulièrement manifestes dans le travail consultatif que le HCR entreprend pour élaborer et mettre en œuvre le Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF, voir le *Glossaire*) et pour établir les fondations d'un pacte mondial sur les réfugiés, prévu en 2018 (voir le chapitre *Explorer de nouvelles approches et développer les partenariats* et le *Glossaire*).

Ce chapitre décrit les enjeux et les opportunités auxquels l'organisation est aujourd'hui confrontée dans ses efforts pour assurer la protection internationale des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence, ainsi que le respect des droits fondamentaux des personnes en déplacement. Il offre également un aperçu de l'action menée par le HCR pour prévenir et résoudre l'apatridie, des efforts de l'organisation pour consolider et améliorer sa réponse aux besoins croissants de protection et d'assistance des déplacés internes, ainsi que pour trouver des solutions en leur faveur, et enfin de son engagement face aux déplacements dus aux changements climatiques et aux catastrophes.

ASSURER L'ACCÈS À LA PROTECTION



Une Soudanaise du Sud et son enfant attendent d'être enregistrés dans la zone d'installation d'Imvepi, dans le nord de l'Ouganda.

Le HCR s'efforce de promouvoir un plus grand respect des droits des réfugiés, des demandeurs d'asile, des déplacés internes, des apatrides et des autres personnes relevant de sa compétence. En dépit de la mise en place, dans certaines régions, de politiques et de pratiques restrictives en matière d'asile, comme la fermeture des frontières, le placement en détention et des obstacles juridiques et procéduraux, un élan de solidarité s'est également manifesté vers une plus grande collaboration avec les pays d'asile. La Déclaration de New York ouvre la voie pour concrétiser cet engagement et invite le HCR à appliquer le CRRF dans différentes situations, ainsi qu'à développer un pacte mondial sur les réfugiés en 2018. Ce processus est, pour le HCR, une opportunité unique d'aider les États à identifier et à s'accorder sur les

Ainsi, les réfugiés ne devraient pas être pénalisés pour être entrés de manière irrégulière sur le territoire, leur droit au travail et leur droit à une vie familiale devraient être respectés et leur accès à des procédures justes et à la protection ne devraient pas être restreints. Le HCR continuera de promouvoir les droits et la protection des réfugiés en soutenant l'élaboration du droit des réfugiés. À ce titre, l'organisation appuiera les processus législatifs et conventionnels internationaux, régionaux et nationaux, tout en collaborant avec le système judiciaire et en s'engageant dans des procédures judiciaires. L'organisation entreprendra et publiera des études juridiques et des politiques pertinentes, ainsi que des recommandations sur ces questions, aidera le Comité exécutif du HCR à élaborer ses

« L'ampleur et la gravité des crises de réfugiés au niveau mondial, qui ont conduit à l'adoption de la Déclaration il y a un an, n'ont pas du tout diminué. Les réfugiés sont même encore plus nombreux à fuir pour protéger leur vie, vers certains pays parmi les plus pauvres au monde. Nous avons une responsabilité collective et morale de renforcer notre réponse aux mouvements de réfugiés, tout en redoublant d'efforts pour résoudre les causes de leurs déplacements ».

—Filippo Grandi, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

mesures concrètes à prendre pour protéger les personnes déplacées, notamment en s'inspirant des bonnes pratiques mises en œuvre dans le CRRF avec les principaux pays d'accueil.

De nombreux défis portant sur la bonne interprétation et la bonne application du droit international des réfugiés sont liés aux questions d'admissibilité au statut de réfugié, de l'accès à des procédures justes et efficaces, et des droits qui devraient normalement être accordés aux réfugiés.

« conclusions sur la protection internationale ». Elle donnera des conseils juridiques aux opérations et à ses partenaires en vue de renforcer l'efficacité de leurs efforts de plaidoyer.

Les normes internationales relatives aux droits de l'homme peuvent compléter et renforcer le droit des réfugiés international, régional et national, en sus des autres cadres juridiques applicables. En coopérant avec les mécanismes de défense des droits de l'homme, les États et d'autres partenaires,

Le HCR veille à ce que les instruments juridiques reflètent le développement progressif du droit international des réfugiés et améliorent la protection des personnes relevant de sa compétence. Il encourage également leur intégration dans les systèmes nationaux.

Mettre en place et renforcer les procédures d'asile justes et efficaces

Étant donné l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile au niveau mondial et les préoccupations concernant une gestion efficace des mouvements de population composés de réfugiés et de migrants, le HCR continue d'œuvrer avec les États à la mise en place et au renforcement de systèmes nationaux de détermination du statut de réfugié (DSR). Pour le HCR, la détermination du statut de réfugié fait partie d'un ensemble plus large de stratégies de protection et de recherche de solutions, où elle reste un outil pour déterminer les besoins en matière de protection internationale et pour faciliter des solutions. Elle intervient dans des contextes où les États assument eux-mêmes leurs responsabilités en matière de détermination du statut de réfugié, ou sont en phase de transition par rapport aux procédures du HCR ; ou dans les pays où le HCR assure la détermination du statut de réfugié au titre de son mandat ; ainsi que dans le cadre de projets visant à améliorer la qualité des décisions rendues par les États sur les demandes d'asile et à développer des systèmes d'assurance qualité.

Reconnaissant que seul un État est en mesure de garantir de manière globale la protection des réfugiés ainsi que des solutions durables à leur situation, le HCR continuera de promouvoir des procédures d'asile plus viables, se concentrera sur la qualité et l'efficacité, facilitera la révision des cadres juridiques, ou travaillera avec des acteurs de la société civile ou des partenaires de développement. Pour

accroître l'efficacité de la détermination de statut de réfugié, le HCR aidera les États à rationaliser les procédures d'examen des demandes de certaines personnes relevant de sa compétence et communiquera des informations sur les pays d'origine afin de soutenir les décideurs.

En cas de transfert des responsabilités en matière de détermination du statut de réfugié à l'État, le HCR s'engagera à renforcer les capacités de manière mesurée et viable, en envisageant le régime d'asile dans sa globalité. L'expérience du HCR a montré que les transitions progressives, ancrées dans l'état de droit et soutenues par des institutions publiques fortes, étaient les plus efficaces et les plus durables. L'organisation s'est récemment félicitée de voir plusieurs États exprimer leur volonté de s'impliquer davantage et d'assumer plus de responsabilités dans la détermination du statut de réfugié et dans les fonctions de protection associées, et travaillera avec eux en 2018 pour veiller à ce que ce souhait devienne réalité.

Le HCR réexaminera son engagement opérationnel dans les contextes où l'organisation continue de déterminer le statut de réfugié en vertu de son mandat, pour s'assurer que cette procédure est appliquée uniquement lorsque cela est nécessaire et de manière efficace et canalisée. Ceci inclut la détermination collective du statut ou d'autres modalités prenant en compte les questions de protection et ne nécessitant pas de détermination du statut de réfugié. Lorsque la détermination du statut de réfugié est considérée comme l'intervention de protection la plus adéquate, le HCR continuera à recourir à des modalités différenciées de traitement des demandes, comme des procédures accélérées ou simplifiées, afin de garantir le meilleur usage possible de ses ressources, tout en conservant un niveau élevé de qualité et d'intégrité.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2018

PRINCIPALES RÉALISATIONS VISÉES EN 2018

ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

ÉLABORER OU RENFORCER LES LOIS ET POLITIQUES. LE HCR ENTEND :

Encourager l'adoption ou la révision de lois conformes aux normes internationales

Offrir des conseils techniques aux États pour les aider à promulguer de nouvelles lois et directives, intégrant les normes de protection ou en les révisant.
 Entreprendre des recours judiciaires afin de faire progresser l'établissement ainsi que l'interprétation et/ou l'application uniforme des normes juridiques pertinentes.
 Appuyer le plaidoyer des opérations en présentant 40 rapports sur des pays dans le cadre de l'examen périodique universel et 120 rapports aux organes de suivi des traités.

Élaborer, publier et diffuser des directives sur la protection internationale des réfugiés

En coopération avec des partenaires, développer des avis juridiques sur des questions en rapport avec la protection internationale, comme la non-pénalisation des réfugiés pour entrée irrégulière, le droit au travail, le droit à la vie familiale et les procédures justes et efficaces de reconnaissance du statut de réfugié.

PROCESSUS DE PROTECTION ET DOCUMENTS ADÉQUATS

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX PROCÉDURES DE DÉTERMINATION DU STATUT ET LA QUALITÉ DE CES PROCÉDURES. LE HCR ENTEND :

Poursuivre l'élaboration de politiques, de directives, de normes et de procédures relatives à la détermination du statut de réfugié (DSR) et continuer à en surveiller l'application

Renforcer les capacités et offrir des conseils juridiques, procéduraux et stratégiques sur le traitement des demandes — y compris dans le cadre d'initiatives d'assurance qualité — aux États dotés de systèmes nationaux de DSR ou ceux assumant plus de responsabilités dans la DSR.
 Entreprendre la DSR au titre du mandat lorsque c'est un élément nécessaire et efficace de l'action de protection du HCR.
 Communiquer des recommandations sur l'application des critères d'exclusion prévus par la Convention de 1951 aux gouvernements, aux membres du personnel du HCR et aux autres acteurs impliqués dans des procédures d'asile ou de DSR, afin d'assurer l'intégrité des procédures d'asile. Élaborer des recommandations sur les dispositions de la Convention de 1951 relatives à la sécurité, afin de répondre aux préoccupations tout en préservant les normes essentielles de protection des réfugiés, conformément au droit international.
 Effectuer des missions d'appui à la protection dans les opérations de DSR les plus importantes.

Renforcer la capacité du personnel et des opérations assurant la DSR au titre du mandat du HCR, y compris par des déploiements

Préparer et assurer des formations spécifiquement consacrées à la DSR, dont 3 sessions du programme de formation à la DSR, au bénéfice de 90 collaborateurs du HCR.
 Introduire et mettre en place un nouveau module de formation en ligne pour les nouveaux agents chargés de déterminer l'éligibilité à la DSR.
 Appuyer le personnel du HCR sur l'examen des demandes individuelles en assurant une formation spécifique aux techniques d'entretien. Déployer des supports de formation électroniques et organiser des sessions du nouveau programme de formation aux techniques d'entretiens.
 Déployer des spécialistes pour appuyer les opérations chargées de la DSR au titre du mandat.

Assurer l'accès des personnes chargées de statuer sur les demandes d'asile à des informations actualisées et à des recommandations spécifiques sur les pays d'origine

Publier des directives sur les critères d'éligibilité et d'autres informations spécifiques sur les principaux pays d'origine.
 Commander des rapports spécifiques sur les pays d'origine à des organisations indépendantes, spécialisées dans ce type de recherches.
 Publier des informations à jour sur les pays d'origine sur le site internet *Refworld*, à l'intention des gouvernements, du personnel du HCR et des autres acteurs intervenant dans les procédures d'asile/de DSR.

Alternatives à la détention



Des enfants originaires d'Amérique centrale jouent au football dans leur quartier, à Tenosique, dans l'État de Tabasco au Mexique. Des familles entières provenant du Nord de l'Amérique centrale (Honduras, El Salvador et Guatemala) fuient aujourd'hui leur foyer à la recherche de sécurité dans les pays voisins. La violence qui sévit dans la région provoque actuellement une crise de réfugiés, à laquelle personne ne prête attention.

Dans le cadre de la stratégie globale du HCR, « Au-delà de la détention (2014-2019) », les pays participants sont invités à développer des systèmes de collecte des données et de suivi plus robustes et à systématiquement déclarer tous les placements en détention d'immigrants.

Chaque année, des centaines de milliers de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants, y compris des enfants, sont détenus pour des motifs liés à l'immigration, ce qui représente un enjeu croissant au plan des droits de l'homme. La détention a des conséquences désastreuses pour les individus, pour leurs familles et pour leurs communautés, et entraîne des coûts considérables pour les États.

Conformément à sa stratégie globale, « Au-delà de la détention (2014-2019) », le HCR continuera d'œuvrer à la réalisation de trois objectifs :

- Garantir des alternatives à la détention pour les demandeurs d'asile ;
- Mettre fin à la détention des enfants ;
- Promouvoir des conditions adéquates pour veiller à ce que la détention ne soit utilisée qu'en dernier recours et qu'elle réponde aux normes internationales.

Le HCR travaille en partenariat avec les autorités nationales pour atteindre ces objectifs, à travers, par exemple, des interventions clés de plaidoyer, la mise en place d'alternatives à la détention et le renforcement des moyens de surveillance nationaux.

En partenariat avec les États et les organisations de la société civile, la stratégie a été mise en œuvre dans 20 pays prioritaires, dont l'Afrique du Sud, la Belgique, le Botswana, la Bulgarie, le Canada, l'Ex-République yougoslave de Macédoine, les États-Unis, la Hongrie, l'Indonésie, Israël, le Japon, la Lituanie, la Malaisie, Malte, le Mexique, le Royaume-Uni, la Tchéquie, la Thaïlande, la Zambie et le Zimbabwe. Depuis 2014, la mise en œuvre de la stratégie a permis de réduire de 14 pour cent le nombre d'enfants détenus dans les pays prioritaires, ainsi que la mise en place d'alternatives à la détention dans

10 pays en coordination avec la société civile et les homologues nationaux.

En collaboration avec l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, le HCR a également lancé un projet pour protéger les enfants et prévenir leur placement en détention. En 2018, le projet sera étendu afin de former les États et d'autres partenaires aux principes de base

concernant la détention d'immigrants et la protection de l'enfance. L'organisation cherche également à renforcer la capacité des États afin de créer de nouvelles modalités de garde et des alternatives communautaires à la détention pour les enfants et leurs familles, dans certaines opérations des Balkans, du Moyen-Orient, d'Amérique du Nord et d'Asie du Sud-Est.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2018

PRINCIPALES RÉALISATIONS VISÉES EN 2018

ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

ÉLABORER OU RENFORCER LES LOIS ET POLITIQUES. LE HCR ENTEND :

Promouvoir des cadres juridiques et politiques relatifs à la détention et aux alternatives à la détention conformes aux normes internationales

Fournir des avis techniques à 20 pays prioritaires pour encourager la promulgation de lois, nouvelles ou révisées, comportant des garanties améliorées en matière de détention, dont des alternatives à la détention.

Mettre en œuvre les plans d'action nationaux élaborés dans les 20 pays prioritaires et en évaluer la progression.

Mettre en œuvre 3 programmes de formation sur la surveillance des lieux de détention et les alternatives à la détention.

Organiser 3 ateliers en lien avec ces programmes de formation dans les régions Asie et Pacifique et Amériques.

Organiser une table ronde au niveau global sur l'accueil et les alternatives à la détention des enfants.

Œuvrer pour mettre fin à la détention d'enfants

Offrir aux gouvernements et aux autres parties prenantes des conseils techniques sur les alternatives à la détention concernant les enfants.

Élaborer des outils de protection de l'enfance dans le contexte de la détention, par exemple des évaluations de l'intérêt supérieur de l'enfant et des mécanismes d'orientation et de transfert, afin de prévenir la détention d'enfants demandeurs d'asile.

Piloter un projet (ou plusieurs) et des visites d'étude sur les conditions d'accueil et les alternatives à la détention des enfants et des familles avec les autorités nationales et les partenaires.

Répondre et résoudre les mouvements mixtes



Des réfugiés afghans et des migrants pakistanais se réchauffent autour d'un feu derrière un entrepôt abandonné. Ils sont bloqués en transit à Belgrade, en Serbie.

Si au niveau mondial la plupart des réfugiés recherchent une protection dans des pays voisins, beaucoup d'entre eux poursuivent leur route, souvent aux côtés de migrants. Ces deux groupes font face aux mêmes risques lors de voyages extrêmement dangereux qui les exposent à un grand nombre de violences, telles que le risque d'être séparés pendant longtemps des membres de leur famille, d'être enlevés, d'être détenus dans des conditions déplorables et pendant de longues périodes, d'être victimes d'abus physiques et sexuels, de subir des tortures ou d'être extorqués par des passeurs et des groupes criminels.

Les mouvements mixtes comprennent un nombre considérable de personnes qui relèvent de la compétence du HCR et ont aujourd'hui lieu dans plusieurs régions, autour de la Méditerranée centrale, de l'Afrique du Nord vers l'Europe du Sud, —

une situation suffisamment grave pour susciter la nomination d'un Envoyé spécial du HCR en 2017 — de la région des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique vers l'Afrique australe, à travers la mer Rouge et le golfe d'Aden vers le Yémen, et de l'Amérique latine et centrale vers l'Amérique du Nord.

Conscient de la complexité et des réalités qui caractérisent les déplacements et les migrations d'aujourd'hui, le HCR soutiendra, autant que possible, les mesures qui réduisent la nécessité d'entreprendre ces dangereux périple, en augmentant la protection et les opportunités dans les pays d'origine. Lorsque des mouvements ont lieu, l'organisation aidera à offrir des possibilités de migration sûres et régulières, tout en procurant aux réfugiés et aux demandeurs d'asile davantage de sécurité et de protection.

La Déclaration de New York prévoit que les spécialistes des migrations, y compris le HCR, contribueront à l'élaboration du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, et qu'ils rédigeront des principes directeurs non contraignants sur le traitement des migrants en situation de vulnérabilité. L'organisation développera et renforcera les partenariats bilatéraux existants pour promouvoir une application plus large de toutes les normes et de tous les instruments régionaux et internationaux pertinents en rapport avec les

mouvements mixtes, et pour encourager l'adoption d'approches plus harmonisées, plus globales et mieux coordonnées sur la question des migrations internationales. Les partenariats qui revêtent une importance particulière incluent ceux avec l'OIM, ainsi que ceux noués au sein du Groupe de coordination interinstitutions contre la traite des personnes, du Forum mondial sur la migration et le développement et du Groupe mondial sur la migration, un groupe interorganisations réunissant les chefs des Nations Unies, de l'OIM, et de la Banque mondiale.



Salomon, un réfugié érythréen aujourd'hui âgé de quatorze ans, devant un centre de transit pour réfugiés à Milan en Italie. Il y vit seul, espérant pouvoir rejoindre sa tante aux Pays-Bas.

Le périple d'un enfant pour rejoindre ses proches en Europe

Salomon était à peine âgé de 10 ans lorsqu'il a été contraint de fuir sa maison en Érythrée. Il a été exploité par des passeurs durant son voyage à travers le Soudan et la Libye dans l'espoir de rejoindre l'Europe. « Nous avons été vendus au Sahara puis encore une fois en Libye où nous avons séjourné pendant sept mois », dit-il. « C'était très difficile, très difficile. Vous renoncez à votre vie. Ils nous ont fait payer beaucoup d'argent. On vous achète puis on vous vend, et puis un autre vous revend à son tour ». Aujourd'hui âgé de 14 ans, il vit seul dans un centre de transit depuis des mois et il attend toujours de retrouver sa tante bien-aimée, qui vit aux Pays-Bas.

Salomon compte parmi les dizaines de milliers de mineurs isolés qui sont arrivés en Italie par voie maritime. Beaucoup ont subi, durant leur voyage, de nombreux abus, y compris des violences sexuelles et de genre, et ils ont été forcés de surmonter seuls des problèmes psychologiques et physiques. Malgré le nombre élevé de candidats éligibles au regroupement familial, comme Salomon, seuls quelques cas isolés de mineurs ont réussi à être réunifiés avec leur famille depuis l'Italie. Le HCR appelle les pays à simplifier la procédure de regroupement qui permet aux réfugiés de rejoindre les membres de leur famille et à accélérer la relocalisation des mineurs isolés.

DOMAINES D'INTERVENTION
PRÉVUS EN 2018PRINCIPALES RÉALISATIONS
VISÉES EN 2018

ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

ÉLABORER OU RENFORCER LES LOIS ET POLITIQUES. LE HCR ENTEND :

Promouvoir la prise en compte des droits et des besoins particuliers des personnes en quête de protection internationale dans les politiques de gestion des migrations, dans les pratiques correspondantes et dans les débats sur cette problématique

Renforcer la capacité des États et des partenaires à relever les défis de la gestion des migrations et de l'asile en tenant compte des besoins de protection

S'engager dans des forums interorganisations sur les migrations, tels que le Groupe mondial sur la migration, le Forum mondial sur la migration et le développement, et d'autres organisations s'occupant des mouvements mixtes.

Participer à l'élaboration du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières jusqu'à l'adoption du texte et œuvrer ensuite à son application.

Faire des recommandations, offrir des avis techniques et assurer des formations sur des questions juridiques et politiques en rapport avec les mouvements mixtes, notamment dans le cadre de la participation à des forums interorganisations comme le Groupe de coordination interinstitutions contre la traite des personnes.

Élaborer des recommandations et contribuer aux initiatives visant à remédier aux lacunes actuelles de la protection, notamment sur les nouvelles formes de déplacement non traitées par le régime international de protection.

Préparer et diffuser des conseils juridiques et politiques sur des sujets d'actualité en rapport avec les mouvements mixtes, comme la traite, le sauvetage et l'interception en mer.

APPORTER DES RÉPONSES EN MATIÈRE
DE PROTECTION

Une collaboratrice du HCR parle avec Charity Gala, une réfugiée sud-soudanaise qui a des besoins particuliers, au domicile de cette dernière dans la zone d'installation de Bidibidi, située dans le district de Yumbe, dans le nord de l'Ouganda.

Identifier et répondre
aux besoins des personnes
en situation de risque accru

Le déplacement tend souvent à exacerber les risques en matière de protection et à entraver l'accès aux droits, y compris le droit de participer aux décisions affectant la vie de la personne concernée. Les femmes vulnérables et les enfants en situation de risque, les mineurs isolés, les victimes de violences sexuelles et de genre (voir le *Glossaire*), les personnes handicapées, les personnes ayant une orientation sexuelle et une identité de genre différentes, les groupes minoritaires et les autres groupes issus de la diversité peuvent être exposés à de plus grands risques. Les réponses de protection doivent tenir compte des besoins spécifiques, ainsi que des qualifications et des capacités des demandeurs d'asile, des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides, parmi d'autres. Il faut en conséquence accorder la priorité à la protection des personnes exposées aux risques les plus importants et promouvoir l'égalité des sexes dans les différentes régions du monde.

Le HCR applique une approche communautaire (voir le *Glossaire*) pour obtenir des résultats positifs en matière de protection, au bénéfice des membres de la communauté, y compris des personnes qui ont des besoins particuliers, et l'organisation est responsable envers les personnes dont elle s'occupe. Cette approche donne aux communautés l'autonomie nécessaire pour exercer leurs droits de manière digne et sûre. Elle permet d'impliquer les communautés affectées par des crises dans l'identification

des risques de protection les plus préoccupants pour leur collectivité, en analysant les causes et les conséquences, en définissant conjointement des stratégies de prévention et de réponse et en s'appuyant sur les ressources, les compétences et les capacités de tous les membres de la collectivité.

Pour mettre en œuvre cette approche, il est nécessaire de renforcer la capacité des partenaires à établir des relations avec les communautés déplacées et les communautés d'accueil, et de travailler avec eux à l'élaboration de réponses efficaces destinées aux communautés et faisant appel à leur participation. Afin de faire progresser les objectifs de développement durable (SDG) énoncés dans « l'Agenda 2030 pour le développement durable » et l'engagement qui a été pris de « ne laisser personne de côté », le HCR continuera d'accorder une attention toute particulière aux personnes qui ont des besoins spécifiques. L'organisation renforcera encore sa capacité à intégrer les critères d'âge, de genre et de diversité dans tous les secteurs opérationnels, afin que ses programmes profitent à tous les membres de la collectivité. Le HCR étendra en outre la portée et le déploiement du nouveau programme de renforcement des capacités sur la protection communautaire et sur sa responsabilité à l'égard des populations affectées.

Renforcer la protection des personnes en situation de risque accru

Au niveau mondial, près de la moitié des réfugiés sont des **enfants**, dont un grand nombre ont été forcés de fuir leur foyer sans leurs parents ou en ont été séparés pendant leur fuite et font face à des risques particulièrement importants en matière de protection.

Conformément à la Déclaration de New York et au CRRF, le HCR réoriente ses programmes de protection de l'enfance, précédemment centrés exclusivement sur les « questions » de protection des enfants, pour les axer plus largement sur le renforcement des systèmes de protection de l'enfance. Cette approche pourrait permettre de forger des partenariats avec des acteurs du développement, de promouvoir l'intégration des enfants relevant de la compétence du HCR dans les services et les programmes nationaux, et de consolider les mécanismes de protection faisant appel à la participation communautaire.

En 2018, le HCR continuera d'investir dans des initiatives et des programmes conçus pour et par les jeunes, et à travers le Fonds de l'initiative pour les jeunes, soutiendra 20 projets initiés et conduits par des jeunes. L'organisation veillera à ce que les enfants et les jeunes participent aux consultations relatives au pacte mondial pour les réfugiés et au CRRF, et intensifiera ses efforts interorganisations visant à placer la protection de l'enfance au cœur de ces deux processus en contribuant à l'« Initiative pour les droits de l'enfant dans le pacte mondial ». Ensemble avec ses partenaires, le HCR est à la recherche de solutions pour les enfants en déplacement, notamment en facilitant le regroupement familial, l'attribution de bourses et d'autres voies d'accès à des solutions, et entend assurer l'accès des enfants aux systèmes de protection nationaux. L'engagement du HCR avec le Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants, et ses efforts pour s'appuyer sur les SDG dans le cadre du pacte mondial pour les réfugiés, viseront à créer des possibilités de mieux inclure les enfants en déplacement dans les systèmes nationaux de protection de l'enfance et d'éducation. L'organisation renforcera la gestion individuelle des cas de protection de l'enfance par la mise en œuvre des directives révisées sur la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant, ainsi qu'un nouveau programme de formation pour les personnes chargées de ces cas.

Les **personnes lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (LGBTI)** déplacées de force constituent un autre groupe de population exposé à des risques accrus. Confrontés quotidiennement à des violences, à la discrimination et à des persécutions dans de nombreuses parties du monde, leurs problèmes de protection s'aggravent en raison de leur déplacement et de l'absence de réseau d'entraide ou de soutien. Le HCR a récemment développé un programme de formation qui a renforcé la capacité de son personnel à élargir l'espace de protection pour les LGBTI, par exemple en encourageant l'utilisation d'une terminologie respectueuse et de méthodes de communication efficaces, en créant des espaces sécurisés où les personnes peuvent exprimer leurs préoccupations et ce, de manière confidentielle, sans craindre d'être jugées ou victimes de représailles, en identifiant les risques particuliers encourus par ce groupe et en y répondant. Une formation des formateurs a été élaborée en 2017 pour accroître la capacité de formation du HCR sur ce sujet. En 2018, le HCR développera une version en ligne de cette formation pour en étendre la portée.

Les **personnes handicapées** font également face à des problèmes de protection particuliers et ont des difficultés à accéder à la protection et à l'assistance. Leurs besoins particuliers ne peuvent être pris en charge de manière isolée. Au contraire, leur inclusion doit être systématique, considérée comme essentielle dans tous les aspects de la programmation et relevant de la responsabilité de l'ensemble du personnel du HCR et des partenaires. À cet égard, l'une des principales priorités de l'organisation est de renforcer les partenariats avec les organisations de personnes handicapées au niveau global, régional et national. En 2017, le HCR a finalisé un module de formation en ligne sur le travail avec les personnes handicapées en situation de déplacement forcé et continue de participer activement aux travaux de l'Équipe spéciale du Comité permanent interorganisations sur la prise en compte des personnes handicapées dans l'action humanitaire. En 2018, le HCR poursuivra ses efforts pour améliorer l'identification des personnes handicapées dans le cadre des processus de collecte des données existants.

Promouvoir l'égalité des genres



Les crises humanitaires ont tendance à affecter différemment les femmes, les hommes, les filles et les garçons, en modifiant souvent les structures sociales et culturelles et en redéfinissant les rôles assumés par les femmes et par les hommes. L'inégalité commence bien avant que les crises n'éclatent, et contribue aux déséquilibres généralisés qui limitent l'accès aux ressources sociales et économiques, ainsi que leur contrôle. Ceci engendre des cycles de pauvreté et de marginalisation.

Le HCR s'est attaché à intégrer l'égalité des genres dans son travail pour produire des résultats positifs, en termes de protection et de solutions, pour les femmes, les filles, les garçons et les hommes. Le HCR tient compte de leurs besoins, de leurs difficultés et de leurs capacités spécifiques. L'organisation a notamment généralisé la participation active et paritaire des femmes et des filles aux processus de prise de décisions, assure leur enregistrement individuel et mène une action de prévention et de réponse aux violences sexuelles et de genre (voir le chapitre *Apporter une aide vitale*). Le renforcement des mesures prises et la recherche de nouvelles modalités de lutte contre les inégalités de genre auxquelles sont

régulièrement confrontées les personnes qui relèvent de la compétence du HCR, sont néanmoins encore nécessaires.

En 2018, le HCR aidera ses opérations à renforcer les résultats obtenus en matière d'égalité des genres pour les personnes relevant de sa compétence. Les priorités consistent notamment à aider le personnel possédant des compétences et une expérience particulières en matière d'égalité des genres à renforcer la mise en œuvre des « Engagements du HCR à l'égard des femmes réfugiées » et à améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation de données en fonction de l'âge et du genre, en les ciblant sur l'impact et les résultats recherchés pour les femmes et les filles relevant de la compétence du HCR. L'organisation entend également accroître son expertise en matière de promotion de l'autonomie et de la responsabilité des femmes et des filles, en collaboration avec des partenaires clés, y compris les États. Le HCR finalisera également une formation en ligne sur l'égalité des genres, présentant les moyens de l'intégrer dans le travail quotidien, et renforcera le système des coordonnateurs chargés des questions d'égalité des sexes.

Des efforts seront menés, en particulier pour assurer l'harmonisation des mandats des coordonnateurs chargés des questions d'égalité des genres, et pour inclure ces fonctions et attributions dans les descriptions d'emploi existantes. Des programmes de formation sur l'égalité des genres seront offerts dans différentes régions afin de constituer des capacités internes en matière d'intégration de l'égalité des genres.

En réponse aux besoins mis en évidence par l'examen de l'égalité des genres dans les opérations du HCR, entrepris en 2016,

et à ceux qui ont été exprimés par les collègues travaillant sur cette problématique, l'organisation continuera à développer un inventaire des outils existants en matière d'égalité des genres et à finaliser des outils supplémentaires. Parmi ceux-ci, figureront un programme d'initiation destiné aux points focaux du HCR chargés des questions d'égalité des genres, une série de listes de contrôle sur la manière concrète d'intégrer l'égalité des genres dans le cycle de gestion du HCR, et un guide pratique sur l'augmentation de la participation active et paritaire des femmes dans les structures de gestion et de direction.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2018

PRINCIPALES RÉALISATIONS VISÉES EN 2018

PROTECTION DES PERSONNES QUI ONT DES BESOINS PARTICULIERS

RENFORCER L'AUTONOMISATION ET LA MOBILISATION COMMUNAUTAIRE. LE HCR ENTEND :

<p>Renforcer dans les opérations la capacité pour concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer les programmes de protection et d'assistance, en étroite collaboration avec les personnes qui relèvent de la compétence du HCR</p>	<p>Diffuser plus largement le nouveau programme de formation sur la protection communautaire et les versions en ligne du programme de formation sur la protection communautaire et la responsabilité à l'égard des populations affectées, de manière à atteindre un plus grand nombre de personnels du HCR et des organisations partenaires.</p> <p>Collecter et partager les exemples de bonnes pratiques et d'apprentissage de ces pratiques relevés au sein des opérations sur le terrain afin de favoriser l'échange de connaissances et d'expériences.</p> <p>Identifier et renforcer les opportunités de partenariats et les liens entre la protection communautaire et d'autres secteurs fonctionnels.</p>
<p>Renforcer l'approche participative du HCR et promouvoir des méthodes pour honorer les engagements pris au titre de la responsabilité à l'égard des populations affectées</p>	<p>Fournir un appui technique aux opérations pour améliorer les composantes de la responsabilité au niveau de : la participation et l'inclusion ; la communication et la transparence ; le retour d'information et la réponse ; et du perfectionnement et l'adaptation au niveau institutionnel.</p> <p>Élaborer un module de formation en ligne sur la responsabilité à l'égard des populations affectées.</p>

LES PERSONNES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS ONT ACCÈS À LA PROTECTION ET À L'ASSISTANCE DANS DES CONDITIONS D'ÉGALITÉ. LE HCR ENTEND :

<p>Renforcer les programmes de protection de l'enfance en situation d'urgence</p>	<p>Déployer 2 officiers de protection spécialisés au début des situations d'urgence pour élaborer des programmes de protection de l'enfance de qualité.</p> <p>Appuyer 4 situations d'urgence par des déploiements de protection de l'enfance, l'élaboration d'outils opérationnels et des stratégies spécifiquement conçues pour des régions ou des pays.</p>
<p>Renforcer la capacité de protection de l'enfance</p>	<p>Fournir un appui technique et opérationnel à un minimum de 15 pays, via le déploiement de spécialistes de la protection de l'enfance.</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre des stratégies fondées sur le cadre de protection de l'enfance du HCR dans 20 opérations.</p> <p>Organiser 4 ateliers régionaux sur les directives révisées du HCR en matière de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant et sur le nouveau programme de formation des agents de protection de l'enfance, à l'intention du personnel du HCR et de ses partenaires.</p> <p>Assurer une formation interorganisations sur la protection de l'enfance dans les situations de déplacement à l'intention de 25 spécialistes de la protection de l'enfance et de l'éducation.</p> <p>25 personnels du HCR compléteront le programme de formation à la protection de l'enfance du HCR.</p>

Renforcer les programmes destinés aux adolescents et aux jeunes

Soutenir 20 projets de protection conçus et mis en œuvre par des jeunes à travers le Fonds de l'initiative pour les jeunes.

Appuyer 4 opérations pour l'élaboration de plans d'action stratégiques pour les adolescents et les jeunes.

Impliquer, de manière stratégique, le Conseil consultatif mondial de la jeunesse créé par le HCR dans les forums d'élaboration des politiques et de sensibilisation.

Promouvoir et renforcer les partenariats relatifs aux enfants en déplacement

Aider les opérations à collaborer avec le « Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants », afin que les plans d'action nationaux intègrent les enfants réfugiés, déplacés internes et apatrides.

Insérer des dispositions solides pour la protection des enfants, des adolescents et des jeunes dans le pacte mondial sur les réfugiés, et veiller à ce que le renforcement des systèmes nationaux de protection de l'enfance soit des éléments clés de la mise en œuvre du CRRF.

Inclure des références précises aux enfants réfugiés dans les outils et politiques interorganisations.

Renforcer la participation active des personnes qui ont des besoins particuliers — LGBTI, personnes handicapées, personnes âgées, minorités ethniques, religieuses, linguistiques et autres groupes — à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes

Accroître la participation des personnes qui ont des besoins particuliers dans le processus de mise en œuvre du CRRF et le développement du pacte mondial sur les réfugiés.

Renforcer la capacité du personnel du HCR et de ses partenaires afin d'assurer l'accès à la protection et à l'assistance dans des conditions d'égalité et de répondre aux risques de protection encourus par les personnes qui ont des besoins particuliers

Mettre en œuvre globalement un programme de formation en ligne sur la stratégie de protection communautaire, sur l'intégration des personnes handicapées et sur la protection des LGBTI.

Diffuser les exemples de bonnes pratiques et leur apprentissage dans les opérations.

RENFORCER LES CONNAISSANCES, L'APPUI ET LES CAPACITÉS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES GENRES. LE HCR ENTEND :

<p>Élaborer et mettre en œuvre une politique, des directives et des pratiques exemplaires relatives à l'égalité des genres</p>	<p>Renforcer la mise en œuvre des « Engagements à l'égard des femmes réfugiées » souscrits par le HCR en 2001.</p> <p>Élaborer des outils sur l'égalité des genres et les distribuer au personnel et aux partenaires du HCR.</p> <p>Diffuser des rapports sur les bonnes pratiques concernant l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de promotion de l'égalité des genres dans les régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et de l'Asie et du Pacifique.</p>
<p>Renforcer les capacités du personnel du HCR en matière de promotion de l'égalité des genres</p>	<p>Renforcer le système des points focaux chargés des questions d'égalité des genres, notamment en finalisant le programme de formation à l'égalité des genres dédié au personnel du HCR et de ses partenaires.</p> <p>Initier une formation en ligne de 2 heures sur l'égalité des genres, ainsi qu'une campagne pour inciter le personnel et les partenaires du HCR à la suivre.</p>
<p>Fournir des compétences techniques en matière d'égalité des genres</p>	<p>Appuyer les opérations du HCR, en particulier les points focaux chargés des questions d'égalité des genres, par un tutorat continu et des compétences techniques, y compris grâce à des missions ciblées.</p>

Gestion de l'identité, enregistrement et profilage



Un agent du HCR prend l'empreinte rétinienne d'enfants syriens au Caire en Égypte dans le cadre du processus d'enregistrement. Plus de quatre millions de réfugiés et demandeurs d'asile ont été enregistrés par 42 opérations, utilisant soit le système biométrique de gestion de l'identité du HCR, ou le système IrisGuard, dans le cas des réfugiés et demandeurs d'asile syriens.

Le HCR fait de la biométrie une composante ordinaire, systématique, du processus d'enregistrement et prévoit d'étendre l'enregistrement biométrique des réfugiés d'ici 2020 à au moins 75 opérations.

Gestion de l'identité

L'établissement, la préservation et la gestion des données numériques sur l'identité des personnes sont essentielles à l'exécution du mandat du HCR et sous-tendent tous les aspects de son travail de protection, d'assistance et de recherche de solutions. L'autonomisation des personnes relevant de la compétence du HCR est l'un des principaux objectifs de la gestion de l'identité. Le HCR renforce sa gestion des données d'identité, notamment en collaborant avec les gouvernements et avec ses partenaires sur l'échange de données, l'interopérabilité et la constitution de capacités nationales de gestion de l'identité, dans le respect des principes de confidentialité et de protection des données. L'organisation entend concevoir et mettre au point des solutions modulables, notamment pour permettre aux réfugiés d'accéder à leur propre identité électronique et de la gérer.

Le HCR utilisera les nouvelles technologies émergentes afin d'élaborer un dispositif de gestion de l'identité pour les réfugiés et les apatrides sans lequel ils seraient dans l'incapacité de prouver leur identité. Ce système autonomisera les utilisateurs, en leur permettant d'accéder à leurs données d'identité, et en augmentant les possibilités de renforcer leur autosuffisance et leur participation à la vie économique.

Enregistrement

L'enregistrement des réfugiés et des demandeurs d'asile est la responsabilité première des États hôtes. En 2018, le HCR renforcera sa collaboration avec la Banque mondiale et d'autres organisations clés afin de consolider la capacité d'enregistrement des services de l'état civil et d'identification nationale des États. La priorité est d'assurer la prise en compte des personnes déplacées, marginalisées et vulnérables, en particulier des réfugiés et des apatrides. Tout en

élaborant des instructions pratiques à l'intention des opérations qui doivent aider les États à assumer cette responsabilité, le HCR veillera à ce que ses activités soient bien intégrées aux efforts de réalisation du SDG 16.9, qui vise à garantir à tous une identité juridique d'ici à 2030.

Le HCR continuera à aider les opérations, y compris en situation d'urgence, à assurer des exercices d'enregistrement et de vérification. L'organisation continuera d'étoffer son fichier de collaborateurs qualifiés, susceptibles d'être déployés dans le monde entier. Ses autres priorités viseront notamment à accélérer le rythme de déploiement de certains outils, en particulier biométriques. Le HCR assurera également la gestion centralisée d'un stock d'équipements et de fournitures pour l'enregistrement et constituera un groupe de soutien global aux utilisateurs, chargé d'offrir une aide en temps réel sur les outils d'enregistrement et de gestion des cas du HCR. L'enregistrement biométrique sera au cœur d'un dispositif d'assistance intégré, permettant à l'organisation de suivre les besoins des personnes qui ont fui, l'aide qu'elles reçoivent et l'impact produit.

La politique et les directives opérationnelles du HCR sont actuellement mises à jour afin de prendre en compte les évolutions opérationnelles et technologiques, ainsi que les changements intervenus dans la collaboration interorganisations. Une nouvelle politique harmonisera et unifiera toutes les activités de gestion de l'identité. En complément de cette politique et en appui à sa mise en œuvre, un manuel d'enregistrement actualisé sera introduit progressivement.

Le déploiement de *proGres v4* et du système biométrique de gestion de l'identité permettra de s'assurer que l'aide adéquate parvienne aux bons bénéficiaires, et améliorera la qualité et l'analyse des données à l'échelle globale. Le HCR étendra au maximum la portée de ses programmes et obtiendra des gains d'efficacité grâce à un partage des données approprié et à une interopérabilité entre organisations. Ceci facilitera, entre autres, la distribution ciblée par le PAM de l'aide destinée aux personnes relevant de la compétence du HCR. De même, le partage sécurisé de données entre le HCR et les gouvernements, guidé par la Politique sur la protection des données à

Le HCR accélère la mise en œuvre de l'outil actualisé de gestion des cas, *proGres v4*, qui sera déployé dans environ 45 opérations d'ici la fin de l'année 2017, et dans la mesure du possible en 2018 dans les pays où le CRRF est mis en œuvre.



Au Bangladesh, un bénévole au service du HCR rencontre des familles de réfugiés Rohingyas dans leurs abris et saisit leurs données dans une application sur téléphone portable.

Les équipes du HCR recueillent des données de référence afin d'aider des milliers de réfugiés Rohingyas au Bangladesh

Au Bangladesh, le HCR coopère avec le Gouvernement pour la première phase d'un nouvel exercice de « recensement des familles » visant à recueillir des données sur les 536 000 réfugiés estimés récemment arrivés, et sur leurs besoins. Les bénévoles formés par le HCR rencontrent les familles dans leurs abris et saisissent les données les concernant dans une application sur téléphone portable. Une série de questions leur est posée, notamment sur leur composition familiale, sexes, âges, date d'arrivée et région d'origine au Myanmar. Ces données, y compris une photo de la famille, sont téléchargées sur l'application ainsi qu'un indicateur de la localisation de la famille en fonction de la zone et les coordonnées GPS de la résidence de la famille. Ces données peuvent être recueillies via un smartphone et ce, même sans connexion Internet.

Cet exercice permettra au Gouvernement, au HCR et à d'autres organisations de mieux connaître la taille et la répartition de la population, ainsi que sa localisation. Il est essentiel pour fournir une aide adéquate aux bonnes personnes et aidera également à identifier les réfugiés ayant des besoins de protection spécifiques comme les mères célibataires, les personnes handicapées ou les enfants et les réfugiés âgés qui ne sont pas accompagnés.

caractère personnel des personnes relevant de la compétence du HCR (2015), augmentera l'efficacité et préservera l'intégrité des systèmes d'enregistrement dans les États d'accueil, ainsi que le traitement des données assuré par les États de réinstallation.

Établir le profil des personnes relevant de la compétence du HCR

Les informations sociales et économiques au sujet des personnes qui relèvent de la compétence du HCR sont de toute première importance pour connaître avec plus de précision leurs besoins et pour assurer une prise en charge adaptée et complète. Cependant, la collecte et la diffusion de données relatives aux réfugiés et aux déplacés internes s'avèrent difficiles, du fait de leur mobilité et de l'absence de normes reconnues au niveau international. De plus, certains pays, dépourvus des moyens nécessaires pour recueillir et diffuser des

données de qualité, requièrent une assistance et des conseils à cet effet. Le HCR a conscience de la nécessité d'adapter ses outils actuels et ses connaissances et d'adopter de nouvelles méthodes de collecte des données. En 2018, il continuera de travailler avec les partenaires traditionnels, comme le Service commun de profilage des déplacés mais étudiera également les nouvelles opportunités de collaboration avec d'autres organismes d'aide, le secteur privé et les établissements universitaires en vue d'établir un profil plus complet de la population qu'il s'efforce d'assister et de combler ainsi l'écart entre interventions humanitaires et actions de développement. En outre, le HCR aura recours à l'analyse de données et de médias sociaux pour améliorer la connaissance du profil des populations affectées, et fournir ainsi aux communautés de l'aide humanitaire et du développement des informations susceptibles de faciliter le plaidoyer, les activités et les solutions.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2018

PRINCIPALES RÉALISATIONS VISÉES EN 2018

ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

AMÉLIORER OU MAINTENIR LA QUALITÉ DE L'ENREGISTREMENT ET DU PROFILAGE. LE HCR ENTEND :

Renforcer les capacités et offrir un appui pour les activités d'enregistrement

Assurer au moins une formation sur l'enregistrement en urgence et une formation sur l'enregistrement stratégique et maintenir un fichier global sur le personnel qualifié et mobilisable pour répondre aux besoins des opérations en matière d'enregistrement, de biométrie et de gestion de l'identité.

Publier une politique sur l'enregistrement et la gestion de l'identité et lancer la publication par étapes d'une version actualisée du manuel d'enregistrement.

Améliorer la gestion de l'identité

Étendre le déploiement des outils biométriques et de gestion des cas, ainsi que l'appui correspondant, à 15 nouvelles opérations et constituer un groupe d'appui aux utilisateurs.

Tester un système amélioré de partage des données entre le HCR et les États de réinstallation, afin de faciliter la transmission sécurisée des données biométriques et des données relatives à chaque cas.

Élaborer un prototype de système de gestion de l'identité numérique, en vue de permettre aux personnes relevant de la compétence du HCR d'accéder à leurs données et d'accéder à des services, et afin de faciliter l'identité juridique.

Améliorer la collecte, l'analyse, le partage et la diffusion de données pour les populations relevant de la compétence du HCR et engager activement l'organisation dans la révolution des données

Développer de nouveaux outils et de nouvelles capacités de collecte, d'analyse, de stockage et de partage des données.

Élaborer des outils et des pratiques de gestion de l'information et des données des populations en situation de déplacement interne en vue d'assurer un suivi de protection et gérer la distribution d'espèces.

Promouvoir un plus grand engagement des bureaux nationaux de la statistique dans l'établissement de statistiques et de données relatives aux personnes relevant de la compétence du HCR

Approuver des normes internationales pour les statistiques sur les réfugiés et aider les bureaux nationaux de la statistique à les appliquer, et notamment à recueillir les données pertinentes pour élaborer un rapport sur les indicateurs des SDG.

Améliorer les données probantes visant à éclairer la prise de décision

Appliquer une méthodologie standard d'enquête auprès des ménages afin de disposer de données comparables de qualité et faciliter ainsi le ciblage et les évaluations.

PRÉVENIR ET ÉLIMINER L'APATRIDIE



Mahamadhoussen Chaminmakatomme, âgée de 58 ans, apatride, originaire de la communauté Karana, Madagascar.

L'apatridie est un problème d'ampleur mondiale, qui a des conséquences désastreuses sur des millions de personnes. Vivre sans nationalité, c'est parfois vivre sans accès à l'enseignement, aux soins médicaux ou à un emploi formel, ni même avoir la capacité de circuler librement. Cependant, les problèmes d'apatridie peuvent être résolus, s'il y a une volonté politique suffisante, et si les États bénéficient de soutien pour le faire. Depuis le lancement de la campagne #J'appartiens (#IBelong), visant à mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024, des progrès considérables ont été accomplis dans certaines parties du monde. De nombreux États ont mis en œuvre ou entrepris des réformes ou des plans d'action nationaux de nature à résoudre l'apatridie, tandis que d'autres ont accordé la naturalisation ou confirmé la nationalité de centaines ou de milliers d'apatrides au cours de la seule année 2016.

Malgré les résultats significatifs obtenus ces trois dernières années au regard des 10 actions prévues dans le Plan d'action mondial 2014-2024 visant à mettre fin à l'apatridie, il reste beaucoup à faire pour atteindre les objectifs ambitieux de 2020 et pour aider les États à éradiquer l'apatridie. En 2018, la campagne #J'appartiens arrive à mi-parcours mais, en dépit d'une constante augmentation des adhésions, le nombre d'États signataires des Conventions de 1954 et 1961 (voir les Annexes) demeure bien en-deçà des objectifs de 2020, qui sont respectivement de 120 et 103 États signataires. Le HCR organisera en 2019 une réunion de haut niveau pour examiner les progrès accomplis et pour susciter de nouveaux engagements en faveur de la prévention et de la réduction des cas d'apatridie.

Depuis le lancement, en novembre 2014, de la campagne #J'appartiens visant à mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024, le nombre d'États signataires à la Convention de 1954 est passé de 83 à 89 et celui à la Convention de 1961 de 61 à 70.

En 2015 et 2016, environ 110 000 apatrides et personnes sans nationalité déterminée ont acquis une nationalité ou obtenu confirmation de leur nationalité.

Vers des solutions

Des progrès considérables, tels que des réformes législatives et le renforcement des capacités administratives, ont été réalisés par de nombreux États dans le monde afin de résoudre l'apatridie, notamment dans le cadre de la campagne du HCR. Des efforts ont également permis aux membres de certaines minorités ethniques d'être reconnus comme des ressortissants et certains États ont coopéré pour déterminer la nationalité de certaines populations. Des résultats concrets ont été obtenus pour réduire l'apatridie, et ce, avec des ressources financières et humaines relativement limitées. Ces dernières années, la création de postes spécialisés d'administrateurs régionaux chargés de l'apatridie a considérablement renforcé la capacité du HCR à offrir des conseils aux États et aux partenaires qui recherchaient des solutions pratiques pour prévenir et éliminer les cas d'apatridie dans différents contextes.

Cependant, un soutien supplémentaire sera nécessaire pour atteindre les objectifs de la campagne #J'appartiens et du « Plan d'action mondial 2014-2024 visant à mettre fin à l'apatridie ». En outre, comme le reconnaît la Déclaration de New York, l'apatridie peut être l'une des principales causes du déplacement, lequel peut à son tour conduire à l'apatridie. À ce titre, le renforcement de l'appui à la prévention de l'apatridie entre dans le cadre du pacte mondial sur les réfugiés et requiert l'attention des États dans le cadre de la réponse aux déplacements forcés.

Malgré des progrès, les réformes se font encore attendre dans un certain nombre de pays accueillant d'importantes populations apatrides. Pour obtenir des résultats dans ces situations, un processus continu, associant notamment assistance technique et plaidoyer, ainsi qu'un renforcement soutenu de l'appui du HCR, sera nécessaire.

Par exemple, si l'on a assisté à certains efforts pour éliminer les discriminations liées au genre des lois sur la nationalité en 2017, 25 États n'autorisent toujours pas les mères à transmettre leur nationalité à leurs enfants sur un pied d'égalité avec les pères. L'organisation continuera à plaider pour la modification de telles dispositions et offrira aux États des conseils techniques pour les encourager à le faire.

Saisir les opportunités

« L'Agenda 2030 pour le développement durable », dont l'objectif principal est de « ne laisser personne de côté », s'applique à l'évidence aux personnes qui ne sont reconnues comme les ressortissants d'aucun pays et qui en subissent les nombreuses conséquences négatives. La planification et la mise en œuvre tiendront compte des besoins des populations apatrides, et certains SDG et cibles spécifiques contribueront à la prévention et à la réduction des cas d'apatridie. Dans cette optique, le HCR s'est associé à l'Initiative d'identification pour le développement (ID4D) de la Banque mondiale afin d'attirer l'attention sur l'importance du SDG 16.9, qui demande aux États de garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances. L'organisation poursuivra son plaidoyer afin de veiller à ce que la priorité soit accordée à l'inscription à l'état civil, ainsi qu'à la collecte et à l'analyse de données relatives aux apatrides.

Pour célébrer le troisième anniversaire de la campagne, le HCR lancera un rapport thématique sur les minorités apatrides insistant sur la nécessité d'assurer l'égalité des droits en matière de nationalité. En 2018, l'organisation cherchera à améliorer l'accès de toutes les populations minoritaires à la nationalité en offrant une assistance technique renforcée aux États, en poursuivant ses efforts de plaidoyer et en mettant en œuvre les stratégies

conjointes élaborées dans le cadre de la coalition lancée par le HCR et l'UNICEF pour « garantir le droit de tout enfant à une nationalité ».

Encourager les partenariats pour mettre fin à l'apatridie

Dans ses quatre domaines d'action relatifs à l'apatridie, — identification, prévention, réduction et protection — le HCR cherche à renforcer ses partenariats avec les autres agences des Nations Unies, les organisations régionales et internationales, les ONG et autres groupes issus de la société civile, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les établissements universitaires, les associations de juristes et les institutions financières.

Tous ces partenaires peuvent, de différentes manières, contribuer à la sensibilisation et à l'accélération des progrès pour mettre fin à l'apatridie. Le HCR continuera par ailleurs à travailler avec les États membres et les agences des Nations Unies, ainsi qu'avec la société civile, pour relier les efforts de plaidoyer relatifs à l'apatridie aux initiatives pertinentes. Les travaux du Conseil des droits de l'homme et des organes de suivi des traités des Nations Unies offrent également d'importantes occasions de promouvoir la prévention et la résolution des situations d'apatridie, notamment dans le cadre des recommandations adressées aux États à l'occasion de l'examen périodique universel.

Le HCR a resserré sa coopération avec des organisations intergouvernementales, à l'échelon des régions et des sous-régions, et les possibilités de collaboration sont nombreuses. En Afrique, la « Déclaration d'Abidjan sur l'éradication de l'apatridie » est désormais accompagnée d'un plan d'une durée de huit ans, intitulé le « Plan d'action de Banjul sur l'éradication de l'apatridie ». En 2015, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a adopté un projet de protocole sur le droit à la nationalité, rédigé avec le concours du HCR et d'autres experts. Ce nouvel instrument sera soumis à l'approbation des États membres de l'Union africaine en 2018. En outre, les 12 États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont adopté une déclaration relative à l'élimination de l'apatridie en 2017. En Asie, la Commission de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour la promotion et la protection des droits de la femme et de l'enfant a entamé un projet triennal de recherche et de renforcement des capacités sur le droit à la nationalité, les documents et l'identité juridique. Au Moyen-Orient, les recommandations issues d'une réunion sur l'appartenance et l'identité juridique, organisée par le HCR et la Ligue arabe, devraient être adoptées officiellement. Enfin, aux Amériques, 28 États d'Amérique latine et des Caraïbes ont adopté la Déclaration et le Plan d'action du Brésil, dans lequel ils s'engagent à éliminer l'apatridie d'ici à 2024.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2018

PRINCIPALES RÉALISATIONS VISÉES EN 2018

ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

ÉLABORER OU RENFORCER LES LOIS ET POLITIQUES. LE HCR ENTEND :

Promouvoir, auprès des gouvernements, des réformes des lois, politiques et procédures en matière de nationalité et leur apporter des conseils techniques à ce sujet, afin de combler les lacunes susceptibles d'engendrer des situations d'apatridie et de permettre aux apatrides d'acquérir une nationalité

Encourager 12 États à prendre des mesures pour améliorer leurs lois, politiques et procédures en matière de nationalité et les rendre ainsi plus conformes aux normes internationales sur la prévention et la réduction des cas d'apatridie.

Encourager les gouvernements à introduire des procédures de détermination du statut d'apatride ou à améliorer les procédures existantes, et leur offrir des conseils techniques à cet effet

Appuyer 6 États à mettre en place des procédures de détermination du statut d'apatride ou à améliorer les procédures existantes.

Recommander aux gouvernements d'éliminer les discriminations fondées sur le genre de leurs lois sur la nationalité et leur offrir des conseils techniques à cet effet

Aider 6 États à supprimer les discriminations fondées sur le genre de leurs lois sur la nationalité.

INSTRUMENTS INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX : ADHÉSIONS, RATIFICATIONS OU RENFORCEMENT. LE HCR ENTEND :

Promouvoir l'adhésion à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie

Encourager les États à adhérer aux Conventions de 1954 et de 1961, afin que 12 États supplémentaires deviennent partis à ces traités.

PROCESSUS DE PROTECTION ET DOCUMENTS ADÉQUATS

AMÉLIORER L'IDENTIFICATION DES APATRIDES. LE HCR ENTEND :

Soutenir des campagnes d'identification/d'enregistrement et des études pour améliorer la connaissance du nombre d'apatrides, de leur situation et des solutions possibles

Améliorer les données de référence, quantitatives et qualitatives, concernant 8 États supplémentaires.

Encourager l'amélioration des statistiques relatives aux apatrides et offrir des conseils techniques à cet effet

Plaider pour augmenter de 5 pays le nombre de pays pour lesquels le HCR publie des données statistiques sur les apatrides.

SOLUTIONS DURABLES

RÉDUIRE DAVANTAGE LES CAS D'APATRIDIÉ. LE HCR ENTEND :

Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour remédier aux situations d'apatridie prolongées

Élaborer au moins 5 stratégies pluriannuelles de recherche de solutions en vue de remédier à des situations d'apatridie prolongées.

Aider les apatrides et les personnes sans nationalité déterminée à acquérir une nationalité ou à confirmer leur nationalité

Aider au moins 100 000 apatrides à acquérir une nationalité ou à obtenir confirmation de leur nationalité.

Offrir aux représentants des pouvoirs publics des formations et des avis techniques sur les mesures de réduction des cas d'apatridie, notamment sur l'acquisition de la nationalité par les apatrides et la confirmation de leur nationalité par les personnes sans nationalité déterminée

Continuer à assurer un cours spécialisé sur l'apatridie à l'Institut international de droit humanitaire de San Remo (Italie).
 Délivrer des conseils techniques sur les lois relatives à la nationalité à au moins 25 pays, afin d'appuyer les réformes législatives nécessaires à la prévention et à la réduction des cas d'apatridie.
 Maintenir le cours sur l'apatridie de l'Institut international du droit humanitaire.
 S'associer avec l'Université de Melbourne (Australie) pour organiser des formations et d'autres initiatives concrètes visant à réduire l'apatridie dans le monde.
 Collaborer avec les réseaux d'organisations de la société civile sur l'apatridie récemment créés dans les régions de l'Asie et du Pacifique, de l'Asie centrale et de l'Afrique australe.

S'ENGAGER DANS LES SITUATIONS DE DÉPLACEMENT INTERNE



Des enfants déplacés originaires de la province du Kasai jouent à l'orphelinat des Carmélites de Saint-Joseph à Kananga, dans la province de Lulua, République démocratique du Congo.

Le HCR entend s'engager de manière fiable, cohérente et viable dans les situations de déplacement interne et veiller à ce que la protection occupe une place centrale dans l'action humanitaire. Responsable au niveau global de trois groupes sectoriels, — protection, abris, coordination et gestion des camps (CCCM) — l'organisation est un intervenant majeur dans les situations de déplacement interne. Le HCR cherche à promouvoir le principe d'une prise en charge holistique et intégrée des besoins de protection et d'assistance des déplacés internes affectés par les conflits et des communautés qui les accueillent, mais aussi des communautés qui ne peuvent satisfaire leurs besoins essentiels ni exercer leurs droits fondamentaux ainsi que celles qui se trouvent dans des régions difficiles d'accès, assiégées ou enclavées. Le HCR est aussi régulièrement sollicité pour réaliser des analyses, donner des conseils, assurer un plaidoyer ou apporter son soutien sur des

questions de protection variées qui se posent dans les crises humanitaires. L'année 2018 coïncide avec le 20^{ème} anniversaire des «Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays» qui est très largement reconnu par les États, comme un cadre important pour prévenir, répondre et résoudre les situations de déplacement interne. Les principes directeurs reconnaissent que les déplacés internes, qui ne constituent pas une catégorie juridique distincte, ont toutefois des vulnérabilités spécifiques et donc des besoins de protection. À l'heure où le nombre de déplacés internes avoisine les 40 millions, cet anniversaire est, pour le HCR, l'occasion de promouvoir et d'appuyer une action nationale, régionale et mondiale visant à réduire sensiblement les déplacements, conformément à «l'Agenda 2030 pour le développement durable».

Le HCR est engagé dans 29 pays, et assiste près de 40 millions de déplacés internes.

Travailler sur les divers aspects du déplacement

Les Orientations stratégiques du HCR pour la période de 2017 à 2021 engagent l'organisation à travailler plus systématiquement sur tous les aspects du déplacement, dont le déplacement interne. Pour honorer cet engagement, en septembre 2017, le HCR a entrepris une révision opérationnelle de son action dans les situations de déplacement interne. Cette révision a notamment donné lieu à des recommandations variées portant sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence, le désengagement et les solutions. Elle appelle le HCR à veiller à ce que la protection occupe une place centrale dans toute réponse interorganisations à des déplacements internes, et de faire preuve, à l'intérieur de ce cadre, d'une plus grande automaticité dans sa réponse, ce qui fera du HCR un acteur humanitaire encore plus fiable et encore plus crédible.

Le HCR a nommé un Conseiller spécial sur le déplacement interne pour veiller à la mise en œuvre des recommandations et, en 2018 et 2019, l'organisation orientera ses efforts sur quatre actions prioritaires jugées nécessaires pour accomplir cette transformation. Celles-ci consistent à se préparer et à s'engager tôt dans les réponses aux situations de déplacement interne ; à modifier l'état d'esprit du personnel impliqué dans les opérations auprès des déplacés internes, afin que le HCR réponde immédiatement aux risques de protection qui se présentent, tout en permettant à d'autres acteurs d'intervenir s'il y a lieu et au moment opportun ; à constituer la base de données nécessaire à l'analyse et à l'amélioration des réponses de l'organisation ; et à éliminer les obstacles internes qui empêchent d'obtenir des résultats en matière de protection pour toutes les populations relevant de la compétence du HCR.

Le processus de suivi, qui sera coordonné par le Conseiller spécial, consistera notamment à travailler en étroite collaboration avec les opérations pour définir des stratégies de protection et de recherche de solutions, pour relever les principaux défis opérationnels, et pour favoriser et surveiller le respect des directives opérationnelles sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne, publiées en 2016. Le HCR actualisera et révisera également sa politique institutionnelle sur le déplacement interne, afin de la rendre pleinement conforme à ses Orientations stratégiques.

Lois et politiques relatives aux déplacés internes

Le HCR continuera d'apporter des conseils techniques aux États, en partenariat avec le Rapporteur spécial sur les droits des personnes déplacées dans leur propre pays et d'autres intervenants clés, afin de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de cadres législatifs et institutionnels visant à prévenir les déplacements internes, à y répondre et à faciliter des solutions pour y remédier. L'organisation veillera également à développer une plus grande coopération et l'échange d'informations entre les parties prenantes et les spécialistes de la protection des déplacés internes. Pour cela, le HCR s'appuiera sur la dynamique suscitée par la célébration du 20^{ème} anniversaire des principes directeurs en 2018, ainsi que sur le 10^{ème} anniversaire de la Convention de Kampala (voir le *Glossaire*) en 2019. Ces cadres normatifs reconnaissent que le déplacement est un processus complexe et à long terme, nécessitant des politiques, des lois et des capacités robustes.

Solutions

Pour le HCR, il sera important de favoriser des solutions et de répondre aux situations de déplacement prolongées en 2018 et au

cours des prochaines années. Dans le cadre de son engagement opérationnel, le HCR facilite et joue le rôle d'un médiateur et d'un catalyseur pour la protection et les solutions, élaborant des stratégies pour permettre aux acteurs locaux et nationaux de prendre le relais et d'assumer ses fonctions d'exécution et de coordination le plus tôt possible. L'organisation continuera de mettre en pratique les enseignements tirés de la mise en œuvre de la « Décision du Secrétaire général sur les solutions durables » (2011) et de son « Cadre préliminaire sur la fin des déplacements au lendemain d'un conflit », en encourageant les pays à concevoir des stratégies nationales et à assumer le rôle principal. En outre, le HCR continuera d'appuyer l'élaboration d'indicateurs relatifs à son désengagement responsable des situations de déplacement interne, comme recommandé dans la révision opérationnelle.

Groupe sectoriel global de la protection

Le HCR dirige le groupe sectoriel global de la protection, constitué d'un réseau d'agences des Nations Unies, d'ONG et d'organisations internationales œuvrant à la protection des déplacés internes et des autres personnes affectées par les conflits et les catastrophes. Travaillant aux côtés du HCDH, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, le HCR est responsable de 24 des 34 groupes sectoriels de la protection, ou autres mécanismes de coordination interorganisations, actuellement en place dans le monde, notamment dans les situations complexes en Iraq, au Myanmar, au Soudan du Sud, en Syrie, en Ukraine et au Yémen.

Pour maintenir une réponse de protection cohérente et intégrée en 2018, le HCR poursuivra son étroite coopération avec le FNUAP, le Service de la lutte antimines des Nations Unies, l'UNICEF et le Conseil norvégien pour les réfugiés, qui ont des

responsabilités spécifiques au sein du groupe sectoriel, concernant respectivement : les violences de genre, la lutte antimines, la protection de l'enfance, et les logements, les terres et les biens. Le HCR continuera d'améliorer la qualité de la coordination sectorielle sur le terrain et fournira un appui par l'intermédiaire d'une « cellule opérationnelle », composée de collaborateurs du HCR, du Conseil danois pour les réfugiés et du projet de capacité de protection de réserve.

Le « Cadre stratégique du groupe sectoriel mondial de la protection (2016-2019) » insiste sur la nécessité d'une plus grande orientation opérationnelle, du recrutement de nouveaux partenaires et de l'adoption de pratiques et d'outils innovants. En 2018, le cadre appuiera quatre équipes de travail nouvellement créées, chargées de la lutte contre la traite, des aides en espèces, de la protection et de la gestion de l'information. Le laboratoire d'innovation du groupe sectoriel sera également lancé. Enfin, le groupe mondial resserrera sa collaboration avec les universités, dans le cadre d'un accord pionnier conclu avec les universités d'Aix-en-Provence en France et de l'Essex au Royaume-Uni afin d'assurer des cours sur la protection et faire en sorte que les groupes sectoriels de terrain aient davantage recours aux services d'aide juridique.

En sa qualité de responsable sectoriel, le HCR continuera à promouvoir le rôle central de la protection dans l'action humanitaire. Il soutiendra l'élaboration de politiques, de normes de protection et d'orientations interorganisations à l'échelle globale et renforcera le rôle des groupes sectoriels de la protection sur le terrain. Il consolidera les domaines des lois et politiques, les aides en espèces et la gestion de l'information sur la protection, conformément au « Grand compromis » (voir le *Glossaire*). Le groupe sectoriel continuera également à diversifier et à augmenter le nombre de formations

qu'il offre sur la protection, en élaborant une formation en ligne sur la protection humanitaire et en organisant des formations conjointes sur les crimes contre l'humanité.

Groupe sectoriel global de la coordination et de la gestion des camps

Le groupe sectoriel global de la coordination et de la gestion des camps (CCCM) est placé sous la responsabilité du HCR dans les situations de conflit et sous celle de l'OIM en cas de catastrophe naturelle. Le groupe offre aux groupes sectoriels nationaux un appui diversifié, notamment sous forme d'outils et de conseils, de systèmes de gestion de l'information pour le suivi des camps et des données démographiques, et de supports de formation destinés aux opérations. Il soutient également les opérations en déployant des équipes d'intervention rapide et des experts techniques dans les situations d'urgence. Le HCR assume seul ou conjointement la responsabilité de 10 des 15 groupes sectoriels et mécanismes de coordination analogues actifs aujourd'hui.

En 2018, le groupe sectoriel global CCCM se concentrera sur deux objectifs principaux, en cherchant à :

- Intensifier ses efforts pour parvenir à des résultats collectifs par une collaboration intersectorielle et multiorganisations. Il faudra pour cela, en particulier, améliorer les liens entre la coordination de l'aide et des services dans les camps et les sites assimilables à des camps, et promouvoir l'intégration des populations déplacées dans les services nationaux ;

- Rendre la conduite du groupe sectoriel de CCCM assurée par le HCR plus prévisible, en ce qui concerne ses objectifs, et sa réponse aux attentes. À cette fin, le HCR devra définir formellement certaines de ses modalités de travail et une partie de ses domaines de responsabilité avec d'autres groupes sectoriels, et forger des partenariats stratégiques, en particulier sur les questions de développement.

Au terme de la première année d'existence de son Conseil consultatif stratégique, créé en 2016 pour renforcer la transparence du groupe sectoriel global CCCM, son caractère inclusif et sa capacité à s'acquitter de ses responsabilités globales, le groupe évaluera les améliorations survenues dans sa structure de gouvernance et renouvellera son appel afin de recruter de nouveaux membres. Conformément aux objectifs de la nouvelle stratégie quinquennale mise en place en 2017, les groupes de travail, prévus ou existants, sur le renforcement des capacités, les approches par zones, la gestion à distance et la participation, élaboreront des outils et des orientations stratégiques. Des missions dans certaines opérations seront centrées sur les bonnes pratiques concernant la gestion des données démographiques, la préparation et la planification de mesures d'urgence et le suivi des normes, ainsi que sur la mise en œuvre des normes issues du guide destiné à accompagner le manuel du Projet Sphère pour le groupe sectoriel CCCM. Ce document, qui sera publié en 2018 avec la version révisée du manuel Sphère, est soutenu par le groupe de référence spécialisé créé au sein du groupe sectoriel.

Groupe sectoriel global des abris

Le Groupe sectoriel global des abris est placé sous la responsabilité conjointe du HCR, dans les situations d'urgence provoquées par des conflits, et de la FICR dans les situations de catastrophe naturelle.

Le HCR encadre seul ou conjointement 12 des 27 groupes sectoriels actuellement actifs à travers le monde, dont tous les groupes intervenant dans les situations d'urgence de niveau 3 à l'échelle du système (Iraq, Syrie et Yémen). Le groupe sectoriel global soutient les groupes opérant dans les pays, principalement en fournissant un appui supplémentaire immédiat ou à moyen terme pour la coordination, l'assistance technique et la gestion de l'information, notamment par le déploiement de coordonnateurs sectoriels formés et expérimentés dans un délai de 72 heures après l'activation d'un groupe sectoriel ou après une demande de renforcement. En outre, le groupe sectoriel global fournit et diffuse des politiques et des conseils techniques, offre un renforcement des capacités ciblé, facilite les études, les évaluations et le suivi de la performance des groupes sectoriels nationaux et assure un plaidoyer pour le compte du secteur des abris.

Le groupe sectoriel global mettra en œuvre sa nouvelle stratégie pour la période de 2018 à 2022 en renforçant sa capacité à appuyer les groupes nationaux et en maintenant ses services essentiels. En tant que co-responsable, le HCR soutient les activités quotidiennes du groupe sectoriel global, préside ses groupes de travail thématiques et accueille la moitié des membres de son équipe d'appui.

Le groupe global s'efforcera de traduire les engagements contractés au titre du « Grand compromis » et ceux pris lors de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, en activités concrètes, susceptibles d'être exécutées par les groupes sectoriels nationaux et leurs partenaires. Pour cela, le groupe global s'attachera à promouvoir une approche locale de la coordination et de la réponse sectorielle par une coopération active avec les autorités et les organisations locales, encouragera le recrutement d'un personnel national et favorisera les activités de préparation locales.

Le groupe renforcera également sa capacité de distribution d'aides en espèces pour les abris en élaborant des outils et des orientations globales et en déployant des experts. La mise au point de stratégies innovantes nécessitera une intensification de la coopération avec les universités, le secteur privé et les acteurs du développement, ainsi que la communication d'un message plus stratégique.

En 2018, le HCR, en collaboration avec la FICR et l'*Oxford Brookes University*, continuera d'assurer le cours sur la coordination des abris humanitaires, qui prépare chaque année environ 50 professionnels à assumer des fonctions de coordination. Le groupe sectoriel global poursuivra également sa collaboration avec le personnel de terrain afin d'améliorer la collecte et la diffusion des bonnes pratiques, notamment dans le cadre d'ateliers et de réunions, dans des publications spécialisées comme « l'édition 2017-2018 des projets dans le secteur des abris » ou comme le « rapport sur l'état des abris et des zones d'installation humanitaires », et par le biais de sa plateforme en ligne (www.sheltercluster.org).

RÉPONDRE AUX DÉPLACEMENTS CAUSÉS PAR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LES CATASTROPHES



Des familles affectées par la sécheresse qui sévit actuellement en Somalie. « Nous avons quitté QolAde et nous avons séjourné à différents endroits jusqu'à ce que nous déménagions dans le district de Wajaale. Nous avons 320 moutons mais il ne nous en reste que 100. Nous venons d'arriver dans cet endroit, c'est le deuxième jour que nous y sommes. Je suis là avec ma fille, son mari et leur enfant », explique Sahra Ismael Elade, déplacée interne au Somaliland.

Les changements climatiques et les catastrophes continueront d'accroître l'ampleur et la complexité des déplacements de population à l'avenir. Les effets de ces phénomènes risquent d'aggraver des situations déjà fragiles et de susciter des conflits au sujet de ressources qui s'épuisent. Des personnes déjà déplacées par des conflits peuvent être forcées de se déplacer à nouveau lorsque des catastrophes se produisent, ou de déménager loin des bassins de vie en raison des effets néfastes des changements climatiques. Il peut également leur être difficile de revenir chez elles si leur lieu de vie devient inhospitalier. Comme indiqué dans ses Orientations

stratégiques, le HCR s'est engagé à répondre aux changements climatiques, aux catastrophes et aux déplacements de deux manières. Le HCR entend :

- Proposer des solutions juridiques, politiques et pratiques pour protéger les personnes déplacées par les effets des changements climatiques et des catastrophes ;
- Contribuer aux réponses d'urgence interorganisations face aux catastrophes naturelles, notamment en assurant le leadership en matière de protection.

Le HCR continuera d'entreprendre, des recherches conjointes, des analyses et des consultations dans les domaines où le droit des réfugiés s'applique aux déplacements causés par les changements climatiques ou les catastrophes, au titre des instruments régionaux ou internationaux. L'organisation préparera également des analyses juridiques sur la protection des réfugiés dans le contexte des changements climatiques et des catastrophes et contribuera aux processus politiques globaux pour assurer la cohérence et la coordination de la prise en charge et de la protection des personnes déplacées par les changements climatiques et les catastrophes. En particulier, le HCR évaluera le rôle du droit relatif aux droits de l'homme, ou cherchera à déterminer les besoins de protection suscités par les changements climatiques, les catastrophes, les déplacements et les conflits ; étudiera les pratiques efficaces de protection dans le contexte de catastrophes et de déplacements ; et appliquera le droit régional des réfugiés dans le contexte de changements climatiques et de désastres, dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action du Brésil, et conformément à la Convention de l'OUA (voir le *Glossaire*).

Le HCR a acquis une expérience de fond sur la prévention et le traitement des déplacements dans le contexte des changements climatiques et des catastrophes, notamment lors de l'élaboration de normes relatives aux besoins de protection internationale. L'organisation continuera à contribuer au Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques. Il maintiendra également son appui aux États parties à la CCNUCC, s'agissant de la prise en compte de la mobilité humaine dans les négociations sur les changements climatiques, et continuera de contribuer aux travaux du Groupe consultatif sur les changements climatiques et la mobilité humaine. En outre, le HCR continuera de participer aux activités de l'équipe spéciale sur les déplacements, créée en vertu de l'accord de Paris sur les changements climatiques et chargée d'élaborer des recommandations sur les stratégies intégrées aptes à prévenir, à minimiser et à traiter les déplacements liés aux changements climatiques et aux catastrophes d'ici à la fin de l'année 2018.



Apporter une aide vitale

Des milliers de réfugiés Rohingyas arrivent au Bangladesh, après avoir franchi la frontière près du village d'Anzuman Para, à Palong Khali, au Bangladesh.

Les conflits en cours en Iraq, au Nigéria, au Soudan du Sud, en République arabe syrienne (Syrie) et au Yémen, ainsi que dans d'autres situations, ont continué de provoquer des déplacements à l'intérieur des pays et au-delà des frontières en 2017. Avec plus de 30 opérations qui répondent à l'afflux de réfugiés et à des déplacements internes de grande ampleur, le HCR a dû déclarer de nouvelles urgences pour l'Angola, le Bangladesh, la République du Congo, la Libye, la situation en République bolivarienne du Venezuela et la Zambie.

En 2018, le HCR et ses partenaires continueront d'assurer une protection et de fournir une assistance aux personnes déracinées, souvent dans des contextes de conflits complexes et prolongés, et à haut risque pour la sécurité. Les états d'urgence de niveau 3 à l'échelle du système déclarés par le Comité permanent interorganisations (IASC, voir le *Glossaire*) resteront en vigueur en Iraq, en Syrie et au Yémen. Le maintien de ces interventions nécessitera une aide à plus grande échelle pour les

personnes ayant désespérément et urgemment besoin d'assistance.

Le partenariat étant au cœur de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence, le HCR entretiendra et renforcera, dans la mesure du possible, sa collaboration avec les gouvernements nationaux et les autorités locales, ainsi qu'avec les ONG qui sont les premiers principaux intervenants. Conformément aux engagements pris dans le cadre du

« Grand compromis » (voir le *Glossaire*), le HCR renforcera sa collaboration avec les acteurs locaux impliqués dans la planification de la préparation aux urgences et dans la formation. Dans l'esprit du Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF, voir le *Glossaire*), le HCR travaillera également, dès les premiers jours d'une urgence, à rechercher des solutions pour les réfugiés avec les gouvernements des pays d'accueil, et encouragera l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux.

RÉPONDRE AUX SITUATIONS D'URGENCE



Une mère sud-soudanaise et ses enfants reçoivent des couvertures et des matelas pour la nuit alors qu'ils font étape à Mettu, en Éthiopie, avant d'être transférés vers un camp nouvellement construit à Gure Shembola.

Préparation aux situations d'urgence

Le fait d'être préparé aux situations d'urgence permet au HCR d'offrir plus rapidement et plus efficacement une protection à davantage de personnes en ayant recours aux ressources adéquates. L'organisation a renforcé ses capacités de préparation aux situations d'urgence au cours de ces trois dernières années, en investissant dans une réponse plus rapide

et plus efficace basée sur une évaluation solide des risques.

La réponse aux urgences est fondée sur une planification localisée et concertée avec les partenaires et les parties prenantes, et reconnaît les droits, la dignité et les besoins de protection exprimés par les personnes déplacées par des conflits.

En 2017, le HCR a introduit une nouvelle classification dans ses niveaux d'urgence,

le Niveau 1 « Préparation proactive ». L'organisation a également adopté parallèlement une nouvelle politique d'urgence afin de mieux se préparer et de mieux répondre aux besoins des personnes déplacées pendant les situations d'urgence. Tirant les enseignements du passé, cette politique met davantage l'accent sur l'analyse des risques et la préparation en amont d'une crise. Elle permet au HCR de répondre plus rapidement et plus efficacement grâce à de nouveaux fichiers de réserve de spécialistes, de débloquer plus rapidement des fonds d'urgence, de pré-positionner davantage de stocks d'urgence et d'accélérer les procédures pour la sélection du personnel et des partenaires. La nouvelle politique met également l'accent sur l'importance de collaborer très tôt avec les acteurs du secteur du développement et de rechercher des solutions dès le début d'une crise.

En 2018, le HCR continuera de développer son réseau commun avec les acteurs locaux pour les plans de préparation et de formation, notamment le programme de formation « Renforcer les capacités des partenaires locaux en matière de préparation et de réponse aux situations d'urgence », qui vise à assurer que les

acteurs locaux sont capables de préparer et de mobiliser une réponse efficace et immédiate en cas d'urgence.

L'organisation utilise HALEP, la liste d'alerte pour la préparation aux situations d'urgence, qui permet de surveiller les situations susceptibles de provoquer des déplacements et d'évaluer l'aptitude et la capacité de réponse des partenaires et des gouvernements compétents. Afin d'encourager l'élaboration et l'exécution des plans de préparation aux situations d'urgence, le HCR organisera des ateliers de formation pour le personnel dans les pays prioritaires en 2018, en s'appuyant sur le module révisé « Programme de préparation aux situations d'urgence de réfugiés ».

Le HCR continuera également de renforcer sa capacité d'analyse en ayant recours à des sources de données non traditionnelles pour mieux anticiper les urgences et orienter la prise de décisions dans ce domaine. Des méthodes technologiques innovantes renforcent la préparation aux urgences, comme les analyses de prévision des mouvements de population et les outils de surveillance des réseaux sociaux qui aident à la planification opérationnelle.

La nouvelle « Politique sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence » constitue un cadre obligatoire, qui permet de mieux se préparer aux situations d'urgence et de répondre de manière plus rapide, plus fiable, plus responsable et plus efficace.



Des familles de réfugiés Rohingyas arrivent dans un centre de transit du HCR près du village d'Anjuman Para, à Cox's Bazar, au sud-est du Bangladesh, après avoir passé quatre jours bloqués à la frontière avec le Myanmar.

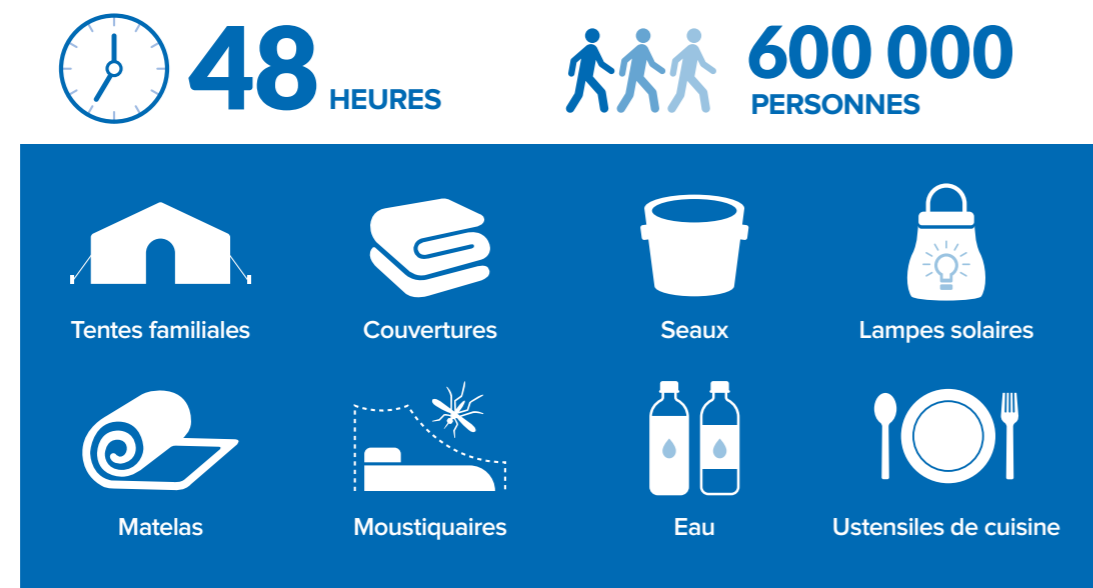
Des milliers de nouveaux réfugiés Rohingyas franchissent la frontière avec le Bangladesh

Alors qu'environ 500 000 Rohingyas ont trouvé la sécurité au Bangladesh entre fin août et octobre 2017, selon les estimations, le HCR et les autorités ont créé une extension et un centre de transit près du camp de réfugiés de Kutupalong pour abriter les nouveaux arrivants. Parmi les milliers de personnes qui ont fui la dernière vague de violence au Myanmar, se trouvent des familles avec des nourrissons, des personnes âgées ainsi que des personnes vulnérables et des personnes qui ont perdu leurs proches. Elles sont arrivées par bateau ou ont marché pieds nus pendant plusieurs jours pour atteindre la frontière, en abandonnant derrière eux la plupart de leurs biens. Un grand nombre d'entre elles sont arrivées dans un état physique et mental inquiétant, certaines ayant besoin d'une aide vitale. Le Gouvernement du Bangladesh a alloué environ 3 000 hectares de terres sur lesquelles des tentes familiales et des abris temporaires communautaires ont été installés. Le HCR a travaillé rapidement pour accueillir le maximum de personnes possible dans les camps et les sites d'installations, et pour distribuer des articles de secours d'urgence.

Réponse d'urgence

Être prêts pour répondre aux urgences

Des articles de premiers secours peuvent être expédiés à partir des **stocks mondiaux*** du HCR dans un délai de **48 heures** pour environ **600 000 réfugiés et autres personnes affectées par un conflit** y compris en cas d'urgences simultanées.



* Les stocks de secours du HCR sont prépositionnés dans six entrepôts stratégiquement situés en Afrique, en Asie et en Europe.

L'ensemble du personnel d'urgence bénéficie d'une formation complète grâce à un large éventail d'initiatives de renforcement des capacités, notamment un atelier du HCR sur la gestion de l'urgence, des sessions de formation axées sur des mises en situation d'urgence et le programme interorganisations sur l'encadrement des équipes d'urgence.

Les stocks d'urgence du HCR sont prépositionnés dans six entrepôts localisés de manière stratégique dans le monde: en Afrique, en Asie et en Europe. Ils permettent d'atteindre jusqu'à 600 000 personnes déplacées en 48 heures par voie aérienne, terrestre ou maritime. Les stocks permettent au HCR d'intervenir rapidement pour acheminer tentes familiales, couvertures, seaux, lampes solaires, matelas, moustiquaires, jerrycans, bâches en plastique et ustensiles de cuisine, ainsi que d'autres articles de secours essentiels. Le HCR a conclu des accords-cadres globaux avec des entreprises internationales de fret pour acheminer rapidement les produits indispensables vers les populations affectées.

Le HCR étend actuellement son réseau afin d'y intégrer des entrepôts régionaux plus petits, où il peut pré-positionner des articles encore plus près des pays avec

des risques élevés d'urgence. Un nouvel entrepôt régional sera installé en Ouganda, et le HCR étudiera d'autres endroits en 2018, comme en Afrique du Sud par exemple.

Des procédures d'urgence pour l'achat des articles de secours sont également importantes, notamment à travers des approvisionnements locaux lorsque les marchés et les infrastructures le permettent. Le HCR maintient un stock d'urgence de véhicules, ainsi qu'une flotte de camions, actuellement basés en Afrique de l'Est, susceptibles d'être déployés pour renforcer les capacités des opérations en cas d'urgence.

Dans les 72 heures, les équipes du HCR mobilisables en urgence et les membres du fichier de réserve peuvent être déployés pour gérer et coordonner la réponse, et satisfaire les besoins les plus urgents des populations affectées par un conflit. Ces équipes sont appuyées par des

experts techniques, des spécialistes de la sécurité, de la prévention et de la lutte contre la violence sexuelle et de genre (SGBV, voir le *Glossaire*), de la santé, des ressources humaines, de l'eau, assainissement et hygiène (WASH), des abris et de la gestion des programmes et des approvisionnements. Des fichiers de spécialistes des finances et de l'administration, de la protection et des TIC seront opérationnels en 2018. Le HCR dispose aussi d'un fichier d'urgence

d'entreprises expérimentées, dotées de cadres expérimentés, afin de coordonner les opérations et la réponse du HCR pendant les urgences de grande échelle.

Le centre d'apprentissage en ligne de Bangkok continuera d'animer des formations et des séances de renforcement des capacités en matière de préparation et de réponse aux situations d'urgence, ainsi que de gestion de la sécurité, à destination des ONG et des agents gouvernementaux.

Plus de 1 000 personnels du HCR et des partenaires devraient bénéficier de formations en 2018.

Partenaires de réserve du HCR

Les accords actuels que le HCR a conclus avec 18 partenaires de réserve fournissent des spécialistes prêts à être déployés en urgence, et dotés de compétences dans des domaines clés, comme la protection, la coordination, l'enregistrement et la gestion de l'information. Ces déploiements complètent le personnel permanent du HCR, et contribuent de plus en plus au respect de ses engagements dans le cadre de la Déclaration de New York (voir le *Glossaire*), en encourageant l'autosuffisance des

réfugiés ainsi que leur intégration dans les communautés qui les accueillent. Les partenaires de réserve fournissent également des services techniques, notamment dans le domaine de l'eau et des installations sanitaires, des technologies de communication, des énergies renouvelables et des infrastructures comme des bureaux et des hébergements, dans le contexte des nouvelles opérations souvent situées dans des endroits reculés.

- L'Agence suédoise pour la protection civile (MSB)
- L'Agence fédérale allemande de secours technique (THW)
- CANADEM
- Centres pour le contrôle et la prévention des maladies, États-Unis
- La Commission des Casques blancs, Argentine
- Le Conseil danois pour les réfugiés
- Le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC)
- La Direction de la protection civile et de la planification en cas d'urgence, Norvège (DSB)
- L'Agence suisse pour le développement et la coopération (SDC)
- Dutch Surge Support Water (précédemment *Netherlands Enterprise Agency*)
- *Emergency.lu*, Ministère des Affaires étrangères, Luxembourg
- La Fondation Veolia Environnement
- iMMAP
- *International Humanitarian Partnership*
- *Irish Aid*
- Le Ministère du développement international, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (DFID)
- *RedR* Australie
- *Save the Children* Norvège

Afin de renforcer son engagement et sa responsabilité envers les populations affectées, le HCR continuera de développer et de mettre en œuvre des solutions innovantes, qui créent et entretiennent des communications dans les deux sens avec les communautés dans les situations d'urgence. Il s'appuiera sur le succès obtenu en 2017, par lequel les

opérations d'urgence du HCR ont mis en place de multiples canaux de communication avec les communautés. Cela a notamment été rendu possible grâce à de nouveaux partenariats négociés avec les opérateurs de réseaux mobiles pour étendre la couverture à de nouvelles installations de réfugiés en Ouganda.

Classifications des situations d'urgence

Le Niveau 3 — l'état d'urgence de niveau 3 (L3) à l'échelle du système déclaré par l'IASC est une catégorie du système humanitaire international correspondant aux crises les plus graves. Ces crises nécessitent la mobilisation de l'ensemble du système pour accroître la portée de la réponse, et pour améliorer l'efficacité globale de l'assistance. L'état d'urgence de niveau 3 est déclaré à l'échelle du système par le Coordonnateur de l'aide d'urgence des Nations Unies au nom de l'IASC, dont le HCR est un membre actif.

Classifications du HCR en matière de situations d'urgence

En juillet 2017, le HCR a publié une actualisation de sa « Politique sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence », qui introduit trois niveaux d'urgence et définit clairement les rôles en matière de responsabilité et de coordination.

Le Niveau d'urgence 1 de préparation proactive est déclaré pour déclencher des mesures de préparation à une éventuelle crise humanitaire. Ces mesures sont prises dans la ou les opération(s), pays concerné(s) du HCR avec l'appui du Siège, pour entreprendre des missions de préparation, pour mettre à disposition du personnel, des moyens financiers et du matériel.

Le Niveau d'urgence 2 s'applique à une situation qui nécessite un appui et des ressources supplémentaires du Siège pour permettre à l'équipe pays de répondre efficacement et en temps voulu.

Le Niveau d'urgence 3, pour une réponse de l'ensemble du HCR, s'applique à une situation exceptionnellement grave, dans laquelle l'ampleur, le rythme d'évolution, la complexité, et les répercussions de la crise dépassent les capacités de réponse existantes au niveau de l'opération présente dans le pays, et exigent une réponse globale impliquant l'ensemble du HCR.

Offrir une protection et une assistance dans des situations à haut risque pour la sécurité

En 2018, le HCR travaillera dans toute une série de situations complexes et à haut risque pour la sécurité afin de protéger et de venir en aide à des personnes qui ont été forcées de fuir leur foyer. Si les mesures de sécurité sont insuffisantes, le HCR ne pourra pas avoir accès aux personnes dans le besoin et ne sera pas en mesure de leur fournir une protection et une aide humanitaire.

Le respect du devoir de protection du personnel dans l'exercice de sa mission humanitaire nécessite un jeu d'équilibre délicat, mais important de la part du HCR. Dans le cadre des opérations d'urgence, en particulier quand les risques pour la sécurité sont considérés comme élevés, du personnel de sécurité supplémentaire sera déployé pour effectuer des évaluations des risques et adapter les mesures de sécurité. L'acceptation par la communauté et l'instauration de relations de confiance avec les populations affectées, y compris les communautés d'accueil, font partie intégrante de la gestion des risques de sécurité et le HCR continuera de travailler étroitement avec les communautés affectées pour garantir une meilleure compréhension de son mandat.

Le HCR collabore avec le Département des Nations Unies chargé de la sécurité et avec le Réseau interorganisations de gestion de la sécurité en vue d'élaborer des politiques et des procédures mondiales pour le Système de gestion de la sécurité des Nations Unies, tout en étant membre du Système de gestion de la sécurité dans chaque opération. En travaillant étroitement avec les partenaires, les gouvernements et les communautés d'accueil, le HCR reste engagé dans le « Cadre pour sauver des vies ensemble », et s'efforce, dans la mesure du possible, d'offrir des formations et un soutien aux ONG partenaires.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2018

PRINCIPALES RÉALISATIONS CIBLÉES EN 2018

PRÉPARATION ET RÉPONSE AUX SITUATIONS D'URGENCE

RENFORCER LA CAPACITÉ ET L'EFFICACITÉ DES RÉPONSES AUX SITUATIONS D'URGENCE. LE HCR ENTEND :

Améliorer la préparation aux situations d'urgence

Étendre le soutien ciblé sur HALEP.
Fournir un soutien aux urgences déclarées de Niveau 1 « Préparation renforcée » pour intensifier les efforts en vue d'une réponse solide aux situations d'urgence.
Prendre des initiatives adaptées pour renforcer l'engagement des partenaires locaux dans la préparation et la réponse.
Intégrer les enseignements tirés de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence dans les outils de formation et d'orientation.

Déployer des équipes de réserve pour coordonner, préparer et répondre aux urgences

Déployer les équipes d'urgence prêtes au déploiement dans les 72 heures (Équipe des services d'urgence du Siège, Équipe de réponse d'urgence / Fichier d'urgence des cadres et fichiers techniques).
Étendre les accords de réserve pour la réponse d'urgence.

Renforcer les capacités en matière de préparation et de réponse aux situations d'urgence, de sécurité et de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Former plus de 350 personnels du HCR et des partenaires à travers 3 ateliers sur la gestion de l'urgence, 3 formations à la mise en situation d'urgence, une formation à la gestion de l'urgence, 2 formations interorganisations sur l'encadrement des équipes d'urgence et la préparation.
Dispenser des formations à 400 personnels du HCR dans des environnements à haut risque pour la sécurité.
Dispenser des formations à plus de 335 personnels des ONG et partenaires gouvernementaux à travers le centre d'apprentissage en ligne à Bangkok.
Promouvoir l'utilisation du manuel des situations d'urgence (en ligne et en application mobile) en anglais, français, espagnol et arabe.
Renforcer les capacités opérationnelles par le renforcement des compétences, des déploiements et des outils, qui permettent de gérer et de répondre de manière appropriée aux réactions et aux plaintes de la communauté.

Renforcer la gestion de la sécurité dans la culture de l'organisation

Fournir des conseils et un soutien aux opérations présentes dans des opérations à haut risque, dont notamment 50 opérations sur le terrain ou plus, pour les aider à évaluer et à répondre aux risques pour la sécurité.
Poursuivre la constitution d'un vivier varié, et composé de professionnels de la sécurité dotés de diverses compétences linguistiques, en mettant un accent particulier sur le recrutement de davantage de professionnels de la sécurité de sexe féminin.
Poursuivre la mise en œuvre de la politique de l'IASC sur l'inclusion des questions de genre dans la gestion de la sécurité au moyen de formations à la sensibilisation sur la sécurité des femmes.

Renforcer les partenariats interorganisations et stratégiques

S'engager activement dans le groupe des Directeurs d'urgence de l'IASC; le groupe de référence sur la préparation et la résilience et le groupe d'analyse sur l'alerte précoce; l'action rapide et les initiatives connexes; le groupe de référence sur les principes de l'action humanitaire; le groupe de travail des Nations Unies sur la gestion des crises.
Communiquer avec le Réseau des communautés affectées par les catastrophes, ainsi que dans le cadre des discussions interorganisations relatives à la sécurité.
Revoir la répartition des ressources avec les autres agences des Nations Unies et rechercher les domaines de collaboration en matière d'approvisionnement, de logistique, d'enchères et d'ingénierie.

OPTIMISER LA GESTION DES APPROVISIONNEMENTS GLOBAUX POUR UNE DISTRIBUTION EFFICACE. LE HCR ENTEND :

Améliorer la chaîne d'approvisionnement pour la délivrance des abris et les articles de secours essentiels dans les situations d'urgence

Grâce au stock global d'urgence, répondre aux besoins de 600 000 personnes relevant de la compétence du HCR dans les 48 heures dans des situations d'urgence simultanées et complexes. Au sein du réseau d'entrepôts régionaux situés près des urgences potentielles, un nouvel entrepôt, situé à Kampala, pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique, fournira des articles de secours à 60 000 personnes.
Entretenir une flotte régionale de camions, avec plus de 20 camions différents, utilisée pour renforcer les besoins en transport routier pendant les urgences.
Étendre le fichier d'experts en approvisionnement pour aider les opérations d'urgence à distribuer rapidement des articles de secours, utiliser les aides en espèces, et les approvisionnements locaux.
Soutenir le développement global du système d'aides en espèces à travers des études de marché et l'élaboration d'outils.

PRÉVENIR ET RÉPONDRE AUX VIOLENCES SEXUELLES ET DE GENRE

Prévenir et répondre aux violences sexuelles et de genre

Au niveau mondial, plus de la moitié des réfugiés sont des femmes et des enfants. Ils sont particulièrement vulnérables et plus exposés au risque d'être victimes de violences sexuelles et de genre durant leur fuite et déplacement. La vulnérabilité des hommes et des garçons face aux violences sexuelles pendant les conflits a récemment commencé à être documentée.



Les personnes forcées de fuir les conflits, la persécution et celles relevant de la compétence du HCR dans le cadre des mouvements mixtes, sont particulièrement vulnérables aux violences sexuelles et de genre (SGBV, voir le *Glossaire*), une violation des droits humains qui a des conséquences dévastatrices pour les femmes et les filles en particulier, mais aussi pour les hommes et les garçons. Prévenir et répondre aux SGBV pendant les urgences humanitaires et au-delà, demeure une tâche complexe et globale, qui constitue une priorité pour le HCR.

un leadership et une volonté politique forte, une coopération et une coordination à tous les niveaux, avec des ressources et une expertise dédiées.

Le HCR va continuer de faire évoluer et de renforcer sa responsabilité et ses méthodes pour protéger les personnes relevant de sa compétence des SGBV. L'organisation veillera également à ce que la dimension multisectorielle de la prévention et de la réponse en matière de SGBV soit totalement intégrée à ses programmes.

Répondre à la violence sexuelle et de genre

Le viol est fréquemment utilisé comme une tactique de guerre et affecte de nombreuses communautés déplacées. Les programmes de prévention et de réponse en matière de SGBV doivent veiller à ce que les besoins des survivants soient pris

En 2017, les femmes et les enfants constituaient la majorité des réfugiés sud-soudanais, qui ont fui vers la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, l'Ouganda et le Soudan. Dans certains endroits, ils représentaient 88 pour cent des nouveaux arrivants, et constituaient une population exposée à un risque plus élevé de SGBV.

en compte, de manière rapide, humaine, professionnelle et confidentielle.

Il est essentiel que l'approche utilisée pour la prévention et la réponse des SGBV soit non discriminatoire; et le HCR poursuivra son plaidoyer global à cet effet. L'organisation renforcera les services qui répondent en urgence aux violences sexuelles, et veillera, dans le même temps, à ce que des mesures soient en place pour répondre aux autres formes de SGBV selon les différents groupes d'âge.

Le HCR continuera d'investir dans les services qui soutiennent les programmes de réponse en matière de SGBV, dont notamment la santé, le soutien psychologique et social, la sécurité et l'accès à la justice. Ces dernières années, le HCR et ses partenaires ont beaucoup investi dans sa réponse aux SGBV, en veillant à ce que des services soient mis en place dès le début d'une urgence, accessibles à tous, inclusifs et adaptés aux personnes à risque. Il est primordial de disposer d'experts sur le terrain au bon moment afin de garantir une prise en charge effective des SGBV pendant les déplacements dans les situations d'urgence. L'organisation continuera de fournir un appui technique spécifique, et de déployer, dans les situations d'urgence, des administrateurs chargés de la protection expérimentés et spécialisés dans ce domaine.

En raison des stigmatisations sociales et des normes culturelles, cette forme de violence continue d'être sous-reportée. Par conséquent, le HCR utilise des programmes d'information, le plaidoyer, la formation et des initiatives éducatives pour identifier les personnes exposées au risque de SGBV, les sensibiliser, leur fournir des informations pertinentes, et veiller à ce qu'il y ait des liens avec les services existants. En créant un réseau de protection et en poursuivant le dialogue, le HCR et ses partenaires encouragent les changements de comportement, et incitent les structures

communautaires, ainsi que les institutions nationales à mener des programmes et des initiatives de prévention et de réponse, en s'appuyant sur les capacités de tous les acteurs

Prévenir la violence sexuelle et de genre

La stratégie globale du HCR pour prévenir et répondre aux SGBV entend améliorer la qualité, l'efficacité et la cohérence des programmes de SGBV, et ce, dès le début des urgences. Afin de s'attaquer aux causes profondes des SGBV, le HCR cherche à autonomiser les femmes et les filles, et travaille de manière constructive auprès des hommes et des garçons, et veille à ce que tous les survivants puissent accéder à des programmes d'aide sans discrimination. L'organisation est engagée dans un ensemble d'activités et de stratégies pour la prévention, à court et à plus long termes, pour créer des changements positifs dans les relations et les attitudes entre personnes de sexe différent. Ces activités encouragent les changements de comportement et incitent les communautés à développer leur volonté et leur capacité pour prévenir et répondre aux SGBV. En outre, le HCR poursuit le déploiement des « Lignes directrices de l'IASC relatives à l'intégration des interventions en matière de violence basée sur le genre dans les opérations humanitaires », qui aident les communautés et les travailleurs humanitaires à coordonner, planifier, mettre en œuvre, surveiller et évaluer des actions clés visant à prévenir et à atténuer les risques de SGBV.

L'instauration d'un environnement protecteur commence d'abord avec les communautés. Il est essentiel de renforcer leur implication dans la prévention des SGBV, afin qu'elles puissent contribuer à protéger les survivants. Même au début d'une urgence, des mesures concrètes peuvent être prises pour réduire les risques de SGBV. Par exemple, le fait d'intégrer des

mesures communautaires et tenant compte du genre dans la planification, la mise en œuvre et la surveillance des programmes WASH et d'abris peut réduire le risque de SGBV, notamment le viol et les agressions physiques. L'accès sûr à des sources d'énergie alternatives pour cuisiner peut atténuer les risques de SGBV dans la mesure où les femmes et les filles évitent ainsi la collecte de bois de chauffage dans des zones dangereuses.

L'intégration de l'égalité des sexes et de mesures communautaires dans la planification, la mise en œuvre, et la surveillance des programmes à travers tous les secteurs est essentielle pour prévenir

les SGBV parce qu'elle aide à prendre en compte de manière transversale l'égalité des sexes et les mesures de prévention et de réponse des SGBV. Le HCR s'assurera par conséquent que les femmes jouent un véritable rôle dans les comités de gouvernance ou dans d'autres structures communautaires. Un engagement communautaire fort et l'inclusion des hommes et des garçons sont également essentiels pour créer un environnement plus protecteur. Même si des innovations importantes ont été apportées pour limiter et réduire les SGBV, le HCR continuera de soutenir les idées innovantes et de renforcer sa collaboration avec les communautés, les partenaires locaux et les États.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2018

PRINCIPALES RÉALISATIONS CIBLÉES EN 2018

SÉCURITÉ CONTRE LA VIOLENCE ET L'EXPLOITATION

RÉDUIRE LE RISQUE DE SGBV ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA RÉPONSE. LE HCR ENTEND :

Améliorer les programmes de lutte contre les SGBV dans les situations d'urgence

Déployer des administrateurs chargés de la protection spécialisés et expérimentés dans 10 opérations pour renforcer les programmes de prévention et de réponse en matière de SGBV, et coordonner des systèmes de réponse efficaces.
Soutenir 8 opérations avec des projets pilotes multisectoriels innovants destinés à limiter et à répondre aux SGBV.

Fournir des directives pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies en matière de SGBV

Soutenir 10 opérations dans le déploiement des « Lignes directrices (révisées) de l'IASC relatives à l'intégration des interventions en matière de violence basée sur le genre dans les opérations humanitaires », et intégrer des mesures pour limiter et prévenir les SGBV.

Augmenter l'efficacité des systèmes de gestion des données

Fournir un soutien technique à 10 opérations pour renforcer la mise en œuvre du système d'information interorganisations sur la violence basée sur le genre (GBVIMS).

Renforcer les capacités en matière de prévention et de réponse aux SGBV

Organiser des sessions de formation pour les personnes relevant de la compétence du HCR, le personnel du HCR et les partenaires.

Assurer la mise à jour systématique de la formation obligatoire en ligne sur les SGBV pour veiller à ce qu'elle corresponde aux besoins des apprenants et à l'innovation.

Organiser une formation ciblée pour un groupe du personnel national qui seront étroitement encadrés et formés par des administrateurs chargés de la protection expérimentés afin de les spécialiser dans les SGBV.

Publier et diffuser les Principes directeurs (révisés) du HCR sur la prévention et la réponse en matière de SGBV.

RÉPONDRE AUX BESOINS ESSENTIELS DES PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR

Développer les aides en espèces



La technologie du téléphone offre aux réfugiés une garantie financière en Ouganda. La réfugiée sud-soudanaise Sarah Kiden (à droite), âgée de 19 ans, utilise sa carte de coupons électroniques pour acheter des légumes à Diana Bako, âgée de 32 ans, membre de la communauté d'accueil, dans le site d'installation de réfugiés de Bidibidi au nord de l'Ouganda, où Sarah vit avec son mari et sa fille d'un an. « Avant, c'était difficile d'avoir un régime équilibré et mon bébé était très maigre. Maintenant sa santé s'est vraiment améliorée ».

Le HCR a déjà rempli son engagement pris dans le cadre du « Grand compromis », lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016, de doubler l'utilisation des espèces proportionnellement à son aide d'ici 2020.

Le HCR utilise des interventions en espèces (CBI, voir le *Glossaire*) pour protéger et aider les personnes les plus vulnérables relevant de sa compétence. La majorité des interventions dans ce domaine sont constituées d'aides en espèces à usages multiples, qui aident les personnes relevant de la compétence du HCR à satisfaire leurs besoins essentiels, dont notamment l'accès à la nourriture, à l'eau, à l'éducation, aux soins médicaux et à un abri. La flexibilité des aides en espèces en font une forme d'aide plus digne, qui permet aux réfugiés d'établir leurs priorités, de choisir ce dont ils ont besoin, et plus important encore, de contribuer à l'économie locale et à la communauté d'accueil. Les allocations en espèces, ainsi que les aides en nature et les services, contribuent à éviter aux personnes déplacées le recours à des

stratégies de survie négatives comme la déscolarisation, le travail et la mendicité des enfants, la prostitution, le mariage précoce ou le retour prématuré vers les zones de conflit.

La « Politique du HCR en matière d'interventions en espèces » et la « Stratégie pour l'institutionnalisation des interventions en espèces au HCR (2016-2020) » énoncent l'engagement du HCR et ses objectifs d'utiliser les aides en espèces de manière plus large, de manière systématique et innovante. En 2018, le HCR poursuivra son approche par « pays cible », qui permet à ses équipes dans le monde entier d'évaluer systématiquement les opportunités qui existent pour utiliser des espèces, et de mettre en œuvre des programmes effectifs et efficaces dans ce domaine. Les pays cibles bénéficient d'un soutien spécifique

à travers des spécialistes techniques dans le pays, le déploiement d'experts, des formations et un renforcement des capacités.

L'organisation continuera d'intensifier les programmes d'aides en espèces, et d'assurer une gestion, et une responsabilité financières saines, ainsi que des interventions de grande qualité, un contrôle solide et un apprentissage institutionnel et interorganisations. Le HCR renforcera et développera son cadre d'évaluation pour ce programme, en mettant l'accent sur le contrôle systématique post-distribution afin de veiller à ce que les besoins essentiels soient satisfaits de manière efficace et effective. L'organisation tirera également des enseignements des diverses initiatives menées en 2017, et notamment des études et des évaluations menées dans les secteurs WASH, abris, nutrition, protection

sociale, santé mentale, aides en espèces à usages multiples, et santé.

Être bien préparé et fournir une allocation en espèces au-delà de l'assistance demeurera une des principales priorités pour le HCR. Dans le cadre du CRRF, l'organisation répondra aux besoins humanitaires à court terme, et poursuivra des approches plus durables. Cela aidera aussi à souligner l'importance de l'inclusion financière des réfugiés et des personnes relevant de la compétence du HCR, et de leur accès aux systèmes nationaux de protection sociale. Les partenariats demeureront essentiels pour le partage des connaissances, l'élaboration de systèmes et d'outils, et le développement d'approches communes sur les règlements en espèces.

Aides en espèces et protection

Les aides en espèces, y compris pour les besoins de base, peuvent représenter un outil de protection important, et le HCR est désireux de développer ses connaissances et ses capacités afin d'utiliser les interventions en espèces plus efficacement en matière de protection et de solutions. L'organisation utilise les aides en espèces pour répondre aux besoins spécifiques de protection dans plus de 35 pays. Les transferts en espèces utilisés par le HCR et ses partenaires ont répondu aux besoins urgents ou mensuels des réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR, en République islamique d'Iran, en Jordanie, en Syrie, en Turquie et en Ukraine. Les aides en espèces ont aidé en particulier les personnes vulnérables en Afrique du Sud, au Kenya, au Maroc et en Tunisie et ont couvert les besoins de base des mineurs isolés en Éthiopie, au Soudan et au Yémen.

Des survivants et des personnes exposées à des risques de SGBV ont bénéficié d'aides en espèces, ainsi que de conseils et de moyens de subsistance, en République du Congo, en République démocratique du Congo et au Maroc. Le HCR est en train d'élaborer des directives pour l'utilisation des espèces en matière d'éducation, ainsi que pour atténuer les risques de SGBV, et animera des formations sur les espèces et la protection des enfants, en s'appuyant sur des expériences menées avec des activités similaires en Égypte, en Éthiopie, au Soudan et au Yémen.



Les aides en espèces répondent aux besoins spécifiques de protection dans plus de 35 pays. En Afrique du Sud, au Kenya, au Maroc, et en Tunisie, les aides en espèces ont aidé des personnes particulièrement vulnérables, et ont couvert les besoins essentiels de mineurs isolés en Éthiopie, au Soudan et au Yémen.

L'aide en espèces

Le HCR utilise les **aides en espèces** pour protéger et assister les personnes les plus vulnérables.

Le HCR en 2016



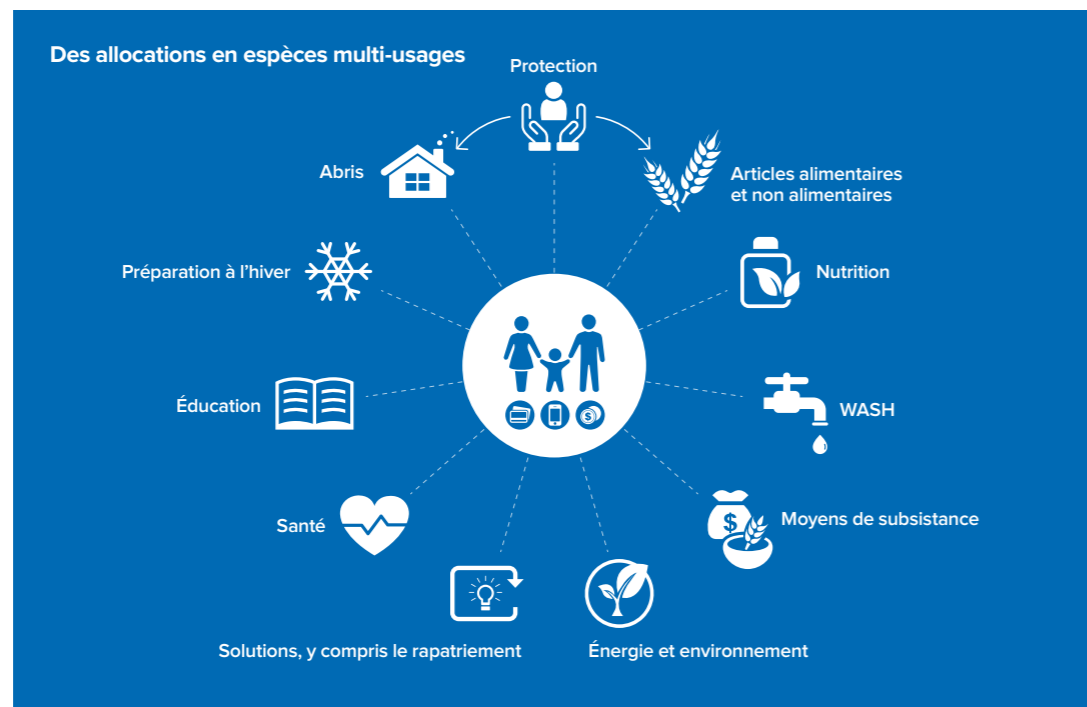
2,5 millions
de bénéficiaires d'aides
en espèces



60 pays
à travers le monde
ont un programme d'aides
en espèces



688 millions
de dollars versés en
aides en espèces



Le HCR en 2018



4 000 membres du personnel et partenaires
seront formés sur
les aides en espèces



Accroître l'utilisation des aides en espèces par une approche commune



Mettre en place un réseau global d'experts des aides en espèces

Aides en espèces innovantes

Un dispositif commun de financement est utilisé par les agences des Nations Unies et les ONG pour distribuer plus de 90 pour cent des aides en espèces aux réfugiés vulnérables, et qui vivent en dehors des camps en Jordanie. Avec l'association de nouveaux partenaires, leur volume a augmenté et les frais bancaires pour les transferts d'espèces sont passés de 5 pour cent à 1,67 pour cent. En Jordanie, le HCR et ses partenaires collaborent avec des prestataires de services du secteur privé pour soutenir environ 32 000 familles

réfugiés vulnérables. En 2018, le HCR intensifiera l'utilisation du dispositif commun de financement dans ses opérations.

Distribuer des espèces en partenariat

Le HCR profite du mouvement vers les espèces pour nouer de nouvelles relations plus fortes avec certains partenaires. La politique d'interventions en espèces nécessite l'implication active de tous les partenaires pour réussir. Le HCR étend

et renforce donc ses modèles de collaboration en matière d'aides en espèces, grâce à des partenariats avec le secteur privé, les agences des Nations Unies, les universités, les ONG et surtout les partenaires locaux. Au Liban, la collaboration entre le HCR, le PAM et le *Lebanon Cash Consortium* a permis une rentabilité et une efficacité sans précédent en éliminant les duplications en matière d'évaluation, de ciblage et de contrôle. Un appel d'offre conjoint pour choisir un

prestataire de services financiers commun a également conduit à une réduction des frais bancaires. Par exemple, le coût pour délivrer des cartes est passé de 3,25 dollars à zéro, et le coût pour délivrer des numéros personnels d'identification est passé de 0,75 dollar à zéro, et enfin les frais de fonctionnement de la carte mensuelle ont été réduits de moitié, soit 0,15 dollar actuellement.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2018

PRINCIPALES RÉALISATIONS CIBLÉES EN 2018

BESOINS DE BASE ET SERVICES ESSENTIELS

INTERVENTIONS EN ESPÈCES (CBI). LE HCR ENTEND :

Permettre aux opérations du HCR d'envisager et de mener systématiquement des interventions en espèces

Étendre l'utilisation des aides en espèces à 20 pays cibles.
Former 4 000 autres membres du personnel du HCR et des partenaires aux aides en espèces.
Réaliser 8 programmes de formation complets (d'une durée de 3 à 4 mois) sur les interventions en espèces.
Organiser des formations de formateurs pour améliorer l'apprentissage entre pairs dans les opérations du HCR.

Mieux adapter les compétences, les processus, les systèmes et les outils afin de définir clairement les obligations et de maintenir l'efficacité des interventions en espèces

Renforcer le cadre de contrôle du HCR en matière d'espèces, et recueillir des données sur l'impact des aides en espèces à usages multiples.
Appliquer le cadre de contrôle financier du HCR aux interventions en espèces dans les opérations.
Mieux intégrer l'utilisation des aides en espèces dans les fonctions et les fiches de postes du personnel du HCR.

Renforcer les partenariats et les approches de collaboration pour les interventions en espèces

Déployer le système de gestion des espèces du HCR dans les pays du monde entier.
Améliorer l'utilisation du dispositif commun de financement dans les opérations du HCR.

Continuer de partager les bonnes pratiques, les outils et les directives développés par l'ensemble de la communauté humanitaire dans le domaine des interventions en espèces

Renforcer le portefeuille des dispositifs de transfert d'espèces bien définis pour le HCR et les partenaires.
Appliquer les enseignements tirés des initiatives de recherche dans les domaines WASH, abris, éducation, protection, retour volontaire, protection sociale, aides en espèces à usages multiples et santé, afin de renforcer les programmes d'interventions en espèces.

ABRIS ET SITES D'INSTALLATION



Le site d'installation pour les réfugiés de Bidibidi, situé dans le district de Yumbe au nord de l'Ouganda, est devenu l'une des plus grandes zones d'installation de ce type dans le monde.

Les abris constituent l'un des aspects les plus visibles et les plus tangibles de la protection. Il est essentiel de promouvoir l'accès à des abris sûrs et adéquats pour assurer la protection des personnes relevant de la compétence du HCR. Alors qu'elle entre dans sa dernière année de mise en œuvre, la « Stratégie globale du HCR pour les sites d'installations et les abris (2014-2018) » constitue un cadre pour toutes les opérations visant à assurer l'accès à des sites d'installations et à des abris dignes et sûrs pour les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR, qu'ils vivent dans des zones urbaines ou rurales, et qu'ils aient besoin d'un abri d'urgence ou de solutions d'abris et d'installations plus durables.

Le HCR fournit des abris à plus de 3,4 millions de personnes dans au moins 420 zones d'installation planifiées. Le besoin en expertise de qualité dans le domaine des abris et des sites d'installations augmente. En moyenne, le HCR distribue entre 70 000 et 100 000 tentes par an (pour une

valeur totale de 45 millions de dollars), et environ 2 millions de mètres carré de bâches plastiques. Il dépense plus de 300 millions de dollars par an pour les programmes d'abris, et 670 millions de dollars pour les articles non alimentaires.

Si l'organisation a réalisé d'importants progrès pour améliorer la qualité des abris et des sites d'installations ces dernières années, il faut faire davantage pour assurer de meilleures conditions de vie aux personnes déplacées de force à plus long terme.

En 2018, le HCR continuera d'utiliser des solutions innovantes et de collaborer avec des experts dans les secteurs de la protection, de la santé, WASH et des moyens de subsistance pour mieux protéger les personnes relevant de sa compétence, et veiller à ce que les programmes d'abris et d'installations s'appuient sur les plans de développement locaux et nationaux. En particulier, l'organisation mettra l'accent sur l'intégration des aides en espèces et de la planification des sites d'installations dans le CRRF.

Promouvoir une planification complète et intégrée des sites en s'appuyant sur la méthodologie du plan directeur du HCR

Le HCR investit dans la recherche et le développement pour améliorer les solutions d'abris existantes, et en développe de nouvelles pour les personnes déplacées et leurs communautés d'accueil. La méthodologie du plan directeur (voir le *Glossaire*) applique la réflexion urbaine à la planification des

Comme les déplacements urbains deviennent plus importants et plus complexes, il est crucial d'y répondre de façon structurée et effective. Le HCR a commencé de consolider les meilleures pratiques en matière d'abris et d'installations urbaines afin d'élaborer des outils et des méthodologies adéquates. L'organisation continuera d'investir dans la technologie, dans les initiatives de recherche, et dans les partenariats pour améliorer les processus, notamment les approches en matière d'aides en espèces et de programmation urbaine.

« Les abris constituent la base fondamentale, qui permet aux réfugiés de survivre et de se rétablir, et devraient être considérés comme un droit humain non négociable ».

— Filippo Grandi, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

installations pour mieux intégrer le processus de planification initiale à des contextes hors camps, et répondre à la réalité que la durée d'installation de nombreuses personnes sur les sites est plus longue. Cette méthodologie est expérimentée dans plusieurs endroits, et ancre davantage les réfugiés dans leur communauté locale en s'appuyant sur les plans de développement nationaux, notamment les infrastructures, les marchés, les économies et les cultures locales.

Par exemple, en 2017, un plan global pour l'installation de Palabek en Ouganda a été élaboré pour relier les services existants, tels que les centres médicaux et les écoles publiques avec des infrastructures supplémentaires, pour répondre aux besoins des réfugiés et de la communauté d'accueil. Palabek a respecté la conception du plan directeur, et est devenu un ensemble de villages décentralisés connectés par de nouvelles infrastructures améliorées, ce qui a renforcé le sens de la communauté, et a complété le plan de développement local et respectueux de l'environnement du district de Lamwo.

Gestion et coordination des sites

Le HCR poursuivra son approche globale, qui vise à répondre aux besoins des personnes relevant de sa compétence à toutes les étapes de leur déplacement, et partout dans le monde. Si les « Alternatives aux camps » (voir le chapitre *Assurer un avenir meilleur*) restent une politique phare du HCR, elle reconnaît que les déplacements sont fluides — dans le sens où de nombreuses personnes expérimentent plusieurs types et situations d'abris — et que les camps et les installations similaires (y compris les installations informelles) resteront une caractéristique du paysage global des déplacements, en particulier dans les situations d'urgences soudaines et de grande ampleur.

La création et la gestion initiales de ces structures peuvent faire toute la différence lorsqu'il s'agit de rechercher des solutions durables pour les populations, de fermer des camps et de démanteler des structures communes. En s'appuyant sur sa longue expérience de la gestion de camps et de structures similaires, ainsi que sur la collecte de données et la gestion des informations, et en tirant des enseignements des urgences récentes en Angola et au Bangladesh, le HCR travaillera avec les autorités nationales afin de leur donner les moyens de gérer et de coordonner des sites. L'organisation renforcera également les connaissances et les aptitudes du personnel du HCR et des partenaires, en utilisant des supports de formation actualisés qui intègrent la prévention et la diminution des SGBV dans la gestion des camps.

Aides en espèces pour les abris — Préparation à une situation d'urgence en Colombie

En réponse aux troubles civils en République bolivarienne du Venezuela, un expert en abris et un expert en interventions en espèces ont tous deux été déployés, en mai 2017, pour soutenir l'opération Colombie à planifier une éventuelle intervention d'urgence en cas d'afflux potentiel. Le déploiement rapide de l'expertise technique pertinente a permis d'effectuer des évaluations détaillées de la capacité d'absorption des abris, et de la faisabilité en matière d'aides en espèces. Des entretiens ont également été menés avec des parties prenantes essentielles ainsi qu'avec des agences immobilières, des hôtels et des bailleurs de fonds potentiels. Cela a permis à l'équipe d'élaborer un plan global par étapes, permettant de répondre à un potentiel afflux grâce à

différentes solutions d'abris. Le plan prévoyait la création de centres d'accueil temporaires en améliorant les infrastructures existantes, et l'évolution vers des allocations logement et des dispositifs d'hébergement. Pour finir, ces évaluations techniques pertinentes ont fourni une base solide sur laquelle bâtir une réponse efficace. Renforcer la capacité du HCR pour mettre en œuvre des programmes techniquement solides et durables d'aides en espèces pour les abris demeurera donc une priorité.



La campagne mondiale de collecte de fonds «Aucun réfugié laissé pour compte»



Les réfugiés sud-soudanais, Samuel, 16 ans, déplacé de Lainya, et James, 17 ans, déplacé de Wonduruba, travaillent sur le toit de chaume d'un abri de style tukul dans le site d'installation pour réfugiés de Bidibidi, située dans le district de Yumbe, au nord de l'Ouganda.

La campagne du HCR «Aucun réfugié laissé pour compte» fait appel aux particuliers, aux entreprises, aux fondations et aux philanthropes du monde entier pour qu'ils aident à financer des abris pour deux millions de réfugiés d'ici mai 2019, terme de la campagne.

Lancée en mai 2016 pour répondre aux besoins sans précédent d'abris pour les réfugiés, les activités de la

campagne incluent notamment des expositions de photos, des événements organisés par des célébrités, des mailings, du télémarketing, de la collecte directe, et se déroulent dans 20 pays du monde pour collecter des fonds, et sensibiliser à cette cause qui manque de financements. L'organisation espère que la campagne permettra d'aider à fournir des solutions d'abris à deux millions de personnes déracinées, de recruter de nouveaux sympathisants, et de les sensibiliser à la cause des réfugiés en leur expliquant comment l'organisation fournit des abris.

En septembre 2017, la campagne avait collecté plus de 17 millions de dollars auprès du secteur privé, aidant plus de 600 000 personnes. Les acteurs du secteur privé sont également invités à aider le HCR à gérer la crise de réfugiés en devenant membres de la Coalition mondiale pour les abris («*Global Shelter Coalition*»).

«L'augmentation croissante du nombre de déplacés dans le monde, ajoutée aux prévisions financières pour 2018, montre qu'il est plus nécessaire que jamais de collecter des fonds pour aider les personnes relevant de notre compétence à trouver un abri».

— Brett Moore, Chef de la Section Abris et Installations au HCR.

DOMAINES D'INTERVENTION
PRÉVUS EN 2018PRINCIPALES RÉALISATIONS
CIBLÉES EN 2018

ABRIS ET ZONES D'INSTALLATION

VEILLER À CE QUE LES PERSONNES PUISSENT SATISFAIRE LEURS BESOINS EN INSTALLATIONS ET ABRIS DE MANIÈRE SÛRE, DIGNE ET DURABLE. LE HCR ENTEND :

Mettre en œuvre la « Stratégie mondiale du HCR pour les sites d'installations et les abris (2014-2018) »

Élaborer une stratégie globale pour le secteur des abris et des sites d'installations dans 38 opérations.

Renforcer la capacité du HCR de répondre aux besoins en abris et installations dans les situations de déplacement urbain

Documenter les apprentissages et créer des études de cas pour chaque typologie urbaine (hébergement, location et centres collectifs) pour concevoir une programmation plus efficace et une réponse opérationnelle.

Poursuivre la formation continue du personnel et des partenaires chargés des abris et des installations pour permettre la conception de réponses globales et intégrées conformes à la méthodologie du plan directeur, du CRRF et de la « Politique sur les alternatives aux camps »

Développer des modules d'apprentissage en ligne pour améliorer les compétences des experts techniques en conception et planification.
Diffuser 25 manuels de planification des installations dans les opérations pour améliorer la conception de réponses globales et intégrées.

Renforcer la capacité du HCR de mettre en œuvre des programmes techniquement solides et durables d'aides en espèces pour les abris

Tester dans la pratique des listes d'éléments à vérifier concernant les aides en espèces pour les abris afin de compléter les instructions existantes sur les interventions en espèces dans 3 opérations.

Promouvoir des solutions d'abris diverses et adaptées dans les opérations du HCR

Élaborer et publier des instructions sur les standards à suivre en vue de la préparation à l'hiver pour les opérations.

Santé publique



Bosco Nyonkuru, infirmier diplômé de 35 ans, a fui la guerre civile au Burundi en 2001, et a commencé à travailler comme volontaire il y a 16 ans dans le centre de santé de Nakivale, en Ouganda, et a depuis 2005 un contrat de travail à plein temps.

Pour répondre aux besoins vitaux de santé publique dans les situations d'urgence, le HCR et ses partenaires devront continuer de fournir des efforts, un soutien et des ressources substantiels. L'organisation s'efforce de veiller à ce que tous les réfugiés puissent avoir accès à des services de santé publique de qualité, notamment en matière de santé reproductive, VIH, sécurité alimentaire, nutrition et WASH, comme cela est souligné dans sa « Stratégie de santé publique (2014-2018) ».

Les réfugiés, qui fuient les conflits, arrivent souvent avec des problèmes de santé et de malnutrition. Le HCR s'emploie à améliorer les évaluations initiales des besoins de santé des réfugiés, la planification et la préparation de la réponse, ainsi que la surveillance des maladies et de la mortalité pour s'assurer que son intervention d'urgence demeure efficace et basée sur les besoins identifiés. Au plan global, l'organisation et ses partenaires

ont maintenu le taux de mortalité brut à 0,2 mort pour 1000 par mois, et le taux de mortalité des enfants moins de 5 ans à 0,4 mort pour 1000 par mois. Le système standardisé d'informations médicales du HCR, *Twine*, est également mis à jour grâce à une technologie innovante qui permettra de saisir et de compiler des données en temps réel et contribuera ainsi à améliorer le temps de réponse.

Les priorités stratégiques du HCR dépendent largement des partenariats permettant de mettre en œuvre des programmes de santé publique dans les pays et du soutien technique et politique global. Ces dernières années, le HCR a réalisé d'importants progrès pour intégrer les réfugiés dans les systèmes nationaux de santé en partenariat avec d'autres organisations, notamment l'OIT, l'OMS et l'UNICEF, afin d'améliorer la protection sociale des réfugiés et leur couverture médicale universelle. Ces partenariats ont permis, par exemple, de mettre en place

À la fin de septembre 2017, des interventions rapides et un contrôle régulier ont permis au HCR, et à plus de 240 partenaires, de fournir une aide vitale à environ 7,3 millions de personnes dans les camps et d'autres installations pour déplacés.

des modèles de financement dans le domaine de la santé comme une assurance maladie sur une base communautaire.

Les maladies non contagieuses demeurent la principale cause de maladie chez les réfugiés. Le HCR continue d'étendre son projet sur les maladies non contagieuses, en mettant l'accent sur le traitement des maladies chroniques dans les soins de santé primaire.

L'intégration de la santé mentale, du soutien psychologique et social dans les systèmes de santé reste également une priorité. Ces dernières années, le HCR a aidé ses partenaires à utiliser des outils pour renforcer la capacité des intervenants en santé primaire, d'identifier et de traiter les problèmes de santé mentale, et poursuivra ses actions dans ce domaine en 2018.

Santé reproductive et VIH

Fournir des services de santé reproductive de qualité fait toujours partie intégrante des programmes de santé publique du HCR. L'organisation collaborera avec ses partenaires pour élargir, et améliorer l'accès aux soins de santé maternelle et

néonatale, aux services de planning familial, aux soins obstétricaux d'urgence, ainsi qu'aux services destinés aux survivants de SGBV. Si le nombre de services de ce type augmente, leur qualité et leur utilisation doivent encore être améliorées. Dans les cas où les réfugiés sont intégrés dans le système national, le HCR continuera de fournir un soutien technique pour renforcer la capacité de prise en charge du système. De plus, tous les décès maternels ou néonataux doivent faire l'objet d'investigations dans toutes les opérations afin d'identifier et de répondre aux problèmes essentiels décelés dans les services fournis.

Le HCR renforcera les programmes communautaires relatifs à la santé sexuelle et reproductive pour les adultes et les jeunes, y compris les adolescents, afin de les sensibiliser aux questions relatives aux grossesses précoces, aux infections sexuellement transmissibles, au VIH et au planning familial. L'organisation continuera de surveiller de près la qualité des services de santé reproductive et VIH, et mettra en place des stratégies pour surmonter les obstacles auxquels la population est confrontée pour accéder aux services de

santé reproductive. En coordination avec d'autres agences, comme le FNUAP, le HCR renforcera les capacités, et apportera des ressources supplémentaires si nécessaire. Ensemble, ils veilleront également à ce que les produits de santé reproductive soient accessibles aux personnes déplacées, en particulier aux femmes et aux adolescents. Les interventions communautaires seront renforcées, et un accent particulier sera mis sur l'amélioration de l'accès des adolescents aux services de santé sexuelle et reproductive et sur le VIH. Le HCR s'efforcera de veiller à ce que les filles réfugiées soient, le cas échéant, intégrées dans les programmes de vaccination contre le papillomavirus et que les femmes réfugiées soient incluses dans les programmes nationaux de traitement et de contrôle du cancer du col de l'utérus et de la fistule.

Le HCR continuera de collaborer étroitement avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le Plan d'urgence du président des États-Unis pour la lutte contre le sida, et ONUSIDA, afin de veiller à ce que les réfugiés, y compris ceux qui se trouvent dans des zones isolées ou peu sûres, puissent avoir accès aux diagnostics et aux traitements contre la tuberculose et le paludisme, aux dépistages du VIH et aux traitements antirétroviraux. Le HCR continuera également de plaider pour que les réfugiés soient intégrés dans les programmes et les services nationaux de santé, y compris pour ces maladies. Il s'élèvera aussi contre le dépistage obligatoire du VIH dans les pays où c'est une condition préalable pour l'entrée des réfugiés ou l'asile.

Sécurité alimentaire et nutrition

La sécurité alimentaire et la nutrition constituent une préoccupation grave dans de nombreuses situations de réfugiés. En 2016, une enquête concernant des sites de réfugiés a révélé un niveau inacceptable

de malnutrition aiguë dans 43 pour cent d'entre eux. Seuls 26 pour cent des sites couverts par l'enquête ne montraient aucun retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans, tandis que plus des trois quarts d'entre eux connaissaient des niveaux critiques d'anémie chez les enfants, ce qui est un autre indicateur d'une mauvaise situation de santé publique. Afin de répondre à ces défis en matière de nutrition, le HCR continuera de collaborer avec ses partenaires pour garantir un traitement adéquat et de qualité pour les personnes souffrant de malnutrition aiguë sévère et modérée. En complément, un soutien sera apporté aux pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants et une réponse multisectorielle de prévention en matière de nutrition sera encouragée.

L'insécurité alimentaire constitue l'une des causes sous-jacentes de la malnutrition. En 2017, en raison d'un manque de financement, des diminutions de rations alimentaires ont affecté des réfugiés dans de nombreux pays. Le HCR et le PAM se sont efforcés de limiter l'impact des diminutions de l'aide alimentaire en ciblant les personnes les plus vulnérables. Les deux organisations étudient et publieront des directives opérationnelles communes sur le ciblage de l'aide en fonction des besoins en 2018, afin de s'assurer que les personnes qui en ont le plus besoin reçoivent une aide adéquate en priorité. En outre, le HCR et le PAM sont en train d'élaborer un plan de recherche opérationnel pluriannuel commun pour évaluer l'impact des différentes approches visant à promouvoir l'autosuffisance en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans différents contextes.



L'infirmier burundais Bosco Nyonkuru, chez qui on a récemment diagnostiqué un cancer, ausculte une jeune patiente atteinte de paludisme dans le centre de santé de Nakivale.

L'infirmier réfugié soigne les malades

En Ouganda, une politique progressiste permet aux écoles publiques et aux hôpitaux d'employer à la fois des réfugiés et des locaux. Plus de 70 établissements de santé à travers le pays, appliquent cette politique, notamment le centre de santé de Navikale où les réfugiés sont soignés avec les locaux. Bosco Nyonkuru, infirmier diplômé de 35 ans, a fui la guerre civile au Burundi en 2001, et a commencé, il y a 16 ans, comme bénévole dans le centre de santé de Nakivale, en Ouganda. Depuis 2005, il détient un contrat de travail à plein temps. Dès qu'il commence son travail, à 8 heures du matin, il se dirige directement vers le service pédiatrique rempli d'enfants, qui grelottent à cause du paludisme, et de bébés qui souffrent de malnutrition sous perfusion. Lorsque Bosco est récemment tombé malade, et a été diagnostiqué comme atteint d'un cancer, ses collègues ont collecté de l'argent pour lui permettre de se rendre au Kenya pour subir une opération. « Sauver des vies est une immense responsabilité. Je me sens triste quand je suis loin de ceux qui ont besoin de mon aide ».

Eau, assainissement et hygiène



Najlaa recueille de l'eau à l'extérieur de sa tente, dans le camp de Hasansham U2, situé près de Khazr, en Iraq.

Le HCR renforce ses capacités de réponse d'urgence dans le secteur WASH en 2018, en améliorant la coordination, en mettant en œuvre des interventions vitales immédiates, et en surveillant leur déroulement et la qualité des services fournis. Cette réponse rapide et efficace sera soutenue par des évaluations des besoins, une analyse rapide des données et le déploiement de personnel spécialisé en temps opportun. L'organisation augmentera le nombre d'articles d'urgence WASH disponibles grâce à des accords-cadres pour les achats, ainsi que par ses stocks globaux.

Le HCR vise à parvenir à une transition en douceur entre les différentes phases du soutien WASH en assurant la planification des solutions durables parallèlement à la fourniture de services vitaux pendant la phase d'extrême urgence. Il soutiendra l'élaboration de stratégies WASH pluriannuelles en mettant l'accent sur

l'adoption de solutions technologiques rentables et respectueuses de l'environnement. En outre, conformément au SDG 6, « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement durable » et au CRRF, des efforts seront faits pour intégrer les services WASH à destination des réfugiés dans les plans nationaux de développement. Le HCR collaborera avec des entreprises publiques et privées pour mettre en place des plans de gestion de la salubrité de l'eau et des plans intégrés de gestion des ressources en eau afin de renforcer la résistance des infrastructures, et soulager par conséquent la charge pesant sur les communautés d'accueil.

L'utilisation accrue de l'énergie solaire pour le pompage de l'eau permet de réduire les coûts des services WASH à long terme dans les situations de réfugiés prolongées, comme en Ouganda, au Tchad, et en République-Unie de Tanzanie.

Les opérations du HCR continueront d'utiliser des pompes à eau solaires et des solutions d'assainissement avec valorisation des déchets, ainsi que des projets d'aides en espèces pour les services WASH si nécessaire.

La santé, la dignité et la scolarisation des femmes et des filles seront encouragées par l'intégration des pratiques dans le secteur WASH, la prévention des SGBV et la gestion de l'hygiène menstruelle. Le HCR continuera de collaborer avec d'autres dirigeants globaux pour appliquer le

manuel pour intégrer la gestion de l'hygiène menstruelle dans l'intervention humanitaire, et pour créer un ensemble de données globales sur les pratiques de gestion de l'hygiène menstruelle parmi les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR afin de répondre de manière plus efficace à leurs besoins pendant l'urgence. Le HCR continuera également de créer des opportunités de moyens de subsistance en mettant en place des usines de fabrication pour la gestion de l'hygiène menstruelle et les protections contre l'incontinence.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2018

PRINCIPALES RÉALISATIONS CIBLÉES EN 2018

BESOINS DE BASE ET SERVICES ESSENTIELS

RENFORCER LA RÉPONSE ET LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES DANS LES SECTEURS DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE LA NUTRITION ET WASH. LE HCR ENTEND :

Continuer d'investir dans les données relatives aux secteurs de la santé publique, de la nutrition et WASH pour mettre en place des réponses basées sur les besoins et une prise de décision fondée sur des données observées

Déployer le nouveau système intégré d'informations sur la santé des réfugiés dans toutes les opérations pays avec des programmes de santé soutenus d'ici fin 2018.

Assurer l'intégrité technique et la qualité des programmes de santé publique, nutrition et WASH depuis les situations d'urgence jusqu'aux situations prolongées

Développer et soutenir l'intégration des réfugiés dans les services nationaux de santé et les mécanismes de financement à travers des missions d'évaluation menées par des experts et des outils de planification de la réponse, ainsi que des orientations programmatiques à cet effet.

Renforcer les partenariats interorganisations et stratégiques dans les secteurs de la santé publique, nutrition et WASH

Conformément au déploiement du CRRF dans des pays pilotes, de nouveaux modèles de partenariat prévisibles seront mis en place avec des partenaires et les ministères techniques compétents.

Assurer un avenir meilleur

Ibrahim Toto, 28 ans, a fui la République arabe syrienne (Syrie) en octobre 2013 avec son frère aîné, qui est handicapé. Ibrahim a pris la route de l'Europe, passant par la Turquie, la Grèce, l'Italie, la Suisse et l'Allemagne avant d'arriver au Danemark. Une fois dans ce pays, il a participé à un stage de six mois, puis a intégré un programme d'emplois subventionnés à midtVask. Début 2016, il a décroché le seul emploi permanent disponible dans cette société, où il travaille toujours et où il conseille et épaulé les réfugiés nouvellement arrivés. Il a le statut de réfugié et un titre de séjour.

Le HCR protège et aide les réfugiés et les autres personnes relevant de sa compétence, toutefois, le but ultime de son action est de veiller à ce qu'ils trouvent des solutions durables, qui leur permettront de reconstruire leur vie dans la dignité, la sécurité et la paix. Ces solutions ne peuvent être obtenues que lorsque les personnes relevant de la compétence du HCR ont un statut juridique durable leur conférant la protection de leurs droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux et ce, sans discrimination, et notamment par un accès aux services et aux systèmes nationaux.

La reconnaissance de ces droits réduit non seulement les risques auxquels ils sont exposés pendant leur déplacement mais également soutient les communautés déplacées et d'accueil, en créant des liens et en permettant de prévenir et d'atténuer leurs sentiments de marginalisation et leur frustration. La réalisation de solutions durables pour les réfugiés peut aboutir, selon les cas, au retour dans leur pays d'origine à travers le rapatriement volontaire, à l'intégration dans le pays d'asile, ou à la réinstallation dans un pays tiers. En complément de la réinstallation, lorsque des

solutions durables ne sont pas réalisables pour tous les membres d'une population, des voies sûres et réglementées d'admission dans des pays tiers peuvent permettre aussi d'avoir accès à la protection et à des solutions viables.

«L'Agenda 2030 pour le développement durable» et les objectifs de développement durable (SDG) mettent l'accent sur l'intégration des groupes marginalisés dans tous les plans de développement, de manière à «ne laisser personne de côté», et élargissent les possibilités qui s'offrent au HCR et à d'autres acteurs, pour rechercher des solutions durables. Conformément à la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et au Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF, voir le *Glossaire*), le HCR s'emploie, en étroite collaboration

avec les États, à mettre des solutions en place dès le début des déplacements.

Une coopération intensive avec d'autres acteurs nationaux et internationaux, engagés dans le développement et la consolidation de la paix, est également essentielle pour faire en sorte que les réfugiés, les déplacés internes, les rapatriés et les apatrides soient intégrés dans les plans et les systèmes de développement nationaux, dans les processus de consolidation de la paix et dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans tous les secteurs, et pour qu'ils soient considérés comme des participants à ces plans, systèmes et processus. Ce chapitre démontre comment des actions intégrées et concertées peuvent permettre de répondre aux déplacements forcés.

SOLUTIONS GLOBALES



S'étant vue donner la possibilité de reconstruire sa vie à Toronto, Thuy Nguyen a promis d'en faire de même à son tour. Aujourd'hui, elle aide la famille Nouman de Syrie à commencer une nouvelle vie.

Le rapatriement volontaire

De nombreux réfugiés espèrent revenir vivre un jour dans leur pays d'origine. Le HCR joue un rôle primordial en faisant de ce retour volontaire (voir le *Glossaire*)

une réalité. Afin que les réfugiés qui envisagent de rentrer prennent une décision libre et éclairée, et disposent des meilleures informations disponibles au sujet de la situation dans leur pays et région d'origine, le HCR continuera à

faciliter le partage d'informations transfrontalier et intercommunautaire. Dans ce cadre, il publiera des rapports sur les régions de retour, organisera des visites dans les régions de retour et les régions de déplacement, et appuiera les médias locaux pour la diffusion d'informations sur les programmes d'aide au retour. Dans les pays d'asile, le HCR entretiendra un dialogue régulier avec les réfugiés, notamment au sein de groupes de discussion, pour obtenir leur avis au sujet des solutions possibles, par exemple sous forme de rapatriement volontaire et de réinsertion, et pour prendre des dispositions nécessaires.

En cas de retour potentiel, l'organisation encourage la conclusion d'accords tripartites, afin que des cadres juridiques soient en place pour appuyer un rapatriement sûr et digne et une réintégration durable. Le HCR continuera de porter assistance aux réfugiés rapatriés au travers de programmes communautaires ciblés sur les zones de retour, et d'une aide individuelle en nature et en espèces, tout en reliant ces interventions aux modalités de soutien plus durables et plus globales qui pourraient être disponibles à leur retour.

Promouvoir l'intégration des rapatriés et des zones de retour dans les processus de planification du développement national restera une priorité pour le HCR en 2018. L'organisation travaillera en étroite collaboration avec divers acteurs, dont les autorités nationales, pour faciliter la participation des rapatriés aux mécanismes de résolution des conflits, aux initiatives de justice transitionnelle, aux programmes de restitution des terres, ainsi que leur intégration dans tout programme en lien avec l'éducation, la santé, les moyens de subsistance, les enregistrements à l'état civil et les infrastructures.

Bien que le nombre de retours ait été élevé en 2016, le HCR craint que certains retours ne soient pas durables en raison de la situation qui règne dans certaines zones de retour. Par conséquent, l'organisation mettra

en place ou, conservera des mécanismes, pour observer les défis auxquels les rapatriés pourraient être confrontés, en communiquant les informations pertinentes aux personnes qui envisagent un rapatriement. Ces mécanismes guideront également le HCR et ses partenaires dans leur planification, en particulier dans leurs tentatives pour aplanir les obstacles au retour durable. Il va sans dire que, pour faciliter des rapatriements volontaires, les autorités nationales et les communautés d'accueil des pays d'asile jouent un rôle essentiel en continuant d'assurer la protection des réfugiés. En dialoguant avec elles dès le début, le HCR sauvegarde la liberté de choix des réfugiés dans le processus de prise de décision, ce qui permet des réintégrations plus durables.

L'intégration locale

L'intégration locale (voir le *Glossaire*) est un processus complexe et progressif, présentant des dimensions sociales, culturelles, civiles et politiques. L'objectif est d'assurer aux personnes qui relèvent de la compétence du HCR une solution durable qui les fasse bénéficier des mêmes opportunités et des mêmes droits que les personnes parmi lesquelles elles vivent. Idéalement ce processus devrait déboucher sur l'acquisition de la nationalité. L'accès aux services et aux systèmes dans les mêmes conditions que les nationaux permet aux personnes qui relèvent de la compétence du HCR non seulement de subvenir à leurs besoins essentiels, mais également de leur donner les moyens de se préparer un futur prometteur et stable.

Tout au long de l'année 2018, le HCR continuera de forger des relations avec les gouvernements, la société civile et les autres acteurs concernés afin de renforcer les services et les systèmes nationaux, tout en recommandant d'améliorer l'accès et l'intégration des personnes relevant de sa compétence dans ces systèmes et services. Les systèmes de police de proximité préparés à gérer des populations multiculturelles ;

les systèmes d'enregistrement de l'état civil et de gestion des terres qui reconnaissent les droits de nouveaux venus; et les services sociaux et systèmes judiciaires qui tiennent compte des besoins spécifiques des communautés déplacées, peuvent tous faciliter une intégration locale viable à long terme, et offrir une meilleure protection aux personnes relevant de la compétence du HCR dès les premiers jours d'une situation d'urgence. Le HCR renforcera sa collaboration, en particulier avec le PNUD, pour mieux appuyer les autorités des pays d'accueil qui doivent faire face à l'augmentation de leur population, et à la nécessité de gérer des systèmes de prestation de services plus complexes. Le HCR aidera à promouvoir l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans les plans de développement nationaux en resserrant ses liens avec les mécanismes de développement nationaux et des Nations Unies, et s'appuiera pour cela sur l'engagement pris au titre des objectifs de développement durable.

Le HCR invite les États à examiner les moyens qui permettraient de faciliter l'accès au marché du travail et l'emploi des réfugiés et des apatrides. À cet égard, il conviendra notamment de réviser les lois et les pratiques qui constituent des obstacles à l'emploi des réfugiés et des apatrides ou qui les empêchent d'accéder aux services nationaux, afin de leur permettre de contribuer à la vie économique de leur communauté d'accueil et de devenir autosuffisants. Le HCR encourage les cadres législatifs, institutionnels et politiques qui facilitent l'octroi du statut de résident de longue durée aux réfugiés dans les pays d'asile. Le HCR entend consolider ses partenariats avec le PNUD, l'OIT et l'OCDE en vue de répondre à tout problème d'intégration locale qui se poserait aux personnes relevant de sa compétence, et recommande aux pays d'accueil de supprimer les obstacles officiels et pratiques à l'intégration économique.

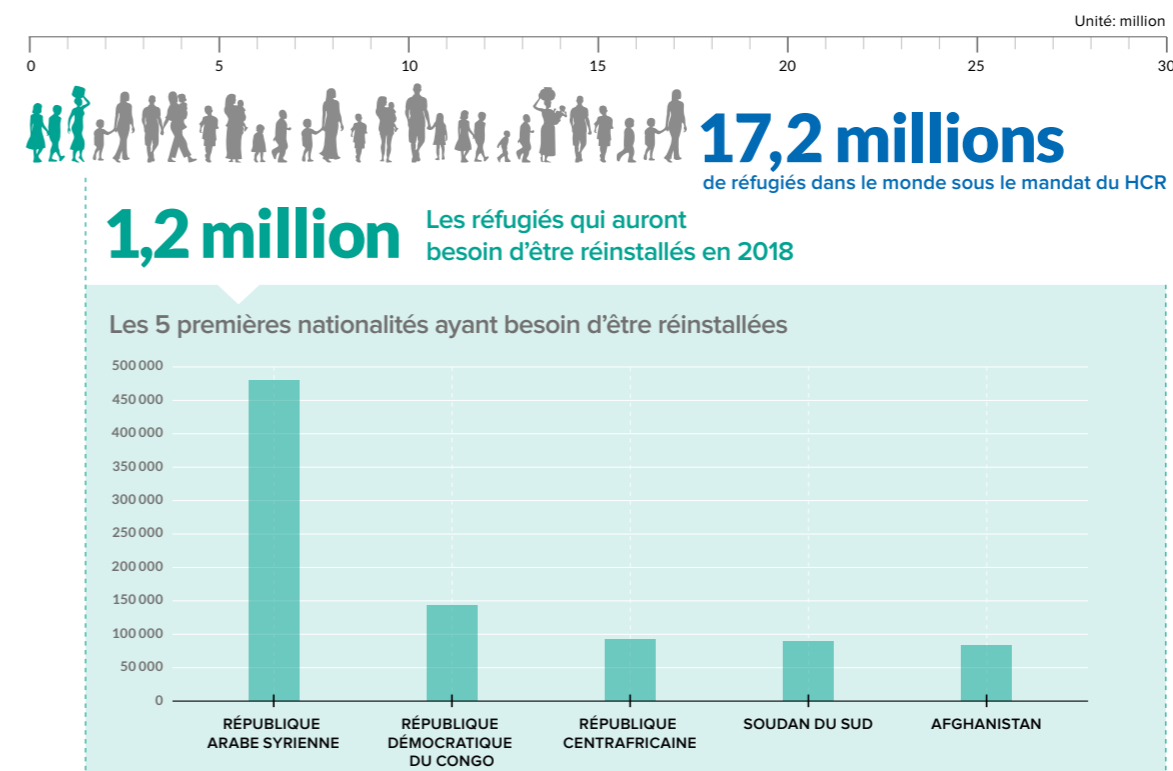
La réinstallation

À l'heure où les déplacements forcés augmentent, la réinstallation (voir le *Glossaire*) est l'un des instruments les plus importants pour assurer la protection des réfugiés exposés à des risques de protection particuliers ou urgents. C'est également une manifestation tangible de la solidarité internationale et du partage des responsabilités, dans un contexte où les guerres durent de plus en plus longtemps et où les États géographiquement proches des zones de conflit accueillent de plus en plus de réfugiés. Dans la Déclaration de New York, les États se sont spécifiquement engagés à accroître le nombre de places de réinstallation, dans des proportions qui permettraient de répondre aux besoins identifiés par le HCR.

Un certain nombre d'États ont développé les programmes de réinstallation existants en 2016, tandis que d'autres en ont créé de nouveaux. Par conséquent, le HCR a intensifié ses activités de réinstallation et a soumis plus de 162 500 demandes en 2016, représentant 134 000 de plus que l'année précédente. Cependant, le nombre de places de réinstallation au niveau global a diminué en 2017 alors que selon les estimations du HCR, près d'1,2 million de réfugiés auront besoin d'être réinstallés en 2018. Il est donc essentiel de renforcer la confiance dans le processus de réinstallation et de s'assurer qu'il contribue effectivement à la protection des personnes relevant de la compétence du HCR. L'une des priorités du HCR sera de veiller à ce que les engagements souscrits par les États et d'autres acteurs à New York soient mis en oeuvre.

Des États de plus en plus nombreux et divers se sont engagés à recevoir des demandes de réinstallation. À travers le « mécanisme pour les nouveaux pays de réinstallation » (ERCM), le HCR offre un appui technique aux gouvernements et aux acteurs de la société civile lors des phases de conception et de mise en oeuvre de

Échelle de la réinstallation des réfugiés dans le monde



nouveaux programmes de réinstallation, et mobilise les compétences de la communauté internationale pour assurer la pertinence et la bonne coordination des activités de renforcement des capacités, ainsi que la pérennité des programmes.

En 2018, le HCR améliorera sa procédure de réinstallation pour veiller à ce qu'elle soit efficace, solide et qu'elle réponde aux besoins actuels de protection et en nombre de places de réinstallation au niveau global. L'organisation travaillera avec les États et d'autres partenaires pour tester des méthodes d'amélioration de la procédure de réinstallation dans le cadre de son projet d'innovation en matière de réinstallation. L'application d'une nouvelle politique sur la prévention et la répression des fraudes commises par des personnes relevant de sa compétence devrait, selon l'organisation, permettre d'améliorer l'intégrité des procédures, notamment de réinstallation.

Une plus grande attention sera accordée aux partenariats avec les acteurs publics, les

ONG et le secteur privé afin de veiller à ce que la réinstallation reste un instrument stratégique et efficace de protection et de recherche de solutions du CRRF. Le HCR, les États, l'OIM et l'Union européenne continueront à participer aux travaux de « groupes restreints » comme le « groupe restreint pour une réinstallation et des voies complémentaires renforcées le long de la route de la Méditerranée centrale ». Le modèle du « groupe restreint » est l'un des moyens d'assurer la réalisation des objectifs clés du CRRF. Parmi ces objectifs, figurent l'élargissement des critères des programmes de réinstallation et d'admission pour raisons humanitaires dans les cas de déplacements massifs de population et dans les situations prolongées, l'accès à des voies complémentaires d'admission, le partage des pratiques exemplaires et le soutien du partage des responsabilités avec les pays d'accueil. Ces efforts feront partie intégrante de l'application du CRRF et serviront à l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés.

Les voies complémentaires d'accès à la protection et aux solutions



Après trois années de captivité, un garçon d'origine Yézidi a été réuni avec sa famille.

Les programmes de réinstallation et d'admission humanitaire sont d'une importance cruciale pour répondre aux besoins de protection urgents. Cependant, en raison de l'augmentation considérable du nombre de réfugiés et de l'écart entre les besoins en matière d'aide humanitaire et les fonds mis à disposition pour y répondre, des approches innovantes pour améliorer l'accès des réfugiés à la protection et aux solutions, ainsi que des engagements plus conséquents en termes de réinstallation, seront nécessaires. Le HCR travaille sur cette question avec les États, les ONG et les réfugiés.

Pendant que les États cherchent à promouvoir des solutions pour les réfugiés dans des pays tiers — conformément à la Déclaration de New York et au CRRF — le HCR continuera d'œuvrer à la mise en place ou à l'élargissement de voies complémentaires d'accès à la protection et à des solutions pour les réfugiés. Cet appel à la solidarité mondiale, à la coopération internationale et à un partage plus équitable des responsabilités reconnaît que lorsqu'une des trois solutions durables — à savoir le rapatriement volontaire, l'intégration

locale ou la réinstallation — n'est pas réalisable pour tous les membres d'une population de réfugiés, en particulier dans les situations de déplacement massif ou prolongé, des voies d'admission sûres et réglementées peuvent permettre aux réfugiés d'accéder à la protection et à des solutions viables. Ces voies d'admission peuvent inclure le regroupement de membres de la famille élargie, la mobilité professionnelle, les programmes de bourses et d'études, ainsi que les régimes régionaux de mobilité. Avec les États et d'autres partenaires, notamment le secteur privé, la société civile, les établissements universitaires, les organisations internationales et les associations des diasporas, le HCR aidera à accroître les options disponibles pour les personnes qui ont moins de chances de trouver une solution durable.

Le HCR fournira également des recommandations et des outils aux États, à son personnel et à ses partenaires pour leur permettre d'identifier, d'élaborer et d'élargir des procédures d'admission complémentaires. L'organisation continue d'appuyer la mise en œuvre et la

progression des initiatives existantes, émanant d'États, de collectivités ou du secteur privé, tout en veillant à la bonne concrétisation des engagements et à l'application à titre expérimental de procédures complémentaires d'admission, notamment en ce qui concerne les réfugiés présents le long de la route de la Méditerranée centrale. Dans ce cadre, le HCR assurera un suivi des progrès, partagera les bonnes pratiques, identifiera et analysera les défis, les obstacles et les risques auxquels sont confrontés les réfugiés dans chaque région, préparera et diffusera des informations sur les voies disponibles pour les réfugiés, favorisera l'accès des réfugiés et offrira des recommandations aux intervenants concernés, ainsi que des conseils sur les mesures à prendre.

Faciliter l'accès des réfugiés et des communautés d'accueil aux services de financement et de crédit peut renforcer leur autosuffisance et leur résilience. En accord avec ses Orientations stratégiques pour la période de 2017 à 2021, le HCR développe son partenariat stratégique avec la Banque mondiale, ainsi qu'avec d'autres institutions financières internationales et des acteurs

du développement, pour mieux inclure les personnes relevant de sa compétence dans les cadres de développement nationaux et dans les stratégies et instruments de planification et de financement des programmes de développement. Ceci améliorera la planification et l'action collective à plus long terme et favorisera l'intégration économique des réfugiés, que ce soit au début d'une urgence ou dans un contexte de déplacement prolongé.

En 2017, le HCR a forgé de nouveaux partenariats, par exemple avec *United World Colleges* et *Talent Beyond Boundaries*, pour élargir l'accès des réfugiés aux études et à l'emploi dans des pays tiers. L'organisation continuera de soutenir ces initiatives en 2018, tout en étudiant de nouvelles pistes. Une enquête pilote a été menée en coopération avec l'OCDE, afin d'étudier les voies régulières et les types de visas utilisés par les réfugiés pour entrer dans des pays de l'OCDE. En s'appuyant sur les résultats de cette étude, le HCR entend à présent aider les États membres de l'OCDE à élaborer des recommandations et des politiques fondées sur des données réelles, concernant les voies complémentaires d'admission des réfugiés.

Une nouvelle vie au Canada pour un jeune Yézidi irakien

Après avoir été détenu en captivité pendant trois ans, Emad, 13 ans, retrouve sa mère ainsi que ses frères et sœurs à Winnipeg au Canada. Nofa Zaghla embrasse Emad pour la première fois depuis leur séparation. La famille a été capturée par des extrémistes armés qui ont attaqué la ville de Sinjar, dans le nord de l'Iraq, en 2014.

Emad a été enrôlé de force dans l'organisation terroriste et a passé trois ans en captivité. Il a été retrouvé sous les décombres d'un immeuble, lorsque la vieille ville de Mossoul a été libérée en juillet 2017. Le HCR a collaboré avec ses partenaires du Winnipeg Accueil Francophone et de l'OIM pour réunir la famille au Canada, dans le cadre de la politique de regroupement familial menée par ce pays.

Pour la première fois depuis des années, Emad peut désormais commencer à oublier le passé et se concentrer sur l'avenir.

« Je veux qu'il soit en bonne santé et heureux », indique sa mère. « Je veux qu'il puisse aller où il veut, librement ».

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2018

PRINCIPALES RÉALISATIONS VISÉES EN 2018

SOLUTIONS DURABLES

POTENTIEL EN MATIÈRE DE RETOUR VOLONTAIRE RÉALISÉ. LE HCR ENTEND :

Soutenir le rapatriement volontaire	Aider les réfugiés à rentrer de leur plein gré, dans la sécurité et la dignité, lorsque les conditions s'y prêtent. Appuyer 2 opérations à améliorer l'évaluation et l'analyse de l'impact de l'allocation en espèces et de l'aide à la réintégration actuellement fournies dans le cadre du processus de rapatriement volontaire.
--	---

RÉINTÉGRATION PLUS DURABLE. LE HCR ENTEND :

Pérenniser la réintégration	Élaborer systématiquement des stratégies pluriannuelles et de partenariats multiples de protection et de recherche de solutions, en concertation avec les autorités nationales, les partenaires de développement et d'autres acteurs, pour faciliter la réintégration des rapatriés et des déplacés de retour dans leur lieu d'origine. S'engager dans un dialogue suivi et dans une analyse continue avec les réfugiés dans les pays d'asile et avec les rapatriés dans les pays d'origine, afin de préparer une réintégration durable.
------------------------------------	---

STRATÉGIE DE RECHERCHE DE SOLUTIONS GLOBALES ÉLABORÉE, RENFORCÉE OU ACTUALISÉE. LE HCR ENTEND :

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie	Aider au mois 10 opérations participant aux expériences pluriannuelles et de partenariats multiples à élaborer, renforcer ou actualiser leurs stratégies. Finaliser et déployer un outil de cartographie juridique, qui permettra d'identifier les obstacles à l'exercice des droits des personnes relevant de la compétence du HCR dans les pays d'asile.
--	---

POTENTIEL EN MATIÈRE D'INTÉGRATION RÉALISÉ. LE HCR ENTEND :

Pérenniser l'intégration locale	Travailler avec les pays d'asile pour recenser les voies d'intégration locale légales et en faciliter l'accès aux réfugiés.
--	---

POTENTIEL EN MATIÈRE DE RÉINSTALLATION RÉALISÉ. LE HCR ENTEND :

Identifier les candidats à la réinstallation et soumettre les demandes correspondantes	Soumettre des demandes de réinstallation pour environ 120 000 personnes dans le monde en 2018.
Organiser les départs en réinstallation	Travailler avec les homologues pour accroître le nombre de départs et assurer ainsi la pleine utilisation des quotas disponibles.
Optimiser la procédure de réinstallation	Avant de les mettre en œuvre plus largement, tester les recommandations issues de la revue et de l'évaluation globales de la procédure de réinstallation du HCR, menées dans le cadre du projet d'innovation en matière de réinstallation.
Assurer l'intégrité de la procédure	Appliquer la nouvelle politique de prévention et de répression des fraudes commises par des personnes relevant de la compétence du HCR dans le cadre des procédures de réinstallation. Organiser des missions d'évaluation technique multifonctionnelles afin d'offrir aux opérations du HCR une aide et des conseils sur les moyens de réduire la fraude.
Assurer la formation et le renforcement des capacités	Mener des activités de formation et de renforcement des capacités afin de faciliter l'application de la nouvelle politique de lutte contre les fraudes commises par des personnes relevant de la compétence du HCR. Élaborer des outils de formation pour aider les nouveaux pays de réinstallation à mettre sur pied des programmes. Assurer une formation sur la politique et les procédures de réinstallation dans les opérations du HCR à travers le monde pour mieux préparer le personnel participant aux opérations de réinstallation. Offrir une assistance et un appui technique à une vingtaine de nouveaux pays de réinstallation (dans le cadre du mécanisme pour les nouveaux pays de réinstallation et d'autres projets).

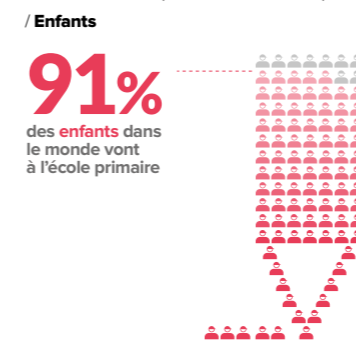
ACCÈS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ



L'éducation offre aux enfants, aux adolescents et aux jeunes réfugiés un environnement sûr, au milieu des multiples incertitudes et problèmes de protection causés par le déplacement. L'éducation est un investissement pour l'avenir: elle crée et forme les artistes, les scientifiques, les philosophes, les architectes, les enseignants, les professionnels de la santé et les fonctionnaires qui reconstruiront et

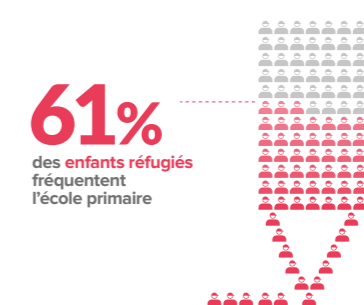
redynamiseront leur pays lorsque la paix sera rétablie et qu'ils seront en mesure d'y rentrer. L'éducation de ces jeunes réfugiés est essentielle au développement pacifique et durable des lieux qui les accueillent et à la prospérité future de leur pays. Malgré tous les efforts déployés, un trop grand nombre de réfugiés ne peuvent toujours pas bénéficier d'un enseignement à la hauteur de leurs ambitions.

Taux d'inscription à l'école primaire



Source: UNESCO (2015)

/ Enfants réfugiés



Source: HCR (2016)

Plus de la moitié des 6,4 millions de réfugiés en âge d'aller à l'école primaire ou secondaire n'ont pas accès à l'enseignement. Dans de nombreuses régions, les enfants et les jeunes réfugiés ont manqué au moins trois années d'école, lorsqu'ils sont allés à l'école.

La stratégie du HCR en matière d'éducation est orientée depuis quelques années sur l'accès durable des réfugiés aux systèmes éducatifs nationaux. Élargir l'accès à une éducation de qualité pour les réfugiés de tout âge, et en particulier pour les femmes et les filles, est primordial pour la protection des enfants et des jeunes réfugiés et pour réaliser des solutions durables. Les partenariats multipartites avec les ministères de l'éducation, l'UNICEF, l'UNESCO, le Partenariat mondial pour l'éducation, le fonds «L'Éducation ne peut attendre», les ONG, la société civile et le secteur privé,

sont tous essentiels pour assurer et maintenir l'accès des enfants et des jeunes issus des communautés réfugiées et d'accueil à l'enseignement, qui fait partie intégrante du CRRF. Comme l'arrivée de réfugiés attire fréquemment l'attention sur les besoins éducatifs de régions défavorisées, le fait d'investir dans des programmes et services nationaux existants, bénéficiant à tous les enfants, peut améliorer la cohésion sociale, accroître le taux de scolarisation et assurer l'accès à des examens reconnus pour tous les enfants et les jeunes des régions où sont accueillis des réfugiés.

Taux d'inscription pour l'enseignement secondaire

/ Adolescents

84%
des adolescents dans le monde fréquentent l'école secondaire



Source: UNESCO (2015)

/ Adolescents réfugiés

23%
des adolescents réfugiés sont inscrits à l'école secondaire

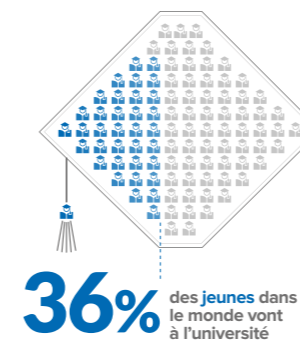
Source: HCR (2016)

La difficulté d'accès à un enseignement de qualité, à des formations et à un perfectionnement des compétences, a été l'une des dix questions soulevées par les jeunes en 2016, lors des Consultations mondiales de la jeunesse réfugiée. L'amélioration de l'accès à l'ensemble du cycle d'enseignement secondaire est l'une des priorités du HCR pour que les jeunes aient la possibilité d'acquérir les connaissances, les compétences et la

confiance nécessaires pour assurer leur protection et leur bien-être, leur autonomie et leur autosuffisance. En 2018, l'organisation s'efforcera systématiquement de remédier aux problèmes de protection et aux obstacles économiques, de manière à améliorer le taux de rétention et de réussite des jeunes en cycle secondaire dans quatre contextes représentatifs: le Kenya, l'Ouganda, le Pakistan et le Rwanda.

Éducation supérieure

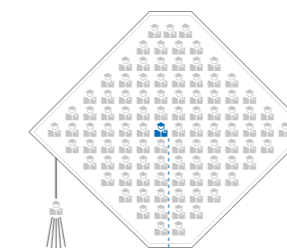
/ Jeunes



36% des jeunes dans le monde vont à l'université

Source: UNESCO (2015)

/ Jeunes réfugiés



1% des jeunes réfugiés vont à l'université

Source: HCR (2016)

Les réfugiés sont pratiquement invisibles dans les statistiques nationales et mondiales relatives à l'éducation. Le HCR s'est donc associé à l'Institut statistique de l'UNESCO en vue de les intégrer aux évaluations et à la planification dans le secteur de l'éducation nationale. L'organisation s'apprête également à fournir en temps réel des données pour orienter la planification stratégique,

la programmation, l'évaluation, le plaidoyer et la recherche (au plan local, régional et mondial) au travers de son Système de gestion des informations sur l'éducation des réfugiés (REMIS). En 2018, ce système sera initié dans six pays africains: le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud et la République-Unie de Tanzanie.

«L'éducation donne les clefs d'un avenir où les réfugiés pourront trouver des solutions pour eux-mêmes et pour leur communauté».

— Filippo Grandi, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Les enfants qui n'ont pas été scolarisés peuvent avoir besoin d'un soutien particulier, notamment sous forme d'enseignement accéléré, pour intégrer avec succès les écoles primaires ou secondaires nationales. Le HCR cherche également à répondre, dans de nombreux contextes, à des besoins spécifiques en matière de formation en assurant notamment: une formation spéciale aux méthodes d'initiation à la lecture pour des enseignants réfugiés au Yémen, un enseignement informel à domicile pour les filles au Pakistan, des programmes communautaires d'incitation à la lecture en Éthiopie et en Jordanie, un programme de formation continue pour des enseignants au Kenya, associant formation des professeurs, accompagnement par les pairs et mentorat mobile.

Les innovations du HCR dans le secteur de l'éducation visent à élargir l'accès et à faciliter l'apprentissage dans les situations où la langue, les matières enseignées et les méthodes pédagogiques diffèrent de celles du pays d'origine des réfugiés. Par exemple, DFID, l'UNICEF et le HCR ont formé et testé avec succès le *Humanitarian Education Accelerator*, une initiative qui vise à identifier les projets et les programmes cherchant à remédier à des difficultés d'apprentissage connues chez les réfugiés et les communautés déplacées, puis à appuyer leur amplification. Cette initiative vise à développer les pratiques prometteuses et la collecte de données vérifiées en Jordanie, au Kenya, au Liban, au Rwanda et au Soudan.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2018

PRINCIPALES RÉALISATIONS VISÉES EN 2018

BESOINS DE BASE ET SERVICES ESSENTIELS

AMÉLIORER L'ACCÈS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ. LE HCR ENTEND :

Utiliser les partenariats et renforcer la capacité pour l'intégration des réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux

Renforcer la capacité interne à s'engager dans des processus de planification nationaux qui intègrent les réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux, en accordant la priorité aux pays où le CRRF et des programmes pluriannuels et de partenariats multiples sont mis en œuvre.

Promouvoir et appuyer l'intégration durable des enfants et des jeunes déplacés dans les programmes et les budgets d'éducation, avec des réseaux mondiaux, notamment le Partenariat mondial pour l'éducation, le Comité directeur SDG 4, le Réseau international pour l'éducation en situations d'urgence (INEE) et l'Éducation ne peut attendre.

Renforcer les partenariats régionaux, avec l'UNICEF, l'UNESCO et d'autres acteurs, et améliorer la planification et le soutien aux autorités locales pour faciliter l'intégration des réfugiés dans les écoles.

Améliorer l'accès à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur

Assurer la scolarisation dans le primaire de 160 000 autres enfants non scolarisés dans le cadre du programme Éduquer un enfant.

En s'appuyant sur les expériences passées, étendre les approches aux pays où l'accès à l'école est entravé par des obstacles similaires.

Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de plus de 6 500 réfugiés dans 50 pays grâce aux bourses financées par l'Initiative académique allemande Albert Einstein pour les réfugiés (DAFI) et à des programmes d'enseignement connecté.

Essayer de doubler le nombre de jeunes réfugiés suivant des études secondaires ou des formations professionnelles et techniques au Kenya, en Ouganda, au Pakistan et au Rwanda.

Accroître la scolarisation (inscription et rétention) des filles

Accroître les taux d'inscription et de rétention des filles dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur au Kenya, en Ouganda, au Pakistan et au Rwanda par des programmes ciblés, et sur la base des recherches menées en 2017 sur les obstacles sexospécifiques qui entravent l'accès à l'éducation.

Renforcer la capacité de gestion des données et connaissances relatives à l'éducation

Collecter et analyser systématiquement des données sur l'éducation dans 6 pays, à travers la mise en œuvre du système REMIS, pour améliorer la planification et le suivi dans le domaine de l'éducation.

Promouvoir l'innovation dans l'éducation pour améliorer l'accès à une éducation de qualité

Exécuter des projets innovants dans 11 pays pour élargir l'accès à l'éducation et améliorer les résultats scolaires.

Renforcer la qualité de l'enseignement et le contenu des programmes dans 33 écoles primaires et secondaires de la République démocratique du Congo, du Kenya, du Soudan du Sud et de République-Unie de Tanzanie par l'accès à la technologie en classe et l'amélioration des méthodes pédagogiques.

Renforcer la collecte de données et la documentation des bonnes pratiques en matière d'enseignement connecté et d'éducation numérique.

POPULATION HAS OPTIMAL ACCESS TO EDUCATION. UNHCR WILL:

Promouvoir l'augmentation des admissions dans les systèmes éducatifs nationaux, à tous les niveaux

Fournir aux opérations un appui technique pour élaborer une stratégie destinée à promouvoir l'admission des personnes relevant de la compétence du HCR dans les systèmes éducatifs nationaux et pour suivre le nombre d'élèves admis.

AUTOSUFFISANCE ET MOYENS DE SUBSISTANCE



La couturière allemande Anna Kossmann (à gauche) aide la réfugiée syrienne Esraa Ali, en formation dans l'atelier de mode Stitch by Stitch, à Francfort en Allemagne.

À l'heure où le système d'intervention humanitaire est soumis à des sollicitations croissantes et où l'écart entre les besoins humanitaires et les ressources disponibles pour y répondre se creuse, il est plus important que jamais de permettre aux réfugiés d'être productifs et autonomes. Le HCR considère l'accès à des moyens de subsistance, c'est-à-dire la capacité d'un réfugié à gagner durablement sa vie, en toute sûreté, comme un facteur d'autonomie important. En collaboration avec les acteurs du développement et le secteur privé, l'organisation entend faire en sorte que les personnes relevant de sa compétence mènent une vie indépendante et productive et soient mieux à même de jouir de leurs droits. Ce faisant, ils seront davantage en mesure de contribuer à la vie de leur pays d'accueil tout en préparant leur avenir, que celui-ci prenne la forme d'un retour dans leur pays d'origine, d'une intégration dans leur pays d'asile ou d'une réinstallation dans un pays tiers.

Œuvrer à l'inclusion financière des réfugiés dans leur pays d'accueil

Le HCR s'est associé à l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA) pour créer un mécanisme de garantie du crédit visant à inciter les investisseurs socialement responsables à financer l'endettement de prestataires de services financiers disposés à accorder des microcrédits orientés sur la consommation ou sur les entreprises. Le fonds bénéficiaire de la garantie de crédit, qui fournira des capitaux aux prestataires de services financiers sélectionnés, est la Fondation Grameen-Crédit Agricole. Le programme sera initialement testé en Jordanie et en Ouganda, avec quatre prestataires de services financiers au cours des quatre prochaines années. Les prestataires recevront également une aide technique dans le cadre de subventions accordées par SIDA, principalement pour réaliser des

Près des quatre cinquièmes des réfugiés du monde vivent dans des zones urbaines où leur intégration économique n'est pas seulement nécessaire à leur survie, mais leur permet de participer à l'économie locale.

études de marché et développer des produits. En outre, le HCR travaille en coopération avec le FENU sur un large mécanisme ciblant une série de prestataires de services financiers dans neuf pays d'Afrique, afin de promouvoir l'accès au crédit, à l'épargne, aux paiements et à la microassurance pour des populations déplacées de force et les communautés qui les accueillent. Le HCR et le FENU collaborent également à une étude sur les envois de fonds, pour mieux

cerner les problèmes spécifiques qui entravent, dans certains pays, l'accès des personnes déplacées à des circuits d'envois de fonds à un coût abordable. Les renseignements fournis par cette étude permettront au HCR et au FENU de mettre au point des approches par pays pour réduire les frais d'envoi, améliorer l'accès à des circuits d'envoi de fonds abordables et chercher les moyens de relier les envois de fonds aux services financiers plus larges.

Renforcer l'autonomie économique des réfugiés les plus pauvres grâce au « modèle de progression »



La famille Ángel Velásquez, (à partir de la gauche) Miriam, Adriana, Valentina, Sebastián et Ricardo, présentent leur pain dans la boulangerie familiale de San José, au Costa Rica. Ils ont ouvert une boulangerie, aujourd'hui très prisée, après avoir fui la Colombie.

Les réfugiés les plus pauvres et les plus vulnérables ont besoin d'interventions spécifiquement ciblées pour devenir économiquement autosuffisants. Depuis 2013, le HCR s'est associé à l'ONG *Trickle Up* pour tester le « modèle de progression » (voir le *Glossaire*) au sein des populations réfugiées. Le modèle de progression est une méthodologie échelonnée, multisectorielle et holistique de renforcement des moyens de subsistance et de la protection. Elle permet d'aider les ménages les plus démunis et les plus vulnérables à « sortir » de l'extrême pauvreté à travers des interventions structurées qui répondent à leurs besoins essentiels et leur fournissent les compétences, les ressources et les capacités nécessaires pour se procurer des moyens de subsistance viables.

Les projets pilotes exécutés au Burkina Faso, au Costa Rica, en Équateur et en

Égypte montrent comment le modèle de progression peut être appliqué avec succès pour soutenir les réfugiés et leurs communautés d'accueil. En s'appuyant sur ces résultats, le HCR a entamé la conception de projets similaires en Argentine, au Mozambique, au Soudan, en Zambie et au Zimbabwe. En 2018, le HCR continuera de concevoir, de soutenir et d'amplifier des projets fondés sur le modèle de progression dans ces pays. En outre, il s'efforcera tout particulièrement de documenter les résultats et les enseignements tirés de ces expériences afin d'inciter et d'aider d'autres acteurs à inclure les réfugiés dans des projets de progression.

Des acteurs du développement et des gouvernements ont d'ores et déjà témoigné de leur volonté d'intégrer des réfugiés dans des initiatives similaires. Par exemple, en Ouganda, USAID investit actuellement dans un projet pilote de 37 millions de dollars fondé sur le modèle de progression, destiné à la fois à la communauté réfugiée et à la communauté d'accueil. En Afghanistan, les anciens déplacés et réfugiés, ainsi que les déplacés internes, sont inclus dans le mécanisme de microfinancement et de soutien du programme de progression de l'Afghanistan. En Équateur, le Ministère de l'inclusion économique et sociale est également disposé à étudier des pistes de collaboration pour élargir son programme de protection sociale.

Mettre les réfugiés en relation avec les marchés mondiaux

Lorsque les réfugiés fuient, ils emportent avec eux leurs traditions, leurs connaissances et leur savoir-faire artisanal qui les unissent et les définissent. Soucieux de les aider à préserver leurs traditions artistiques et de faire de ce patrimoine la pierre angulaire de leur autosuffisance, le HCR travaillera avec le secteur privé pour mettre les réfugiés en relation avec les marchés internationaux, notamment dans le secteur artisanal. Par exemple, le HCR et ses partenaires se sont engagés dans une nouvelle initiative globale visant à relier des artisans réfugiés à des marchés potentiels. L'initiative pour l'accès aux marchés, la conception de produits et l'autonomisation des artisans réfugiés

présentera des produits au moyen d'une plateforme de promotion et de commercialisation ouvrant de nouveaux marchés aux artisans réfugiés, garantissant le respect des principes du commerce équitable et soutenant les entreprises solidaires. Cette initiative repose sur un principe fondamental, à savoir que les activités génératrices de revenus peuvent réduire les vulnérabilités économiques, sociales ou autres qui engendrent des risques en matière de protection. Ce modèle offre au personnel des conseils pour concevoir et exécuter des activités génératrices de revenus en appliquant des méthodes qui élargissent l'accès des artisans aux marchés et atténuent les risques de violence sexuelle et de genre pour les participants et les communautés.

Promouvoir des programmes agricoles et de nutrition respectueux du changement climatique



Des femmes arrosant des plantes dans la ferme du camp de réfugiés de Kakuma, au Kenya.

Un grand nombre de réfugiés sont originaires de zones rurales et ont une maîtrise précieuse des techniques agricoles. Toutefois, en raison de l'insuffisance des ressources naturelles, des risques météorologiques, des aléas du marché et du manque d'accès aux ressources de base,

les activités agricoles ne contribuent que faiblement à l'autonomie économique des réfugiés. Le HCR travaille avec la FAO, le FIDA, le PAM et la Banque mondiale, ainsi qu'avec des alliances mondiales pour l'agriculture et le secteur privé, afin d'élaborer des programmes agricoles pluriannuels. Respectueux du changement climatique et orientés sur des programmes agricoles nutritionnels, ils permettent de renforcer la sécurité alimentaire et l'autosuffisance des personnes déplacées et des communautés qui les accueillent.

En Gambie, le HCR a permis l'autonomisation de 900 femmes réfugiées et des membres des communautés d'accueil en appliquant une approche intégrée en matière de production horticole. Six jardins collectifs ont reçu des matériaux de clôture durables, des systèmes de distribution d'eau fonctionnant à l'énergie solaire, des méthaniseurs qui produisent du gaz pour la cuisine, ainsi que du compost pour fertiliser les sols. Le projet a facilité l'intégration des réfugiées dans les communautés d'accueil.

Promouvoir le droit au travail

Le HCR renforce ses partenariats avec les acteurs du développement pour accompagner les changements, au plan local et national, qui permettront d'élargir l'accès des réfugiés au marché du travail. En collaboration avec l'OIT, le HCR s'appuiera sur les «Principes directeurs sur l'accès au marché du travail des réfugiés et autres personnes déplacées de force», adoptés par le Conseil d'administration de l'OIT en 2016 et sur la Recommandation n°205 concernant «l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience», adoptée par l'OIT en 2017, pour élargir l'accès des réfugiés à des emplois dignes et leur permettre de contribuer à la vie économique de leurs communautés d'accueil.

Le HCR entend promouvoir l'accès des réfugiés à des régimes de mobilité professionnelle équitables, sûrs, réglementés et viables dans des pays tiers, conformément aux normes internationales du travail, au droit international humanitaire et aux droits

de l'homme, afin d'élargir les options disponibles pour les réfugiés qui ont peu de chance de bénéficier d'une solution durable. L'organisation offrira des conseils techniques, communiquera des informations aux réfugiés et organisera des séances d'information et des formations ponctuelles. En outre, elle concevra, mettra en œuvre et suivra des programmes conjoints, pour lesquels elle mobilisera des fonds. Le HCR tirera également parti des progrès accomplis avec l'OCDE, notamment en travaillant avec des acteurs du secteur privé pour s'attaquer aux obstacles à l'emploi des réfugiés et en faisant campagne pour que les réfugiés aient accès au marché du travail dans les pays de l'OCDE. Les principales conclusions de consultations organisées avec des entreprises en Europe et en Amérique ont été publiées dans une note de synthèse conjointe du HCR et de l'OCDE et encouragées auprès des intervenants clés. L'analyse des données favorisera et soutiendra la mise en place et la disponibilité de voies régulières d'accès à la protection et aux solutions pour les réfugiés dans les pays de l'OCDE.



Dawit et Habtom, deux réfugiés érythréens, ont reconstruit leurs vies en Suisse.

Des réfugiés ont trouvé un emploi chez IKEA Suisse

Dawit (au centre) est un réfugié érythréen qui suit une formation chez IKEA dans le cadre d'un stage de préapprentissage. Ici, il est photographié avec Habtom, un collègue du secteur logistique. Dawit est arrivé en Suisse en 2014. Il a intégré le programme de stages d'IKEA Suisse et termine actuellement un préapprentissage en logistique sur le site de Lyssach. Il vient d'obtenir son permis de cariste, qui l'autorise à conduire des chariots élévateurs. Son préapprentissage va le préparer pour entamer une carrière chez IKEA ou dans une autre entreprise suisse. Ses collègues apprécient aussi bien le sérieux dont il fait preuve dans son travail que sa personnalité chaleureuse. Le fait de travailler aux côtés d'un réfugié, disent-ils, leur a permis de donner un visage à la crise mondiale des réfugiés. Habtom est, lui aussi, un réfugié érythréen. Il a participé précédemment au programme de stages d'IKEA. Il suit des cours d'allemand mais il indique que c'est le fait de travailler avec des collègues de langue allemande chez IKEA qui l'a fait progresser le plus.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2018

PRINCIPALES RÉALISATIONS VISÉES EN 2018

SOLUTIONS DURABLES

RENFORCER L'AUTOSUFFISANCE ET LES MOYENS DE SUBSISTANCE. LE HCR ENTEND :

Renforcer la capacité institutionnelle, concernant l'élaboration des programmes d'appui aux moyens de subsistance orientés sur le marché et sur les résultats

Offrir un appui, sous forme d'études annuelles, d'outils, de visites et de support à distance, à plus de 70 opérations pour leur permettre de satisfaire aux critères minimum régissant les programmes d'appui aux moyens de subsistance.

Aider au moins 2 opérations, en partenariat avec l'OIT, à réaliser des études de marché et des analyses de filières pour guider l'élaboration de stratégies pluriannuelles d'appui aux moyens de subsistance.

Assurer le déploiement plus large des indicateurs révisés pour les interventions d'appui aux moyens de subsistance dans 18 pays.

Appuyer la gestion et l'élargissement du fichier de spécialistes des moyens de subsistance.

Organiser 2 séances de formation technique sur les programmes d'appui aux moyens de subsistance à l'intention du personnel du HCR et du personnel affilié à travers le monde.

Offrir et assurer, avec l'OIT, une formation sur les interventions d'appui aux moyens de subsistance des réfugiés orientées sur le marché, à l'intention de spécialistes de l'aide humanitaire et du développement, afin d'améliorer la programmation.

Promouvoir l'inclusion financière des réfugiés

Assurer l'accès au crédit de réfugiés et de communautés d'accueil en Jordanie et en Ouganda, avec SIDA et la Fondation Grameen-Crédit Agricole.

Constituer et gérer, avec le FENU, un fonds d'assistance technique destiné aux prestataires désireux d'offrir des services financiers à des personnes déplacées dans 9 pays : au Cameroun, en République démocratique du Congo, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, au Rwanda, en République-Unie de Tanzanie, au Tchad et en Zambie.

Élargir l'accès des réfugiés à des moyens de subsistance par le développement de filières inclusives

Offrir, dans au moins 11 opérations, une aide technique à des artisans réfugiés pour leur permettre d'élaborer des produits de qualité et d'accéder à des marchés internationaux, en partenariat avec des entreprises socialement responsables et des spécialistes du secteur de l'artisanat.

Créer des opportunités pour les réfugiés dans l'agriculture et les accroître, en partenariat avec des acteurs du développement.

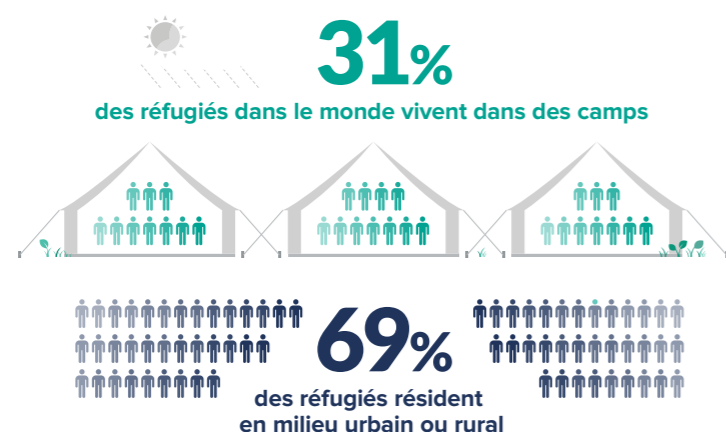
Promouvoir un environnement favorable au renforcement de la participation et de l'autonomie économique des réfugiés

Promouvoir, avec l'OIT, l'accès des réfugiés à des emplois dignes, sur la base des «Principes directeurs sur l'accès au marché du travail des réfugiés et des autres personnes déplacées de force» et de la «Recommandation n°205 concernant l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience» dans les pays qui accueillent des réfugiés.

Élaborer et promouvoir un plan d'action visant à aplanir les obstacles à l'emploi des réfugiés et à améliorer leur accès aux marchés locaux du travail, grâce à un dialogue avec des employeurs du secteur privé.

RECHERCHER DES ALTERNATIVES AUX CAMPS

Pourcentage estimé des réfugiés dans le monde vivant dans ou en-dehors des camps



À travers ses politiques sur les alternatives aux camps et les réfugiés en milieu urbain, le HCR guide les initiatives et les efforts concertés visant à soutenir les réfugiés qui vivent au sein de communautés d'accueil. L'organisation s'attache à susciter davantage de synergies avec les processus nationaux et internationaux de planification de la coopération au développement, en contribuant aux infrastructures locales et en intégrant les réfugiés dans les structures nationales — notamment dans des domaines comme l'éducation et la santé, la nutrition, l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), le logement, les terres et les biens, l'énergie, l'emploi, les réformes du secteur de la sécurité et la gouvernance locale.

Les résultats produits en 2017 par l'outil de diagnostic du HCR concernant les alternatives aux camps reflètent les efforts que l'organisation et ses partenaires ont déployés pour éviter d'ouvrir des camps de réfugiés ou pour démanteler les structures existantes, notamment en intensifiant l'action de sensibilisation et de communication

auprès des réfugiés et des communautés d'accueil et en coopérant davantage avec les autorités nationales. Néanmoins, il y a encore une marge de progression, en ce qui concerne le renforcement de la collaboration, la prise en compte des problèmes touchant les réfugiés et la région d'accueil dans les plans de développement nationaux et l'élimination de certains obstacles entravant la participation des réfugiés à l'économie locale.

En 2018, le HCR s'appuiera sur les progrès accomplis pour investir de manière plus intégrée dans ces approches multisectorielles, en utilisant les outils mis au point et l'expérience acquise lors de l'application de la méthodologie du Plan directeur (voir le *Glossaire*). Celle-ci consiste à faire appel aux acteurs et aux méthodes de l'urbanisme classique pour concevoir et mettre en œuvre des réponses plus intégrées et plus cohérentes hors des camps. Le HCR cherchera également à déterminer comment le développement des infrastructures et la fourniture de

services dans les zones d'installation de réfugiés, notamment par une coopération avec des acteurs du développement, peuvent répondre plus efficacement aux intérêts et aux besoins de la communauté réfugiée comme de la communauté d'accueil, et contribuer à la création d'une communauté intégrée et pérenne.

Ces approches, menées au Bangladesh, en Jordanie, au Kenya et en Ouganda montrent les avantages qu'il y a à intégrer les divers services pour les réfugiés dans

les plans de développement nationaux, conformément aux SDG 6 et 11 et au CRRF, et qui ont permis d'éviter la fourniture de services parallèles. Lorsque de tels progrès sont réalisés, il est important pour les autorités locales d'avoir la capacité de piloter et de coordonner la fourniture de ces services, notamment ceux relatifs à la sécurité, à la justice et à la délivrance de documents d'état civil, à l'eau, aux abris et à la santé, qui pouvaient être menés précédemment par des humanitaires.

Forger des alliances avec la planification du développement national et la coopération internationale au développement

Pour mener une action efficace et produire un impact durable sur la vie des réfugiés et des communautés d'accueil, le HCR s'impliquera davantage dans la planification nationale du développement et dans la planification conjointe des organismes des Nations Unies à travers, notamment l'UNDAF et les SDG et les autres processus existants. Une composante clé de la politique du HCR sur les alternatives aux camps est la collaboration avec des acteurs du développement, comme ONU-Habitat et le PNUD, qui vise à appuyer le renforcement des capacités dans les régions où la présence des réfugiés a considérablement accru les responsabilités des institutions locales et leur zone d'intervention. Le HCR travaille en étroite collaboration avec le PNUD pour soutenir les structures de gouvernance locales et veiller à ce que les lois soient plus inclusives. Cette collaboration sera renforcée pour appuyer les réponses communautaires à Djibouti, en Éthiopie, en Ouganda, au Pakistan et en Turquie en 2018.

L'Alliance mondiale pour la promotion du SDG 16 aidera les gouvernements à faire leur rapport sur les progrès accomplis, concernant l'avènement de sociétés pacifiques, justes et ouvertes, et à tenir compte des priorités, des capacités et des besoins particuliers des réfugiés, des déplacés internes, des rapatriés et des apatrides. Elle supprime également la nécessité de traiter les problèmes en rapport avec l'état de droit liés aux programmes parallèles. Dans le cadre de sa responsabilité au titre du SDG 4, « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie », le HCR continuera à promouvoir l'intégration des enfants et des jeunes dans les systèmes éducatifs nationaux.

ACCÈS À L'ÉNERGIE ET À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Une réfugiée nigériane rentre avec sa moisson quotidienne au camp de Minawao, au Cameroun, où un projet de reboisement est en cours.

Près de 10 millions de personnes déplacées vivent dans des camps, et 80 pour cent d'entre elles n'ont qu'un accès limité aux combustibles et à l'électricité nécessaires pour préparer les repas, s'éclairer, étudier ou entreprendre des activités génératrices de revenus.

Assurer l'accès à l'énergie

L'ambition du HCR est de garantir un accès universel à des sources d'énergie sûres et durables, afin d'améliorer considérablement la santé et le bien-être de millions de personnes déplacées. Ceci permettra également de faire d'importantes économies pour l'organisation et d'autres acteurs, car le coût de la prise en charge des besoins énergétiques essentiels des réfugiés accueillis dans les camps et les zones d'installation est estimé à plus de 500 millions de dollars par an.

L'organisation élabore une stratégie en matière de production électrique non polluante dans le cadre de ses efforts pour parvenir à la neutralité climatique. En partenariat avec la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)*, la Fondation IKEA, *Schneider Electric*, la *Moving Energy Initiative* et Ingénieurs Sans Frontières, entre autres, le HCR

accroît sa capacité, son expertise et l'innovation, en rassemblant des données sur les besoins énergétiques, dont la nécessité se fait grandement sentir, en comparant les coûts des différentes technologies et en concevant des systèmes adaptés.

En Éthiopie, en Jordanie, au Soudan du Sud et au Zimbabwe, l'organisation exécute des projets pilotes qui permettront d'étendre l'utilisation de réseaux électriques économes, sûrs et durables à une série d'autres sites. Ces systèmes associeront des mécanismes de financement innovants aux technologies les plus récentes en matière d'énergies renouvelables pour fournir de l'électricité dans des situations d'urgence et de crises prolongées, ce qui réduira la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, fera baisser les coûts opérationnels et minimisera les émissions de dioxyde de carbone.



Depuis la mise en service de la centrale solaire du camp d'Azraq en Jordanie, les réfugiés peuvent passer la soirée hors de leurs abris.

La nouvelle vie du camp de réfugiés d'Azraq après le coucher du soleil

Une ferme solaire, financée par la campagne de la Fondation IKEA, « Un brillant avenir pour les réfugiés », a permis d'alimenter en énergie renouvelable une population qui vivait depuis deux ans et demi avec un accès sporadique à l'électricité et contribuera à la stratégie énergétique de la Jordanie, qui est de passer à une économie verte d'ici 2020.

Le HCR institutionnalise actuellement les aides en espèces afin de promouvoir les moyens de subsistance qui utilisent des énergies non polluantes. Ceci permettra d'impliquer les personnes dans le choix de produits et de services énergétiques adaptés à leurs besoins, et encouragera le développement des activités génératrices de revenus et de l'entrepreneuriat. Cette approche est mise en œuvre pour permettre aux réfugiés d'accéder, par exemple, à des combustibles non polluants pour la cuisson : granules au Rwanda, ou gaz de pétrole liquéfié en Jordanie et au Niger. Elle favorise aussi le commerce : certains réfugiés vendent des dispositifs d'éclairage alimentés à l'énergie solaire au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2018

PRINCIPALES RÉALISATIONS VISÉES EN 2018

BESOINS DE BASE ET SERVICES ESSENTIELS

ELARGIR L'ACCÈS DES POPULATIONS AUX ÉNERGIES NON POLLUANTES. LE HCR ENTEND :

Mettre au point des solutions d'éclairage pour améliorer la sécurité la nuit

Mettre en œuvre des projets d'éclairage public et sportif au Rwanda en partenariat avec le Comité international olympique.

Achever l'installation de mini-réseaux d'éclairage en République-Unie de Tanzanie, avec le soutien de *Philips Lighting*.

Améliorer l'accès aux produits et services dans le domaine de l'énergie Promouvoir les moyens de subsistance en lien avec les énergies non polluantes

Promouvoir l'aide en espèces dans les interventions énergétiques menées dans 10 pays, pour permettre aux réfugiés de choisir leurs propres services énergétiques, ce qui créera des emplois et favorisera le développement de marchés locaux.

Offrir une formation technique et commerciale sur les systèmes électriques liés aux énergies renouvelables à au moins 200 entrepreneurs issus des communautés réfugiées et d'accueil.

Réduire les émissions de dioxyde de carbone

Mener à terme l'agrandissement de la centrale solaire de Jordanie (Azraq), en la faisant passer de 2MW à 5MW.

Tester les nouvelles méthodes de production électrique propre dans 10 opérations cibles.

Mettre au point des dispositifs de production électrique hors réseau non polluante pour remplacer les générateurs diesel.

Améliorer la santé et le bien-être des réfugiés

Entreprendre des évaluations et des études de faisabilité approfondies dans au moins 5 pays afin d'élaborer des solutions optimales en matière de combustibles et de favoriser l'activité économique.

Élaborer une boîte à outils sur les évaluations relatives aux dispositifs de cuisson non polluants, à l'intention du personnel de terrain.

Renforcer les capacités et l'expertise Consolider les partenariats

Développer l'innovation et renforcer la capacité technique dans le cadre de partenariats collaboratifs avec des acteurs du secteur privé, des universités et d'autres organisations humanitaires.

Détacher au moins 2 spécialistes de l'énergie supplémentaires, issus d'organisations partenaires, pour planifier et exécuter avec efficacité des interventions.

Affiner et améliorer les interventions dans le domaine de l'énergie par le suivi et l'évaluation

Intégrer le suivi et l'évaluation dans tous les programmes énergétiques avec des indicateurs clés.

Protection de l'environnement

Conformément aux engagements pris au titre des SDG, le HCR s'attache tout particulièrement à traiter les risques environnementaux auxquels sont exposés les communautés réfugiées et les communautés d'accueil et à atténuer la dégradation de l'environnement, en luttant par exemple contre le déboisement.

Le HCR entend développer de manière plus effective et plus holistique les programmes liés à l'énergie et l'environnement en s'assurant que toutes les solutions mises en œuvre sont durables et permettent d'éviter le gaspillage de ressources.

L'organisation entend accéder aux mécanismes de financement de l'action climatique pour permettre aux réfugiés et aux communautés d'accueil d'accroître leur résilience face aux changements climatiques. À cette fin, des projets pilotes sont prévus au Cameroun, au Niger, au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie. Dans le cadre du Partenariat d'apprentissage Unité d'action des Nations Unies en matière de changements climatiques avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le HCR intensifie la sensibilisation aux changements climatiques. En collaborant avec des partenaires dotés de solides moyens et le secteur privé, l'organisation s'efforce de réduire l'empreinte environnementale de ses opérations.

L'organisation cherche à renforcer sa collaboration sur les questions environnementales et climatiques avec divers leaders d'opinion et parties prenantes. Par exemple, l'organisation a renforcé ses partenariats avec la FAO pour produire de la biomasse, évaluer les ressources forestières et élaborer des plans de gestion environnementale ; et avec la Banque mondiale, qui a assuré le renforcement des capacités de partenaires locaux en République-Unie de Tanzanie

pour améliorer la qualité des programmes de protection de l'environnement. Dans le nord du Cameroun, un nouveau partenariat a été noué avec un acteur du secteur privé, la *LandLife Company*, pour mener une campagne de reboisement à grande échelle en utilisant des technologies novatrices.

En 2018, un solide programme de suivi et d'évaluation recensera les meilleures pratiques et les enseignements tirés des initiatives menées avec des partenaires du secteur privé. Ce programme contribuera aux efforts déployés par le HCR pour renforcer la programmation axée sur les résultats, en élaborant des indicateurs qui mesurent avec précision l'impact des programmes de protection de l'environnement. L'organisation communiquera des recommandations techniques sur des technologies spécifiques et sur l'élaboration de programmes intégrés et pérennes dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement au Cameroun, à l'Éthiopie, à la Jordanie, au Kenya, au Niger, à l'Ouganda, au Rwanda, à la République-Unie de Tanzanie et au Tchad. Il est notamment prévu d'utiliser des technologies hybrides, pour réduire les coûts liés à l'emploi d'équipements fonctionnant au diesel. En outre, l'organisation collaborera avec l'IUCN, OCHA, le PNUE et le WWF dans le cadre des Évaluations coordonnées pour la protection de l'environnement dans l'action humanitaire, afin d'actualiser et d'harmoniser les méthodes d'évaluation de l'impact environnemental en situation d'urgence.

COEXISTENCE PACIFIQUE ENCOURAGÉE

MIEUX GÉRER L'ENVIRONNEMENT COMMUN. LE HCR ENTEND :

Prévenir l'érosion dans les camps ou y remédier

Appuyer la mise en œuvre de plans de gestion de l'environnement au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie, en partenariat avec la *Relief to Development Society*.
Contribuer aux réponses d'urgence qui prévoient l'implantation de zones d'installation, pour veiller à ce que l'érosion des sols soit prise en compte lors de l'aménagement des sites.
Entreprendre un inventaire global des sites qui accueillent des réfugiés, pour identifier les terrains à risque et les phénomènes d'érosion potentiellement dangereux.

Renforcer le reboisement et la gestion des ressources forestières faisant appel à la participation de la collectivité

Tester et suivre les techniques et technologies de reboisement appliquées à titre expérimental au Cameroun et au Malawi, en partenariat avec la *Land Life Company*.
Travailler avec la FAO et d'autres partenaires pour concevoir et mettre en œuvre des interventions de protection et de régénération des ressources forestières fondées sur des données vérifiées en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et en situation d'urgence.
Entreprendre un inventaire mondial des zones forestières gérées par le HCR et évaluer la valeur et la productivité de toutes ces zones.

Prévenir l'utilisation non pérenne des eaux de surface ou y remédier

Appuyer la mise en œuvre de plans de gestion de l'environnement au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie.
Contribuer aux réponses d'urgence qui prévoient la création de zones d'installation, pour veiller à ce que la préservation des eaux de surface soit assurée lors de l'aménagement des sites.
Soutenir les interventions dans le secteur WASH et le secteur des abris, en intégrant des solutions nouvelles d'alimentation en eau, permettant par exemple la récupération des eaux de pluie, dans la conception des infrastructures.
Entreprendre un inventaire global des sites qui accueillent des réfugiés pour identifier ceux qui dépendent des eaux de surface, et surveiller la salubrité et la stabilité de l'eau.

Aider les réfugiés et les communautés d'accueil à renforcer leur résilience aux changements climatiques

Intensifier la collaboration pour accéder aux financements nécessaires au renforcement de la résilience aux changements climatiques.
Achever la conception et lancer la mise en œuvre d'un programme holistique de camps de réfugiés écologiquement durables au Cameroun, au Niger, au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie.
Entreprendre un inventaire mondial des sites qui accueillent des réfugiés, pour déterminer les régions et les pays qui seront jugés prioritaires lors de l'intensification et de l'extension du programme des Camps verts en 2020.

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DU HCR ET ÉTATS PARTIES AUX CONVENTIONS RELATIVES AUX RÉFUGIÉS ET À L'APATRIDIE

Le HCR est placé sous la direction de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil économique et social (ECOSOC). En 1958, l'ECOSOC a établi le Comité exécutif du Programme du Haut Commissariat suite à une résolution de l'Assemblée générale. Il a pour fonctions principales d'approuver les programmes du Haut Commissariat, de conseiller le Haut Commissaire dans l'exercice de ses fonctions (principalement sur les questions de protection) et de surveiller les finances et la gestion de l'organisation.

Le Comité exécutif tient une session annuelle à Genève, au mois d'octobre. La soixante-huitième session a eu lieu du 2 au 6 octobre 2017. Des réunions du Comité permanent du Comité exécutif sont organisées à différentes dates au cours de l'année afin de poursuivre le travail entre les sessions plénières.

La participation à l'ExCom est fondée sur la base géographique la plus large possible parmi les États, ayant un intérêt manifeste et se consacrant à la recherche de solutions au problème des réfugiés. Fin 2017, l'ExCom comptait 101 membres – en bleu – dans le tableau ci-dessous qui présente également les pays signataires des Conventions relatives aux réfugiés (Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et son Protocole de 1967) et des Conventions relatives à l'apatridie (Convention de 1954 relatif au statut des apatrides et Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie).

	Convention relative au statut des réfugiés et Protocole de 1967		Conventions relative au statut des apatrides et à la réduction de l'apatridie	
	1951	1967	1954	1961
Afghanistan	2005	2005		
Afrique du Sud	1996	1996		
Albanie	1992	1992	2003	2003
Algérie	1963	1967	1964	
Allemagne	1953	1969	1976	1977
Angola	1981	1981		
Antigua-et-Barbuda	1995	1995	1988	
Argentine	1961	1967	1972	2014
Arménie	1993	1993	1994	1994
Australie	1954	1973	1973	1973
Autriche	1954	1973	2008	1972
Azerbaïdjan	1993	1993	1996	1996
Bahamas	1993	1993		
Bangladesh				
Barbades			1972	
Bélarus	2001	2001		
Belgique	1953	1969	1960	2014
Bélice	1990	1990	2006	2015
Bénin	1962	1970	2011	2011
Bolivie (État plurinational de)	1982	1982	1983	1983
Bosnie-Herzégovine	1993	1993	1993	1996
Botswana	1969	1969	1969	
Bésil	1960	1972	1996	2007
Bulgarie	1993	1993	2012	2012
Burkina Faso	1980	1980	2012	2017
Burundi	1963	1971		
Cabo Verde		1987		
Cambodge	1992	1992		
Cameroun	1961	1967		
Canada	1969	1969		1978
Chile	1972	1972		
Chine	1982	1982		
Chypre	1963	1968		
Colombie	1961	1980		2014
Congo	1962	1970		
Costa Rica	1978	1978	1977	1977
Côte d'Ivoire	1961	1970	2013	2013
Croatie	1992	1992	1992	2011
Danemark	1952	1968	1956	1977
Djibouti	1977	1977		
Dominique	1994	1994		
Égypte	1981	1981		
El Salvador	1983	1983	2015	
Équateur	1955	1969	1970	2012
Espagne	1978	1978	1997	
Estonie	1997	1997		
États-Unis d'Amérique		1968		
Éthiopie	1969	1969		
Ex-République yougoslave de Macédoine	1994	1994	1994	
Fédération de Russie	1993	1993		
Fidji	1972	1972	1972	
Finlande	1968	1968	1968	2008
France	1954	1971	1960	
Gabon	1964	1973		

Les Fidji, la Lituanie et le Paraguay sont devenus membres de l'ExCom en 2017

Le Burkina Faso et le Luxembourg ont adhéré en 2017 à la Convention de 1961 sur la réduction de l'apatridie.

	1951	1967	1954	1961
	Gambie	1966	1967	2014
Géorgie	1999	1999	2011	2014
Ghana	1963	1968		
Grèce	1960	1968	1975	
Guatemala	1983	1983	2000	2001
Guinée	1965	1968	1962	2014
Guinée équatoriale	1986	1986		
Guinée-Bissau	1976	1976	2016	2016
Haïti	1984	1984		
Honduras	1992	1992	2012	2012
Hongrie	1989	1989	2001	2009
Îles Salomon	1995	1995		
Inde				
Iran (République islamique d')	1976	1976		
Irlande	1956	1968	1962	1973
Islande	1955	1968		
Israël	1954	1968	1958	
Italie	1954	1972	1962	2015
Jamaïque	1964	1980		2013
Japon	1981	1982		
Jordanie				
Kazakhstan	1999	1999		
Kenya	1966	1981		
Kirghizistan	1996	1996		
Kiribati			1983	1983
Lesotho	1981	1981	1974	2004
Lettonie	1997	1997	1999	1992
Liban				
Libéria	1964	1980	1964	2004
Libye			1989	1989
Liechtenstein	1957	1968	2009	2009
Lituanie	1997	1997	2000	2013
Luxembourg	1953	1971	1960	2017
Madagascar	1967			
Malawi	1987	1987	2009	
Mali	1973	1973	2016	2016
Malte	1971	1971		
Maroc	1956	1971		
Mauritanie	1987	1987		
Mexique	2000	2000	2000	
Monaco	1954	2010		
Monténégro	2006	2006	2006	2013
Mozambique	1983	1989	2014	2014
Namibie	1995	1995		
Nauru	2011	2011		
Nicaragua	1980	1980	2013	2013
Niger	1961	1970	2014	1985
Nigéria	1967	1968	2011	2011
Norvège	1953	1967	1956	1971
Nouvelle-Zélande	1960	1973		2006
Ouganda	1976	1976	1965	
Pakistan				
Panama	1978	1978	2011	2011
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1986	1986		
Paraguay	1970	1970	2014	2012
Pays-Bas	1956	1968	1962	1985
Pérou	1964	1983	2014	2014
Philippines	1981	1981	2011	
Pologne	1991	1991		
Portugal	1960	1976	2012	2012
République centrafricaine	1962	1967		
République de Corée	1992	1992	1962	
République de Moldova	2002	2002	2012	2012
République démocratique du Congo	1965	1975		
République dominicaine	1978	1978		
République-Unie de Tanzanie	1964	1968		
Roumanie	1991	1991	2006	2006
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1954	1968	1959	1966
Rwanda	1980	1980	2006	2006
Saint-Siège	1956	1967		
Saint Kitts et Nevis	2002			
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1993	2003	1999	
Samoa	1988	1994		
Sao Tomé-et-Principe	1978	1978		
Sénégal	1963	1967	2005	2005
Serbie	2001	2001	2001	2011
Seychelles	1980	1980		
Sierra Leone	1981	1981	2016	2016
Slovaquie	1993	1993	2000	2000
Slovénie	1992	1992	1992	
Somalie	1978	1978		
Soudan	1974	1974		
Suède	1954	1967	1965	1969
Suisse	1955	1968	1972	
Suriname	1978	1978		
Swaziland	2000	1969	1999	1999
Tadjikistan	1993	1993		
Tchad	1981	1981	1999	1999
Tchéquie	1993	1993	2004	2001
Thaïlande				
Timor-Leste	2003	2003		
Togo	1962	1969		
Trinité-et-Tobago	2000	2000	1966	
Tunisie	1957	1968	1969	2000
Turkménistan	1998	1998	2011	2012
Turquie	1962	1968	2015	
Tuvalu	1986	1986		
Ukraine	2002	2002	2013	2013
Uruguay	1970	1970	2004	2001
Venezuela (République bolivarienne du)		1986		
Yémen	1980	1980		
Zambie	1969	1969	1974	
Zimbabwe	1981	1981	1998	
Total Parties	145	146	89	70

Affectation (des contributions)

Condition émise par un donateur, limitant ou orientant l'usage des fonds.

CONTRIBUTIONS NON AFFECTÉES

Aucune restriction quant à l'usage des fonds.

CONTRIBUTIONS À AFFECTATION LARGE

Contributions affectées à une région (par ex. l'Afrique), à une sous-région (par ex. l'Afrique de l'Ouest), au Siège ou aux Programmes globaux.

Les contributions destinées à un Pilier précis (par ex. le Pilier 1 – Réfugiés) au niveau mondial, régional ou sous-régional, ainsi qu'à des programmes supplémentaires couvrant plus d'un pays, c'est-à-dire au niveau sous-régional ou régional pour une situation spécifique (par ex. la Situation somalienne) et les contributions affectées à un thème ou à une activité spécifique au niveau sous-régional ou supérieur entrent également dans cette catégorie.

CONTRIBUTIONS AFFECTÉES

Contributions affectées à un pays précis, à un lieu ou à une population spécifique, sans aucune autre restriction. Les contributions à affectation large, destinées à des programmes supplémentaires mais limitées à un seul pays, rentrent également dans cette catégorie.

CONTRIBUTIONS À AFFECTATION STRICTE

Contributions affectées au niveau d'un pays, du siège ou aux Programmes globaux et destinées à des secteurs et/ou activités spécifiques. Toutes les contributions en nature, et toutes les contributions relatives au personnel y compris les JEA, les consultants et agents détachés rentrent dans cette catégorie.

Aides en espèces

Désignent toutes les aides où les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR reçoivent, à titre individuel ou collectif, des espèces ou des bons pour des produits ou services. Les liquidités ou bons remis aux gouvernements ou aux autres acteurs de l'État, de même que

les paiements destinés aux travailleurs humanitaires ou aux prestataires de services ne sont pas inclus dans cette définition. Les expressions « interventions en espèces », « transferts monétaires » et « programmes de transfert d'espèces » sont synonymes et peuvent être utilisées indifféremment.

Apatride

Individu qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de la législation en vigueur sur son territoire, ou individu dont la nationalité n'est pas déterminée.

Approche de responsable de groupe sectoriel

Part du processus de réforme humanitaire des Nations Unies engagé en 2005 visant à améliorer l'efficacité de la réponse humanitaire, sa prévisibilité et la responsabilité des actions humanitaires. Cette approche a été adoptée par le Comité permanent interorganisations en tant que mécanisme servant à adresser les lacunes identifiées dans les réponses, et d'améliorer la qualité des actions humanitaires en renforçant les partenariats entre les agences des Nations Unies, le mouvement de la Croix-Rouge, les organisations internationales et les ONG. Le HCR est désigné comme responsable des groupes sectoriels des abris d'urgence, la coordination et la gestion des camps et la protection dans les situations de conflits provoquant des déplacements internes.

Approche de protection communautaire

Stratégie de partenariat inclusive, qui prend en compte les capacités et les ressources des personnes relevant de la compétence du HCR en encourageant leur participation dans des activités programmées.

Asile

Le fait pour un État d'accorder la protection sur son territoire à un ressortissant d'un autre État fuyant son pays en raison de persécutions ou de dangers graves. L'asile englobe divers

éléments, dont le principe de non-refoulement, l'autorisation de demeurer sur le territoire du pays d'accueil et des normes de traitement humain.

Autosuffisance

Réfère à la capacité des personnes, des ménages ou des communautés à subvenir à leurs propres besoins et de jouir de leurs droits de manière viable et de vivre dignement.

Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF)

Voir la *Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants*.

Clauses de cessation

Dispositions légales mettant un terme au statut de réfugié lorsque cette forme de protection n'est plus nécessaire ou justifiée. Les clauses dites de cessation sont énoncées à l'article 1C de la Convention de 1951 et à l'Article 1.4 de la Convention de 1969 de l'OUA sur les réfugiés.

Clauses d'exclusion

Dispositions légales qui refusent le bénéfice de la protection internationale à des personnes qui satisferaient par ailleurs aux critères d'obtention du statut de réfugié.

Dans la Convention de 1951, les clauses d'exclusion figurent aux articles 1D, 1E et 1F. Elles s'appliquent aux catégories de personnes suivantes :

- personnes bénéficiant d'une protection ou d'une assistance de la part d'un organisme ou d'une institution des Nations Unies autre que le HCR;
- personnes ayant les droits et les obligations attachés à la possession de la nationalité du pays où elles résident;
- personnes dont on a des raisons sérieuses de penser qu'elles ont commis un crime contre la paix, un crime de guerre, un crime contre l'humanité, un crime grave de droit commun ou des agissements contraires aux buts et principes des Nations Unies.

Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire (ExCom)

Comité chargé d'approuver les programmes d'assistance du HCR, de conseiller le Haut Commissaire dans l'exercice de ses fonctions et de superviser

les finances et l'administration de l'organisation. L'ExCom est composé des représentants de 101 États (2017) qui démontrent un intérêt à la problématique des réfugiés.

Comité permanent interorganisations (IASC)

Principal mécanisme de coordination interorganisations des activités d'assistance humanitaire.

Concept du pays tiers sûr

Un demandeur d'asile peut se voir refuser l'accès à la procédure d'asile dans le pays où il a déposé sa demande dans le cas où un pays tiers, dans lequel le demandeur d'asile serait protégé du risque de refoulement et jouirait de l'asile en accord avec les normes internationales, assume la responsabilité d'examiner la demande.

Concept du premier pays d'asile

Un demandeur d'asile peut se voir refuser l'accès à la procédure d'asile dans le pays où il a déposé sa demande s'il est déjà reconnu réfugié dans un autre pays (au sein duquel il jouit de la protection internationale).

Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes de réfugiés en Afrique

Convention régionale élargissant la définition du réfugié telle que stipulée dans la Convention de 1951. Adoptée en 1969, la Convention de l'Organisation de l'Unité africaine stipule que le terme « réfugié » « s'applique à toute personne obligée de quitter son pays du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ».

Convention de l'UA sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala)

Cette Convention de l'Union africaine a été adoptée en octobre 2009 et est entrée en vigueur le 6 décembre 2012.

C'est le premier instrument juridiquement contraignant sur le déplacement interne à l'échelle d'un continent. Elle fournit un cadre régional détaillé énonçant des dispositions pour la protection et l'assistance des déplacés internes. Elle fait également référence aux causes profondes du déplacement et aux moyens de le prévenir.

Convention relative au statut des apatrides (Convention de 1954)

Convention qui définit l'apatridie et fixe un cadre permettant à une personne résidant légalement dans un pays d'obtenir un statut juridique. Adoptée en septembre 1954, la Convention est entrée en vigueur en juin 1960.

Convention relative au statut des réfugiés (Convention de 1951)

Ce traité fixe le cadre le plus largement applicable pour la protection des réfugiés. Adoptée en juillet 1951, la Convention est entrée en vigueur en avril 1954. L'article 1 de la Convention limite sa portée aux « événements survenus avant le premier janvier 1951 », mais cette restriction a été levée par le Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés.

Convention sur la réduction des cas d'apatridie (Convention de 1961)

Traité qui prévoit l'octroi de la nationalité à une personne qui, autrement, serait apatride, et qui a des liens avec un État parce que ses parents en possèdent la nationalité ou parce qu'il est né sur son territoire. La Convention stipule également que nul ne peut perdre la nationalité d'un État s'il doit de ce fait devenir apatride. Le HCR s'est vu confier une mission précise aux termes de l'article 11 de la Convention.

Coûts d'appui aux programmes

Dépenses associées aux unités administratives chargées de formuler, d'élaborer, d'exécuter et d'évaluer les programmes du HCR.

Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants

En septembre 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté un ensemble d'engagements destinés à améliorer la protection des réfugiés et des migrants, énoncés dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. La Déclaration expose les éléments fondamentaux d'une réponse globale aux déplacements de réfugiés, fondée sur les principes de la coopération internationale et du partage des responsabilités, ainsi que sur une plus grande intégration des réfugiés au sein des communautés qui les accueillent.

Ce *Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF)* est aujourd'hui appliqué dans une série de situations précises, grâce à la mobilisation de partenariats, nouveaux ou existants, avec les acteurs de développement, les ONG humanitaires, le secteur privé et la société civile sous la conduite des gouvernements des pays d'accueil. Le cadre s'articule autour de quatre éléments principaux visant à apporter des réponses plus prévisibles et plus viables aux déplacements massifs de réfugiés, de manière à :

- Alléger les pressions exercées sur les pays d'accueil;
- Renforcer l'autonomie des réfugiés;
- Elargir l'accès à des solutions dans des pays tiers;
- Aider à créer les conditions nécessaires dans les pays d'origine pour un retour des réfugiés dans la sécurité et la dignité.

La Déclaration de New York invite le HCR à développer le cadre d'action global pour les réfugiés et à initier son application pratique dans chaque situation donnant lieu à un déplacement massif de réfugiés, en vue de l'élaboration du *pacte mondial sur les réfugiés*, qui doit être soumis pour adoption à l'Assemblée générale en 2018.

Demandeur d'asile

Individu sollicitant la protection internationale. Dans les pays appliquant des procédures d'examen individualisées, un demandeur d'asile est un individu dont la demande d'asile n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive de la part du pays d'accueil potentiel. Tout demandeur d'asile n'est pas nécessairement reconnu comme réfugié à l'issue du processus, toutefois tout réfugié a, dans un premier temps, été demandeur d'asile.

Déplacé interne

Personne obligée ou contrainte de fuir son foyer ou son lieu de résidence habituel « notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'a pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État » (d'après les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays).

Détermination de l'intérêt supérieur (DIS)

Procédure officielle, intégrant des garanties strictes, destinée à déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant lors de la prise de décisions de protection importantes, ayant une incidence sur son avenir.

Détermination du statut de réfugié (DSR)

Procédures légales et administratives entreprises par les États et/ou le HCR pour déterminer s'il convient de reconnaître à un individu le statut de réfugié, en vertu du droit national et international.

Enregistrement

L'enregistrement peut être assuré de différentes manières, variant selon les conditions opérationnelles et les données nécessaires.

L'Enregistrement de niveau 1, souvent désigné par l'expression « enregistrement des ménages », rassemble uniquement les informations élémentaires obtenues auprès des personnes relevant de la compétence du HCR, en vue de mettre en place un système de distribution de base ou de fournir des estimations démographiques.

L'Enregistrement de niveau 2 consiste à recueillir un nombre limité d'informations personnelles auprès de chaque individu afin d'exécuter des activités essentielles de planification, de suivi et de protection.

L'Enregistrement de niveau 3 représente le mode de collecte le plus complet, rassemblant les données personnelles détaillées des personnes relevant de la compétence du HCR, nécessaires pour assurer une gestion individuelle des cas et trouver des solutions durables.

Équipe de pays pour l'action humanitaire

Équipe composée d'organisations menant une action humanitaire dans un même pays et s'engageant à participer aux dispositifs de coordination. L'objectif est de coordonner les activités de ces organisations, de veiller à ce que l'action dans les pays soit régulée par des principes, menée en temps utile et efficace, et à ce qu'elle contribue au relèvement à plus long terme.

Évaluation de l'intérêt supérieur

Évaluation individuelle des besoins de protection des enfants déplacés, réalisée par le personnel pour veiller à ce que les programmes de prise en charge accordent toute l'attention voulue à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Gestion axée sur les résultats

Philosophie et méthode de gestion qui considère l'obtention de résultats comme la fonction essentielle de la gestion.

Grand compromis

Accord conclu lors des discussions préparatoires du Sommet mondial sur l'action humanitaire par les principaux donateurs et les organisations humanitaires sur dix axes de travail. Cet accord vise à réduire le déficit de financement humanitaire et à fournir davantage d'aide aux opérations en première ligne. Cette initiative est née des recommandations contenues dans le rapport du Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire, nommé par le Secrétaire général des Nations Unies, intitulé « Trop important pour échouer — Répondre au déficit de financement humanitaire. »

Groupe de droits fondamentaux

Ces groupes englobent chacun une série d'objectifs en rapport avec le même thème utilisé par le HCR pour la planification et la budgétisation. Il y a neuf groupes pour différents secteurs de la protection, de l'assistance, des relations extérieures et de l'appui aux opérations. Par exemple, les objectifs pour « les abris », « l'eau » et « les services d'assainissement » sont tous regroupés sous le groupe de droits fondamentaux « besoins de base et services essentiels ».

Intégration locale

Implique un statut légal durable pour les réfugiés dans le pays de l'asile, leur permettant de jouir de leurs droits au niveau national sans discrimination.

Jeune expert associé (JEA)

Jeune professionnel, parrainé par un gouvernement et occupant un poste au HCR.

Malnutrition

La malnutrition est un terme médical général utilisé pour désigner un état pathologique causé par une alimentation inadéquate ou insuffisante qui ne permet pas de maintenir l'organisme en bonne santé. La malnutrition a une incidence négative sur le développement et entraîne également une modification des fonctions du corps.

MALNUTRITION AIGUË GLOBALE (GAM)

La malnutrition aiguë globale est une mesure de l'état nutritionnel d'une population (qui est

souvent utilisé dans les situations de réfugiés prolongées). Elle est l'un des indicateurs de base pour évaluer le degré de sévérité d'une crise humanitaire.

MALNUTRITION AIGUË SÉVÈRE

- Le kwashiorkor
Malnutrition grave due à une carence en protéines, qui provoque une infiltration des liquides sanguins dans l'estomac et un gonflement de l'abdomen.
- Le marasme
Résulte d'un déficit énergétique général. Il se manifeste par une maigreur extrême, avec une fonte totale des graisses et une perte des tissus musculaires. Le marasme est considéré comme une urgence médicale. Il entraîne souvent la mort lorsqu'il n'est pas traité.

Mineurs isolés

Enfants séparés de leurs parents ou d'une autre personne chargée de subvenir à leurs besoins dans une situation de déplacement.

Modèle de coordination pour les réfugiés

Conformément au mandat du Haut Commissaire, le modèle établit le rôle et les responsabilités du HCR, réaffirmant et standardisant sa responsabilité d'encadrement et de coordination des actions internationales relatives aux réfugiés avec l'ensemble des partenaires engagés dans la réponse au travers d'une plateforme interorganisations et sous la conduite générale du gouvernement du pays d'accueil.

Modèle de progression

Modèle de réduction de la pauvreté qui vise à faire sortir les populations des zones rurales de la pauvreté par un enchaînement d'interventions. Cette méthodologie s'inscrit dans la « Stratégie globale du HCR pour les moyens de subsistance 2014-2018 ».

Mouvements mixtes

Mouvements transfrontaliers de personnes qui ont des profils de protection, des raisons de se déplacer et des besoins très divers, mais qui empruntent les mêmes itinéraires et ont recours aux mêmes moyens de transport.

Mouvements secondaires

Déplacements des demandeurs d'asile et des réfugiés qui quittent de leur propre initiative leur premier pays d'accueil pour se rendre dans un autre pays afin d'y chercher une protection et des solutions.

Pacte mondial sur les réfugiés

Voir la *Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants*.

Personnes ayant des besoins spécifiques

Individus, familles ou groupes qui ont besoin d'une aide supplémentaire pour surmonter les difficultés qui les empêchent d'accéder à leurs droits et d'en jouir.

Personne relevant de la compétence du HCR

Personne dont les besoins en matière de protection et d'assistance concernent le HCR. Les réfugiés, les demandeurs d'asile, les apatrides, les déplacés internes et les rapatriés entrent dans cette catégorie.

Plan d'action du Brésil

En 2014, les gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes se sont retrouvés à Brasilia pour célébrer le 30^{ème} anniversaire de la Déclaration de Carthagène de 1984 sur les réfugiés. À l'issue de la réunion ministérielle, 28 pays et trois territoires d'Amérique latine et des Caraïbes ont adopté par acclamation la Déclaration et le Plan d'action de Brasilia, convenant de collaborer pour maintenir les normes les plus élevées de protection au niveau international et régional, pour appliquer des solutions novatrices en faveur des réfugiés et des personnes déplacées, et pour mettre un terme à la situation difficile des apatrides dans la région.

Plan directeur

Plan global d'aménagement des sites qui définit l'occupation des sols et relie les zones d'installation à leur environnement général, permettant aux réfugiés comme aux communautés d'accueil de bénéficier de services et d'infrastructures de meilleure qualité. Cette méthodologie intègre la dynamique spatiale, sociale, culturelle, environnementale

et économique d'un site donné pour assurer la prise en charge de l'ensemble des besoins essentiels des populations concernées dans le cadre d'une vision globale.

Pluriannuelle et de partenariats multiples

Une approche pluriannuelle qui intégrera dans la planification du HCR l'inclusion et la recherche de solutions globales pour les personnes relevant de sa compétence, et impliquera de s'engager avec une multitude de partenaires, y compris les acteurs de développement afin de planifier une vision sur le long terme.

Protection

Toutes les activités visant à garantir le respect plein et entier des droits des individus, selon la lettre et l'esprit du droit applicable (droit international relatif aux droits de l'homme, droit humanitaire international et droit international des réfugiés).

Protection internationale

Toutes les actions visant à garantir aux femmes, hommes, filles et garçons relevant de la compétence du HCR la jouissance de leurs droits dans des conditions d'égalité, conformément au droit applicable (droit international relatif aux droits de l'homme, droit humanitaire international et droit international des réfugiés).

Protection subsidiaire

Le bénéfice de la protection subsidiaire est accordée aux personnes qui ne répondent pas à la définition de réfugié, telle qu'énoncée dans la Convention, mais qui sont réellement exposées à des menaces graves, comme la peine de mort prononcée ou encourue, la torture ou des peines ou traitements inhumains ou dégradants, ou une menace grave et individuelle à leur vie ou à leur personne en raison d'une violence généralisée résultant d'une situation de conflit armé.

Protection temporaire

Arrangement ou mécanisme mis au point par les États pour offrir une protection à caractère temporaire à des personnes qui arrivent en masse, fuyant des situations de conflit ou de violence généralisée, sans

détermination individuelle préalable du statut de réfugié. La protection temporaire a essentiellement été appliquée dans des États industrialisés.

Refoulement

Fait de renvoyer une personne sur un territoire où il/elle risquerait d'être victime de persécutions ou transféré sur un autre territoire où il/elle serait exposé à des persécutions. Dans le droit international des réfugiés et dans le droit coutumier international, le refoulement n'est autorisé que dans des circonstances exceptionnelles.

Rapatrié ou personne de retour

Une personne qui relevait de la compétence du HCR lorsqu'elle se trouvait hors de son pays d'origine et qui continue de relever de sa compétence pendant une période limitée (deux ans en général) après avoir regagné son pays d'origine. Le terme s'applique aussi aux personnes déplacées à l'intérieur du pays qui regagnent leur lieu de résidence antérieur.

Rapatriement volontaire

Retour dans le pays d'origine, suite à une décision prise librement et en connaissance de cause par les réfugiés. Le rapatriement volontaire peut être organisé (lorsqu'il se déroule alors sous les auspices des gouvernements concernés et/ ou du HCR) ou spontané (les réfugiés regagnent leur pays par leurs propres moyens, sans l'intervention des gouvernements et du HCR).

Réfugiés au sens de la Convention

Personnes auxquelles les États reconnaissent le statut de réfugié au titre des critères d'admissibilité prévus à l'article premier de la Convention de 1951 et bénéficiant d'une série de droits garantis par ce traité.

Réfugié

Le terme « réfugié » s'appliquera à toute personne qui, « ... craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance, à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. »

Article 1A(2) de la Convention de 1951 ou

« ... se trouve à l'extérieur de son pays d'origine ou de résidence et qui ne peut y retourner à cause de menaces sérieuses et aveugles pour sa vie, son intégrité physique ou sa liberté, du fait de la violence généralisée ou d'événements qui perturbent gravement l'ordre public. »
Convention de l'OUA et Déclaration de Carthage.

Réfugiés présumés ou reconnus d'emblée (prima facie)

Personnes ou groupe de personnes reconnues comme réfugiées par un État ou le HCR, sur la base de critères objectifs relatifs à la situation dans le pays d'origine justifiant que l'on présume que ces personnes répondent aux critères figurant dans la définition applicable du réfugié.

Réfugiés relevant du mandat

Personnes reconnues comme réfugiées par le HCR dans l'exercice de son mandat, tel que défini par son Statut et

par les résolutions pertinentes de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Le statut de réfugié relevant du mandat est particulièrement important dans les États qui n'ont pas adhéré à la Convention de 1951 ni au Protocole de 1967.

Règlement Dublin II

Entré en vigueur au 1^{er} septembre 2003, ce règlement du Conseil de l'Union européenne apporte la base légale à l'élaboration de critères et mécanismes qui déterminent l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des États membres de l'Union Européenne (à l'exception du Danemark). Le règlement s'applique également aux demandes présentées en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse.

Réinstallation

Transfert des réfugiés du pays où ils ont sollicité l'asile vers un autre État, qui a accepté de les accueillir sur son territoire. Les réfugiés s'y verront généralement accorder l'asile ou quelque autre forme de droit de résidence à long terme et, dans bien des cas, la possibilité d'acquérir la nationalité par naturalisation. C'est pourquoi la réinstallation est à la fois une solution durable et un outil de protection des réfugiés. C'est également une illustration concrète de la répartition internationale des charges et des responsabilités.

Réintégration

Processus par lequel le rapatrié recouvre la sécurité physique, sociale, juridique et matérielle nécessaire pour demeurer en vie, assurer sa subsistance et conserver sa dignité et qui entraîne, à terme, la disparition des signes qui le distinguaient de ses compatriotes.

Réserve pour les activités nouvelles ou additionnelles – liées au mandat (NAM)

Réserve établie pour faciliter l'acceptation de fonds supplémentaires, accordés par les donateurs pour financer des activités conformes au mandat et à la capacité du HCR, ainsi qu'aux objectifs généraux d'une opération dans un pays, mais qui n'ont pas été expressément prévues dans le budget.

Situation apparentée à celle des réfugiés

Catégorie de personnes qui sont dans une situation apparentée à celle des réfugiés, et comprend des groupes de personnes hors de leur pays d'origine, et qui ont besoin de protection tout comme les réfugiés, mais pour lesquelles le statut de réfugié n'a pas été déterminé, que ce soit pour des raisons pratiques ou autres.

Solutions durables

Une solution durable est atteinte quand un statut légal durable est obtenu et assure une protection nationale pour les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. Des solutions durables peuvent être atteintes à travers le rapatriement volontaire, l'intégration locale, la réinstallation ou des voies complémentaires.

Sommet mondial sur l'action humanitaire

À l'initiative du Secrétaire général des Nations Unies, le Sommet a été organisé à Istanbul, en Turquie, les 23 et 24 mai 2016, et avait trois objectifs principaux :

- Réaffirmer l'engagement envers l'humanité et l'universalité des principes humanitaires ;
- Prendre des mesures concrètes et définir les bases d'un engagement, afin que les pays et les populations puissent se préparer, faire face aux crises et mieux résister aux chocs ;
- Partager les meilleures pratiques qui contribuent à sauver des vies dans le monde entier, en plaçant les personnes affectées au cœur de l'action humanitaire et en allégeant leurs souffrances.

Stratégie pour des solutions globales

Stratégies par lesquelles le HCR s'engage avec les parties concernées (y compris les autorités des pays d'asile, d'origine et les réfugiés affectés eux-mêmes) dans le but d'améliorer les opportunités de solutions en appliquant une combinaison de solutions durables. Ces stratégies incluent le soutien au rapatriement volontaire ; l'utilisation stratégique de la réinstallation ;

l'augmentation des opportunités pour l'intégration locale ; le soutien aux communautés d'accueil des réfugiés par le HCR, les partenaires de développement et les donateurs ; aussi bien que des opportunités accrues pour une plus grande mobilité à travers de voies complémentaires aux solutions.

Traite (des êtres humains)

Déplacement organisé illégal de personnes à des fins lucratives. L'élément essentiel qui distingue la traite des êtres humains du trafic de migrants est le recours à la force, à la coercition et/ou à la tromperie à un stade quelconque ou tout au long du processus, et ceci à des fins d'exploitation. Si les éléments qui distinguent la traite des êtres humains du trafic des migrants sont parfois manifestes, il faut bien souvent se livrer à des enquêtes approfondies pour en apporter la preuve.

Urgence de niveau 3

Au sein du Comité permanent interorganisations, une urgence de niveau 3 est en général une situation d'urgence complexe et soudaine, nécessitant une intervention collective du système des Nations Unies au moyen de mécanismes, d'instruments et de procédures définis d'un commun accord. De plus, les agences des Nations Unies ont leur propre système de classification des niveaux d'urgence.

Violences sexuelles et de genre

Actes infligeant des lésions ou des souffrances physiques, mentales ou sexuelles, des menaces de commettre de tels actes, une coercition ou une privation arbitraire de liberté visant des personnes ou des groupes en raison de leur appartenance à l'un ou l'autre sexe.

Voies complémentaires pour l'admission à la protection et aux solutions pour les réfugiés

Des voies sûres et réglementées par lesquelles les réfugiés peuvent être admis et rester dans un pays, et voient leur besoins de protection satisfaits. Ils sont également en mesure de subvenir à leurs besoins pour atteindre des solutions durables. Les voies complémentaires ne sont pas

destinées à se substituer à la protection accordée aux réfugiés sous le régime de la protection internationale. Elles la complètent et reflètent l'expression de la solidarité mondiale, de la coopération internationale et d'un partage plus équitable des responsabilités. Ces voies peuvent inclure le regroupement familial, les bourses et les programmes d'éducation, et les programmes régionaux de mobilité des travailleurs.

ACRONYMES

3RP Plan régional pour les réfugiés et la résilience

AGD Critère d'âge, genre et diversité

ASEAN Association des Nations de l'Asie du Sud-Est

BIMS Système biométrique de gestion de l'identité

BPA Plan d'action du Brésil

CARICOM Communauté des Caraïbes

CBIs Aides en espèces

CCCM Coordination et gestion des camps (groupe sectoriel)

CCNUCC Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

CE Commission européenne

CEA Commission économique pour l'Afrique (Nations Unies)

CEB Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

CERF Fonds central pour les interventions d'urgence

CIAB Conseil international des agences bénévoles (ICVA)

COI Informations sur le pays d'origine

COP Plan d'opération par pays (pour le HCR)

CRIs Articles de secours essentiels

CRRF Cadre d'action global pour les réfugiés

DAFI Programme allemand Albert Einstein de bourses universitaires pour les réfugiés

DDC Direction du développement et de la coopération (Suisse)

DFID Ministère du développement international (Grande Bretagne)

DRC Conseil danois pour les réfugiés

DSR Détermination du statut de réfugié

EASO Bureau européen d'appui en matière d'asile

ECHO Office d'Aide humanitaire de la Commission européenne

ECOSOC Conseil économique et social (Nations Unies)

ECW L'éducation ne peut attendre (fonds de financement)

ERC Coordinateur des secours d'urgence (Nations Unies)

ERCM Mécanisme d'appui conjoint aux pays de réinstallation émergents

ERT Équipe de réponse aux situations d'urgence

ExCom Comité exécutif du Programme du Haut Commissariat

FAO Fonds des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FENU Fonds d'équipement des Nations Unies

FICR Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

FIDA Fonds international de développement agricole

FMI Fonds monétaire international

FNUAP Fonds des Nations Unies pour la population

FRONTEX Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne

GAM Malnutrition globale aiguë

GCC Conseil de coopération du Golfe

GIZ *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (Agence allemande de coopération internationale)

GNUD Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG)

GPC Groupe sectoriel global de protection

GSC Groupe sectoriel global pour les abris

HALEP Liste d'alerte pour la préparation aux urgences

HCDH Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

HRP Plan d'aide humanitaire

IASC Comité permanent interorganisations

IASMN Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité

IATI initiative internationale pour la transparence de l'aide

IDA Association internationale de développement (Banque mondiale)

IDP Personne déplacée interne

IGAD Autorité intergouvernementale pour le développement

IPSAS Normes comptables internationales pour le secteur public

IRENA Agence internationale pour les énergies renouvelables

IYCF Alimentation des nourrissons et des jeunes enfants

JEA Jeune expert associé

JICA Agence japonaise de coopération internationale

JIPS Service commun de profilage des déplacés

LGBTI Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués

MERCOSUR *Mercado Común del Sur* (Marché commun du Sud)

MIT *Institute of Technology* (Institut technologique du Massachusetts)

MOSS Normes minimales de sécurité opérationnelle

MoU Mémoire d'accord

MSB Agence suédoise pour la protection civile

MYMP Pluriannuel et de partenariats multiples

NCA Nord de l'Amérique centrale

NFIs Articles non alimentaires

NRC Conseil norvégien pour les réfugiés

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

OCHA Bureau de la coordination des affaires humanitaires (Nations Unies)

OEA Organisation des États américains

OIM Organisation internationale pour les migrations

OIT Organisation internationale du Travail

OMS Organisation mondiale de la Santé

ONG Organisation non gouvernementale

ONUDI Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

ONU-Femmes Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

ONUSIDA Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA

OSCE Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

OUA Organisation de l'Unité africaine

PAM Programme Alimentaire Mondial

PDD Plateforme mondiale sur les déplacements liés aux catastrophes naturelles et au changement climatique

PIB Produit intérieur brut

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement

PNUE Programme des Nations Unies pour l'environnement

PSG Priorités stratégiques globales (pour le HCR)

PSP Partenariats du secteur privé (pour le HCR)

PTA Arrangements pour le transfert en matière de protection (HCR)

QAI Initiative d'assurance qualité

RAEC Régime d'asile européen commun

RBM Gestion axée sur les résultats

RCM Modèle de coordination pour les réfugiés

REMIS Système de gestion de l'information sur le niveau d'éducation des réfugiés

RRP Plan de réponse pour les réfugiés

SDG Objectif de développement durable

SGBV Violences sexuelles et de genre

SICA Système d'intégration de l'Amérique centrale

SIDA Agence suédoise de coopération internationale et de développement

SSAR Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans

TIC Technologies de l'information et des communications

THW *Technisches Hilfswerk* (Agence fédérale allemande pour le secours technique)

UA Union Africaine

UE Union européenne

UICN Union internationale pour la conservation de la nature

UNDAF Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

UNDSS Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies

UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UN-Habitat Programme des Nations Unies pour les établissements humains

UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'enfance

UNSMS Système général de gestion de la sécurité des Nations Unies

USAID Agence américaine pour le développement international

VIH et SIDA Virus de l'Immunodéficience Humaine et Syndrome d'Immunodéficience Acquise

VNU Volontaires des Nations Unies

WASH Eau, assainissement et hygiène

WWF Fonds mondial pour la nature



Dalila a fui la violence des gangs au Honduras.
Sa famille a trouvé refuge au Mexique.

Ensemble #Aveclesréfugiés

CRÉDITS

Le HCR souhaite remercier tous les membres de son personnel au Siège et sur le terrain, ainsi que les consultants, qui ont contribué à la préparation des parties narratives, financières et graphiques de cette publication.

Concept graphique: HCR

Graphisme, production et impression: Unité d'impression, Service d'appui à la production, Office des Nations Unies à Genève (1732234F).

Les cartes reproduites dans cette publication n'impliquent aucune prise de position de la part du HCR quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Toutes les statistiques sont provisoires et donc sujettes à changement.

HCR
Case postale 2500
1211 Genève 2
Suisse
Tél: 00 41 22 739 81 35
Courriel: hqfr00@unhcr.org
<http://reporting.unhcr.org> and www.unhcr.fr

Photo de couverture:
Une mère Rohingya traverse une rizière à la frontière du Myanmar pour rejoindre le Bangladesh, près du village d'Anzuman Para à Palong Khali.

© HCR / R. ARNOLD

reporting.unhcr.org

www.unhcr.fr



Publié par le HCR
Case postale 2500
1211 Genève 2
Suisse

Pour toutes informations et
demandes, veuillez contacter :
DRRM
hqfr00@unhcr.org